

Le Monde

LE MONDE EMPLOI

■ Communication sociale : un art difficile
■ 12 pages d'offres d'emplois



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16177 – 7 F | MERCREDI 29 JANVIER 1997 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'éducation nationale évalue les inégalités entre universités et la réussite des étudiants

Le taux de succès dans le premier cycle progresse depuis 1990

TANDIS QUE François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, poursuit ses consultations avant la présentation, dans quelques jours, d'un rapport d'étape sur la réforme de l'université, une étude réalisée par les services de son ministère apporte des éléments nouveaux sur la réussite des étudiants à l'issue des premiers cycles. Pour la première fois, une évaluation des *« performances »* des formations dispensées dans chaque établissement a été réalisée à partir d'une enquête sur l'entrée en deuxième cycle.

Selon cette étude, près de 60 % des bacheliers inscrits à l'université accèdent en deuxième cycle, résultat en progression constante depuis 1990. Toutefois, à peine plus d'un sur quatre y parvient en deux ans, selon le parcours normal. La durée moyenne d'obtention du DEUG s'établit en effet à 2,7 ans et peut s'échelonner sur cinq ans. Ces résultats varient selon les formations et les établissements. Meilleurs en sciences avec 68,6 %, ils atteignent leur plus mauvais score dans la filière juridique (50,9 %). Selon cette étude, *« sept bacheliers sur huit obtiennent un diplôme de niveau au moins bac+2 après être entrés à l'université. »* Cette indication, qui inclut les réorientations en cours d'études, infirme les données plus pessimistes sur les taux de réussite en premier cycle.



Ces résultats nationaux sont complétés par une étude, université par université, sur les taux d'accès dans les grandes filières générales. Elle révèle des écarts considérables entre les établissements qui disposent désormais de premiers indicateurs pour évaluer leur politique d'accueil, de formation et d'encadrement des étudiants.

Réticents à toute forme de classement, les présidents d'université ont manifesté leurs réserves à l'égard de cette étude. Elle devrait pourtant enrichir le débat sur la réorganisation des premiers cycles en semestres comme devrait le proposer M. Bayrou. Le ministre devrait également présenter des mesures créant un nouveau statut de l'étudiant et concernant la gestion des établissements, le statut des personnels ainsi que de la recherche.

Lire page 8

G. MEGUERDICHIAN/CNAC GP

Les vingt ans du Centre Pompidou

LE « VAISSEAU CULTUREL » fête ses vingt ans (journées « portes ouvertes », les 31 janvier, 1er et 2 février), et se prépare à de grands travaux, à partir du 30 septembre. Le Centre Georges-Pompidou a souffert de son succès : vingt-cinq mille visiteurs par jour, quand on en prévoyait cinq mille. C'est l'architecte italien Renzo Piano qui va diriger le chantier et faire entrer dans le XXIe siècle ce bâtiment qui a été, dit-il, *« une invitation magnifique à la désobéissance »*.

Lire pages 22 et 23 et notre éditorial page 13

Rendez-vous citoyen

LA RÉFORME du service national a commencé son parcours parlementaire, mardi 28 janvier, avec l'examen du texte en première lecture par l'Assemblée nationale. L'institution d'un « rendez-vous citoyen », destiné aux jeunes gens et jeunes filles, et celle d'un volontariat civil ou militaire ne figuraient pas, initialement, dans les projets de Jacques Chirac.

Nées des réflexions des spécialistes de la défense au RPR et des députés et sénateurs chargés de réfléchir à cette réforme au printemps, ces innovations sont contestées au sein de la majorité et préoccupent les associations destinataires du futur volontariat civil.

Lire page 6

Assassins par jeu, dans la banlieue de Madrid

MADRID
de notre correspondante

« C'est épouvantable, le temps que cela met à mourir, un imbécile ! Il était gras et d'âge mûr, avec une tête de con. Il portait des chaussures minables et des chaussettes ridicules. Une tête d'halluciné qui donnait envie de frapper, et qui semblait dire : « Je veux mourir... » Après s'être soigneusement lavé les mains et avoir déposé le couteau *« bien effilé »* qui avait servi à tuer, au petit matin du 30 avril 1994, à la périphérie de Madrid, le meneur du « jeu », car il s'agissait bien d'un jeu, a rédigé froidement son journal de bord. Aucun détail ne manque, des coups de couteau répétés *« dans des parties du corps non vitales, pour qu'il souffre plus et que cela dure plus longtemps »*, à la description des cris étouffés de la victime.

Un jeu ? Oui, un de ces « jeux de rôle » entre amis. Chacun y incarne un personnage, à cheval entre bandes dessinées, cinéma et réalité. Parfois l'imagination va bien au-delà des cartes et des pions utilisés. Elle peut mener au pire. C'est ce qui est arrivé, semble-t-il, il y a trois ans, à un groupe de quatre étudiants madrilènes, dont le plus âgé avait alors vingt ans. Javier Rosado, en troisième année de chimie, le plus « créatif », le plus inquiétant aussi, car il passait des heures à se parler devant un miroir, avait inventé un « divertissement » macabre et violent, baptisé « races ». L'humanité y était divisée en plus de trois cent cinquante archétypes, et les personnages avaient tous des instincts meurtriers. Et puis, un soir, les joueurs ont oublié que ce n'était qu'un jeu.

Carlos Moreno, un employé des services de nettoyage qui attendait l'autobus à 1 h 30 du matin pour aller, après le travail, retrouver sa femme et ses trois enfants, a eu la malchance de coller parfaitement à la description de la « victime désignée » : *« Un homme grassouillet et chauve »*. Avant de le trouver, les joueurs avaient *« sélectionné »*, puis écarté, huit autres victimes possibles. Les quatre étudiants, dont deux seulement ont frappé, seront arrêtés quelques mois plus tard alors qu'ils se préparaient à mettre en scène un deuxième assassinat, celui *« d'une femme ou d'une petite fille, ou à défaut d'un petit garçon »*.

Le procès des *« joueurs assassins »* s'est ouvert lundi 27 janvier à Madrid. Les Espagnols s'indignent. Comment quatre étudiants sans histoires ont-ils pu en arriver là ? D'autant qu'il n'a pas encore été établi avec certitude si les accusés, contre lesquels il a été requis respectivement 47 ans, 34 ans et deux fois 6 ans de prison, souffrent ou non de troubles psychologiques.

Les vidéos et les films violents, terreau de l'imagination morbide des quatre tueurs, sont à nouveau sur la sellette. Et plus encore certains « jeux de rôle » qui en sont parfois directement issus. Aux Etats-Unis, où ils sont particulièrement prisés, ces jeux ont aussi connu des « dérapages », tel ce scénario de vampires, en Floride, l'an passé, qui conduisit cinq écoliers à tuer deux de leurs parents.

Marie-Claude Decamps

Les résistances du siècle



ARMAND GATTI

MARQUÉE par l'expérience des camps, la vie d'Armand Gatti incarne les résistances du siècle. Poète, journaliste, cinéaste, dramaturge, il présente à Sarcelles trois *« tentatives d'opéra »* autour de la figure du mathématicien et résistant Jean Cavaillès.

Lire page 11

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 129 - 7,00 F

« Etre ou ne pas être » dans l'euro

LA MONNAIE unique est un concept sartrien, dont l'existence précède l'essence. On ignore encore largement ce que l'euro sera, quel rôle il jouera, quelles devises nationales il remplacera, et jusqu'où il hâtera l'intégration du Vieux Continent. Mais on fait comme si sa naissance était inéluctable – mieux, comme s'il avait déjà vu le jour. On imagine la future carte monétaire de l'Europe : de Tanger au Channel ? On soupèse les intérêts des principaux acteurs : gouvernements, entreprises, citoyens. On élabore des scénarios de crise.

A ces jeux du moment, l'indéchiffrable Albion – puisqu'en attente d'élections – se prête à merveille. Que fera le chef travailliste Tony Blair, probable futur vainqueur des législatives du printemps ? *Quand organisera-t-il le référendum* sur l'entrée dans l'Union économique et monétaire (UEM) ? La Grande-Bretagne rejoindra-t-elle la « première vague » des pays candidats à la monnaie unique, la deuxième, ou aucune ? Quelque soixante-dix participants au Colloque franco-britannique – *grands patrons*, hommes politiques, universitaires, diplomates, journalistes – ont tenté de répondre à ces questions lors de leur récente réunion annuelle, ouverte à Versailles par Alain Juppé.

Devenu l'hôte du 10 Downing Street, Tony Blair forcerait-il le destin en prenant la tête d'une croisade pour l'euro dès 1998, afin que son pays – qui devrait satisfaire aux critères de Maastricht – se retrouve sur la ligne de départ aux côtés de ceux retenus en mars 1998 pour monter le 1er janvier 1999 dans le premier wagon ? Un tel coup de théâtre est peu probable, de l'aveu des élus du Labour. *« Le pari serait trop risqué,* observe un député travailliste. *Il serait trop imprudent d'investir dans une seule opération notre capital politique fraîchement acquis. Et une défaite au référendum nous infligerait un immense dommage. »* L'état de l'opinion outre-Manche justifie pareilles craintes. Selon le plus récent sondage, en date du 10 janvier, 56 % des Britanniques sont hostiles à l'euro – 26 % seulement y étant favorables –, et 42 % veulent que leur pays écarte dès maintenant et pour toujours l'hypothèse d'une adhésion à la monnaie unique.

Jean-Pierre Langellier

Lire la suite page 13

Président modéré en Tchétchénie

Aslan Maskhadov, le candidat « modéré » à l'élection présidentielle en Tchétchénie, a été élu dès le premier tour, lundi, selon les résultats provisoires. p. 3

L'affaire Isola 2000

Bien que des documents saisis mentionnent son nom, le garde des sceaux dément être intervenu dans l'affaire de la station de sports d'hiver dans laquelle sa belle-fille est mise en examen. p. 9

Les contradictions fiscales de l'Europe

Les membres de l'Union sont partagés entre la défense de leur souveraineté et la nécessité d'éviter les pratiques de fiscalité déloyale qui faussent la concurrence des marchés. p. 2

M. Barreau quitte M. Debré

Jean-Claude Barreau quitte le ministère de l'intérieur, où il se sentait marginalisé depuis plusieurs mois. p. 7

Enveloppes gourmandes



Jean-Pierre Quélin s'est laissé guider par les cartes de vœux reçues au courrier pour tester, au hasard, quatre restaurants parisiens. Surprises. p. 20

Les effets pervers de la loi Robien

Le gouvernement, craignant une utilisation excessive de la loi Robien, voudrait en réduire le champ d'application. p. 15

Le cri d'une Nigériane

La fille de Moshood Abiola demande que la communauté internationale se mobilise pour obtenir la libération de son père emprisonné depuis 1994. p. 4

Barrages sur la Loire

Corinne Lepage a fait le point, lundi 27 janvier sur le programme controversé de barrages prévu dans le plan d'aménagement du fleuve. p. 10

Controverse sur l'Himalaya

Les himalayistes sont toujours divisés sur l'organisation d'une expédition franco-chinoise sur le versant tibétain de l'Everest. p. 19

EURO Les risques que font peser les disparités des régimes fiscaux sur le marché intérieur européen et la future zone euro ont fait l'objet d'un examen, lundi 28 janvier, à Bruxelles, par les ministres des finances des Quinze. L'Allemagne et la France, qui se plaignent de pratiques déloyales, notamment du Luxembourg, exigent un code de bonne conduite. Paris se refuse cependant à une harmonisation des règles fiscales qui porterait atteinte à la souveraineté. ● LE RAPPORT économique annuel du gouvernement allemand, rendu public à Bonn, réaffirme que l'Allemagne respectera les critères pour adopter, en 1999, la monnaie unique, et notamment celui du déficit, qui doit être contenu cette année à 2,9 % du PIB. ● AU COURS d'un colloque à La Haye, les Néerlandais, qui assurent la présidence de l'Union, ont défendu la nécessité de promouvoir le modèle social européen.

Les Quinze pris au piège de leurs contradictions sur la fiscalité

Tout en dénonçant la concurrence déloyale au sein de l'Union et en souhaitant qu'il y soit mis un terme, plusieurs ministres des finances, dont Jean Arthuis, ont fermement défendu, lors d'une réunion à Bruxelles, la souveraineté nationale et la règle de l'unanimité

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les ministres des finances des Quinze, qui tenaient, lundi 27 janvier à Bruxelles, leur première réunion sous présidence néerlandaise, ont dénoncé la concurrence fiscale déloyale pratiquée par certains Etats membres, qui gêne le bon fonctionnement du marché unique, et insisté pour qu'il y soit mis un terme. Jean Arthuis, le ministre français, s'est montré, comme ses collègues allemands et belges, très ferme sur ce thème.

Paradoxalement, il n'envisage pas pour autant un aménagement du processus de décision. Ce que souhaite la France, c'est un « code de bonne conduite » selon lequel chaque Etat membre ferait le ménage chez lui, sans qu'il soit nécessaire de légiférer de façon formelle. *« Il n'est pas question de renoncer à la règle de l'unanimité (...) dans ce domaine ; la souveraineté fiscale doit rester nationale »*, a martelé le ministre français. *« S'il n'y avait pas l'obligation d'unanimité, la France aurait dû se résigner à accepter la taxe sur les émissions de CO_2 proposée par la Commission. Jamais l'Assemblée nationale n'aurait toléré un tel transfert »*, a expliqué M. Arthuis.

Là réside le problème, plus politique qu'économique : à l'approche des élections législatives, le gouvernement considère dangereux d'ouvrir à l'intégration un nouveau chantier, avec le risque d'une révolte au Palais-Bourbon et d'une nouvelle division de sa majorité.



« PAS DE SCHENGEN FISCAL »

Une telle attitude l'oblige à des contorsions qui n'améliorent pas la transparence de sa position dans l'actuel débat européen. L'émotion a surgi à Paris, voilà deux semaines, avec la parution dans le quotidien londonien *The Independent* d'un article annonçant une réflexion supposée conduire, dans le prolongement de l'Union économique et monétaire (UEM), à une vaste intégration fiscale des pays du Vieux Continent (*Le Monde* du 18 janvier). Comble de la provocation, l'article affirmait – par erreur – que les Français et les Allemands étaient à l'origine de ces travaux.

Les esprits se calmèrent d'autant moins facilement à Paris que, dans la foulée, Yves-Thibaut de Silguy, le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires, annonça qu'effectivement ses services étudiaient la possibilité de faire appel à des *« coopérations renforcées »* pour permettre, le cas échéant, aux pays de la zone euro de contourner l'obligation d'unanimité dans des domaines tels que la fiscalité, la politique sociale, l'emploi, les aides d'Etat. *« Ce n'est pas la mission de la Commission de se substituer aux Etats membres en ce domaine »*, a déclaré M. Arthuis. La France refuse de supprimer l'obligation d'unanimité ; elle n'est pas ouverte non plus à l'idée de *« coopérations renforcées »* dans ce domaine. *« Il n'y aura pas de Schengen fiscal »*, a affirmé le ministre.

L'UEM n'a pas besoin d'harmonisation fiscale pour exister, personne ne le conteste. Du côté français, on expliquait qu'au contraire, pour atténuer les contraintes de la monnaie unique, il pourrait être utile que les Etats membres puissent jouer des amortisseurs que sont les politiques fiscales, sociales, salariales.

Il reste que l'absence d'harmonisation fiscale nuit au bon fonctionnement du marché unique et que les entreprises dénoncent régulièrement les distorsions de concurrence ainsi créées. Mais les travaux du groupe créé par les Quinze lors du conseil européen de Dublin, avec le mandat de faire progresser l'harmonisation fiscale, semblent piétiner.

Cette radicalisation française a d'autant plus étonné que, la semaine passée, Hervé de Charette, le ministre français des affaires étrangères, citait la fiscalité et la politique sociale comme thèmes possibles de *« coopérations renforcées »*. *« Il est clair que Waigel et Arthuis ne parlent pas le même langage que Kinkel et Charette »*, commentait, lundi soir, un haut fonctionnaire.

Ce changement de ton n'est pas le fruit du hasard. On nous dit qu'un arbitrage a été donné dans ce sens par le premier ministre ; cet arbitrage fait sans doute plaisir à l'administration française, mais a comme principale motivation de ne pas heurter nos eurosceptiques... M. de Silguy lui-même manifestait quelque étonnement. Peut-on proclamer sans cesse qu'on est favorable à une extension aussi large que possible du vote à la majorité qualifiée pour ensuite la récuser dans le domaine – la fiscalité – où l'obligation d'unanimité a l'impact le plus important ?

Philippe Lemaître

M. Lamfalussy défend l'idée d'un « conseil de stabilité »

Le ministre français des finances, Jean Arthuis, a estimé, lundi 28 janvier, en marge du Conseil de Bruxelles, que l'idée de créer un *« conseil de stabilité »* entre les gouvernements de la zone euro pour coordonner les politiques économiques et monétaires en liaison avec la Banque centrale européenne (BCE) gagnait du terrain. La question, qui fait l'objet d'un vif débat entre Français et Allemands, n'a pas officiellement été abordée par les ministres. Mais elle a été évoquée dans les couloirs. *« C'est une idée de bon sens »*, a dit le premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker. Le président de l'Institut monétaire européen (IME), Alexandre Lamfalussy, a plaidé pour une telle idée lundi soir à Francfort devant la presse allemande. *« Il faut une organisation entre la BCE et les gouvernements des pays membres »*, a-t-il déclaré, en soulignant qu'une telle organisation n'était pas contradictoire avec l'indépendance de la Banque centrale.

Le déficit français à 1,4 % du PIB en 2001 ?

Le ministre français des finances, Jean Arthuis, a présenté lundi 27 janvier à Bruxelles, devant ses partenaires européens, un programme de convergence actualisé qui table sur un déficit budgétaire de 2,3 % du produit intérieur brut en 1999. Le gouvernement français estime qu'une croissance économique soutenue de 2,3 % en 1997 et de 2,5 % par an de 1998 à 2201 – hypothèse jugée *« prudente »* par Paris – permettra de réduire le déficit à 1,8 % en 2000 et à 1,4 % en 2001, contre 3,0 % en 1997, année de référence pour la sélection des pays qui participeront à la monnaie unique.

La France respecterait ainsi, avec une bonne marge de manœuvre en 2001, le plafond de 3 % autorisé par le traité de Maastricht pour le déficit des finances publiques. Les Quinze estiment que l'objectif des pays de la zone euro doit être d'approcher au plus près de l'équilibre en situation normale, afin de disposer d'une marge suffisante dans les périodes plus difficiles, pour pouvoir accroître le déficit sans atteindre le plafond fixé. – *(Reuter.)*

Bonn s'accroche à l'horizon 1997 pour la monnaie unique

BONN
de notre correspondant

Le chancelier Kohl a prévenu ses compatriotes : « C'est en 1997 que se joue le destin de l'Allemagne. » Millésime de référence pour l'entrée dans la monnaie unique au 1er janvier 1999, l'année qui s'ouvre devra être, plus que jamais, celle de la discipline financière. Bonn l'assure aujourd'hui officiellement : l'Allemagne respectera le critère du déficit public, l'un des repères les plus importants pour la sélection des candidats à l'euro. Avec 105 milliards de deutschemarks (357 milliards de francs), le déficit de l'Etat fédéral, des Länder et de la Sécurité sociale devrait atteindre 2,9 % du PIB en 1997, selon les derniers chiffres officiels publiés par le ministère de l'économie de Bonn.

L'année 1996 s'était achevée par de moins bonnes performances, puisque le niveau du déficit a été de 3,9 % par rapport au PIB. Ces chiffres sont tirés du rapport économique annuel du gouvernement, qui dessine les orientations de la politique économique allemande. Le document, dont des extraits circulaient sous le manteau en début de semaine à Bonn, devait être discuté en conseil des ministres et présenté au public mardi 28 janvier.

Tout indique donc que l'Allemagne se qualifiera à temps. Le secrétaire d'Etat aux finances, Jürgen Stark, le disait lundi 27 janvier dans une interview au quotidien *Handelsblatt*, en ajoutant cette précision importante : *« Nous n'utiliserons pas la marge d'interprétation qu'offre le traité. »* Une affirmation qui tend à contredire les analyses de plusieurs instituts économiques renommés, qui ont été nombreux à douter, ces derniers temps, de la capacité de l'Allemagne à s'aligner dès 1997 sur tous les critères du traité de Maastricht. Entre-temps, des mesures de consolidation financière supplémentaires ont été mises en œuvre à Bonn avec l'adoption définitive du budget 1997. De plus, on est désormais sûr que la croissance sera au rendez-vous cette année. Le pronostic de + 2,5 % pour 1997 (contre + 1,4 % en 1996), retenu dès l'automne dernier par les experts du ministère des finances, est confirmé par le rapport du gouvernement.

DEUX PRIORITÉS

Du côté de l'emploi, les incertitudes demeurent cependant. Peu optimiste sur le sujet, le rapport souligne que le chiffre de 4 millions de chômeurs, dépassé en fin d'année dernière, ne devrait pas sensiblement baisser en 1997. Ce qui se répercutera inéluctablement sur les finances publiques. *Le budget 1997 a été rédigé sur la base d'un* pronostic de 3,9 millions de chômeurs, et les très importantes économies prévues au titre de l'agence fédérale pour l'emploi seront difficiles à respecter. Officiellement, les subventions de l'agence ne devront pas dépasser 4,1 milliards de marks (14 milliards de francs), mais beaucoup d'observateurs doutent que ce gel puisse être tenu. On estime ainsi que 200 000 chômeurs de plus coûtent à l'Etat 6 à 8 milliards de marks (20 à 27 milliards de francs).

L'articulation entre assainissement budgétaire, croissance et emploi est plus que jamais au cœur du débat public. Au-delà du strict calendrier de Maastricht, deux priorités politiques fortes se dégagent à Bonn : comment baisser le poids de la pression fiscale et contrôler le financement des dépenses sociales ? Sur ces deux points, c'est aujourd'hui que se décident les réformes à moyen terme les plus importantes de l'actuelle législature, avant que l'Allemagne entre, lentement mais sûrement, dans la campagne électorale de 1998. Après avoir adopté, la semaine dernière, une vaste réforme fiscale prévue pour entrer en vigueur en 1999, le gouvernement vient de faire connaître les grandes lignes de sa réforme des retraites. Ce dossier est fondamental en raison des difficultés de financement de l'assurance-vieillesse liées à l'évolution démographique du pays. Afin de limiter durablement le niveau des cotisations à l'assurance-vieillesse en dessous de 20 % du salaire brut (son niveau actuel est de 20,3 %), une commission d'experts vient de recommander de procéder à une baisse très sensible des pensions de retraite. Celles-ci devront progressivement être réduites à 64 % du salaire net, au lieu de 70 % aujourd'hui.

Rendues publiques lundi 17 janvier par le ministre du travail, Norbert Blüm, ces recommandations permettent de se faire une idée des sacrifices importants qui attendent les Allemands. Autant dire que ces projections chiffrées provoquent de larges et contradictoires débats au sein de la classe politique. Rarement la coalition de Bonn (CDU, CSU et FDP) avait paru à ce point traversée par des divisions de fond. Exemple : comment dégager le budget des retraites de toutes les dépenses – et elles sont considérables – qui ne sont pas couvertes par les cotisations des salariés ? Il s'agit notamment des pensions de guerre ou des allocations de préretraite, ainsi que des dépenses liées à l'augmentation des retraites en ex-RDA. Pour contribuer au financement de ces sommes (plus de 100 milliards de marks par an), le ministre du travail réclame que la TVA soit augmentée de deux points à partir de 1999, et non de un, comme prévu au niveau de la coalition (de 15 % à 16 %). Les libéraux du FDP sont rigoureusement contre. On saura bientôt qui, de la gauche de la CDU ou de la droite libérale, l'emportera dans cette bataille qui résume bien les enjeux du débat actuel sur les adaptations nécessaires de l'« économie sociale de marché ».

Lucas Delattre

L'intégration monétaire doit préserver le modèle social européen

AMSTERDAM
de notre envoyé spécial

Il est contre-productif d'opposer de manière permanente protection sociale et compétitivité, comme le font les tenants du libéralisme ; le modèle social européen, qui a permis à nos sociétés de ne pas imploser malgré la série de crises qu'elles ont traversées depuis le premier « choc pétrolier » de 1973, doit, moyennant des réformes, être impérativement préservé ; cet effort est particulièrement indispensable à la veille de la mise en place de l'union économique et monétaire (UEM), laquelle va modifier de façon sensible le débat économique entre les Quinze : telles sont les orientations qui ont été développées au cours du colloque sur « la politique sociale et les performances économiques » qui s'est tenue à Amsterdam le 23 janvier.

Organisée par la présidence néerlandaise, alors que celle-ci débute à peine, ce colloque illustre sa volonté de donner un élan supplémentaire aux initiatives prises dans un passé récent, notamment par la Commission européenne, qu'il s'agisse du Livre blanc de Jacques Delors sur *La Compétitivité, la croissance et l'emploi* (publié en 1993) ou du « Pacte de confiance pour l'emploi » de Jacques Santer, son successeur à la tête de l'institution bruxelloise, qui l'a relayé en 1996. Elle rencontre également les préoccupations exprimés par Jacques Chirac dans le mémorandum sur l'action sociale transmis au printemps 1996 aux pays partenaires.

Ces différentes démarches n'avaient suscité jusqu'à présent qu'un intérêt poli au sein du Conseil des ministres, même si les discussions autour du Pacte pour l'emploi de M. Santer ont au moins permis de relancer le « dialogue social » entre employeurs et syndicats : depuis l'été, ceux-ci tentent de trouver une plate-forme commune, pouvant servir de référence au niveau européen, à propos du travail à temps partiel et des différentes autres formes de travail atypique.

« Il faut explorer davantage les pistes ainsi ouvertes, définir l'agenda de ce qui doit être entrepris au niveau européen », ont conclu Wim Kok, le premier ministre des Pays-Bas, et Ad Melkert, le ministre néerlandais des affaires sociales et de l'emploi.

« Une monnaie forte et stable est inconcevable à long terme avec un chômage qui augmente désespérément »

Pour ses promoteurs, cette relance en faveur d'une politique sociale et d'emploi dynamique s'inscrit explicitement dans le processus conduisant à la monnaie unique. *« Une union monétaire et une bonne politique sociale ne sont pas des pôles opposés.... Une monnaie forte et stable est inconcevable à long terme avec un chômage qui augmente désespérément vers un taux de 10 %, et parfois même 20 %... La question est de considérer la politique sociale et la puissance économique et monétaire comme dépendant l'une de l'autre »*, a souligné M. Melkert.

C'est par une intervention au ton offensif que Padraig Flynn, le commissaire chargé des affaires sociales, a apporté son soutien à la stratégie volontariste suggérée par la présidence néerlandaise, annonçant pour février une communication sur l'*« amélioration de la protection sociale »* dans l'Union. Les critiques adressées au modèle européen ne sont pas fondées, y compris en termes économiques, car l'Union est tout à fait compétitive, s'est-il exclamé, citant les performances remarquables acquises par l'Union, qu'il s'agisse du commerce extérieur, de l'inflation, de la productivité. *« Les coûts du travail sont-ils sensiblement plus élevés dans l'UE qu'aux Etats-Unis ? La réponse est non »*, a-t-il affirmé. Faut-il paniquer en raison des effets de la mondialisation ? La réponse est également négative, car la demande, en Europe, porte pour l'essentiel sur des produits de l'Union. Selon M. Flynn, *« nous ne sommes pas à la merci des forces internationales »*.

Ces propos rassurants ne signifient pas que l'Europe puisse se dispenser de réformer son modèle social afin de tenir compte de l'évolution technologique, démographique... Le commissaire insiste sur la nécessité de formations renouvelées. Comme fondement du *« nouveau pacte social »*, Jacques Delors a mis, à son tour, l'accent sur *« l'éducation tout au long de la vie »*. Il préconise *« un nouveau fonctionnement du marché du travail »*, autrement dit une politique, où, face au chômage, le retour à l'activité serait privilégié et où on ne se résoudrait qu'en dernier ressort à l'indemnisation. Il plaide enfin pour *« des politiques plus sélectives de transferts de revenus »*, les plus favorisés n'ayant pas besoin d'être autant soutenus que ceux dont le statut économique est plus précaire.

Pour réformer de manière efficace, plusieurs orateurs, dont Tiziano Treu, le ministre du travail italien, ont insisté sur les bienfaits de la concertation entre partenaires sociaux. Tony Blair, le leader travailliste, a souscrit à la plupart des idées ainsi exprimées, mais sans s'attarder sur l'intérêt d'une action mise en œuvre au niveau européen et – campagne électorale oblige – en soulignant surtout qu'une réforme du « Welfare State » n'était pensable que conduite par ses partisans...

Ph. L.

Le candidat « modéré » Aslan Maskhadov remporte l'élection présidentielle en Tchétchénie

Il aurait recueilli 60 % des suffrages, selon des résultats partiels

Au lendemain d'une journée de vote marquée par une forte participation, et alors que le décompte des voix se poursuivait dans des conditions difficiles, l'ancien commandant en chef des forces séparatistes semblait assuré, mardi matin 28 janvier, d'être élu, dès le premier tour, président de la Tchétchénie. Le chef de guerre, Chamil Bassaev, arriverait, lui, en deuxième position, avec environ 30 % des voix.

GROZNY
de notre envoyée spéciale

La rumeur s'est propagée dès l'aube, mardi 28 janvier, dans le quartier de Grozny, proche du centre dévasté, où de petites maisons entourées de cours sont restées plus ou moins debout : « *Aslan Maskhadov a gagné avec 60 % des voix.* » C'est ce qu'a annoncé le porte-parole de l'ancien chef d'état-major des forces tchétchènes, devenu le candidat favori à l'élection présidentielle organisée la veille dans cette petite République du Caucase, dont l'indépendance de fait n'est reconnue ni à Moscou ni ailleurs dans le monde. Selon le porte-parole Marrbek Vatchagaev, ce résultat porte sur près de la moitié des bulletins de vote et « *peut être considéré comme définitif* ». Autrement dit, les Tchétchènes n'auront pas à retourner aux urnes, pour un second tour, dans deux semaines.

Plusieurs membres de la commission électorale centrale ont confirmé le résultat en se fondant sur des dépouillements partiels, menés dans des conditions très difficiles, contrairement aux opérations de vote elles-mêmes. Ces dernières semblent en effet s'être déroulées partout de façon presque exemplaire : « *Je n'ai jamais vu de scrutin si enthousiaste et si démocratique* », a même déclaré Ella Panfilova, ex-ministre russe du travail, venue dans un groupe d'observateurs, faisant écho à une impression générale. Mais le décompte des bulletins pose des problèmes plus ardus. Il se poursuivait, mardi, de façon artisanale, dans une petite pièce au rez-de-chaussée d'un bâtiment à moitié détruit, au fond d'un couloir obstrué par une foule de délégués de circonscriptions, qui attendent, des heures durant, d'être reçus pour remettre leur protocole de vote.

Les premiers résultats ont cependant été transmis à la commission centrale par un système de liaison radio. Celui-ci s'appuie sur la même organisation qui avait permis aux combattants tchétchènes de chasser l'armée russe de Grozny en août dernier. Ces résultats correspondent en outre aux sondages que les partisans des principaux candidats mènent depuis deux mois – des sondages qui étaient plutôt des décomptes complets d'intentions de vote, une opération assez facile dans cette société tchétchène très fortement structurée, où chacun connaît tout de son village ou de son quartier.

CHEF MILITAIRE INCONTESTÉ

Le favori, Aslan Maskhadov, fut tout au long des deux années de guerre le chef militaire incontesté des Tchétchènes avant de se présenter comme le garant de leur unité. Il partait avec 70 % des intentions de vote, mais il était déjà tombé à 60 % dans ces « *sondages* » préliminaires, après l'énergique campagne électorale qu'avait menée son principal concurrent, le jeune Chamil Bassaev. Ce dernier est auréolé ici de l'effroi qu'il provoque à Moscou, où il est connu comme le « *terroriste numéro un* » de Tchétchénie. Bassaev serait ainsi monté, selon les résultats préliminaires, à 32 % des suffrages exprimés. Il est suivi, mais de loin, par Zelimkhan Iandarbiev, le très peu charismatique président en titre, depuis la mort, en avril 1996, de Djokhar Doudaev, le premier président qui proclama l'indépendance de la Tchétchénie en 1991.

Deux autres candidats sur treize pourraient encore recueillir quelques pourcentages des voix exprimées, glanées surtout dans leur village d'origine. Il s'agit notamment de Movladi Oudougov, qui fut le porte-parole de Djokhar Doudaev avant d'être celui du « *Commandement unifié* » de la résistance tchétchène. L'omniprésence de ses affiches électorales promettant de faire suivre à la Tchétchénie une « *voie islamique* » n'a, semble-t-il, pas suffi à convaincre les électeurs. Trois jours avant le scrutin, les cinq principaux candidats s'étaient réunis pour jurer « *à la tchétchène* », de s'abstenir de toute irrégularité et de ne pas chercher à contester les résultats du scrutin. Il leur restait, mardi, à tenir leur promesse.

S. Sh.

M. Eltsine annule un sommet Russie-Union européenne

Après avoir « *repoussé* » pour la seconde fois, la semaine dernière, une réunion de la Communauté d'Etats indépendants (CEI), le Kremlin a annoncé, lundi 27 janvier, que Boris Eltsine ne pourrait participer au sommet avec l'Union européenne prévu pour les 3 et 4 février à La Haye. Le président russe « *a pour l'instant en vue de travailler sur place et de s'abstenir temporairement de tout voyage aérien* », car son « *rétablissement* » est « *inachevé* », a indiqué le Kremlin. Boris Eltsine (soixante-cinq ans), dont aucune image n'a été diffusée depuis le 6 janvier, ne devait par ailleurs pas assister, mardi 28 janvier, à une réunion du « *conseil consultatif* », qu'il a convoqué sur les résultats des élections en Tchétchénie. La rencontre de travail entre M. Eltsine et M. Chirac, prévue pour le 3 février dans une datcha présidentielle proche de Moscou, est en revanche maintenue, a indiqué, lundi soir, un porte-parole du Kremlin. – *(Corresp.)*

« On a voté librement, sans que Moscou s'en mêle »

VEDENO
(sud-est de la Tchétchénie)
de notre envoyée spéciale

« *Ecartez-vous ! Laissez entrer les journalistes !* » Aux cris tonitruants de Rouslan, le responsable de la sécurité du bureau de vote n° 2 du district de Vedeno, un passage se creuse immédiatement parmi la foule qui se presse dans le couloir menant à la salle de vote. Les visages sont radieux, bienveillants, et les plaisanteries fusent. Chacun semble heureux, fier de montrer aux étrangers de passage que tout se passe au mieux. « *Nous-mêmes, nous ne nous attendions pas à ce qu'il y ait tant de monde* », avoue Idriss, président de la commission électorale locale. « *Le seul problème, c'est qu'on doit faire attendre les gens.* »

REPORTAGE
513 000 votants ont tenu à participer à cette journée « historique »

Le scrutin se déroule dans des écoles à moitié démolies et retapées à la hâte. Pour faire face à l'affluence, l'ouverture des 420 bureaux de vote du pays, pour 513 000 votants, a été prolongée de deux heures. Les femmes, qui autrefois déléguaient leurs voix aux chefs de famille qui votaient pour elles, ont tenu à participer à une journée que chacun ici qualifie d'historique. « *Nous allons gagner la paix comme nous avons gagné la guerre* », dit d'une voix basse mais assurée une vieille femme qui vient de voter, en se frayant un chemin vers la sortie. Malgré ces bousculades, la volonté de respecter les règles du scrutin, définies avec le soutien de la mission locale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), est apparemment partagée par tous.

La vallée de Vedeno, dans les montagnes du sud-est, est le fief incontesté du héros national, Chamil Bassaev, candidat des Tchétchènes les plus ardents et les plus jeunes. Le représentant de son concurrent Aslan Maskhadov, favori dans l'ensemble de la Tchétchénie, prend son rôle d'autant plus au sérieux : « *Je resterai ici jusqu'au soir. Je ne quitterai pas l'urne d'une semelle jusqu'au district où elle sera dépouillée* », lance-t-il à la cantonade dans le bureau. Assis sur un banc à côté de représentants d'autres candidats, il voit défiler les votants, qui acceptent sans rechigner qu'une encre indélébile, posée sur le dos de leur main droite, empêche le vote multiple. Les électeurs présentent ensuite leurs documents à la table où sont rassemblées les listes électorales, écrites à la main sur du papier mais maniées avec un respect religieux. Ils reçoivent ensuite deux bulletins imprimés en tchétchène et en russe par les soins de l'OSCE, l'un avec treize noms de candidats à la présidentielle, l'autre avec autant de candidats locaux à un siège au Parlement, puis ils disparaissent dans les isoloirs.

AMBIANCE BON ENFANT

Dans ces montagnes où les habitants ont la réputation de professer un islam plus strict que dans les plaines, la commission électorale, élue, est composée de quatre femmes et d'un homme. Le seul « barbu » à veiller dans le bureau est certes le représentant de Chamil Bassaev, mais sa présence est à peine perçue. « *Tout le monde ici représente Bassaev* », lance un homme qui fait rire l'assistance. Y compris le représentant de Maskhadov, nullement gêné : « *C'est vrai, il pourrait avoir jusqu'à 90 % de voix ici* », dit-il.

L'ambiance est bon enfant. Les votants discutent, se saluent entre parents et voisins. « *Nous attendions ce jour depuis deux ans. Il sera décisif. Le peuple tchétchène aura désormais droit à l'existence* », dit Idriss. « *Peu importe qui va gagner, nous aimons tous les candidats. Ils ont tous combattu contre les Russes.* » « *Le principal*, ajoute-t-il, *est qu'on l'élise librement, sans que Moscou s'en mêle.* »

Cette idée, mille fois entendue dans les jours qui ont précédé le scrutin, traduit le trouble ressenti par les Tchétchènes lorsque des accusations ont commencé à être lancées publiquement contre le favori Maskhadov, ou plutôt contre « *son entourage* », accusé de compromissions avec Moscou par son principal concurrent Bassaev. Mais devant les étals du marché de Vedeno, un groupe d'hommes et de femmes refusent de se laisser entraîner dans ces polémiques : « *Nous votons pour Bassaev, parce qu'il est juste et nous défend. Les autres sont bons aussi, mais nous ne les connaissons pas, ils ne sont pas venus ici nous parler.* »

Dans ces montagnes privées de gaz et d'eau courante, l'électricité fonctionne quelques heures par jour et permet de recevoir une seule chaîne de télévision, celle de Moscou, contre près de sept à Grozny – dont quatre locales. Mais les Tchétchènes sont encore loin de former leur opinion en fonction des petites lucarnes. L'OSCE a confirmé n'avoir reçu aucune plainte de candidat sur la conduite de la campagne électorale. Un de ses soixante-douze observateurs rencontrés dans un bureau à l'entrée de la vallée, une diplomate allemande, déclare sobrement, encadrée par trois géants barbus en armes : « *Je n'ai pas encore à faire de commentaires. Mais tout semble parfait.* »

Sophie Shihab

La Pologne aimerait que la France devienne un partenaire « stratégique »

Un entretien du premier ministre au « Monde »

VARSOVIE
de notre correspondant

« *Je voudrais quitter Paris encore plus convaincu que le sommet de l'OTAN, en juillet à Madrid, prendra des décisions concrètes sur le début des négociations avec la Pologne, que la conférence intergouvernementale [de l'Union européenne] se terminera dans les délais prévus, et qu'en 1998 commenceront les négociations sur l'élargissement de l'Union.* » Le premier ministre, Wlodzimierz Cimoszewicz, fait partie de ces nombreux Polonais qui demandent encore à être rassurés sur les intentions des Occidentaux à l'égard de son pays.

A la veille de sa visite officielle à Paris, qu'il entame mercredi 29 janvier, il explique, dans un entretien accordé au *Monde* et à l'AFP, que, s'il s'est rendu à Bonn dès le printemps 1996 et en France seulement maintenant, c'est pour une raison très simple : « *Le chancelier Kohl m'a envoyé une invitation quelques jours après ma nomination, en février 1996, et l'invitation à Paris m'a été transmise pendant la visite du président Chirac à Varsovie, en août. Dans les deux cas, j'ai répondu oui.* »

Comme les autres responsables polonais, le président Kwasniewski en tête, il souhaite que « *les trois côtés du triangle de Weimar* (un organisme informel qui unit la France, l'Allemagne et la Pologne, NDLR) *soient de longueur égale* ». « *Nous voudrions vraiment que la France soit notre partenaire et notre allié stratégique, mais il faut que les deux parties agissent en ce sens.* » « *Ces dernières années, les milieux d'affaires allemands ont été beaucoup plus actifs que les Français* », même si, dans la dernière période, les échanges commerciaux entre la France et la Pologne, et plus encore les investissements français en Pologne, se sont sensiblement développés.

M. Cimoszewicz cite l'important contrat passé avec Thomson CSF pour la livraison à l'armée polonaise de systèmes de communication radio. A propos des négociations, difficiles mais à présent pratiquement réglées, pour le rachat par Hachette de la principale chaîne de distribution de la presse polonaise (Ruch), M. Cimoszewicz se défend d'avoir été hostile au choix de la société française (comme la rumeur en a couru avec insistance), mais explique qu'il voulait seulement défendre les intérêts de son pays en obtenant « *le meilleur prix* » et « *les meilleures garanties* ».

Le premier ministre voudrait aussi que la France accroisse sa présence dans le domaine de l'enseignement du français : « *La demande est extrêmement forte en Pologne, et le succès de l'anglais n'est pas dû uniquement à la suprématie mondiale de la langue anglaise, mais aussi aux efforts considérables déployés aussi bien par les Britanniques que par les Américains pour favoriser l'apprentissage de leur langue, par exemple en province.* » Interrogé sur les reproches de plus en plus vifs émis à Bruxelles, au sein de la Commission européenne, à propos de certains comportements des autorités polonaises, M. Cimoszewicz répond que des problèmes apparaissent tout naturellement à mesure que « *la coopération entre la Pologne et l'Europe se renforce* ». Concernant le coréen Daewoo, auquel, estime-t-on à Bruxelles, les Polonais ont fait la part trop belle en lui permettant d'occuper une place de choix sur un marché automobile en très rapide expansion, M. Cimoszewicz affirme qu'il n'a bénéficié d'aucun régime de faveur.

M. Cimoszewicz souhaite que « les trois côtés du triangle de Weimar » (France, Allemagne, Pologne) soient de longueur égale

M. Cimoszewicz admet, par contre, que certaines réformes indispensables – notamment celles du régime des retraites et de la Sécurité sociale – prennent du retard. C'est l'un des arguments majeurs avancés par ceux qui, à Bruxelles comme ailleurs, estiment tout à fait irréaliste la perspective d'une adhésion de la Pologne à l'Union européenne dès l'an 2000, comme le président Jacques Chirac en avait évoqué la possibilité en septembre 1996. « *Les travaux se sont révélés plus lents que prévu, mais ce n'est pas aux Français qu'il faut dire à quel point ce type de réforme est difficile.* » Il assure que son gouvernement présentera un projet avant les élections parlementaires prévues pour l'automne, suffisamment tôt pour qu'il ait une chance d'être adopté, alors même que, sur le plan électoral, il n'y a rien à y gagner, au contraire.

Ancien candidat à la présidence de la République en 1991, élection où il jouait, selon sa propre expression, le rôle de « *coco de service* » et avait recueilli 9 % des voix, M. Cimoszewicz a toujours tenu à cultiver une certaine différence avec ses amis politiques. Après un début de carrière très classique dans les organes de jeunesse du parti, puis à l'Université, ce juriste, fils d'un officier du renseignement militaire, avait bénéficié d'une bourse pour étudier aux Etats-Unis au tout-début des années 80. Rentré en Pologne, il décida en 1985 de quitter Varsovie, livrée à l'« état de guerre », pour l'air pur de la campagne, où il se mit à l'agriculture, et plus précisément à l'élevage des cochons – avec des résultats dont il reste très fier. Il ne reviendra à la politique qu'en 1989, au moment de la chute du régime, mais sans adhérer formellement au Parti social-démocrate, héritier de l'ancien PC.

Jan Krauze

Les Serbes de Bosnie refoulent les candidats au retour

SARAJEVO
de notre correspondant

La première opération de retour de réfugiés bosniaques menée par les organisations internationales s'est soldée, dimanche 26 janvier, par un brutal échec dans le village de Gajevi (nord-est du pays). Une foule serbe a attaqué des familles musulmanes qui avaient reçu l'autorisation du Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR) de s'y réimplanter. Au début de l'hiver, des affrontements avaient entraîné la mort d'un candidat au retour et, la semaine dernière, la police serbe avait miné les accès au village pour décourager les Musulmans de traverser l'ancienne ligne de front.

L'opération « Retour à Gajevi » était considérée comme un test important par le HCR et les Occidentaux. La Force de l'OTAN (Sfor) s'était fortement impliquée dans ce processus de réinstallation de réfugiés, en intensifiant ses patrouilles dans le secteur et en négociant avec la République serbe. Pour la première fois depuis l'accord de paix de Dayton en décembre 1995, les Serbes avaient donné leur accord pour un retour organisé : trente-six familles devaient rejoindre Gajevi, sans armes, avec des matériaux destinés à rebâtir les maisons, dynamitées et incendiées lors des campagnes de « nettoyage ethnique ». Pale, le fief des séparatistes serbes, n'a pas tenu parole : l'opération de minage avait été effectuée par des hommes en uniformes de la police.

ABSENCE DE LA POLICE

Malgré la présence de soldats américains et russes aux abords du village, les Serbes ont attaqué dimanche. La foule, entonnant des chants nationalistes et guerriers, a violemment battu le chauffeur d'un tracteur apportant des matériaux. Cette fois, la police serbe brillait par son absence, et les soldats occidentaux, témoins de la scène, ne sont pas intervenus.

Les deux seules maisons qui avaient été légèrement retapées cette semaine ont été de nouveau rasées par les Serbes, dans ce village qui comptait 100 % de Musulmans avant la guerre et qui est situé en bordure de la ligne de partage dessinée à Dayton. Le projet ne comportait ni expulsion de Serbes, ni danger d'infiltration de soldats musulmans en profondeur en République serbe. Ces incidents illustrent une politique de séparation ethnique qui ne souffre aucune exception. Diplomates et organisations humanitaires, effrayés par cette détermination, ne savent comment organiser le rapatriement de près de trois millions de personnes – Musulmans, Croates et Serbes – jetés sur les routes pendant la guerre.

R. O.

Sarajevo, sanctuaire des rockers

SARAJEVO,
de notre correspondant

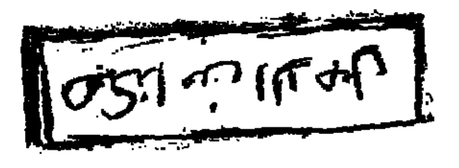
Il est remonté sur scène, dans une salle de la Maison de l'armée de Sarajevo, mais les fans de pop music des années 60 et 70 auraient sans doute été déçus... A l'invitation du Parti d'action démocratique (SDA, musulman), Cat Stevens a accepté de chantonner un air traditionnel bosniaque. *Lady d'Arbanville* et *Wild World*, ses célèbres refrains d'il y a vingt-cinq ans, ne sont plus au répertoire. Il s'appelle désormais Yusuf Islam, porte une longue barbe grise, une tunique et un turban à la manière des religieux islamistes, et venait à Sarajevo pour célébrer le ramadan avec ses « *frères et sœurs musulmans de Bosnie* ».

Yusuf Islam a rencontré des dignitaires du SDA durant la guerre. Un jour, il a reçu un enregistrement, Topovi sto grme (Les canons sèment la tempête) des mains d'Irfan Ljubijankic, ministre plus tard abattu en hélicoptère par l'armée serbe près de Bihac. A Sarajevo, il a annoncé qu'il allait produire prochainement « *une compilation de magnifiques chansons, mélodies et poèmes bosniaques* », mais qu'il n'envisage aucun retour au rock'n'roll (« *le rock ne va nulle part !* »). *Puis il est reparti, aussi discrètement qu'il était venu, laissant derrière lui des Sarajéviens, traditionnellement peu intéressés par la religion, fort perplexes.*

A mille lieues des préoccupations spirituelles de Yusuf Islam, Daniel Cohn-Bendit, député européen (Verts allemands), veut organiser en Bosnie-Herzégovine un autre retour sur scène : il envisage de convier les trois ex-Beatles vivants, Julian Lennon, le fils de John, et les Rolling Stones. « *Je rêverais de les voir chanter* Imagine *et* Give Peace a Chance *ensemble*, a-t-il annoncé. *Un Woodstock 2, au centre de la Bosnie, avec des groupes internationaux, ethniques, méditerranéens, africains.* »

A Sarajevo, on reste méfiant car la ville est habituée aux promesses non tenues des stars du rock. On se souvient de Bono, qui, pendant la guerre, avait promis de venir chanter avec ses amis du groupe U2, et qui se contenta, deux ans plus tard, de venir fêter le Jour de l'an en compagnie d'un ministre bosniaque. La star du soutien à la Bosnie reste le ténor Luciano Pavarotti, qui a organisé des concerts et produit des albums dont les fonds sont versés au Centre musical de Mostar, également soutenu par David Bowie. Cohn-Bendit a proposé que les recettes du Woodstock 2 aillent également à l'école mostarienne. « *Sarajevo va bientôt devenir le sanctuaire des rockers* », commente un musicien bosniaque.

Rémy Ourdan



Nigeria : la fille de Moshood Abiola demande l'aide de la communauté internationale

Elu président du pays en 1993, son père, malade, est détenu au secret depuis juin 1994

Elu démocratiquement président du Nigeria en juin 1993, le multimillionnaire philanthrope Moshood Abiola a été emprisonné en juin 1994 par la junte militaire au pouvoir. Depuis, il est pratiquement coupé de tout contact avec le monde extérieur. Sa fille, Wuraola, qui craint pour la santé physique et mentale de son père, demande une intervention de la communauté internationale.

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

A vingt-cinq ans, un doctorat de l'Imperial College de Londres « presque » en poche, Wuraola Abiola avait imaginé d'autres destins que celui qui la mène, jour après jour, dans les corridors de Parlements inconnus et, plus récemment, dans les salles de rédaction et studios de télévision. Mlle Abiola a peur, *« très peur »*, que l'on oublie son père qui languit depuis deux ans et demi en prison au Nigeria.

Son père, Chef Moshood K. O. Abiola, philanthrope multimillionnaire, a été élu le 12 juin 1993 président du Nigeria. Au terme d'une campagne d'un style nouveau, « Espoir 1993 », il recueille, sous le regard des observateurs internationaux, 58 % des voix, aussi bien des musulmans du Nord que des chrétiens du Sud.

Annulant aussitôt les élections, le gouvernement du président Ibrahim Babangida menace d'émettre un mandat d'arrêt contre lui. Il quitte le pays. Après un an d'exil – et de nombreuses rencontres avec des chefs d'Etat, y compris Bill Clinton –, il revient chez lui, se proclame président du Nigeria en juin 1994 et est arrêté. Le gouvernement de M. Babangida lui-même est renversé par un nouveau coup d'Etat militaire. Ouvert le 6 juillet 1994, le procès s'est enlisé dans des questions de procédure et la famille Abiola s'est elle-même divisée, notamment sur le choix de l'avocat. Le 4 juin 1996, Kudiratu Abiloa, l'épouse de l'opposant, est assassinée à Lagos.

Depuis octobre 1994, Moshood Abiola est pratiquement privé de visite et de contact avec le monde. Amnesty International s'inquiète pour sa santé. *« Au Nigeria, gagner des élections est un crime, une trahison,* s'indigne sa fille, *mais le pire est que le monde semble indifférent à cette injustice. »* Wuraola, qui ressemble de façon surprenante à son père, veut à tout prix éviter de donner l'inévitable impression d'« une fille à laquelle son père manque » : *« Je veux,* scande-t-elle, *vous faire connaître l'homme et sa vision, une vision qui a tout de même convaincu la grande majorité des Nigerians, pour que vous compreniez le degré de l'injustice qui lui est infligée. »* Mais la phrase suivante résume ses véritables appréhensions : *« Tout ce que je veux,* dit-elle presque malgré elle, *c'est savoir que mon papa est vivant. »*

Moshood Abiola est, selon Amnesty International, privé de tout suivi médical alors qu'il souffre d'une maladie rénale et d'hypertension. *« Personne ne l'a vu depuis plus de deux ans. Je ne demande pas trop : dites-moi que mon père vit encore... »*, répète Wuraola, qui s'inquiète surtout pour la santé mentale de son père : *« Il était incapable de rester sans rien faire. En attendant quelque chose, il avait l'habitude de tapoter sans cesse sur la table... je l'imagine tout seul, sans livres, sans journaux : il est capable de devenir fou. »*

La vie de Moshood Abiola, c'est l'histoire de la réussite d'un jeune homme pauvre avec de grandes ambitions. Né le 24 août 1938 dans une famille modeste de petits exploitants de cacao du sud-ouest du Nigeria, il sait déjà que, pour réussir, il faut être éduqué. A vingt ans, premier de sa classe, il part pour quatre ans, avec une bourse, à l'université de Glasgow, en Ecosse. Peu d'années après son retour au Nigeria, il devient vice-président du géant de la communication, ITT. Il amasse, en peu de temps, une fortune considérable et une réputation bien fondée de philanthrope. *« Mais tout cela ne suffisait pas. Il voyait trop de gâchis, de misère et de corruption. Il voulait faire plus, toujours plus : il voulait être fier du Nigeria, fier d'un Nigeria enfin démocratique »*, explique sa fille avec passion.

La mort subite de sa première femme, à l'âge de cinquante-quatre ans, *« le confronte à sa propre vie »* et le détermine, malgré les conseils de sa famille, à se présenter à l'élection présidentielle. *« Nous étions très conscients des risques, mais il passait des soirées à nous parler d'un "autre Nigeria", de la lutte qu'il entendait mener contre la corruption. »* Sa passion est contagieuse et sa famille le rejoint dans sa campagne. Wuraola refuse de *« divulguer »* le nombre de ses frères et sœurs : *« A cette question, mon père répondait toujours que cela porte malheur de compter ses enfants ! »* Mais elle concède qu'il sont plus de quinze.

Le sort de Moshood Abiola rejoint celui de quarante-trois « prisonniers de conscience » d'Amnesty au Nigeria, mais il touche de plus près les Nigerians qui ont voté pour lui. Parmi les autres prisonniers politiques « adoptés » par Amnesty International, se trouve le général Olusegun Obasanjo, président du pays de 1976 à 1979, lui aussi en prison depuis 1995. Dédicaçant son autobiographie au général Obasanjo, le président sud-africain Nelson Mandela écrit : *« A mon ami le général Obasanjo, qui dépasse de la tête et des épaules beaucoup de ceux qui détiennent de hautes fonctions dans le monde. »*

Exilé à New York, l'écrivain nigérian Onukaba Ojo est *« attristé »* par l'*« indifférence »* des grandes démocraties occidentales au sort des grands hommes de l'Afrique : *« Ils dépérissent en prison et l'on ne fait rien : c'est comme si le monde les avait oubliés. »* Pour Bronwen Manby, de l'organisation humanitaire Africa Watch, Moshood Abiola et Olusegun Obasanjo *« incarnent la notion même de la démocratie en Afrique »*. Très conscient des efforts *« inlassables »* des organisations non gouvernementales, Wuraola les remercie *« de tout [son] cœur »*. Mais, pour elle, ce sont les gouvernements qui peuvent faire quelque chose. *« Même si ce régime militaire réussit son programme économique – ce qui me semble très peu probable –, comment peut-on traiter avec lui sachant que des hommes d'honneur comme mon père sont en train de mourir en prison ? » « Je passe ma vie à voir des hommes politiques qui m'écoutent poliment mais qui ne font rien,* ajoute-t-elle, désespérée. *Mon message est pourtant simple : pourquoi mon père est-il en prison ? Pourquoi ne puis-je pas le voir ? »* Ce qu'elle a appris de son père ? *« La générosité et la compassion »*, répond-t-elle sans hésitation. Pour bien accentuer son argument, elle raconte l'histoire *« désormais connue au Nigeria »*, des voleurs qui, une nuit, sont venus cambrioler sa maison : *« Arrivés à la porte, ils ont changé d'avis. Revolver en main, ils ont sonné et demandé à voir mon père ; ils lui ont dit : "Chef, nous ne pouvons pas vous voler, mais nos enfants ont faim ; aidez-nous..." Mon père a passé la nuit à leur parler. »*

> « Comment peut-on traiter avec ce régime en sachant que des hommes d'honneur comme mon père sont en train de mourir en prison ? »

Moshood Abiola serait-il prêt à abandonner sa prétention à la présidence en échange de sa liberté ? *« Lui, je ne sais pas,* répond-elle, *mais moi, je dis oui tout de suite ; je ne sais pas combien de temps il peut vivre en prison. »* Le régime militaire du général Sani Abacha se dit *« déterminé »* à renoncer au pouvoir en 1998. Le fera-t-il ? *« L'histoire nous apprend que non, mais j'espère avoir tort. »* Wuraola s'inquiète surtout de la montée de la violence dans son pays : *« Cette campagne de terreur est hors de contrôle,* estime-t-elle ; *elle est à la fois criminelle et politique, sans que l'on sache d'où elle vient. »* Cela, pour Wuraola Abiola, accentue le caractère imprévisible de la situation au Nigeria : *« Et si on nous annonce une mauvaise nouvelle sans explication ? »*

« La perspective pour les droits de l'homme laisse les observateurs avec un sens déprimant de déjà-vu, écrit Amnesty International. (...) *Les Nigerians sont-ils destinés à souffrir pour avoir toujours des gouvernements qui n'ont aucune considération pour le droit ? »* Le 15 janvier, Amnesty annonçait l'arrestation d'un nouveau militant des droits de l'homme au Nigeria : Chef Olu Falae, « prisonnier de conscience »...

Afsané Bassir Pour

L'Inkatha se radicalise en Afrique du Sud

Le chef zoulou Mangosuthu Buthelezi a choisi le camp des « faucons » pour affermir son emprise sur le parti

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Un parti à la dérive tenté par la politique du pire : c'est le sentiment inquiétant que donne l'Inkatha, la formation à dominante zouloue du chef Mangosuthu Buthelezi, au terme de son congrès national, dimanche 26 janvier. Fidèle à son image d'éternel perturbateur de la vie politique post-apartheid, M. Buthelezi a choisi de durcir sa position pour tenter de résoudre la crise sans précédent que traverse son mouvement.

A l'initiative de son chef, l'Inkatha a officiellement repoussé la main tendue de son rival, le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela. Il a rejeté la proposition d'une amnistie spéciale pour les violences ayant opposé les deux formations dans le Kwazoulou-Natal, le fief de l'Inkatha. Ces violences ont fait plus de 14 000 morts depuis le début des années 80.

BATAILLE OUVERTE

M. Buthelezi s'est ainsi rangé du côté des « durs » de sa formation dans la bataille ouverte qui les oppose aux modérés, partisans d'une intégration véritable de l'Inkatha dans le jeu politique du pays. Deux des principaux dirigeants du parti, favorables au dialogue avec l'ANC, en ont profité pour annoncer leur retrait, pour *« convenances personnelles »*. Il s'agit de Frank Mdlalose, président du parti et premier ministre de la région du Kwazoulou-Natal, et de Ziba Jiyane, le secrétaire général de l'Inkatha.

Si ces départs permettent à M. Buthelezi d'asseoir son autorité sur le parti, ils soulignent aussi la difficulté de l'Inkatha à trouver sa place sur la scène politique de la « nouvelle » Afrique du Sud. Au temps de l'apartheid, l'Inkatha se présentait comme une alternative à l'ANC, quitte à affronter le parti de M. Mandela par les armes et à se compromettre avec le pouvoir blanc. Depuis les élections multiraciales d'avril 1994, l'Inkatha se marginalise progressivement, crispé sur ses revendications d'autonomie pour son bastion du Kwazoulou-Natal. Pour les satisfaire, la formation à dominante zouloue balance en permanence entre une attitude de rupture et celle d'un véritable parti politique d'opposition.

DOUBLE JEU

Deux camps se sont progressivement formés à l'intérieur du parti autour de ces deux options, M. Buthelezi favorisant l'un ou l'autre en fonction des circonstances. C'est ainsi que, d'un côté, l'Inkatha s'est mis au ban de la vie politique en refusant de participer à l'élaboration de la nouvelle Constitution du pays et en remettant en cause sa légitimité.

De l'autre côté, M. Buthelezi occupe toujours son poste de ministre de l'intérieur dans le gouvernement d'unité nationale dirigé par Nelson Mandela, et son parti n'exclut pas de s'allier avec d'autres formations d'opposition pour contrer la domination de l'ANC par la voie politique.

Ce double jeu a fait perdre beaucoup de crédit à l'Inkatha et l'a placé dans une impasse électorale. Lors du scrutin municipal de 1996, ce parti a obtenu moins de 1 % des voix en dehors du Kwazoulou-Natal. A l'intérieur même de son bastion, l'Inkatha a perdu du terrain au profit de l'ANC, qui l'a emporté dans les principales villes de la province. Débouté de ses demandes autonomistes, l'Inkatha se voit, qui plus est, menacé de perdre le contrôle du Kwazoulou-Natal à l'occasion des prochaines élections, en 1999.

Face à cette perspective, la tentation existe au sein de l'Inkatha de renouer avec la politique du pire. Certes, le nouveau président du parti, Ben Ngubane, a affirmé sa volonté de dialogue avec l'ANC, et les violences politiques ont fortement diminué ces derniers mois au Kwazoulou-Natal. Les habitants aspirent à la paix, et le gouvernement de M. Mandela a renforcé son dispositif militaire et policier dans la province. Il cherche à éviter l'affrontement, mais de nombreux militants de l'Inkatha, véritables boutefeux, ne sont pas prêts au compromis.

Frédéric Chambon

Le débat national sur la crise burundaise boudé par les partis politiques

LES PRINCIPALES formations politiques burundaises ont décidé de bouder le débat national proposé par le régime du major Pierre Buyoya pour définir un *« consensus »* sur un processus de paix à engager dans un pays toujours en proie à la guerre civile et soumis à un embargo commercial régional. La première phase de ce débat devait s'ouvrir, mardi 28 janvier, par un séminaire de quatre jours devant réunir soixante participants provenant de toutes les tendances politiques, à l'exception de la rébellion hutue.

Trois des principales organisations politiques du pays ont d'ores et déjà annoncé qu'elles ne participeraient pas à ce débat. Elles sont issues aussi bien de la minorité tutsie au pouvoir que de la majorité hutue renvoyée dans l'opposition par le putsch militaire contre le président Sylvestre Ntibantunganya, qui a remis Pierre Buyoya (Tutsi) au pouvoir le 25 juillet 1996.

Les Forces de changement démocratique (FCD, ancienne majorité présidentielle renversée), composées du Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu, largement majoritaire à l'Assemblée nationale issue des élections de 1993), le Rassemblement du peuple burundais (RPB), le Parti du peuple (PP) et le Parti libéral (PL), ont déclaré qu'un *« débat national sincère et authentique ne peut être envisagé avant que les belligérants, actuellement en conflit armé, soient d'accord pour arrêter la guerre et entamer les négociations »*.

De son côté, Charles Mukasi, président de l'Unité pour le progrès national (Uprona), principal parti dans lequel se reconnaît la minorité tutsie, a émis des doutes sur les chances de succès de ce débat, auquel il dit ne pas avoir été officiellement invité. *« On nous demande d'aller définir une voie de sortie de la crise burundaise avec des modèles sud-africain, angolais, où la solution a été la négociation, mais l'aspect génocidaire de la crise burundaise sur le modèle allemand ou rwandais est occulté »*, a expliqué M. Mukasi. Un autre membre de l'Uprona, parti censé soutenir le major Buyoya, a en outre affirmé que le gouvernement avait en fait déjà engagé avec la rébellion hutue des négociations rejetées par une grande partie de la minorité tutsie.

Le Parti pour le redressement national (Parena), formation de l'ancien président tutsi Jean-Baptiste Bagaza, en résidence surveillée depuis une semaine, a affirmé qu'il ne prendrait pas part au débat, auquel il préférerait une *« conférence nationale »* souveraine.

Le débat national avait été préconisé par la Convention de gouvernement du 10 septembre 1994, elle-même dissoute par le coup d'Etat du 25 juillet 1996. – *(AFP.)*

Patronat et syndicats se mobilisent contre l'« état d'urgence économique » en Colombie

BOGOTA
de notre correspondante

L'année vient à peine de commencer, et le président colombien, Ernesto Samper, est à nouveau sur la sellette. Cette fois, il ne s'agit pas de l'interminable feuilleton narco-politique, mais de la politique économique et sociale du gouvernement. La plupart des dirigeants politiques et économiques ont critiqué sa décision de décréter *« l'état d'urgence économique »* (décret 80 du 13 janvier), qui lui permet, pour réduire le déficit budgétaire du pays, de prendre des mesures d'austérité urgentes sans les avoir soumises à l'approbation du Parlement. Les syndicats du secteur public, tous unis, ce qui est sans précédent en Colombie, ont décidé d'appeler à une grève illimitée à partir du 11 février. De son côté, le patronat a décidé de ne pas reconduire en 1997 le « pacte social », signé en 1996 avec le gouvernement. Selon les termes de cet accord, sur lequel le gouvernement appuyait sa politique, les entrepreneurs, les salariés et l'Etat s'engageaient à juguler l'inflation à moins de 18 %.

Enfin, le quotidien *El Espectador*, l'un des principaux journaux du pays, a de nouveau demandé la démission du chef de l'Etat, dans un éditorial du 24 janvier intitulé – allusion directe au gouvernement de M. Samper : « Un cadavre sans sépulture ». Le quotidien affirme : *« le recours à l'état d'urgence économique est un geste désespéré avant le naufrage. »*

Pour sa part, la Cour constitutionnelle a refusé de valider, en première lecture, la procédure d'état d'urgence économique et a demandé au gouvernement de prouver le bien-fondé de sa décision. Par ailleurs, elle a sollicité l'avis des principaux spécialistes économiques du pays. La cour dispose de plusieurs semaines pour rendre son verdict : s'il était négatif, il remettrait en question les mesures fiscales déjà adoptées.

Le gouvernement a pris cette décision à la suite de l'aggravation du déficit budgétaire (4,4 milliards de dollars en 1996, soit 4,4 % du PIB contre 3,3 % prévus) et d'une hausse importante de l'inflation (22 %), de la surévaluation de la monnaie (le peso) et du niveau anormalement élevé des taux d'intérêt et, enfin, de l'augmentation du taux de chômage (12 % contre 8,8 % en 1995). Elle lui permet d'éviter un débat au Parlement sur le thème délicat d'une réforme fiscale peu susceptible de plaire au patronat.

AUSTÉRITÉ

Le plan d'austérité proposé par le gouvernement comprend une augmentation de la pression fiscale avec notamment une extension de l'application de la TVA et la suppression de la plupart des exonérations fiscales ; une imposition des crédits d'endettement externes, publics et privés ; une lutte renforcée contre l'évasion fiscale et la contrebande et, enfin, une réduction des dépenses de l'Etat. De nombreux responsables du patronat ont déploré publiquement ces mesures, alors que l'incertitude, liée à la décision en attente de la cour constitutionnelle, n'est pas de nature à rassurer les milieux financiers.

L'annonce de la réduction des dépenses publiques inquiète aussi les acteurs sociaux qui redoutent une trop forte diminution des crédits affectés au *« saut social »* cher à M. Samper. Les 850 000 employés du secteur public (enseignants, magistrats, télécommunications, pétrole, administration, etc.) qui ont voté la grève protestent essentiellement contre la décision du gouvernement de n'augmenter les salaires que de 13,5 %. Ils mettent aussi en cause le bien-fondé des privatisations du gouvernement.

Les dirigeants économiques colombiens, eux, sont partis plaider leur dossier à Washington. Ils redoutent l'adoption de sanctions par les Etats-Unis, le 1er mars prochain, lors de la traditionnelle remise du *« certificat de bonne conduite »* dans la lutte contre le trafic de drogue.

Anne Proenza

Le premier ministre israélien nomme un nouveau conseiller juridique pour désamorcer l'affaire Bar-On

M. Nétanyahou est toujours accusé de « marchandage »

Le premier ministre israélien, mis en cause par la première chaîne de télévision, a tenté de reprendre l'initiative en nommant au poste de conseiller juridique du gouvernement une personnalité unanimement reconnue. La télévision israélienne accuse M. Nétanyahou d'avoir nommé en janvier un proche d'un dirigeant mis en cause pour corruption et prêt à soutenir le premier ministre en échange d'un arrangement.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Accusé par des journalistes de la télévision publique d'avoir nommé le 10 janvier un obscur avocat au poste de conseiller juridique du gouvernement en échange d'un marchandage politique, Benyamin Nétanyahou, qui dément toute implication dans cette affaire, a tenté de corriger le tir en annonçant lundi soir 27 janvier la nomination au poste convoité d'un candidat qui emporte l'unanimité de la classe politique. Sauf nouveau coup de théâtre, la fonction capitale de conseiller juridique, abandonnée par le premier impétrant moins de quarante-huit heures après sa nomination (*Le Monde* du 14 janvier), sera attribuée mercredi en conseil des ministres à Elyakim Rubinstein.

Unanimement considéré comme un grand juriste doublé d'un homme d'honneur, M. Rubinstein, cinquante ans, a eu le rare privilège de servir comme secrétaire général du gouvernement nationaliste Likoud d'Itzhak Shamir puis, au même poste et à la demande d'Itzhak Rabin, pour l'administration travailliste. Sa nouvelle nomination, qui ne sera effective que d'ici quelques semaines, est applaudie à droite comme à gauche de l'arène politique.

Sans affiliation politique connue, le magistrat, juge de district au tribunal de Jérusalem, fut jadis conseiller de Moshe Dayan, ministre travailliste de la défense, avant de participer, en 1978, aux négociations de Camp David, qui allaient aboutir à la paix entre Israël et l'Egypte. M. Rubinstein, qui porte en toutes circonstances la calotte des juifs observants, fut également l'un des organisateurs et négociateurs à la première grande conférence israélo-arabe de novembre 1991 à Madrid.

DES « PREUVES TANGIBLES »

Roni Bar-On, son éphémère prédécesseur, demeure quant à lui sur la sellette. Ancien membre du comité central du Likoud jusqu'à sa récente démission, l'avocat continue de démentir les informations de la première chaîne de télévision nationale selon lesquelles il aurait été nommé le 10 janvier par M. Nétanyahou en échange d'une promesse d'abandon des poursuites pour corruption engagées il y a cinq ans contre un allié politique du premier ministre. Cet homme, le rabbin Aryéh Déri, ancien ministre de l'intérieur et chef politique du grand parti religieux sépharade, le Shass, dément également s'être engagé à soutenir l'accord israélo-palestinien sur Hébron en échange de la nomination de M. Bar-On.

Officiellement ouverte dimanche sur instruction du procureur général de l'Etat, Edna Arbel, l'enquête de police sur cette affaire s'est poursuivie lundi par l'audition de la jeune journaliste d'investigation, Ayala Hasson, qui a révélé le scandale à la télévision. Soutenue par sa hiérarchie, la journaliste continue d'affirmer détenir les « *preuves tangibles* » de la responsabilité, au moins indirecte, du premier ministre.

Depuis une semaine, le scandale figure quotidiennement à la « une » de tous les journaux et fait l'objet de débats incessants sur les médias audiovisuels et dans la classe politique. Entendu par la commission des lois réunie lundi à la Knesset pour examiner les éventuelles conséquences constitutionnelles de l'affaire, le procureur général a espéré que l'enquête pourrait être bouclée d'ici deux ou trois semaines. Me Arbel a ajouté qu'elle n'exigerait la levée du droit au secret des sources de la journaliste que si cela se révélait absolument nécessaire à l'établissement de la vérité.

Patrice Claude

■ **Le directeur général du cabinet du premier ministre israélien**, Benyamin Nétanyahou, va quitter son poste fin janvier. David Agmon a démissionné pour des « *raisons personnelles* », a indiqué le bureau du premier ministre. Mais, selon la radio israélienne, M. Agmon avait exprimé, à plusieurs reprises, sa frustration d'être tenu à l'écart des affaires. M. Agmon est le deuxième directeur de cabinet du premier ministre à quitter son poste. – (*AFP.*)

M. de Charette : Paris n'a pas à intervenir dans les affaires algériennes

PARIS. Le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, a rejeté, lundi 27 janvier, l'appel au dialogue en Algérie lancé par le Parti socialiste. « *L'Algérie est un pays indépendant et, pour le moment, nous estimons qu'il est de la responsabilité du peuple algérien, des dirigeants algériens, de trouver les solutions à leurs problèmes* », a déclaré M. de Charette à l'issue d'une visite au Danemark. De son côté, l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a annoncé qu'il convoquerait prochainement une réunion extraordinaire de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, afin de connaître « *l'appréciation* » du gouvernement sur l'intensification de la violence en Algérie.

Les autorités péruviennes relâchent la pression sur les preneurs d'otages

LIMA. Les autorités péruviennes ont relâché quelque peu la pression, lundi 27 janvier au soir à Lima, en annonçant que toutes les conditions « *logistiques* » étaient prêtes pour « *l'éventuel début des discussions* » avec le commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA), qui détient toujours soixante-douze otages à la résidence de l'ambassadeur du Japon. Quelques instants auparavant elles avaient frôlé l'incident dans leur guerre psychologique contre les preneurs d'otages qui ont ouvert le feu sur un « *défilé* » militaire organisé par les autorités devant la porte de l'ambassade. Le gouvernement a également annoncé la mise en place une commission composée de membres de l'Eglise catholique chargée d'examiner la situation des militants du MRTA détenus dans différentes prisons du pays. – (*AFP.*)

Washington accuse Bonn de « discrimination » envers les scientologues

WASHINGTON. Le département d'Etat américain a confirmé, lundi 27 janvier, qu'il considérait que les membres de l'Eglise de scientologie étaient victimes de « *discrimination* » en Allemagne et que cette critique figurerait dans le rapport annuel du département sur les droits de l'homme, qui doit être publié jeudi. Interrogé sur les accusations lancées dans plusieurs pays contre l'Eglise de scientologie, accusée d'être une secte et de faire pression sur ses membres, le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a répondu que le gouvernement américain « *ne pouvait pas se livrer à une évaluation des religions* ». Le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a estimé pour sa part que les reproches américains étaient « *absolument injustifiés* ». Le département d'Etat s'est saisi de cette affaire parce que des Américains membres de l'Eglise, dont le musicien Chick Corea et l'acteur de cinéma Tom Cruise, ont fait l'objet de discrimination en Allemagne. – (*AFP.*)

Journée du souvenir des victimes du nazisme en Allemagne

BERLIN. Un artiste allemand a projeté des images de l'entrée du camp d'extermination d'Auschwitz sur la porte de Brandebourg, symbole de l'unité allemande, lundi 27 janvier à Berlin (date à laquelle le camp d'Auschwitz a été libéré en 1945), à l'occasion de la journée du souvenir des victimes du nazisme en Allemagne. A la nuit tombée, la devise du camp « *Arbeit macht frei* » (le travail rend libre) s'est détachée sur le fronton de la porte de Brandebourg située non loin du futur mémorial aux victimes de l'Holocauste. « *Les Allemands ont deux portes : la porte de Brandebourg comme symbole de leur identité nationale et la porte d'Auschwitz, qui a marqué une rupture dans l'histoire allemande.* », a expliqué l'artiste Horst Hoheisel, 51 ans, à l'origine du projet. Les plus hauts responsables de l'Etat allemand leur ont rendu hommage lors d'une cérémonie au Bundestag, lundi après-midi à Bonn. – (*AFP.*)

EUROPE

■ **SERBIE : la victoire de l'opposition aux élections municipales** de Belgrade, qui avait été reconnue par la commission électorale, a été de nouveau annulée par un tribunal, lundi 27 janvier. En revanche la passation de pouvoir à une équipe de l'opposition a eu lieu à Nis, deuxième ville du pays. D'autre part, la police serbe a procédé dimanche à une série d'arrestations d'Albanais soupçonnés de « *terrorisme* » dans la province du Kosovo. – (*AFP.*)

■ **BULGARIE : le président** Petar Stoïanov a proposé, lundi 27 janvier, au Parti socialiste (PSB, ex-communiste) et à l'opposition d'organiser des élections législatives anticipées en mai (la fin de la législature est prévue en décembre 1998). Le PSB, majoritaire au Parlement, qui accepte d'avancer les élections à la fin 1997 et l'opposition qui propose fin mars, ont jusqu'à mardi pour donner leur réponse à M. Stoïanov. – (*AFP.*)

■ **ALBANIE : les autorités** albanaises ont pris, lundi 27 janvier, deux mesures d'apaisement en annulant un rassemblement contre les ex-communistes et en excluant toute mesure d'exception pour rétablir le calme après les troubles qui ont fait près d'une centaine de blessés ces derniers jours. – (*AFP.*)

■ **GRANDE-BRETAGNE : le gouvernement conservateur** de John Major a subi, lundi 27 janvier, un revers embarrassant lors d'un vote aux Communes sur un amendement à sa loi sur l'éducation. Cette défaite par une seule voix – 273 voix contre 272 – remet en relief la position fragile du gouvernement aux Communes, où les tories sont à égalité de voix avec le Labour. Le cabinet conservateur s'était réuni le même jour pour discuter de son programme électoral pour les prochaines élections. Le premier ministre a confirmé à cette occasion que le 1er mai restait sa date préférée pour le scrutin. – (*AFP.*)

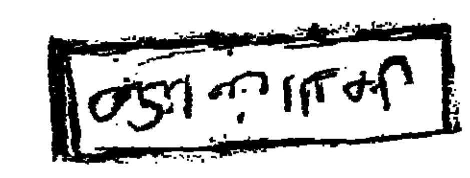
■ **La croissance s'est accélérée au quatrième trimestre** de 1996 pour atteindre 2,6 % en rythme annuel, contre 2,4 % au trimestre précédent, selon les chiffres provisoires publiés lundi 27 janvier par l'Office des statistiques nationales (ONS). Sur l'ensemble de 1996, la croissance est estimée à 2,3 % contre 2,5 % en 1995. Elle est inférieure aux prévisions initiales du gouvernement, qui avait tablé pour l'année sur un taux de 3 %. – (*AFP.*)

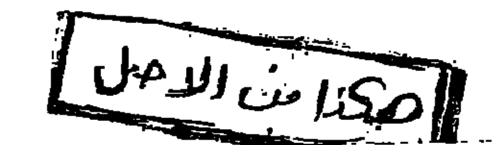
AFRIQUE

■ **MAROC : un tribunal de Casablanca a condamné**, lundi 27 janvier, vingt-cinq étudiants fondamentalistes à des peines de trois mois de prison et une amende de 2 500 dirhams (1 400 francs environ) chacun pour avoir troublé l'ordre public et endommagé des biens de l'Etat. La cour devait rendre son verdict mardi dans un autre procès impliquant trois étudiants poursuivis pour des délits similaires. – (*Reuter.*)

ASIE

■ **CORÉE DU SUD : le syndicat KCTU a annulé**, mardi 28 janvier, jusqu'à nouvel ordre les grèves hebdomadaires contre la nouvelle loi sur le travail en menaçant toutefois de reprendre le mouvement si le gouvernement devait tarder à procéder à la révision promise de la loi contestée. – (*AFP.*)





RÉFORME L'Assemblée nationale devait entamer, mardi 28 janvier, l'examen en première lecture du projet de loi sur le nouveau service national, qui se substituera au système en place depuis 1965 et mettra fin à la conscription en vigueur depuis le début du siècle. Un rendez-vous citoyen réunira cependant les jeunes garçons et filles entre dix-huit et vingt ans, et un volontariat, militaire ou civil, leur sera proposé. ● LA DURÉE ET LA VOCATION du rendez-vous citoyen sont encore l'objet de discussions dans la majorité, tandis que la gauche rejette l'abandon de la conscription. ● LE SERVICE CIVIL, tel qu'il est conçu dans le projet de loi, inquiète les actuels bénéficiaires des formes civiles du service national, notamment les associations, qui craignent d'être privées de l'aide que leur apportaient jusqu'à maintenant les appelés optant pour ces formules.

Le nouveau service national ne fait pas l'unanimité à droite

Le projet de rendez-vous citoyen, forgé à partir de propositions des députés, et le volontariat, auquel seront invités les jeunes hommes, puis les jeunes femmes, sont considérés par certains comme des formules encore floues

AVANT FÉVRIER 1996, date à laquelle le chef de l'Etat a rendu publique sa réforme des armées à la télévision, les groupes de travail chargés de réfléchir à la nouvelle organisation de la défense avaient plutôt imaginé un concept d'armée de métier – d'où était exclue, dans la pratique, la perspective de restaurer tout ou partie d'un service national –; à l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays alliés de la France. C'était une orientation pure et dure en faveur d'une armée de métier, composée de cadres d'active et d'engagés sous contrats à durée indéterminée.

Des spécialistes, tels l'ancien premier ministre de Georges Pompidou (et ministre des armées du général de Gaulle) Pierre Messmer et l'ancien expert du RPR pour la défense (et ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace d'Alain Juppé) François Fillon, triomphaient, auprès de Jacques Chirac, sur les partisans d'un service.

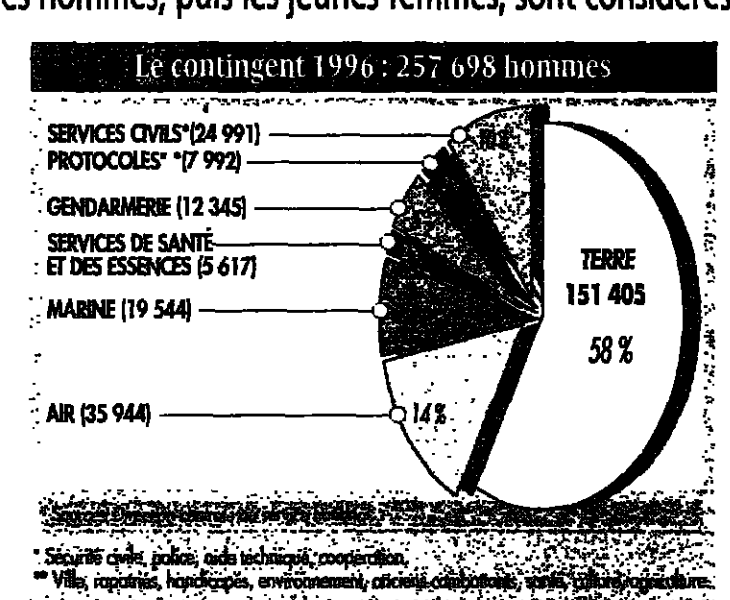
Cette suppression du service militaire et de ses annexes civiles – dont le fonctionnement remonte en fait à juillet 1965, même si la notion d'un service militaire obligatoire date du début du siècle – aboutissait à une rupture majeure dans l'évolution du système de défense en France et dans la conception des rapports entre les jeunes et la nation. Si bien que le parti de ceux pour qui la conscription demeure une garantie, face à des *agressions difficiles à anticiper*, a progressivement repris des forces au nom d'une orthodoxie fondée sur l'appel des citoyens sous les drapeaux.

Le ministre de la défense, Charles Millon, a, de lui-même, émis l'idée d'un service à vocation « *civique* », même si cette expression est alors apparue maladroite en raison des souvenirs laissés par les Chantiers de jeunesse de Vichy. Ensuite, plusieurs élus – et non des moindres avec Philippe Séguin (RPR), président de l'Assemblée nationale, ou Xavier de Villepin (UDF), président de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense –, à travers des missions parlementaires *ad hoc*, ont conclu à la nécessité de ne pas rendre irréversible l'abandon de toute activité civique à finalité militaire.

UNE FORMULE INÉDITE

Des réunions publiques, à l'initiative d'élus locaux, ont démontré, enfin, que le service national a encore des adeptes parmi les responsables d'associations et parmi les jeunes. Du moins, un service dont la vocation est de permettre une « remontée en puissance » des armées – fussent-elles de métier – si jamais l'urgence en était avérée.

Progressivement, l'idée d'une armée professionnelle, formée de cadres d'active et d'engagés, mais aussi de volontaires, et celle d'un service civil nouveau, à caractère humanitaire et social, ont fait leur chemin. A l'armée de métier s'est *peu à peu substituée une armée* professionnelle, avec ses personnels majoritairement sous contrat à durée déterminée, côtoyant des formules civiles qui font appel à la générosité de la jeunesse envers de grandes causes.



On compte d'autre part 17 218 dispenses (pour raisons sociales) et 62 072 réformes (pour raisons médicales).

Si bien qu'il a fallu innover. Outre le volontariat, qui, par un engagement personnel des jeunes, ouvre la voie à des besoins identifiés (défense, sécurité et prévention ; cohésion sociale et solidarité ; aide humanitaire et coopération internationale) de la *collectivité, il a été créé une formule* inédite : le rendez-vous citoyen obligatoire. Au cours des ces cinq jours devraient être pratiqués des examens de santé, des bilans scolaires ou professionnels. Des informations civiques et une présentation des formules de volontariat ultérieur seraient présentées aux jeunes.

« *Démarche originale et sans précédent* », prédit Jacques Boyon, président (RPR) de la commission de la défense au Palais-Bourbon, quand certains, au contraire, conti*nuent de s'interroger sur le bien*-fondé réel d'un dispositif qui, au début, en a *laissés* perplexe plus d'un, y compris M. Boyon lui-même. Au mieux, c'est un symbole de citoyenneté qu'on mettra progressivement à l'essai, l'été prochain, dans trois centres du service national (Mâcon, Nîmes-Tarascon, Compiègne-Cambrai), pour l'étendre après 1998 à sept autres centres.

La difficulté vient du fait que peu d'administrations et d'associations civiles, à ce jour, se sont senties directement impliquées par cette réforme. A la notable exception, sans doute, du secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli, qui s'est dit prêt à fournir des moniteurs (notamment des « médiateurs citoyens » à l'écoute des jeunes les plus en difficulté) et à accueillir des volontaires parmi les quarante mille susceptibles, de son point de vue, d'œuvrer au service de la cohésion sociale et de la solidarité.

POSITIONS DE PRINCIPE

Ce faible engagement – pour ne pas dire qu'il a été quasi inexistant – des organismes civils envers le rendez-vous citoyen est à l'origine d'une intervention du chef de l'Etat au conseil des ministres, le 22 janvier, pour leur demander de se montrer plus déterminés dans la réussite d'une réforme qui, en réalité, les concerne totalement.

A l'Assemblée même, le ton a assez sensiblement évolué au sein de la majorité. Les critiques, souvent *véhémentes au début, se sont* faites moins virulentes au fil des mois. *Certes, au RPR, on maugrée* sur le flou du système proposé et sur l'impression que le gouvernement a *donnée d'avoir bouclé le* projet, avant même le débat au Parlement, dès la présentation de la *loi de programmation militaire* au printemps 1996. Le rapporteur de la mission Séguin, Olivier Darrason (*UDF-PR*), *est à coup sûr* l'un des rares députés qui n'aient pas encore rendu les armes sur le sujet, ayant déposé à *lui* seul quelque cinquante amendements dont certains, de pure forme, ont été retenus par la commission de la défense, qui souhaite surtout rappeler, dans la loi, la notion selon laquelle le service national n'est pas abandonné, mais mis entre parenthèses, de façon à ce que la France puisse mobiliser si une menace grave l'imposait.

La gauche a préféré rester sur ses positions de principe, à savoir le maintien d'un service national obligatoire aussi universel et égalitaire qu'il est possible sans augmentation des crédits actuels de la défense. Sauf au PCF, c'est sur la durée d'un tel service que les avis sont partagés, notamment au PS. Ni les communistes ni les socialistes ne voteront la réforme. Quant aux chefs militaires, ils estiment que la crise de l'emploi peut leur amener des volontaires. Leur seule crainte est que le budget et l'encadrement du rendez-vous citoyen ne soient à la charge des armées.

Jacques Isnard

Les jeunes vont se préoccuper plus tôt de trouver un emploi

LA SUPPRESSION du service militaire va-t-elle entraîner un surcroît de chômage parmi les jeunes ? *Bien qu'aucune étude officielle* n'ait été publiée sur le sujet depuis l'annonce, en avril 1996, de la fin programmée de la conscription, le gouvernement a tenté d'évaluer les retombées de cette décision sur l'emploi. Cette question est d'autant plus fondée que, fin novembre 1996, 625 000 jeunes étaient inscrits à l'ANPE, selon les statistiques du ministère du travail.

« *La réduction des effectifs du contingent pourrait avoir des effets sur l'évolution du chômage* », estimait simplement l'Insee, en décembre, dans sa note de conjoncture sur l'économie française au premier semestre 1997. Si l'Institut national de la statistique ne s'est livré à aucune « étude d'impact », les services du ministère du travail ont évalué, à la demande de Jacques Barrot, à environ 240 000 le nombre d'emplois à trouver de 1997 à 2002, pour compenser cette suppression du service militaire (soit 40 000 emplois par an). *Toutefois, les experts du ministère estiment* que ce chiffre devrait être ramené à environ 140 000 emplois à trouver, l'armée professionnalisée ayant besoin d'embaucher environ 100 000 personnes pour de nouvelles tâches ou pour des missions jusqu'à présent exercées par des appelés du contingent.

IMPACT DIFFICILE À ÉVALUER

Les premiers incorporables étant des jeunes le plus souvent peu qualifiés, il est probable qu'ils poursuivront leur formation. Au ministère de l'économie, on rappelle que 220 000 contrats d'apprentissage (en augmentation de 10 % par rapport à 1996) et 130 000 contrats de qualification (+ 4 %) ont été budgétés dans la loi de finances pour 1997. Ces quelque 300 000 contrats supplémentaires pourraient, en partie, bénéficier à des jeunes qui, dans l'ancien système, seraient partis sous les drapeaux. Un expert de la *direction de la prévision juge que le choc sera* absorbé progressivement. Il est probable, aussi, que les jeunes qui mènent des études plus longues resteront, pour certains, un an de plus sur les bancs de l'université.

Les experts de l'emploi reconnaissent qu'il est très difficile de préjuger des comportements et de mesurer l'impact macroéconomique de leur modification. Jusqu'à présent, de nombreux jeunes reportaient certaines décisions après leur service militaire : quitter le domicile des parents, vivre en couple, se marier, etc. Ce rite de passage de la jeunesse à l'âge adulte étant supprimé, ils pourraient appréhender leur rôle économique différemment et, par exemple, se mettre plus tôt à la recherche d'un logement.

Jean-Michel Bezat

Trois étapes majeures

● ***Recensement.*** *Tous les* Français, y compris les filles, seront soumis, à l'âge de seize ans, à un recensement en mairie (ou au consulat, à l'étranger). Un certificat sera délivré, dont la présentation sera exigible pour certaines démarches administratives.

● **Rendez-vous citoyen.** D'une durée de cinq jours, le rendez-vous citoyen sera obligatoire entre dix-huit et vingt ans, pour tous les jeunes hommes (nés après le 31 décembre 1978) dès 1997 et pour toutes les jeunes femmes (nées après le 31 décembre 1984) à partir de 2003. Il donnera lieu à un brevet, préalable pour formuler diverses demandes (inscriptions aux examens, accès à des aides à l'emploi, etc.).

● ***Volontariat.*** *D'une durée* de neuf à vingt-quatre mois, le volontariat pourra être accompli entre *dix-huit et* trente ans dans les domaines de la défense, de la sécurité, de la prévention ; de la cohésion sociale et de la solidarité ; de l'aide humanitaire et de la coopération internationale. Sa durée pourra être fractionnée, et il donnera lieu à une indemnité mensuelle uniforme (environ 2 000 francs). Les hommes et les femmes pourront être volontaires dès l'entrée en vigueur de la loi.

● **Mesures transitoires.** Jusqu'au 31 décembre 2002, le service national actuel (dix mois) s'appliquera aux hommes nés avant le 1er janvier 1979.

Les associations critiquent le volontariat civil

DE TOUTES les formes civiles de volontariat prévues, celle qui a trait à la solidarité et à l'aide humanitaire, en France et à l'étranger, est sans doute celle qui pose le plus de problèmes dans son application. Des associations, par exemple le Comité de liaison des organisations non gouvernementales (Clong) de volontariat ou, encore, le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep), l'ont fait savoir dans des courriers adressés aux députés. Au point que, sur la *proposition de deux socialistes*, Charles Josselin et Paul Quilès, appuyés par plusieurs élus de la majorité, la commission de la défense de l'Assemblée nationale va demander au gouvernement de modifier le projet de loi.

Dans leurs lettres, la plupart des associations concernées par cette forme civile du volontariat relèvent que les dispositions imaginées – même si « *les intentions sont louables* » – vont, dans la pratique, apparaître « *soit incohérentes, soit injustifiées et, de toute manière, inacceptables* ».

Pour le service de coopération internationale et d'aide humanitaire, le projet de loi crée une nou*velle catégorie de volontaires placés « sous le contrôle de l'Etat »*, mais dont la protection sociale restera à la charge des associations qui les emploient, souvent démunies financièrement. Si bien que ces volontaires coexisteront avec la catégorie – instituée en 1995 et maintenue à ce jour – des volontaires civils du service national, dont la protection sociale est prise en charge forfaitairement par l'Etat. A terme, si rien n'est modifié, ce sera, estiment les associations, « *une très forte diminution du nombre des Français volontaires expatriés* ».

« UN EMPLOI SOUS-PAYÉ »

*Pour le service de cohésion so*ciale et de solidarité, les associations constatent que le projet de loi, *en réalité, est loin d'être suffi*samment structuré et que les moyens budgétaires restent indéterminés. Ce service pourrait, selon une estimation du secrétaire d'Etat à l'aide humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli, attirer quelque quarante mille volontaires.

Outre qu'il laisse aux organismes concernés la charge financière de l'accueil des candidats (gîte, nourriture, couverture sociale, etc.), le texte, selon les associations qui le critiquent, transforme le volontariat en « *un emploi sous-payé, sortant du cadre de la législation du travail et de la formation professionnelle* », avec toutes les inégalités que cette imprécision du statut risque d'instaurer parmi les jeunes intéressés.

D'une manière générale, les associations constatent, pour le regretter, que, seul, le volontariat « défense-sécurité-prévention » – le volet du projet de loi qui s'adresse aux trois armées, à la gendarmerie, à la police, à la sécurité civile, à la protection de l'environnement et aux douanes – « *est relativement structuré, avec des budgets prévus* ».

Adopté par la commission de la défense de l'Assemblée, l'amende*ment présenté par le Parti socia*liste contraint l'Etat à prendre en charge les cotisations de protec*tion sociale lorsque les organismes* d'accueil des volontaires sont des associations agréées. De même, un second amendement, rédigé par le président de la commission, Jacques Boyon (RPR), a été retenu. Il ne revient pas sur le principe de l'uniformité de l'indemnité versée à tous les volontaires (environ 2 000 francs mensuels), mais il admet que, pour ne pas pénaliser les associations, une indemnité représentative des prestations en nature (logement, nourriture, transport) puisse être allouée, notamment, à ceux qui exercent leur volontariat à l'étranger.

J. I.

L'armée de l'air décentralise son recrutement

LES COLONELS qui commandent des bases de l'armée de l'air seront désormais chargés du recrutement et de la reconversion d'une nouvelle catégorie de personnels, les militaires techniques de l'air (MTA) destinés à former un corps de 11 000 hommes. Ces MTA seront embauchés localement, dans l'environnement proche de la base aérienne, à partir de candidats ayant, selon la spécialité retenue, le niveau minimal de la troisième d'un lycée ou d'un collège et jusqu'aux CAP, BEP ou bac professionnel. Cette décentralisation du recrutement, explique-t-on à l'état-major, se veut l'une des conséquences de la réforme de l'Etat.

D'ici à 2002, l'armée de l'air va perdre 300 postes d'officiers, 4 400 de sous-officiers et l'ensemble de ses 33 000 *appelés, pour tomber* à un total de ses effectifs de l'ordre de 71 000 professionnels selon des évaluations du général Yves Gloanec, son directeur du personnel militaire. Pour compenser une partie de ces pertes, il est prévu de recruter, à partir de 1997, quelque 1 800 civils supplémentaires, 2 225 appelés volontaires (pour un service d'une durée de neuf à vingt-quatre mois, avec une indemnité mensuelle de 2 000 francs) et 11 000 MTA.

L'armée de l'air, contrairement aux deux autres armées, ne prévoit pas de lancer de campagne nationale de promotion dans les médias pour attirer des candidats à la fonction de MTA. Ce sera de la responsabilité des colonels, commandant les bases aériennes, de recruter régionalement, d'employer et de tenter de reconvertir localement les MTA au terme de leurs contrats.

> Les militaires techniques de l'air seront embauchés localement, dans l'environnement proche de la base aérienne

Il est proposé un contrat de quatre ans, renouvelable une seule fois, sans que les personnels en question puissent espérer dépasser onze ans dans le cas de spécialités exceptionnelles. Leur première solde mensuelle sera à peine supérieure à 6 000 francs.

C'est la première fois qu'un colonel à la tête de sa formation est tenu pour responsable – et qu'il sera noté en conséquence pour son avancement éventuel – de ces recrutements et de ces reconversions, dits de « *proximité* », pour des personnels engagés. Selon le général Gloanec, « *c'est, entre autres raisons, parce que les MTA feront des carrières courtes que l'armée de l'air a choisi d'adopter ce mode d'embauche locale* ». L'administration centrale n'interviendra que si des postes ne sont pas localement honorés.

Une autre innovation de l'armée de l'air consiste à avertir les futurs MTA – l'équivalent de gradés ou d'hommes du rang engagés dans l'armée de terre – qu'ils ne sont pas voués à devenir forcément des sous-officiers, corporation d'aviateurs dont le recrutement demeure national. Ce système est fondé, de la sorte, sur le modèle d'organisa*tion et de fonctionnement des ar*mées de métier américaine ou britannique. Les MTA seront des professionnels *répartis dans quel*que vingt-trois spécialités différentes – soutien, logistique, défense et protection –, nécessaires à la marche d'une base aérienne. L'état-major envisage, cependant, que les meilleurs d'entre eux, après avoir été sélectionnés par concours interne, puissent devenir sous-officiers à la cinquième année de leur contrat.

J. I.

Moins d'un CIE sur cinq correspond à une création d'emploi

INSTAURÉ EN AOÛT 1995, mesure phare du programme présidentiel de Jacques Chirac, le contrat initiative-emploi (CIE) n'a été que très marginalement utilisé par les entreprises pour pourvoir de nouveaux postes, selon une étude du ministère du travail, publiée lundi 27 janvier. Moins d'une embauche sur cinq (16 %), effectuée en 1995 sous ce dispositif, a permis une création nette d'emploi, indique l'étude. Ce qui signifie que l'effet d'aubaine a surtout joué, les entreprises utilisant ce dispositif avantageux pour pourvoir, à moindre coût, des postes qui l'auraient été de toute façon.

Le CIE permet aux entreprises embauchant un chômeur de longue durée de bénéficier d'exonérations de charges et d'une prime d'Etat. L'étude estime ainsi que, dans 56 % des cas, le CIE a constitué pour l'employeur un pur « *effet d'aubaine* ». Toutefois, souligne l'étude, le CIE a favorisé l'insertion de personnes en difficulté. Réformé en août 1996 dans un sens plus restrictif en raison de son coût pour le budget de l'Etat, le CIE a bénéficié à 300 000 personnes durant sa première année d'application.

M. Chirac lance sa « croisade » pour l'emploi des jeunes

EN VISITANT L'ESPACE CYBER JEUNES de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), lundi 27 janvier, le chef de l'Etat a appelé à la « *mobilisation* » de tous, « *dans tous les domaines* » pour lancer « *une croisade* » en faveur de l'emploi des jeunes. « *Tous les moyens doivent être mobilisés, l'Etat, les services de l'emploi, les collectivités locales qui doivent avoir un rôle essentiel, les partenaires sociaux, patronat et syndicats, les associations. (...) Chacun doit apporter l'effort de son imagination, de sa réflexion, de son action* », a-t-il ajouté, en citant l'exemple de cette mission locale de Boulogne, qui met à la disposition des jeunes en recherche d'emploi des outils informatiques et multimédia (Internet). « *Il n'y a pas une solution. Il y en a beaucoup* », a poursuivi M. Chirac, en invitant les jeunes Français à « *ne pas avoir peur de s'expatrier* » pour travailler à l'étranger.

DÉPÊCHES

■ **EMPLOI : le Parti socialiste a dénoncé, lundi 27 janvier, la « politique virtuelle »** *de Jacques Chirac en matière de lutte pour l'emploi.* Le porte-parole du PS, François Hollande, a évoqué la visite du chef de l'Etat à la mission locale pour l'emploi de Boulogne-Billancourt, baptisée « *Espace cyber jeunes* ». « *Je crois que le symbole est bien trouvé : on est dans la politique virtuelle* », a dit M. Hollande. « *On fait comme s'il existait un plan pour les jeunes, comme s'il y avait des mesures concrètes, alors qu'il n'y a rien, sinon toujours des incantations, des promesses et des mots.* »

■ **DROIT DES SOCIÉTÉS :** ***rédigé sous la double autorité*** *du ministère* de la justice et du ministère de l'économie, un avant-projet de loi, examiné actuellement à l'hôtel Matignon, propose un toilettage des articles de la loi de 1966 sur les sociétés commerciales. Le sénateur Philippe Marini (RPR, Oise) avait remis, en septembre 1996, un rapport sur ce thème.

■ **ENTREPRISE CITOYENNE : Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale**, a affirmé, lundi 27 janvier, que « *l'entreprise n'était pas comptable vis-à-vis de la collectivité nationale en termes d'emplois, mais en termes de richesses produites* ». « *Comment s'étonner dès-lors de tous ces raisonnements sur la prétendue mauvaise volonté des patrons à honorer leurs engagements, à faire leur devoir, à apporter les justes contreparties aux efforts de la puissance publique ?* », a poursuivi M. Séguin, qui s'exprimait à l'hôtel de Lassay à l'occasion de la remise du Prix de l'audace créatrice.

■ **MONNAIE UNIQUE : Laurent Fabius, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale**, a estimé, lundi 27 janvier, au sujet de la monnaie unique qu'en 1998 « *la bonne solution sera de demander à la nouvelle Assemblée nationale, élue largement autour de ce thème, de dire oui ou non* » à l'euro. Réaffirmant au micro d'Europe 1 qu'il est « *favorable à l'euro, mais à certaines conditions* », M. Fabius a souhaité « *un euro de croissance et pas un euro de chômage et de récession* ». Le PCF et le Mouvement des citoyens demandent un référendum sur la monnaie unique. Jeudi, le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue, avait réaffirmé que cette question constituait un « *obstacle important* » dans les rapports de sa formation avec le PS.

■ **DROITE : en « congé de parti » pour protester contre l'alliance entre le Mouvement pour la France** (MPF) de Philippe de Villiers et le Centre national des indépendants et paysans (CNIP) d'Olivier d'Ormesson, intervenue samedi 25 janvier, Jean-Antoine Giansily, ancien président du CNIP, a écrit, lundi 27, aux membres du comité directeur de ce mouvement pour appeler les élus du CNIP à refuser « *l'absorption* » par le MPF.

■ **ÉCOLOGISTES : l'Alternative rouge et verte (AREV)**, réunie le 26 janvier, souhaite la formation d'un « *pôle alternatif autogestionnaire et écologiste* » lors des élections législatives et régionales, et engage dans cet esprit des contacts avec la Convention pour une alternative progressiste (CAP), la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), et les écologistes de gauche « *qui ne se retrouvent pas dans l'accord Verts-PS* ».

■ **FONCTIONNAIRES : le ministre de la fonction publique, Dominique Perben,** recevra de nouveau les fédérations de fonctionnaires pour des discussions bilatérales sur les salaires, mardi 4 février. Il devrait alors annoncer s'il ouvre ou non une négociation. Les sept fédérations de fonctionnaires ont par ailleurs demandé, lundi 27 janvier, au gouvernement l'ouverture d'une négociation « *sur les moyens nécessaires à l'action sociale en direction des agents de l'Etat* ».

■ **VALMY : la promotion 1996-1998 de l'ENA** a choisi Valmy pour nom de baptême, dans la nuit du 24 au 25 janvier, à Ventron (Vosges). Selon les élèves, Valmy « *symbolise la naissance de l'Etat républicain à travers une bataille* ». Après l'examen de 250 noms, ce dernier l'a emporté de peu sur celui de Jacques Cartier.

■ ***LÉGISLATIVES*** **: le petit parti d'extrême droite de Jean-François Touzé**, le Parti national républicain, estime « *qu'il existe un espace de plus en plus large pour une formation se situant résolument à droite de l'échiquier politique mais refusant tout autant la radicalisation, le jusqu'auboutisme et l'enfermement du Front national que l'immobilisme de la majorité* » et a rendu publique une liste de 50 candidats sur les 150 qu'il espère présenter aux élections législatives de 1998.

■ **FN : le secrétaire général du RPR Jean-François Mancel** a affirmé, mardi 28 janvier, qu'« *en tant que gaullistes tout nous sépare* » du Front national « *en ce qui concerne à la fois l'idée que nous nous faisons de l'homme, et l'idée que nous nous faisons de la République* ». « *Nous le dirons très clairement* » au cours de la campagne électorale des législatives, a-t-il déclaré à RMC. Le RPR, selon M. Mancel, va dans cette campagne se « *battre très fortement contre le Parti socialiste* » et le FN.

La gestion de Marignane au cœur de la bataille électorale pour la mairie de Vitrolles

La politique de M. Simonpiéri, maire FN de la municipalité voisine, sert d'exemple ou de repoussoir

Lionel Jospin a apporté, lundi 27 janvier, dans un communiqué, son soutien à Jean-Jacques Anglade, candidat PS d'union de la gauche à l'élection municipale partielle de Vitrolles des 2 et 9 février. Le candidat UDF-RPR, Roger Guichard, désormais plus présent dans la campagne, a porté plainte auprès du tribunal d'Aix-en-Provence contre la liste du FN pour « *volonté de tromper l'électeur* » à propos du statut de Bruno Mégret.

MARSEILLE
de notre correspondant

La bibliothèque municipale Jean-d'Ormesson de Marignane (Bouches-du-Rhône) présente, depuis vendredi 17 janvier, ses dernières acquisitions. Sur une table, le *Rapport d'enquête sur le budget européen*, de Jean-Yves Le Gallou, conseiller régional Front national d'Ile-de-France, *Racket sur l'écologie* et *Voyage autour de la femme*, de Jacques Bompard, maire d'extrême droite d'Orange, *Une âme pour la France*, de Bruno Gollnisch, secrétaire général du FN, côtoient des ouvrages à caractère social, *Le Mythe des acquis sociaux*, *Privatiser la Sécurité sociale*, ou des romans de Robert Brasillach.

REPORTAGE
Marignane, la plus « sage », jusqu'à présent, des trois villes détenues par le FN

Dans une lettre ouverte à Jean d'Ormesson, la présidente du groupe Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Association des bibliothécaires français interpelle l'académicien : « *La municipalité de Marignane dénie aux bibliothécaires la responsabilité des acquisitions, met en place un comité de censure, et impose ses choix d'ouvrages aux lecteurs. Ne pensez-vous pas que, en agissant ainsi, elle salit votre nom ?* » La municipalité d'extrême droite argue, elle, du « *respect d'un authentique pluralisme* »...

L'affaire de la bibliothèque, et plus généralement la politique municipale marignanaise, alimentent la campagne pour l'élection municipale partielle des 2 et 9 février à Vitrolles. Chaque candidat puise ses arguments dans le travail de la municipalité FN voisine. A l'extrême droite : « *Regardez, à Marignane, les impôts locaux et le prix de l'eau ont baissé.* » A gauche : « *Voyez, à Marignane, le Front national noyaute les associations, asphyxie les Restos du cœur et censure la culture.* » « *Que l'exemple marignanais serve à l'équipe de Catherine Mégret, ce serait notre fierté de militants* », affirment Daniel Simonpiéri, maire de Marignane, et les élus de sa majorité, en participant à la campagne de Mme Mégret, tête de liste FN à Vitrolles.

M. Simonpiéri joue, depuis son élection, la carte de l'enfant du pays, de l'employé de banque devenu « *maire de tous les Marignanais* ». « *Le problème, c'est qu'il est gentil*, observe Jean Montagnac (UDF-PR), chef de file de l'opposition municipale. *Il fait la bise à tout le monde, et s'invite aux mariages des Maghrébins.* » La bonhomie de M. Simonpiéri, l'indifférence apparente des Marignanais, un champ politique déserté par les partis traditionnels en proie à des déchirements internes, *tout cela fait que* Marignane apparaît jusqu'à présent comme la plus « sage » des trois villes Front national. Jouant un rôle de test, la manifestation du 14 décembre 1996 contre la venue de Jean-Marie Le Pen a mobilisé tout juste quatre cents personnes.

« LEPÉNISME LAÏQUE »

Les deux cents militants d'Alarme citoyens, l'association née, au lendemain de l'élection de M. Simonpiéri, « *du désespoir d'un petit groupe de personnes* », analysent ce « *lepénisme laïque* » comme un frein à une plus large mobilisation des Marignanais. « *Pour l'instant, Simonpiéri a mené une politique plutôt front bas, mais si Vitrolles tombe aux mains du FN, il va se déchaîner* », redoute une militante. L'association, qui va bientôt ouvrir un local dans le centre-ville, joue la carte juridique. A chaque décision de la municipalité portant l'empreinte du FN, le tribunal administratif est saisi. La dernière action en cours vise à annuler la note du premier adjoint recensant les publications auxquelles doit être abonnée la bibliothèque municipale.

« *Première victoire* » de l'association, le tribunal administratif de Marseille a ordonné, le 27 novembre 1996, le *sursis à exécution* d'une délibération du conseil municipal du 24 juin, qui réformait le règlement des cantines scolaires. Alléguant d'indispensables économies, la municipalité avait décidé de réserver l'accès des cantines aux enfants dont les deux parents pouvaient prouver qu'ils travaillaient (*Le Monde* du 3 décembre 1996). Selon la FCPE, à l'origine de cette procédure, cela entraînait « *l'exclusion des enfants de chômeurs, des enfants de pauvres, ceux qui ont le plus besoin d'un repas équilibré et complet par jour* ».

Directeur du service des sports jusqu'à sa démission en janvier 1996, Joseph Mahmoud, vice-champion olympique du 3 000 mètres steeple à Los Angeles en 1984, déplore la « *casse* » du Jogging international de Marignane (JIM), un des clubs d'athlétisme les plus prestigieux de France. Au lendemain de l'élection de la nouvelle majorité, Jean-Christian Tarelli, premier adjoint au maire, déclarait que la dizaine d'athlètes du JIM embauchés comme employés municipaux, *mais partiellement détachés* pour suivre leur entraînement, ne seraient « *plus payés pour courir, mais pour travailler 37 h 30 par semaine* ». Abdellah Behar, Halez Taguelmint, Abdel Zouad, autant d'athlètes d'élite, ont déserté les pistes de Marignane pour rejoindre d'autres clubs. « *Je n'ose pas imaginer que la consonance maghrébine de ces grands noms de l'athlétisme français a poussé la municipalité à casser le JIM*, déplore M. Mahmoud. *La municipalité FN s'est focalisée sur le sport, qui représente 4 000 licenciés, en pensant qu'il s'agissait d'un vivier d'opposants.* » « *L'ancien directeur, premier responsable de la gabegie et de la très mauvaise ambiance qui rongeait le club, dut démissionner, non sans avoir tenté de politiser ses malheurs* », assure, de son côté, le journal municipal.

Luc Leroux

Jean-Claude Barreau quitte le ministère de l'intérieur

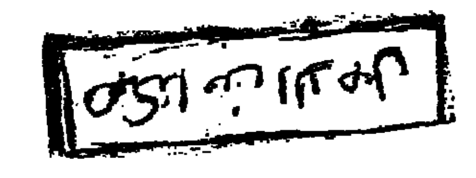
CONSEILLER TECHNIQUE chargé de l'immigration au cabinet de Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, Jean-Claude Barreau a remis sa démission et sortira, le 3 février, de l'organigramme de la place Beauvau. Le même jour sera publié son nouveau livre, *La France va-t-elle disparaître ?* (Grasset), dans lequel il s'en prend violemment à « *la ringardisation de la nation* », en affirmant que « *l'importance du Front national est à la mesure de la démission des classes dirigeantes* ». C'est un livre « *anti-maastrichtien* » et « *antimonétariste* », peu en phase avec le discours gouvernemental. « *Il fallait être cohérent* », explique-t-il.

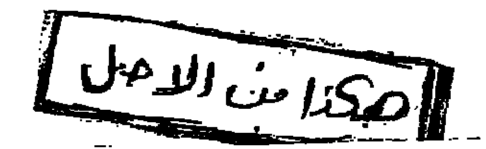
Une fois n'est pas coutume, M. Barreau entend divorcer dans le calme. C'est une « première » pour cet homme volontiers provocateur, dont la vie n'a pas manqué de rebondissements. En 1971, premier scandale : le curé à moto, célèbre pour ses actions auprès des loubards de Pigalle, annonce son mariage. Après s'être reconverti dans l'édition parisienne, il retrouve l'anonymat en partant à Alger comme conseiller culturel, mais la célébrité le rattrape en 1985 : chargé de mission à l'Elysée, il est nommé, au tour extérieur, inspecteur général de l'éducation nationale. L'institution tempête, mais il triomphe.

Président de l'Office des migrations internationales (OMI) depuis 1989, il publie en 1991 un livre sur l'islam qui déchaîne une violente polémique. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales, lui demande alors de quitter son poste. Il s'exécute, mais rumine déjà sa revanche. En 1993, elle est consommée avec éclat, puisque M. Barreau revient au pouvoir dans les malles de l'ennemi : conseiller chargé de l'immigration auprès de Charles Pasqua, il défend les lois sur la nationalité et sur l'entrée et le séjour des étrangers. Il conserve le même poste auprès de M. Debré.

Depuis quelques mois, cependant, M. Barreau semblait marginalisé au ministère et ne cachait pas ses critiques. L'affaire des sans-papiers de Saint-Bernard l'avait laissé mélancolique. Difficile, donc, de ne pas donner un sens politique à son départ, qui sera officiel la veille du jour – le 4 février – où commencera, au Sénat, l'examen du projet de loi de M. Debré sur l'immigration.

Nathaniel Herzberg





ÉDUCATION **Présentée mardi 28 janvier, une étude du ministère de l'éducation nationale apporte de nouveaux éléments sur les taux de réussite des étudiants à l'université. Pour la première fois, a été établie, établissement par établissement, la proportion d'étudiants qui accèdent à un deuxième cycle. ● SI 60 %** ***d'entre eux réussissent à entrer en deuxième cycle*, cette moyenne nationale cache de fortes disparités locales. Surtout, un étudiant sur quatre seulement parvient à avoir *un DEUG en deux ans, durée normale du cursus*. Pour certains, ce parcours peut prendre cinq ans. ● CETTE ÉVALUATION des performances des différentes facultés provoque les réserves de certains présidents d'université. Elle intervient néanmoins au moment où François Bayrou s'apprête à rendre publiques ses premières propositions sur la réforme de l'enseignement supérieur.**

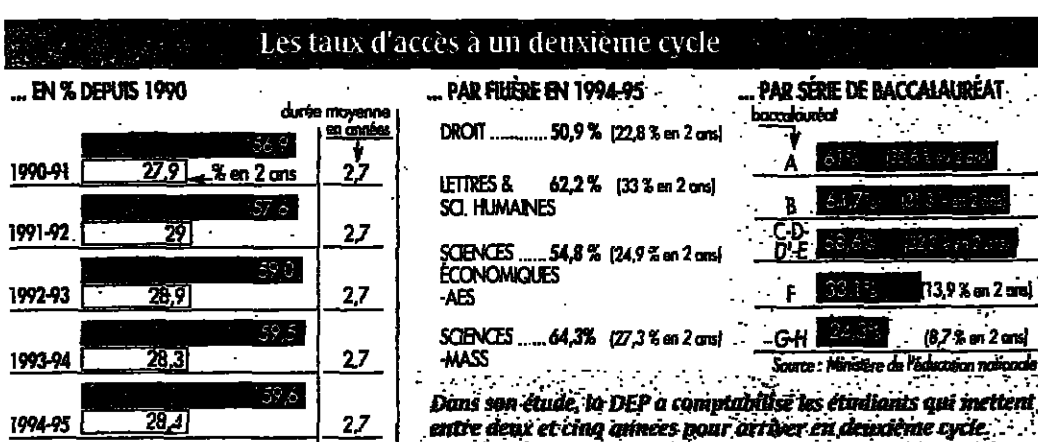
Les taux de réussite des étudiants varient fortement selon les universités

Pour la première fois, une étude du ministère de l'éducation établit, faculté par faculté, la proportion de ceux qui accèdent à un deuxième cycle. 60 % d'entre eux y parviennent, mais leurs chances de succès sont inégales et un quart seulement obtiennent le DEUG en deux ans

A L'ISSUE du baccalauréat, les étudiants bénéficient-ils des mêmes conditions de formation et des mêmes chances de réussite selon l'université dans laquelle ils sont inscrits ? A l'automne 1995, l'un des plus longs mouvements de protestation étudiante – il avait duré près de deux mois – s'était *déclenché à partir du constat* accablant d'une profonde inégalité de traitement entre les établissements, tant en personnel d'encadrement qu'en moyens financiers.

Une preuve supplémentaire de la diversité des 84 universités du territoire, mono ou pluridisciplinaires, est fournie dans l'étude réalisée par la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du *ministère de l'éducation nationale*, sur les conditions d'accès en second cycle, université par université et selon la nature des formations. A quelques jours de l'annonce du rapport d'étape sur la réforme de l'Université engagée par François Bayrou, cette « *photographie* » du « *rendement* » des établissements relance le débat sur la lutte contre l'échec en premier cycle, une des priorités affichées par le président de la République et le gouvernement.

Faute de pouvoir disposer d'informations fiables, la DEP s'était jusqu'alors contentée d'une approche générale. La plupart des *rapports récents sur les premiers* cycles en ont repris les données essentielles. A l'issue d'une période de deux à cinq ans, 59,6 % des bacheliers accèdent à un deuxième cycle universitaire. Ce taux n'a cessé de s'améliorer depuis 1990 (56,9 %). Parmi eux, 28,4 %, soit à peine plus d'un étudiant sur quatre, y parviennent selon le parcours « normal », en deux ans. Si la durée d'obtention d'un DEUG se situe autour de 2,7 ans, cette moyenne cache des disparités : en droit, le taux d'accès, en baisse depuis 1992, est de 50,9 % ; en sciences, il atteint le meilleur résultat avec 64,3 %, avant les lettres et sciences humaines (62,2 %) et les sciences économiques (54.8 %), chiffre également en baisse.



Dans son étude, la DEP a comptabilisé les étudiants qui mettent entre deux et cinq années pour arriver en deuxième cycle.

ÉCARTS CONSIDÉRABLES

L'abandon des études initiales à l'issue de la première année restait important en 1993 : 20 % en sciences ; 35 % en droit. Il ne signifie pas pour autant un échec total. La DEP considère que *« sept bacheliers sur huit environ obtiennent un diplôme de niveau au moins égal à bac + 2 après être entrés à l'université »*. Aux 60 % de succès en DEUG s'ajouteraient ainsi 25 % de réussite hors de l'université à l'issue de réorientations dans les formations technologiques courtes (BTS ou IUT) ou les écoles spécialisées dans le paramédical, le commercial...

La nouvelle étude de la DEP, *dont les résultats ont été présentés* mardi 28 janvier, ne confirme pas cette donnée essentielle qui tendrait à relativiser le niveau d'échec *total en premier cycle pour le ramener* à un taux de 15 %. Pour la première fois, en revanche, la DEP fournit le résultat des taux d'accès en deuxième cycle, par établissement, dans les quatres blocs de disciplines générales : sciences, lettres et sciences humaines, droit, économie et administration économique et sociale (AES). En regard de la réalité, elle a établi une comparaison entre l'accès en deuxième cycle et un taux de « *simulation* » attendu, qui tient compte de la diversité des bacheliers accueillis à l'université, selon leur série d'origine et l'âge d'obtention du diplôme.

Au vu des résultats globaux, les universités se répartissent équitablement : 38 établissements sur 74 réalisent une « performance » *supérieure au taux attendu d'accès* en deuxième cycle (seules Paris-VIII Saint-Denis, Paris-X-Nanterre, Lyon-II, Lyon-III, les universités du Pacifique et de La Rochelle ont échappé à l'examen). Les écarts entre établissements sont toutefois considérables. Avec 36,2 %, le taux de passage le plus faible est enregistré par Paris-VI (Pierre-et-Marie-Curie), précédée de Lille-II (39,4 %), Montpellier-I (41,5 %), Lille-III (44,2 %), Montpellier-II (45,7 %) et Paris-IV (46,4 %). Les meilleurs « scores » sont obtenus par Paris-IX Dauphine avec 95,6 %, qui, comme l'université technologique de Compiègne (86,5 %), pra*tique une sélection des dossiers* à l'entrée, avant Aix-Marseille-II (78,1 %), Bordeaux-III (77,6 %), Perpignan (73,1 %), Paris-XIII Villetaneuse (70,5 %), Brest (69,6 %) et Toulouse-II (69,4 %)...

Trente-six établissements – ce ne sont pas forcément les mêmes – dépassent la référence nationale des 59,6 % de taux d'accès en second cycle. Quarante et un d'entre eux conduisent leurs étudiants en deux ans au-delà des 28,4 % de la moyenne, avec, parmi les meilleures, Paris-IX (73,3 %), Compiègne (62,5 %), Rennes-II (42 %), Grenoble-III (40,4 %), Paris-V Descartes (40 %), Toulouse-II (39,5 %), Nice (38,7 %), Paris-XIII (35,8 %), Aix-Marseille-II (35,6 %), Clermont-II (35,4 %), Brest (35.3 %). La différence varie du *simple au double* avec *Lille-II* et Paris-VI (15,5 %), Montpellier-I (17,5 %) ou les Antilles (17,7 %).

Pour la DEP, ces chiffres méritent d'être relativisés. D'excellents ré*sultats peuvent* traduire une politique active de soutien aux étudiants comme un certain « *laxisme* » dans la délivrance des diplômes. A l'inverse, les « *mauvais* » scores peuvent révéler des « *dysfonctionnements* » internes comme une volonté délibérée de pratiquer une sélection draconienne.

La présentation de cette étude devant la Conférence des présidents d'université, le 23 janvier, n'a pas manqué de susciter des réactions mitigées *(lire ci-dessous)*. Face à la méfiance exprimée à l'égard de toute forme de classement ou de palmarès, Claude Thélot, directeur de la DEP, a multiplié les précautions. Il a précisé que, *« à partir de ces quelques observations* (...), *on ne peut prétendre évaluer les seuls premiers cyles. Ces indicateurs ne sauraient être les seuls ni servir à classer les universités »*. Si cette recherche n'en est encore qu'à ses balbutiements, elle révèle néanmoins l'extrême diversité de situations que des mesures nationales paraissent bien en peine de corriger.

M. D.

★ « De l'entrée à l'université au deuxième cycle : taux d'accès réel et simulé ». *Les Dossiers de l'éducation n° 78. Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale.* 95 F.

La nécessaire adaptation de l'enseignement supérieur

POUR la première fois, les universités, comme les lycées avant elles, sont soumises à des tests de « *performance* » et de « *rendement* » de leurs enseignements. Première étape d'une évaluation générale annoncée dans la préparation de la réforme, l'étude réalisée par la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) passe au crible l'ensemble des formations de chaque établissement *(lire ci-dessus)*. La méthode, encore imparfaite, mérite d'être approfondie. Il manque un outil fiable pour connaître avec précision les taux de réussite réels en premier cycle et suivre, pas à pas, les étudiants qui se réorientent ou abandonnent en cours d'études.

ANALYSE

Le manque de moyens et de volonté politique empêche souvent la transparence

Cette étude fournit néanmoins des éléments intéressants dans la connaissance du fonctionnement de l'enseignement supérieur. Par manque de moyens souvent, par volonté politique surtout, les universités peinent à jouer le jeu de la transparence. Tout en affirmant leur autonomie, elles rechignent à communiquer leurs résultats, comme s'il s'agissait d'une atteinte à la liberté pédagogique revendiquée par les enseignants. Retranchés dans leurs prérogatives, trop de départements de formations refusent de s'intégrer dans une politique d'établissement mieux à même de conduire les évolutions.

LA CRAINTE DU PALMARÈS

Malgré la crainte que peut susciter l'apparition de palmarès et autres classements, la nécessité d'*une évaluation des résultats des* universités est aujourd'hui évidente. Si l'on en croit les résultats publiés par la DEP, 60 % des étudiants inscrits en *premier cycle* accèdent en second cycle après avoir obtenu leur DEUG. Parmi ceux-là, un sur quatre seulement réussit le parcours normal de deux ans, alors que la moyenne est d'un peu plus de deux ans et demi et que beaucoup n'y parviennent qu'après trois, quatre, voire cinq années d'errance à travers les filières de réorientation. C'est un enseignement lourd de conséquences au moment où se prépare une nouvelle réforme des *premiers cycles fondée sur la mise* en place de semestres.

Sans apporter sa caution à cette donnée essentielle, la DEP note que sept bacheliers sur huit, soit 85 à 87 % des entrants à l'université, finissent par obtenir un diplôme au moins égal à bac +2. Si elle se trouvait confirmée, cette indication serait de nature à relativiser les discours alarmistes sur les taux d'échecs massifs et répétés en premier cycle. Mais à quel prix ? La totalité des études consacrées à l'évolution de ces premiers cycles, du rapport Laurent à la commission Fauroux, ont mis en évidence les difficultés rencontrées dans les universités pour accueillir et « *absorber* » les nouveaux publics d'étudiants, moins préparés que leurs aînés à intégrer un système qui reste, *malgré tout, fondé sur* des règles anciennes et traditionnelles.

Inappliquée dans les filières juridiques, la plus sélective de toutes, la réforme des DEUG de 1992 est pourtant loin d'avoir produit ses effets. Au vu des scores obtenus dans certaines universités (Rennes-II ou Toulouse-II) qui l'ont assortie de solides dispositifs de soutien et d'encadrement, ses résultats sont loin d'être négligeables. En revanche, elle s'est rapidement essoufflée dans d'autres établissements, comme à Lille-III.

Fermement attachées au caractère national des diplômes, les universités doivent se rendre à l'évidence. L'importance des écarts *constatés d'un établissement* à l'autre justifie une prise en compte urgente des nouvelles réalités. Elle suppose sans doute des solutions *diversifiées pour répondre aux* attentes des étudiants et de leurs familles. Contrairement à la crise de l'automne 1995, les dotations budgétaires ne suffiront pas, cette fois, à combler les écarts et à réduire des situations d'inégalité par trop flagrantes.

Michel Delberghe

Les réserves des présidents d'établissement face à l'évaluation

CONFRONTÉS pour la première fois à une évaluation, les présidents d'université ont surmonté ce choc culturel sans brandir aussitôt l'étendard de leur autonomie. Ils ont disséqué chaque statistique et déployé une singulière énergie pour expliquer les chiffres ou les contester. S'ils possédaient les résultats concernant leur propre établissement depuis le 23 janvier, ils n'ont pu découvrir l'ensemble des données qu'au moment de la présentation officielle du *document, mardi 28*.

C'est bien cette possibilité de comparaison qui suscite chez eux une crainte majeure. Les présidents d'université redoutent, pour tout dire, qu'un média ne transforme cette austère somme statistique en « hit parade » des universités, sur des critères pas toujours fiables. Il est vrai que les erreurs de lecture guettent au détour de chaque courbe. Ainsi pourrait-on faire observer à l'université du Havre qu'elle n'a guère fait d'efforts pour ses bacheliers G et H, qui ne sont que 2,3 % à passer en second cycle, alors que le taux de passage attendu est de 25,5 %. Mais ces bacheliers se trouvent surtout dans les Instituts universitaires de technologie (IUT), non comptabilisés dans l'étude, ce qui rend les statistiques peu significatives.

Les réserves portent également sur la pertinence du modèle pour les universités de taille modeste et de création récente. « *Dans une petite université comme la nôtre*, souligne Charles-Henri Frédouet, premier vice-président au Havre, *beaucoup de filières sont en démarrage. Elles n'ont pas leurs effectifs de croisière.* » Par exemple, en sciences économiques et administration économique et sociale (AES), les chiffres se sont inversés lorsqu'une licence et une maîtrise de sciences *économiques ont été créées*, permettant aux étudiants du DEUG d'économie de poursuivre dans leur filière au lieu de bifurquer vers AES, comme ils le faisaient auparavant.

JUGER SUR LA DURÉE

Plus souvent encore, les présidents opposent aux chiffres de la DEP leurs propres statistiques. Daniel Bloch, président de Grenoble-I, s'il trouve l'initiative intéressante, fait observer qu'il y manque le « *suivi de cohorte* » pour analyser le parcours des étudiants. Ses propres tableaux de bord lui permettent de constater un écart de près de 15 points dans les taux de réussite, s'il ne comptabilise pas les étudiants de classe préparatoire qui ont pris à l'université une « *inscription de précaution* ».

Au-delà de ces critiques, les présidents peuvent tout de même trouver dans cette photographie de l'université française de quoi juger leur politique. Claude Oytana, président de l'université de Besançon, explique les « bons » résultats de l'établissement par l'efficacité du tutorat et de la « *formation générale scientifique* », chargée de remettre à niveau les entrants en DEUG de sciences. « *Les étudiants sont conscients qu'il y a une étape à la fin du premier trimestre et ils fournissent tout de suite un effort* », précise-t-il. Au vu des chiffres, Gérard Losfeld, président de Lille-III, juge quant à lui sévèrement les dispositifs de soutien mis en place ces dernières années. « *Ils n'ont souvent servi qu'à faire du soutien mécanique en rajoutant des heures de service* », commente-t-il.

Quoi qu'il en soit, les présidents n'ont guère les moyens de refuser cet outil mis à leur disposition. Il arrive de toute façon sur un terrain déjà préparé à une culture d'évaluation si l'on en croit la multiplication ces dernières années d'observatoires régionaux. Mais, comme le souligne Daniel Bloch, « *tout cela n'a d'intérêt que si le processus s'inscrit dans la durée* ».

Béatrice Gurrey

La chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes épingle M. Noir

LYON
de notre correspondant régional

Le périphérique nord de Lyon, un « *grand chantier* » lancé en 1989, tout de suite après l'élection de Michel Noir à la mairie et à la présidence de la Communauté urbaine, et dont l'ouverture est prévue dans les mois à venir, a été épinglé, lundi 27 janvier, par la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes. Dans un relevé d'observations définitives de quinze pages, les magistrats sont particulièrement sévères, estimant que ce projet mené avec « *un contrôle minimum des assemblées délibérantes* » a donné lieu à « *une consultation limitée à deux sociétés et biaisée dès le départ* ». Initialement fixé à 3,9 milliards de francs, avec une participation du concessionnaire à hauteur de 77 %, le coût de cet ouvrage est aujourd'hui estimé à 6 milliards de francs. Les collectivités locales supportent 52 % de cet investissement.

Selon les magistrats, la construction du périphérique « *a été décidée et conduite par un cercle restreint, qui a privilégié la rapidité plutôt que la régularité des procédures* ». Animé par Michel Noir et Michel Mercier, président (UDF-FD) du conseil général, ce cercle était composé d'élus, de fonctionnaires et d'un comité d'experts. Il aurait, selon la chambre, « *joué un rôle primordial* », arrêtant « *les choix principaux et les décisions majeures* » lors de réunions qui « *se sont déroulées dans la stricte confidentialité et n'ont fait l'objet d'aucun procès-verbal* ».

Deux sociétés avaient été consultées : Bouygues et Dumez. « *Les dossiers produits par les deux groupes conduisent la chambre à s'interroger sur la réalité de la mise en compétition des offres présentées* », notent les magistrats. « *En fait*, poursuivent-ils, *dès le jour même où le groupe mixte avait pris la décision de confier au groupement conduit par la société Bouygues la concession, les présidents de la Communauté urbaine et du conseil général du Rhône avaient invité les deux groupements initialement concurrents à se rapprocher.* » Bouygues détient ainsi 36 % du capital de la société concessionnaire, et Dumez 12 %. Le successeur de Michel Noir, Raymond Barre, a annoncé que ces observations définitives seraient discutées le 6 mars par les élus de la Communauté urbaine de Lyon. « *Il appartient à la chambre régionale des comptes d'apprécier l'importance de ses observations et, le cas échéant, si elle estime avoir décelé des irrégularités, d'en saisir l'autorité judiciaire* », a-t-il poursuivi.

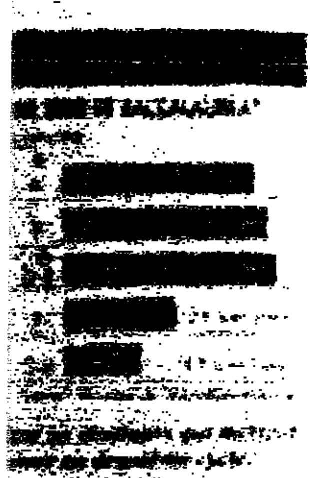
Bouygues et Dumez, les deux groupes du BTP mentionnés par la chambre régionale, sont impliqués dans l'« *affaire des comptes suisses* » de Pierre Botton, instruite par le juge Philippe Courroye. 6 millions de francs auraient ainsi alimenté les comptes que M. Botton a déclaré avoir ouverts à la demande de son beau-père, M. Noir, alors ministre du commerce extérieur. Pour sa part, Martin Bouygues, mis en examen pour « *abus de biens sociaux* », a reconnu, lors de sa garde à vue, que les virements effectués par son groupe *via* des sociétés écrans – près de 2 millions de francs – constituaient un financement des activités politiques de l'ancien maire de Lyon. Dans une correspondance publiée le 23 décembre par *Le Monde*, Michel Noir affirmait que ces versements ne constituaient pas l'éventuelle contrepartie occulte de la concession du périphérique.

Bruno Caussé

Une décision attendue de la Cour de cassation

La chambre criminelle de la Cour de cassation devait examiner, *mardi 28 janvier*, les pourvois de Michel Noir, Michel Mouillot, Patrick Poivre d'Arvor, Marc Bathier et Serge Crasnianski, tous condamnés en appel dans l'affaire Botton. Le dernier mandat de M. Noir – celui de député (non- inscrit) du Rhône – est suspendu à cette décision puisqu'il est menacé de cinq ans d'inéligibilité.

La décision de la Cour de cassation est vitale pour l'avenir des « *affaires* » en cours : à travers l'affaire Botton, elle doit en effet définir la jurisprudence sur la prescription du recel d'abus de biens sociaux, une infraction qui concerne notamment les élus bénéficiant de commissions en contrepartie de marchés.



L'affaire Isola 2000, qui implique la belle-fille de M. Toubon, embarrasse la chancellerie

Le ministre de la justice dément « être jamais intervenu » dans ce dossier

Saisis par les enquêteurs, des carnets personnels de Dominique Bouillon, ancien dirigeant de fait d'Isola 2000 – dont la société d'aménagement était présidée par la belle-fille de Jacques Toubon –, comportent des mentions laissant penser que *M. Bouillon* était en relation avec le garde des sceaux à quelques semaines de sa mise en examen. Le ministre dément *« être jamais intervenu »* dans cette affaire.

LA PERQUISITION a été discrète, mais l'inventaire des documents saisis a promptement remonté le cours de la hiérarchie policière et judiciaire. Le 19 décembre 1996, à Paris, dans un appartement du boulevard Malesherbes, les enquêteurs de la brigade financière ont saisi un agenda et un carnet personnels du promoteur Dominique Bouillon, ancien dirigeant de fait de la station de sports d'hiver Isola 2000 (Alpes-Maritimes), dont la société d'aménagement, la Sapsi, était présidée par Sophie Deniau, belle-fille de Jacques Toubon. Assigné à résidence après sa mise en examen, la veille, par le juge d'instruction Eva Joly, M. Bouillon avait dépêché deux émissaires à cette adresse jusqu'alors inconnue. Les policiers les ont surpris au moment où ils s'apprêtaient à quitter l'appartement en emportant une serviette remplie de documents.

Outre les notes du promoteur et une disquette informatique, figurent parmi ces pièces des carnets ayant appartenu à Sophie Deniau, mise en examen pour *« abus de biens sociaux, complicité d'abus de biens sociaux et complicité d'abus de confiance »* (*Le Monde* du 19 décembre 1996). Etrangement, les enquêteurs ont renoncé à placer sous scellés l'un des cahiers de M. Bouillon, après avoir pris connaissance de son contenu. Parmi les notes saisies, ils ont en tout cas relevé la présence du nom de l'actuel garde des sceaux, ainsi que de plusieurs annotations susceptibles de le désigner. *« Note Toubon »*, avait ainsi inscrit le promoteur à la date du 18 novembre 1996, dans son cahier à spirale. Le 2 décembre, M. Bouillon écrivait encore : *« Note J T »*. A la date du 13 novembre, figurait cette autre mention : *« Appeler Jacques qui voit le président du tribunal de commerce de Nice, qui dit " ne pas être satisfait de la solution ". »*

Ces inscriptions permettent-elles de penser que Dominique Bouillon était encore en relation avec le ministre de la justice à quelques semaines de sa mise en examen, qu'il savait inéluctable, dans l'instruction sur la déconfiture d'Isola 2000 ? L'agenda du promoteur pour 1996 comporte, en outre, la trace de plusieurs rendez-vous avec un certain *« Jacques »*, dont le nom n'est pas mentionné : cette annotation figure ainsi à la date du 12 mai, puis à celle du 12 juin. Entre-temps, du 20 au 24 mai, la brigade financière a conduit, à Isola 2000, une série d'auditions et de perquisitions...

Interrogé par *Le Monde*, lundi 27 janvier, M. Toubon a affirmé n'avoir *« reçu aucune note de qui que ce soit sur cette affaire »* et n'être *« jamais intervenu »* sur le cours de l'instruction, précisant – à juste titre – que l'information judiciaire visant sa belle-fille a été ouverte par le parquet de Paris le 19 juillet 1995, alors qu'il dirigeait déjà la chancellerie. Assurant en outre qu'il *« ne* [connaît] *pas le président du tribunal de commerce de Nice »*, M. Toubon nous a déclaré : *« M. Bouillon peut écrire ce qu'il veut dans ses carnets, cela ne me regarde pas. Je n'ai plus eu aucune relation avec lui depuis dix-huit mois. »*

> A la date du 13 novembre est mentionné : « Appeler Jacques qui voit le président du tribunal de commerce de Nice, qui dit ne pas être satisfait de la solution »

Ancien familier de la famille Toubon – dans son carnet d'adresses figurent les numéros de téléphone du garde des sceaux à son domicile parisien, dans sa maison de l'île de Ré et au ministère de la justice –, Dominique Bouillon, qui a réalisé plusieurs opérations de promotion immobilière dans le 13e arrondissement de Paris, dont M. Toubon est le maire, avait propulsé Sophie Deniau à la tête de la Sapsi peu après le rachat de la station, en 1991, à un groupe de financiers libanais. La belle-fille du ministre se voit aujourd'hui reprocher son train de vie dispendieux aux frais de la société, qui essuyait d'importants revers financiers, et un salaire annuel de 850 000 francs, pour un emploi de PDG *« à temps partiel »*, auquel s'ajoutaient 600 000 francs annuels versés par une autre société du groupe Bouillon, Frank Arthur Promotion. Sophie Deniau a indiqué aux enquêteurs avoir été recrutée par M. Bouillon *« pour* [son] *carnet d'adresses »* et ses *« bonnes relations avec les banques »*.

C'est pourtant une banque, la Société de banque occidentale (SDBO), filiale du Crédit lyonnais, en interrompant les crédits consentis à la Sapsi, qui a entraîné le placement en redressement judiciaire de la société en avril 1995. Et c'est aussi une plainte de la même banque, déposée un mois plus tôt, qui a conduit les enquêteurs sur les hauteurs d'Isola 2000, où quelque 300 millions de francs s'étaient évaporés en à peine trois ans (*Le Monde* du 1er février 1996). Confortant le soupçon des banquiers, les enquêteurs estiment désormais qu'environ 36 millions de francs ont été distraits de la comptabilité de la Sapsi au profit de M. Bouillon et de son entourage direct, grâce à un entrelacs de mouvements financiers dont la géographie reste à dessiner. Près de 20 millions de francs auraient été aiguillés vers un établissement bancaire genevois, dénommé Handelsfinanz, où étaient ouverts le compte de M. Bouillon et celui de la Siadf, holding luxembourgeoise contrôlant la Sapsi.

L'argent semble être ensuite passé d'un compte à l'autre, ainsi qu'en témoignent les relevés couvrant la période 1994-1996 remis par le promoteur au juge Eva Joly. Selon les déclarations de M. Bouillon, une partie de ces sommes aurait servi à des dépenses personnelles : l'acquisition et l'entretien de son voilier, le *Perseus*, et l'achat de quelque 700 000 francs de bijoux Cartier offerts à Sophie Deniau. Le promoteur-homme d'affaires a également fourni des détails sur la composition du capital de la Siadf, constitué de parts anonymes au porteur : selon lui, 153 000 de ces titres seraient en sa possession, 87 000 étant la propriété de Sophie Deniau, les 100 000 restants étant entre les mains d'un ou plusieurs actionnaires non identifiés.

Questionnée il y a un an à propos de ces titres, Mme Deniau avait répondu au *Monde* qu'elle *« ne les* [avait] *plus »*. Saisie par les policiers dans l'appartement du boulevard Malesherbes, une procuration destinée à un avocat luxembourgeois et datée du 9 juillet 1996 atteste pourtant bien la détention par Sophie Deniau des parts de la Siadf, la holding au profit de laquelle furent détournés les millions de la SDBO. En outre, M. Bouillon a confié sur procès-verbal avoir fait don à la belle-fille de M. Toubon des parts de deux autres holdings luxembourgeoises – dont le nom comporte ses initiales –, SD2B et SD Participations, qui coiffent une partie des activités immobilières du « groupe Bouillon ».

Un autre document découvert par les policiers, enfin, a conduit le juge Joly à notifier à M. Bouillon, le 8 janvier, de nouvelles mesures de contrôle judiciaire, imposant au promoteur le paiement, avant la fin de ce mois, d'une caution de 3 millions de francs. Il s'agit d'un *« avis d'imposition »* pour l'année 1996 délivré au promoteur par le service des contributions du canton du Valais, en Suisse, qui indique que M. Bouillon disposerait de *« titres et capitaux »* valorisés à 1,5 million de francs suisses (5,8 millions de francs). Les avocats de M. Bouillon, Mes Olivier Schnerb et Pascal Winter, ont fait appel de ce contrôle judiciaire, affirmant au juge que le bien visé par ce document était en fait un chalet en Suisse, actuellement sous hypothèque. Mais la mise au jour d'éventuels avoirs à l'étranger pourrait, si elle était confirmée, entraîner l'ouverture de nouvelles poursuites à l'encontre du promoteur pour *« détournement d'actifs »*.

Outre l'information confiée au juge Eva Joly, M. Bouillon fait déjà l'objet d'une procédure de liquidation à titre personnel et d'une enquête préliminaire ouverte le 16 octobre 1996 par le parquet de Paris sur certains mouvements de fonds entre les sociétés de son groupe.

Hervé Gattegno

Georges Mendaille nie être lié aux activités terroristes des GAL

Il est jugé par la cour d'assises spéciale de Pau

PAU
de notre envoyé spécial

Ce qui pourrait être le dernier procès en France des Groupes antiterroristes de libération (GAL) s'est ouvert, lundi 27 janvier, à Pau. Devant la cour d'assises spéciale, réduite à sept magistrats professionnels puisqu'il s'agit d'une affaire de terrorisme, Georges Mendaille comparaît, jusqu'au mercredi 29. Il est accusé de complicité, voire d'être l'instigateur de plusieurs attentats commis en Pays basque français en 1985 contre des réfugiés basques espagnols.



PROCÈS

De ces trois journées d'audience, beaucoup espèrent qu'un peu du voile qui recouvre les mystérieux GAL sera levé : alors que cette affaire a, en Espagne, provoqué scandale sur scandale ces dernières années, impliquant jusqu'à des ministres, en France elle s'est toujours cantonnée à des aspects et à des individus relativement secondaires. Pourtant, c'est bien sur le sol français que, de 1983 à 1987, vingt-huit personnes ont été assassinées par des tueurs au cours d'actions pour la plupart revendiquées ensuite par les GAL (*Le Monde* du 28 janvier).

« PERSONNE PROTÉGÉE »

Dans le box des accusés, Georges Mendaille, ce lundi, a nié être en quoi que ce soit concerné par ces faits. Interrogé méticuleusement par le président Dominique Riboulleau, il rejette d'emblée les accusations de *« complicité de crimes, tentatives d'assassinats par remise d'argent et instructions pour commettre les crimes »*. Revendiquant ses états de service, *« pendant plus de vingt années »*, dans l'armée, il campe l'élément dévoué qui devait s'infiltrer dans le milieu sur demande, dit-il, tant de la douane ou de la DST que de la police espagnole. Ce Toulousain d'origine, aujourd'hui âgé de soixante-deux ans, portant un léger embompoint et un catogan, entend se défendre pied à pied, lui qui est apparu comme « une personne protégée » en Espagne : un temps, la police espagnole, à sa recherche, ne réussissait même pas à le trouver à son adresse.

Volontaire en Indochine puis en Algérie, il a travaillé dans la sécurité nucléaire et vivait chichement d'une petite pension versée par l'armée et de quelques revenus de location. Sans compter quelques primes que lui aurait accordées la douane française pour prix de ses indications sur des faux dollars en transit, ou encore d'émeraudes que lui aurait octroyées la police espagnole en échange d'informations sur des trafics. Georges Mendaille résidait en effet en Catalogne avant d'être extradé, le 24 mai 1994, vers la France.

HAUTE SURVEILLANCE

Pour lui, les choses sont limpides : gouaille et faconde à l'appui, il veut démontrer qu'il n'était qu'un informateur éventuel sur l'ETA : *« Si des fois tu entends quelque chose, pense à moi »*, lui aurait glissé un commandant de la garde civile. Esquivant les recoupements avec un apparent bon sens, il souligne *« avoir été obligé de côtoyer certaines personnes dans des bars à Marseille pour glaner des renseignements »*. De là à être le commanditaire de quatre individus qui ont tué, sur la côte basque, en 1985... George Mendaille admet juste en connaître un, ami de longue date. Quant aux autres, il assure n'avoir fait avec eux qu'un voyage de Marseille à Narbonne, l'occasion d'annoter des photos de réfugiés basques en leur possession, juste pour gagner leur confiance, précise-t-il.

La cour n'aurait donc en face d'elle qu'un auxiliaire étranger aux GAL, dans un palais sous haute surveillance où des policiers du groupe d'intervention de la police nationale (GIPN) veillent, dans la salle d'audience même. Les dépositions à venir des petits truands marseillais condamnés pour assassinats comme celles du commissaire Cathala ou du juge Seys, un temps en poste à Bayonne, devraient permettre, sinon d'en apprendre plus sur les GAL, du moins de savoir laquelle des deux faces de Janus est celle de Georges Mendaille.

Michel Garicoix

Le MRAP appelle au boycottage du journal « Le Reverbère »

LE MOUVEMENT contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a appelé, lundi 27 janvier, au boycottage du *Réverbère*, dont le directeur, Georges Mathis, s'est livré *« à de nouveaux dérapages racistes »*. Condamné en novembre dernier pour injure raciale visant la communauté juive et injures publiques envers les francs-maçons (*Le Monde* du 21 novembre 1996), M. Mathis récidive dans les dernières éditions de sa publication, vendue par des sans-abri.
Dans l'éditorial du numéro 99, il écrit notamment que la justice *« est bien dans la dépendance maçonne et juive »* et que le ministère de l'intérieur *« est presque toujours sous tutelle maçonnique »*. Dans le numéro 100, qui vient d'être mis en vente, M. Mathis consacre une page aux *« films faits par les juifs à la gloire des juifs »*. Dans la rubrique *« Source poubelle »*, il réitère ses attaques racistes et xénophobes.

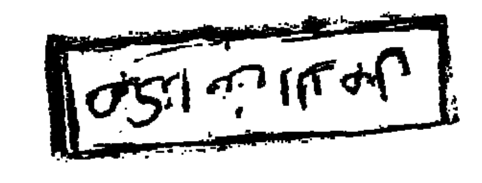
DÉPÊCHES

■ **TERRORISME : trois hommes soupçonnés d'avoir participé à un réseau de fourniture en armes** des maquis islamistes algériens ont été mis en examen pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* et écroués, lundi 27 janvier à Paris, par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière. Ils avaient été interpellés à Nice et à Marseille lors d'une opération policière lancée en France et en Allemagne qui avait déjà conduit trois autres islamistes en prison, le 25 janvier (*Le Monde* du 28 janvier).

■ **JUSTICE : le tribunal correctionnel de Paris a condamné**, lundi 27 janvier, à une amende de 10 000 francs un homme d'origine chinoise qui organisait des combats de pitbulls dans son appartement du quartier de Belleville, à Paris.

■ **ÉDUCATION : l'une des deux enseignantes maitres-auxiliaires sans affectation, en grève de la faim** depuis le 13 janvier à Toulouse, a été hospitalisée, *« dans un état de grande faiblesse »*, lundi 27 janvier. La jeune femme avait déjà observé une grève de la faim de vingt et un jours en décembre.

■ **SANTÉ : plusieurs centaines de masseurs-kinésithérapeutes ont manifesté** pour une revalorisation de leurs honoraires et contre la concurrence des centres de rééducation, lundi 27 janvier, notamment à *Libourne* (Gironde) et à Nice (Alpes-Maritimes).



هكذا من الاصل



INFRASTRUCTURES Corinne Lepage, ministre de l'environnement, s'est rendue à Orléans, lundi 27 janvier, pour faire le point sur le déroulement du plan d'aménagement de la Loire. Elle a déclaré que *« la Loire pourrait être le symbole d'une action commune entre patrimoine naturel et patrimoine culturel »*, à l'occasion des Journées du patrimoine de 1997, dont le thème sera « nature-culture ». ● LE PLAN LOIRE est appliqué avec des fortunes diverses : la construction du barrage de Chambonchard sur le Cher, à la limite des départements de l'Allier et de la Creuse, vient de recevoir le feu vert, mais son utilité est contestée. ● À L'INVERSE, CERTAINS ÉLUS, notamment de la majorité, s'opposent à la destruction du barrage de Maisons-Rouges, au confluent de la Vienne et de la Creuse. Mme Lepage a souhaité que se dégage, à ce sujet, une solution de consensus.

L'aménagement de la Loire achoppe sur la question des barrages

Faut-il construire Chambonchard et détruire Maisons-Rouges, comme le prévoit le plan Barnier ? En visite à Orléans, Corinne Lepage, ministre de l'environnement, s'est déclarée peu « fana » du premier et n'a pas confirmé l'arasement du second, auquel s'opposent des élus UDF

CHAMBONCHARD
de notre envoyé spécial

Chambonchard est déjà un village fantôme : il ne reste plus que six habitants autour de la petite église romane. Seul le Cher, où on venait, jadis, taquiner la truite depuis Montluçon, coule, guilleret, au milieu des hameaux abandonnés. Le projet de barrage a fait se vider la vallée, avant même que la construction ne soit décidée. *« Il nous le faut vite, ce barrage. C'est une question de survie »*, lance Gérard Rouffet, maire et agriculteur. A la mairie, un photomontage présente déjà la vallée sous les eaux. Le site du nouveau village vient d'être choisi et l'église classée, avec le monument aux morts, devrait être remontée *« pierre par pierre »*.

Une trentaine de maisons, quatre hameaux, 370 hectares de côteaux abrupts, mais aussi de bonnes prairies où les *« charolaises se plaisent bien »*, vont être engloutis. De l'autre côté du pont, chez les Duchier – des agriculteurs qui ont toujours vécu là –, on s'accroche sans se plaindre, on résiste du regard dans la dignité. Leur restaurant, le seul commerce encore ouvert, sert de refuge aux opposants de la Petite-Marche : la plus touchée des cinq communes, résolument hostile au projet, mairie en tête. *« Cela fait dix ans que l'Epala* [établissement public d'aménagement de la Loire] *fait partir les gens, en achetant les terrains à des prix faramineux »*, proteste Jean-Pierre Duchier.

Depuis le début du siècle, la cuvette de Chambonchard excite la convoitise des aménageurs. Au début des années 80, le site fait partie des cinq grands barrages-réservoirs inscrits au programme de l'Epala, que vient de créer le maire de Tours, à l'époque Jean Royer, grand amateur de béton. Une fonction de soutien d'étiage (c'est-à-dire l'assurance d'un débit) est assignée à l'ouvrage. Le maire communiste de Montluçon, Pierre Goldberg, qui invoque un manque d'eau pour sa ville – il n'y a pas de nappe phréatique –, et les gros agriculteurs du Berry, qui veulent augmenter leurs surfaces irriguées, réclament le barrage à cor et à cri. On parle même alors d'un énorme ouvrage, stockant quelque 125 millions de mètres cubes. En 1990, Brice Lalonde, ministre de l'environnement, n'y est pas favorable et fait étudier la surélévation du barrage existant de Rochebut, en aval, qui reçoit, en outre, les eaux de la Tardes. On croit le projet enterré. Mais c'est finalement l'ouvrage de Serre-de-la-Fare en Haute-Loire, contre lequel les écologistes se sont mobilisés, qui est abandonné.

MARCHANDAGE PARLEMENTAIRE

Chambonchard refait alors surface à la demande de Pierre Bérégovoy, devenu premier ministre en 1992. Il se murmure que Matignon a « lâché » le barrage aux communistes, partisans des ouvrages sur la Loire, en échange de leur soutien lors d'une motion de censure à l'Assemblée qui aurait mis en péril le gouvernement socialiste. Dans le même temps, on a fait une découverte : les rejets d'arsenic de l'ancienne mine d'or du Châtelet risquent de polluer la Tardes. *Exit* donc le projet de surélévation de Rochebut. Un an après le retour de la droite au pouvoir, le ministre de l'environnement, Michel Barnier, dans son « Plan Loire » de 1994, confirme la construction de Chambonchard et l'abandon de Serre-de-la-Fare.

Mais aujourd'hui, les dimensions ont changé. Michel Barnier avait engagé l'Etat pour un ouvrage à 50 millions de mètres cubes ; l'Epala a porté sa capacité à 83 millions, sous la pression des élus riverains, désireux de profiter de l'occasion pour redynamiser l'économie locale. Au soutien d'étiage (4 mètres cubes/seconde à Montluçon), on a ajouté une vocation touristique. L'ouvrage est estimé à 600 millions de francs (valeur 1994). L'Etat (70 millions), l'Agence de l'eau (190 millions), et surtout l'Epala (340 millions), régleront la facture. Mais ce sont les collectivités qui supporteront les trois quarts des 100 millions de l'ambitieux programme d'équipements touristiques (base de loisirs, « maisons flottantes », etc.). C'est un monstre qu'il va falloir gérer.

La justification prioritaire du soutien d'étiage n'apparaît plus aussi évidente. C'est du moins ce qui ressort de l'étude d'impact, incluse dans le dossier d'enquête publique, qui prévoit une augmentation *« réduite »* des besoins en eau potable dans le val de Cher pour les vingt ans à venir, sur la base de l'évolution actuelle de la population. L'étude reconnaît aussi que l'extension de l'irrigation n'est plus une priorité pour les agriculteurs, *« à court terme »* tout au moins, du fait de la politique agricole commune. Le soutien d'étiage devrait améliorer la qualité des eaux en aval, en diluant les pollutions.

Autre inquiétude, de taille : le degré d'eutrophisation du futur ouvrage, qui rend les projets touristiques encore plus risqués. Le mauvais exemple du barrage de Villerest (Loire) devrait inciter les élus à la prudence : cette retenue, édifiée au début des années 80 en amont de Roanne, est aujourd'hui complètement eutrophisée, et le fiasco touristique est total, ainsi que le rappellent les écologistes de France Nature Environnement.

Pierre Goldberg (PC), maire de Montluçon, se réjouit pourtant du feu vert. *« Pour nous, les élus, c'est un succès. La contestation est très limitée. »* Les écologistes annoncent qu'ils vont se battre. Autour de la commune de la Petite-Marche, qui préfère miser sur un autre type de développement rural, une dizaine d'associations se sont regroupées. Ensemble, elles vont déposer deux recours contre la déclaration d'utilité publique. Des parcelles de terre inondables ont été rachetées par les opposants. France Nature Environnement et Nature Centre fourbissent leurs dossiers. *« Il y a une incroyable faiblesse argumentaire pour un ouvrage de 600 millions de francs*, résume Bernard Rousseau, vice-président de FNE. *Jamais on n'aura dépensé autant d'argent avec si peu de raisons. C'est parce qu'il s'agit d'argent public. Un opérateur "privé" ne ferait jamais une chose pareille... »*

Régis Guyotat

Aménagement hydraulique et repeuplement en poisson

Rennes, Troyes, Tours, Nantes, Poitiers, Angoulême, Clermont-Fd, Bordeaux — Loir, Vienne, Loire, Charente, Dordogne — MAISONS-ROUGES, VEURDRE, LA ROCHE, CHAMBONCHARD, CHARDES, VILLEREST, SERRE DE LA F., NAUSSAC, NAUSSAC II

Barrages : existant ; en projet ; abandonné ; destruction envisagée — couloir de migration

Points « délicats » et « solution consensuelle »

Le « plan Loire », signé en 1994 pour dix ans, *« avance bien »*, a déclaré Corinne Lepage, ministre de l'environnement, lundi 27 janvier à Orléans. Elle a toutefois admis l'existence de points *« délicats »* : le sort du barrage de Maisons-Rouges *(lire ci-contre)* est toujours en suspens. *« Il y a un problème économique qui est posé par les collectivités locales »*, a expliqué Mme Lepage. La *« concertation »* continue pourtant afin d'arriver à une *« solution consensuelle »*.

A propos du barrage de Chambonchard, dont la déclaration d'utilité publique a été prise le 12 décembre, Mme Lepage a indiqué que *« le ministère de l'environnement n'est jamais un "fana" des barrages »*. C'est, d'ailleurs, le ministère de l'agriculture qui réglera la part (70 millions de francs) de l'Etat. Dernier dossier où l'*« on n'a pratiquement pas avancé »*, a reconnu le ministre : l'estuaire de la Loire. La décision de M. Juppé de faire remblayer des zones humides au Carnet, où une nouvelle manifestation a eu lieu samedi, entraînera des mesures financières compensatoires – environ 50 millions de francs – qui vont permettre de reconstituer des roselières, a affirmé Mme Lepage.

Le Port de Paris saisi par la politique

LES TRACTATIONS et les comptages vont bon train dans les milieux politiques et fluviaux. La présidence du Port autonome de Paris va devenir vacante mercredi 29 janvier quand Jacques Trorial, ancien ministre, ex-député gaulliste, président de l'Association pour le développement des ports français, qui a atteint la limite d'âge, abandonnera un mandat qu'il détient depuis 1970.

Deux candidats se sont officiellement déclarés. Jean-François Dalaise, président du Comité des armateurs fluviaux, est poussé par les milieux professionnels. Dans la quasi-totalité des grands ports, si le directeur – ingénieur des ponts et chaussées – est nommé par décret, le poste de président élu par le conseil d'administration revient à un chef d'entreprise solidement implanté dans la région concernée.

L'autre prétendant s'appelle Jean-François Legaret, adjoint (RPR) au maire de Paris, premier vice-président du Port autonome depuis 1994. Soutenu par Jean Tiberi et par l'Elysée, il bénéficie aussi de l'appui de Bernard Pons, ministre des transports et élu du 17e arrondissement de la capitale. Un troisième homme a, quelque temps, cru qu'il avait ses chances : Claude Leroi, président de la Fédération française des commissionnaires de transport, apprécié au cabinet de Bernard Pons pour le rôle d'intermédiaire efficace qu'il a joué fin novembre dans le dénouement du conflit des routiers.

Mais ce barriste a le handicap de ne pas faire partie des trente-deux membres du conseil d'administration, désignés selon des critères et dosages subtils, et d'être conseiller municipal (UDF) de Neuilly, la ville que dirige Nicolas Sarkozy. Bernard Pons, qui veut que le port soit présidé par une personnalité politique, n'avait en outre aucune raison de contenter, fût-ce indirectement, les balladuriens. Le ministre manœuvre donc, même s'il sait que les représentants des départements périphériques d'Ile-de-France vont crier à l'« impérialisme parisien » pour que Jean-François Legaret l'emporte.

Avec un trafic de 20 millions de tonnes par an, un patrimoine foncier de 1 000 hectares, le Port de Paris est puissant. Le terminal à conteneurs de Gennevilliers, relié au Havre et à l'étranger par des caboteurs fluvio-maritimes, fournit 6 000 emplois. Le maire (PC) de la ville, Jacques Brunhes, siège au conseil d'admnistration.

Le Port convoite, ou a déjà acquis, des terrains sur les sites de Bonneuil (Val-de-Marne), Limay (Yelines) et Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne). Denrées rares en Ile-de-France, de telles superficies font l'objet de négociations complexes et pas toujours limpides. On se souvient de la vente en 1993 de 103 hectares à Vigneux (Essonne), appartenant à la belle-famille de Jacques Chirac, qui avait soulevé des polémiques. Il s'agit de faire de Vigneux, en amont de la Seine, une gigantesque plate-forme qui devrait être pour l'Est parisien l'équivalent du complexe de Gennevilliers.

François Grosrichard

La remontée des saumons s'arrête au Bec-des-deux-Eaux

TOURS
de notre envoyée spéciale

Gris, sans âme, le vieux barrage se dresse au milieu des eaux. Un groupe de cormorans s'est installé sur un bosquet au milieu de la rivière. Au loin, les voitures défilent sur l'autoroute. Si ce n'étaient les trois maisons du hameau de Maisons-Rouges, le lieu semble oublié des hommes. A compter de vendredi 31 janvier, date de la fin de la concession d'EDF, la petite centrale électrique demeurera muette et le barrage aura cessé toute activité. Promis à la destruction dans le plan Loire, le barrage de Maisons-Rouges, connu sous le nom de Bec-des-deux-Eaux, au confluent de la Vienne et de la Creuse, attend son heure.

L'annonce de sa disparition avait pourtant réjoui tout ce que la région compte de pêcheurs et d'amoureux des poissons. Premier obstacle sur la route des poissons migrateurs, l'ouvrage empêche en effet le repeuplement des rivières du bassin de la Loire. Avant sa construction en 1923, les grands migrateurs pullulaient dans les eaux de la Vienne et de la Creuse. Saumons, truites, aloses, lamproies et anguilles, remontaient les rivières jusqu'aux contreforts du Massif Central pour trouver les eaux claires, rapides, à fond de gravier, et se reproduire.

GEL DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Malgré les quatre passes à poissons successives, qui se sont révélées inefficaces, Maisons-Rouges est un véritable *« verrou migratoire »*. *« Hormis ce barrage, il n'y a aucun obstacle entre la mer et les frayères* [zones de reproduction] *»*, explique un technicien du conseil supérieur de la pêche. L'objectif de sa destruction visait justement à faciliter le retour du saumon.

C'était sans compter avec les réactions des élus locaux. La décision annoncée en janvier 1994 par Michel Barnier, à l'époque ministre de l'environnement, a déclenché l'ire des maires des petites communes voisines du barrage, très vite relayés par les notables UDF, ravis de trouver là l'occasion de dénoncer l'*« interventionnisme parisien »*. Un comité de défense du barrage, mené par Gérard Dubosson, maire de Port-de-Piles, s'oppose systématiquement à toute discussion sur les procédures dites *« d'effacement »*, malgré un plan de développement local prévoyant 14,3 millions de mesures compensatoires.

Hervé Novelli, député (UDF-PR), Jean Royer, député (RL) d'Indre et Loire, Jean Delaneau, président (UDF-PR) du conseil général, Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME et président (UDF-PPDF) du conseil régional de Poitou-Charentes, se liguent pour défendre ce malheureux édifice, seul soutien de l'économie locale avec son plan d'eau et ses six bateaux à moteur, son camping et son restaurant. Quant à René Monory, président (UDF-FD) du conseil général de la Vienne, il prend fait et cause pour « ses » maires.

Soucieux d'apaiser la fronde des élus de sa majorité, le premier ministre a décidé, il y a un an, le « gel » de la procédure d'enquête publique et chargé Eric Doligé, député (RPR) du Loiret et président de l'Epala (établissement public pour l'aménagement de la Loire et de ses affluents), d'un rapport sur les solutions alternatives à la destruction. Les opposants veulent en effet croire à la possibilité de maintenir le barrage en l'équipant de nouvelles passes à poissons. Une étude chiffre à 48 millions de francs le coût de remise en état du barrage contre 28 millions si on l'arase. Eric Doligé estime les deux solutions *« faisables »*. Reste à savoir *« si les collectivités locales sont prêtes à prendre en charge le surcoût »*, s'interroge-t-il. *« Le plan Loire était un consensus sur l'aménagement du fleuve. Si on renonce à l'arasement, ce sera la guerre »*, prévient Josselin Delespinay, responsable de l'association TOS Val de Loire. Le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, doit maintenant trancher mais hésite toujours.

Sylvia Zappi

DÉPÊCHES

■ **TRANSPORTS PUBLICS : les ressources de financement des transports publics urbains** de province ont reculé de 2,2 % en 1995, révèle l'enquête annuelle réalisée par le Groupement des autorités responsables de transport et le Crédit local de France. Ces résultats s'expliqueraient essentiellement par des facteurs conjoncturels : le fléchissement des investissements (3,75 milliards de francs contre 4,5 en 1994) est lié à la baisse de la participation des collectivités locales, habituelle au cours d'une année d'élections municipales, tandis que la baisse des recettes commerciales seraient imputables aux grèves et aux attentats mais aussi au développement de la gratuité qui, dans un contexte de chômage aigu, touche 17 % des voyages.

■ **EAU : présentant le rapport sur la gestion des services publics** de l'eau (*Le Monde* du 28 janvier), Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, a déclaré lundi 27 janvier : *« Les chambres régionales ont un rôle d'investigation et d'information. Elles sont des auxiliaires de la démocratie. Comme le veut la loi, leurs remarques portent à la fois sur la régularité et sur la qualité de la gestion des élus locaux. »*

■ **PARIS : la ville de Paris créera prochainement une centaine d'emplois-ville**, au service de la collectivité locale, a annoncé, lundi 27 janvier, Didier Bariani (UDF-Rad), député de Paris et adjoint au maire chargé de la politique de la ville. Selon l'ANPE, Paris compte 1 400 jeunes éligibles à ces emplois (âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, sans emploi et résidant dans des quartiers sensibles). Par ailleurs, afin d'inciter les associations à recourir à ces emplois-ville plutôt qu'aux contrats emploi-solidarité (CES), la ville de Paris prendra en charge 15 % de la rémunération incombant à l'employeur.





Gatti, l'homme-opéra

Résistant, dramaturge, journaliste, metteur en scène, porte-parole des opprimés, ce « missionnaire laïque » n'a jamais quitté les maquis. Chacune de ses expériences est un appel à renverser le monde par le verbe

SUR le fond noir, noir anar, d'un pull de camionneur, les mains de Gatti sont celles du chef d'orchestre. Elles précèdent sa parole, lui indiquent un rythme, la poussent vers le chant. Elles s'écartent doucement à l'horizontale : *« Au commencement était le Verbe »* ; elles plongent vers le sol en un lamento : *« Dégénérescence du théâtre »* ; elles se referment et se dressent : *« Bataille contre les nantis »* ; elles s'ouvrent et montent symétriquement au-dessus de la tête : *« Restituer à l'univers ses langages. »* Gatti, l'homme-opéra, appelle en prophète au soulèvement des consciences et des hommes.

A l'entendre, son existence tiendrait en cinq actes, actes de théâtre et de résistance, autant dire cinq vies et un peu plus de noms. Au prologue, Dante, Sauveur Gatti naît le 26 janvier 1924 à Monaco. Fils d'Auguste Reinier Gatti, éboueur, et de Letizia Luzona, femme de ménage, il grandit sur le Rocher dans le bidonville du Tonkin.

Piémontais par sa mère, anarchiste par son père, il sera français par la langue. Le père, miraculeusement revenu vivant des Etats-Unis après avoir été jeté dans un sac, criblé de balles, dans le lac Michigan, ne l'appelle que Woopsie (quelque chose comme « Macaroni » en argot chicagoan). L'enfant porte ainsi le rêve paternel d'une Amérique libertaire.

Pour ses camarades de la Résistance, Dante sera Donqui (Don Quichotte). A la Libération, il se donne le prénom d'Armand. Celui du journaliste des années 50, du dramaturge abonné des scènes nationales des années 60. Il y aura aussi ce Chang Qing (« Toujours vert »), un legs de Mao en place du Gatti-Gai Di (« Empereur couvercle ») qui déchaîne les rires à Pékin. Lorsqu'il prend le maquis du théâtre dans les années 70, ces noms s'assemblent en un seul : Gatti. Tout court. Son nom d'homme. Libre. Comme l'oiseau auquel il s'adresse souvent. Comme l'arbre – un noyer de son âge – qu'il prie le visiteur de saluer sur le pas de sa porte.

Ces vies, dont une seule aurait honoré un homme, sont sorties d'un trou creusé dans la forêt de la Berbeyrolle (Corrèze) où il a puisé la force de s'accoucher lui-même. Il pointe la carte coloriée au 25 000e qui ne le quitte pas : *« Lorsque je dis que je suis né, c'est là. »* A l'hiver 1942, près de la ferme du père Elie, au cœur du plateau de Millevaches, sur le chemin où avaient fait halte les brigades internationales en route vers l'Espagne, Gatti est au rendez-vous du premier maquis de France. *« Et c'est le général de Gaulle qui le dit »*, insiste-t-il depuis qu'un contradicteur communiste lui a opposé le Vercors.

Il a dix-huit ans à l'acte I, lorsqu'il débarque à la gare de Bugeat dans la chemise rouge, garibaldienne, du père, en lavallière, le cheveu jusque-là (les mains se portent aux épaules). *« Mon entrée dans la Résistance était un peu folklo. La poésie absolue. »* La police fait ouvrir la valise de ce suspect d'évidence et y débusque l'incompréhensible : cinq livres (Bohr, Gramsci, Rimbaud, Zhuangzi et Michaux – son *« maître »*). Un vademecum scientifique, philosophique, poétique et politique assez consistant pour nourrir la rébellion. Cinq armes non répertoriées comme telles par Vichy et qu'il continue d'affûter soigneusement aujourd'hui.

« Comment ça va, la poire à lavement ? Celui qui vous a dénoncé en a pris douze ! » C'est ainsi que Gatti est accueilli l'été dernier dans la région par d'anciens compagnons. Sans rien y comprendre. Et puis, ça lui revient. *« J'avais pris la poire à lavement* (deux doigts tendus sur le coude à l'horizontale, il mime un braquage), *et j'ai fait la poste de Meymac. 2 millions de l'époque. Puis la banque de Guéret. 9 millions. Là-bas c'est une légende. Etre dans la Résistance, c'est donner la parole aux mots et pas se servir d'une arme. Je trouve l'arme stupide. Sous prétexte que quelqu'un ne pense pas comme moi, je vais me servir d'une arme ? Comment concilier cela avec la Résistance ? »* Et il cite un poème de Mao, engageant sa Longue Marche contre le Kouomintang : *« Je n'avais pas d'arme, rien que mon parapluie. »*

Ainsi va Gatti. Pour qui chaque récit fait campagne. Fort d'extraire de toute existence une poésie qu'il s'empresse de rendre à son auteur en le faisant entrer en scène. Lui qui choisit la digression des vies communes pour aller plus droit au sujet, pour lui donner consistance, pour l'élever. Lui qui va chercher jusqu'au cœur de la matière les instruments de la représentation. Pour un théâtre héroïque, dont les acteurs approcheraient l'universel et son unique héros : le Vivant. Avec majuscule. Comme la Résistance, acte fondateur et engagement ultime. Comme le camp, dont Gatti s'évadera mais ne sortira jamais.

Capturé et condamné à mort en 1943, il est gracié en raison de son âge et déporté en Allemagne. Second acte. Ses mains s'enflamment : *« Quand je suis arrivé, j'ai été choqué par ces gens qui étaient heureux à heures fixes. Etre en joie dans un camp me paraissait manifester un tel mépris de l'homme ! En même temps, j'étais ébloui par l'idée qu'ils aient un saint dans le temps alors que nous n'en avions que dans l'espace. Ils le recevaient pour shabbat. Puis j'ai pensé qu'il y avait là de l'héroïsme. Etre heureux devenait résistance à partir du moment où ils avaient décidé de l'être ce jour-là. J'ai découvert le judaïsme comme Colomb découvre l'Amérique. »*

EN 1966, il répondra à un magazine qui l'a désigné « Homme de l'année » après qu'il a monté *Chant public devant deux chaises électriques* au TNP : *« Je ne suis pas un juif, je suis LE Juif. »*

Les trois rabbins du camp font découvrir à Gatti le théâtre. Ils présentent leur « pièce », conjuguant le verbe être au présent, au passé et au futur. *« J'ai mis quarante ans à comprendre qu'ils parlaient de Dieu ! J'ai vu la force de l'humour juif. Celui qui disait "Je suis" l'exprimait avec les mots de tous les jours. Il faisait ressortir notre médiocrité lorsqu'on saluait. Et j'ai vu sourire les déportés, parce que c'était à notre détriment. L'humour était plus fort que le camp. Et ce n'était qu'un petit camp à 200 mètres sous la mer Baltique. Si c'était plus fort que le camp, tout espoir était permis. » « Espoir »* : ce mot ne passera pas sans que Gatti s'y arrête. Et tant pis pour la chronologie. Sa vie se moque du temps commun. Elle est le temps qui unit ses textes et l'Histoire. Elle est sa manière de nous entretenir d'un *« Je suis, j'étais, je serai »*.

Nous sommes en décembre 1968. Le quatrième acte touche à sa fin. Malraux entre en scène. *La Passion du général Franco* est en répétition depuis quatre mois au TNP. Le Caudillo exige son interdiction. Malraux et Gatti sont côte-à-côte, fixant le même lointain. Le ministre lui dit : *« Nous sommes deux à appeler certain événement d'un même nom : l'Espoir. »* Et il se fait fort de trouver un financement pour monter *La Passion* sur une scène privée. Avant que de Gaulle, à qui il a confié le texte de la pièce, ne le secoue au milieu de la nuit : *« Qu'est-ce que c'est que ce poète surchauffé ? »* Malraux comprend que la partie est perdue.

Le troisième acte est consacré au journaliste. Une dépêche de l'AFP en date du 18 mai 1954 annonce qu'il vient d'obtenir le prix Albert-Londres pour son reportage *« Dans la cage aux fauves »*,

> « La réalité historique, c'est du vent. Une grossière falsification des choses. »
> « Etre en joie dans un camp me paraissait manifester un tel mépris de l'homme ! »

« l'expérience vécue d'un apprentissage de belluaire ». Suit une biographie : *« M. Armand Gatti est venu au journalisme en 1946, en devenant chroniqueur judiciaire au* Parisien libéré. *Auparavant, ayant fait partie de la Résistance comme FTP, il a été déporté au camp de Linderman, d'où il a pu s'échapper pour joindre les Forces françaises libres à Londres. Parachutiste, il a pris part à la campagne de France et de Hollande. M. Gatti, outre sa chronique, écrit des reportages auxquels il cherche à donner une valeur poétique. Car, à son talent de journaliste, il joint une passion pour la poésie. »*

Du journalisme, il ne retient ni son voyage en Algérie, où il rencontre Kateb Yacine et note, dès 1951, les premiers signes de l'explosion à venir (article non publié), ni le suivi des grands procès de la collaboration, ni ses reportages en Europe dans les camps encore occupés par les « personnes déplacées » dix ans après la guerre, ni son premier voyage en Chine avec Leiris, Marker, Ricœur, Lurçat et René Dumont, ni son matraquage par les CRS durant une grève à Saint-Nazaire, dont il fait récit sous le titre « L'envie de tuer » dans *L'Express* d'alors. Du journalisme, il retient d'abord ce qui l'en fait sortir.

Le voici au Guatemala (où il croise une première fois le Che) face à un autre génocide : celui des Indiens. *« Ils ne se posaient pas la question des armes. Ils n'en avaient pas. C'étaient des palabres à l'infini. »* Son ami Felipe lui fait remarquer : *« On ne parle pas des mêmes choses : vous, vous les dites, nous on les fait exister. »*

GATTI traduit, comme une leçon : *« Dans chaque mot il fallait qu'il y ait la vie. »* Lorsque la guérilla est anéantie, le reporter est acclamé comme *« le vainqueur de la guerre »* par ses confrères sur place. Devant l'obscénité, il fait le serment *« de suivre désormais le môme Felipe assassiné »* et s'attèle à l'idée indienne *« de devenir passeur des paroles de l'homme »*.

Il écrit *Le Crapaud-buffle*. Sa mise en scène par Vilar ouvre le quatrième acte de sa vie. Malgré l'échec critique, le fondateur du TNP le convainc de poursuivre. Une décennie glorieuse suit, avec *La Vie imaginaire de l'éboueur Auguste G.*, *La Seconde Existence du camp de Tatenberg*, *Chroniques d'une planète provisoire*... Il est devenu son propre metteur en scène, réalise des films : *L'Enclos*, *El Otro Cristobal* (tourné à Cuba), écrit scénario sur scénario. En 1967, *V comme Vietnam* amorce le tournant. Les comédiens du Grenier de Toulouse jouent les Américains, les troupes recrutées par Gatti sont les Vietnamiens. Comment s'étonner si, au terme d'un tour de France tumultueux (agressions de l'extrême droite et interdictions se succèdent), ils en viennent aux mains ? *Les Treize Soleils de la rue Saint-Blaise* vont frapper les trois coups de 1968. Le rideau tombe entre Gatti et le théâtre institutionnel. *« J'ai compris qu'il m'allait falloir restituer le théâtre à la définition qu'il avait dans le camp. C'est-à-dire la Résistance. »*

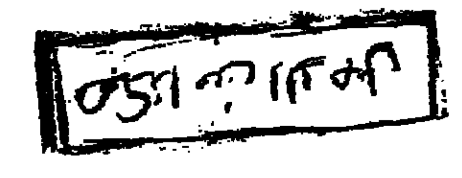
Il s'installe à Berlin. Le chancelier Brandt a refusé à Franco l'interdiction de *La Passion*. Et le procès intenté à la pièce, devant le seul juge allemand revenu d'un camp de concentration, se conclut par les attendus suivants : *« Non seulement le tribunal n'interdit pas* La Passion, *mais il la recommande à tous. »* L'acte V, qui va courir maintenant sur plus d'un quart de siècle, se cherche. Il sera celui de *La Parole errante*. Un constat, un engagement, une tribu. Plus que jamais, Gatti est l'Emigré. Espagnol et républicain en Belgique, juif en Allemagne, indien aux Etats-Unis et français toujours. En exil de tout autre territoire que celui de la langue, il n'appartient pas à un pays mais à un camp. Celui de la réalité poétique : *« La réalité historique, c'est du vent. Une grossière falsification des choses. »*

L'intrigue prend forme en Belgique. Elle est le contraire d'une machination. Gatti devient le nom d'un carrefour où se croisent des hommes justement dits de la rue, des savants, des philosophes et des poètes, leurs histoires, leurs analyses, leurs élans et leurs images. Il écrit et réalise leurs *créations collectives*, dans des lieux hors normes, comme ses « troupes ». *La Colonne IAD* jouée à l'usine Rasquinet à Bruxelles ouvre la voie. Puis c'est *L'Arche d'Adelin* (dans le Brabant wallon) ; *Le Lion, la Cage et ses Ailes*, sept vidéos, une par nationalité, avec des ouvriers immigrés à Montbéliard.

Chaque pièce devient un coup de main associé à des stages de réinsertion. Aux « exclus » qui lui apportent leurs mots il redonne un corps. A ses « loulous » de Toulouse, Fleury-Mérogis, Marseille, Strasbourg et Sarcelles aujourd'hui, où il rend hommage au mathématicien Jean Cavaillès, assassiné par les nazis, il demande de devenir des résistants. Ses mains tracent deux colonnes verticales en l'air : *« Vous le serez dans la mesure où vous êtes des créateurs. Alors vous allez combattre pour le langage et vous vous mettrez dans la situation d'être des résistants aujourd'hui ! »*

Plus que jamais, il se situe à l'opposé du marché du cœur, à l'opposé de la pseudo-culture populaire. Gatti est un missionnaire laïque. Au grand soir, il préfère le grand matin. Celui de l'éveil. Il est un artisan de la pièce unique – un chef-d'œuvre parfois – avec des compagnons d'atelier toujours nouveaux, et des fidèles qui préparent et relaient. Qui affrontent avec lui le siècle depuis qu'il l'a pris au revers et secoué jusqu'à ce qu'il lâche un peu de ses vérités, parfois difficiles à saisir, tant elles sont loin des réalités fardées. Chaque expérience est un appel à renverser le monde par le verbe. Où l'on commencerait par payer les spectateurs. Où l'on écrirait pour les acteurs de la réalité. Où l'on n'appellerait pas cela utopie, mais l'Espoir.

Jean-Louis Perrier
Dessin : Guillaume Dégé



Maladies « orphelines » : l'exclusion silencieuse

par Jean-François Cordier

TOUTE maladie porte atteinte à l'intégrité physique de l'être humain. *Mais toutes les formes* d'exclusion des soins portent en plus atteinte à sa dignité et au droit légitime à l'égalité devant la maladie. La principale cause d'exclusion des soins est la pauvreté. Chacun le sait. Même si les efforts pour favoriser l'accès aux soins des plus démunis sont encore insuffisants, des mesures pour mieux les informer et les aider ont été mises en place. Les *médias ont largement contribué* à faire prendre conscience de l'injustice de leur accès inégal à la santé.

Mais il est une autre forme d'exclusion des soins, dont les causes et les caractères sont bien différents. Elle est d'autant plus pénible qu'elle n'est pas, ou mal, connue. Cette exclusion silencieuse est celle des malades atteints de maladie dite *« orpheline »*.

Les maladies orphelines, dans notre pays, sont des maladies rares, souvent complexes dans leur diagnostic et leur traitement. Pourquoi *« orphelines »* ? Elles n'ont pas de « parents » reconnus. Le faible nombre de personnes atteintes ne *justifie pas d'actions de santé pu*blique, du moins le croit-on. Les médecins en sont peu informés : leur formation a privilégié, ce qui est normal après tout, la reconnaissance et le traitement des maladies fréquentes.

La recherche thérapeutique concernant ces maladies ne motive guère les firmes pharmaceutiques : le marché que représente un nombre limité de patients n'est pas rentable. Enfin, les médias s'en désintéressent et n'en parlent guère, si ce n'est occasionnellement, pour les plus spectaculaires. Les particularités visibles ou cachées de leur maladie transforment parfois les malades *en « bêtes curieuses »* : Joseph Merrick, l'homme-éléphant atteint de maladie de Recklinghausen, a récapitulé les détresses de certains de ces malades (il faut revoir le film *Elephant Man* de David Lynch, qui lui a été consacré !). Comment, dans ces conditions, les malades ne se sentiraient-ils pas des orphelins et des exclus de la santé ?

Si le nombre de personnes atteintes d'une maladie rare donnée est faible, le nombre des maladies rares est élevé. Certaines sont d'origine génétique et héréditaire ; d'autres sont acquises et se révèlent au cours de la vie. Beaucoup sont gravement invalidantes ; certaines *sont mortelles*.

On admet qu'il y a environ 5 000 maladies rares. Le nombre global de patients atteints est donc finalement beaucoup plus élevé qu'on l'imaginerait et représente, en termes de population atteinte, un réel problème de santé publique. A ce titre déjà, l'attention des pouvoirs publics est devenue nécessaire. L'information des médecins *sur les maladies orphelines est in*suffisante. Cela conduit à des retards de diagnostic, toujours préjudiciables aux patients. Ces derniers le disent tous : leurs symptômes, souvent spécifiques même s'ils sont invalidants, les conduisent de médecin en médecin jusqu'à un diagnostic trop tardif, lorsque la maladie évoluée est devenue plus facile à identifier.

Le nombre et la complexité des maladies orphelines ne permettent pas – soyons réalistes – à tout généraliste de bien connaître chacune d'entre elles. Mais il est nécessaire que tous les généralistes et tous les spécialistes aient aujourd'hui accès à des informations fiables sur ces maladies, sans être obligés d'errer dans des circuits d'informations sans issues. L'information existe. Les spécialistes compétents aussi. La dispersion et le morcellement de l'information et des compétences sont des obstacles auxquels il est possible de remédier. Il faut pour cela favoriser la mise en place de centres d'information organisés en réseau accessible à tous les médecins.

Les moyens consacrés à la recherche, aussi bien clinique que biologique, sur les maladies orphelines sont insuffisants. S'il est impossible de dégager des moyens pour étudier chaque maladie orpheline isolément, il est possible d'entreprendre des travaux sur des groupes de maladies qui partagent *des caractéristiques identiques*. Cette recherche sur des maladies rares a aussi des implications pour les maladies fréquentes. Au XVII[e] siècle déjà, Harvey (qui découvrit la circulation sanguine) pensait que l'on pouvait avancer dans la *« découverte des lois communes de la nature par une investigation soigneuse des cas de maladies rares »*. C'est encore vrai aujourd'hui.

Le faible nombre de personnes atteintes ne justifie pas d'actions de santé publique, du moins le croit-on

L'observation et l'analyse des maladies rares (à la fois clinique et biopathologique), pour peu que l'on y consacre un peu plus de moyens et beaucoup de volonté, pourraient sans doute apporter au progrès médical autant que la recherche expérimentale. Claude Bernard n'avait compris que la moitié du problème de la recherche médicale parce qu'il lui manquait la compétence et la pratique des soins aux malades. Il n'y a pas de progrès thérapeutiques sans compréhension, d'abord, des mécanismes des maladies.

La recherche thérapeutique actuelle est largement inspirée et financée par les firmes pharmaceutiques. Elle s'adresse avant tout à des maladies fréquentes comme l'asthme. La découverte de nouveaux médicaments permet de rentabiliser la recherche lorsqu'ils sont commercialisés pour un grand nombre de malades. Pour pallier l'insuffisance de rentabilité de médicaments indispensables seulement à un petit nombre de patients, un statut de médicament « orphelin » a été élaboré pour inciter à la fabrication de ces médicaments par les firmes pharmaceutiques, moyennant certaines compensations.

Cette législation incitative, qui a vu le jour d'abord aux Etats-Unis (Orphan Drugs Act de 1983), fait maintenant l'objet d'un développement en Europe, auquel la France prend une part très active. Mais nombre de maladies orphelines n'ont pas encore de médicament connu et toutes ne nécessitent pas de médicaments propres. Certaines se traitent avec des médicaments disponibles pour traiter d'autres af*fections mais selon des schémas et* des posologies mal établis, justifiant donc des recherches approfondies pour lesquelles les moyens manquent. Faut-il d'ailleurs préciser que cette recherche thérapeutique sur les maladies orphelines ne reçoit aucun soutien privé, à l'inverse de celle qui est consacrée aux maladies fréquentes conduisant à des traitements médicamenteux ?

Derrière toutes ces questions, subissant sa maladie et la forme d'exclusion qui résulte de sa rareté, le malade. Errance diagnostique et thérapeutique pendant plusieurs mois, voire des années. Difficulté pour trouver des médecins ayant *l'expérience concrète des maladies* rares. Anxiété vis-à-vis de traitements souvent mal précisés ou expérimentaux, quête de traitements nouveaux que l'on espère pour un avenir proche, tracasseries administratives pour bénéficier de traitements parfois coûteux dans des centres souvent éloignés. Mais aussi et surtout solitude.

Parler à autrui de sa maladie, à son entourage proche ou plus éloigné, partager sa souffrance et ses angoisses, c'est ce qu'a besoin de faire tout malade. Si vous êtes atteint de *maladie de Wegener ou de* syndrome de Churg et Strauss, qui vous entendra et vous comprendra ?

Le dialogue tournera court. Vous serez seul. Cette exclusion sournoise et silencieuse a amené aux Etats-Unis les malades à s'unir en groupes d'information et de pression : la National Organization for Rare Disorders accomplit un travail remarquable en fédérant les associations de patients atteints de maladies orphelines.

De telles associations existent dans notre pays pour certaines maladies. C'est grâce à elles que des maladies naguère orphelines sont *maintenant connues du grand pu*blic et peuvent bénéficier de soutiens à la recherche et à l'information des patients : les myopathies, la mucoviscidose, en sont des exemples. Mais pour des centaines d'autres maladies, concernant de plus faibles nombres de patients qui n'ont pas accès aux médias, tout ou presque tout reste à faire. Une démarche de prise en charge globale des patients atteints de maladie orpheline, pour eux, mais aussi avec eux, est devenue une obligation urgente.

Sortir d'abord du silence le concept de maladie orpheline : voilà le premier pas qu'attendent au*jourd'hui des dizaines de milliers de* malades isolés.

Jean-François Cordier *est professeur de médecine (pneumonologie) à l'hôpital Louis-Pradel de Lyon.*

Mobilisons-nous pour la paix en Algérie !

par Patrick Baudouin et Henri Leclerc

INACTIVE et impuissante, la communauté internationale va-t-elle longtemps encore assister à un drame aussi révoltant, aussi écœurant, que celui qui se déroule en Algérie ? La France, au premier chef concernée, se dit *« préoccupée et choquée par la vague de violence qui frappe de façon aveugle et sauvage la population algérienne »*, selon les termes employés par le Quai d'Orsay le 21 janvier. La belle affaire ! L'émotion mesurée ainsi *manifestée par les autorités fran*çaises est tardive, indécente et hypocrite.

Tardive : alors que la violence constitue le quotidien des Algériens depuis cinq ans, le nombre de morts doit-il dépasser un certain seuil – et les médias français en tenir, pendant quelques jours, une comptabilité macabre et simpliste – pour susciter cette *compassion* ?

Indécente : de la part d'un gouvernement qui, privilégiant des intérêts financiers, a constitué et constitue toujours le principal soutien politique, moral et économique du régime en place, cautionnant en fait la politique de la terre brûlée, la répression la plus terrible, la corruption de la classe dirigeante, et finalement la décomposition totale du pays.

Hypocrite : comment parler de *« vague »* de violence quand celle-ci n'a connu aucun répit ces dernières années, relevant du cycle infernal de l'engrenage de deux terreurs ? Il faut pourtant réaffirmer clairement que si le terrorisme des intégristes extrémistes est bien entendu condamnable, la réponse appropriée ne saurait être le terrorisme d'Etat en vigueur. Seule la volonté de renouer le dialogue et de reconstituer un Etat de droit, respectueux des libertés, sera de nature à endiguer, puis marginaliser les partisans de la haine et de l'exclusion.

Hypocrite encore, quand on sait le message que les autorités françaises adressent en réalité au peuple algérien, en refusant de recevoir en France, pour un simple séjour, les Algériennes et les Algériens, démocrates, journalistes, simples citoyens, qui souhaitent s'extraire quelques moments d'un climat de folie meurtrière. Sans parler des demandeurs de statut de réfugiés politiques, victimes de l'arbitraire d'Etat ou de l'obscurantisme fondamentaliste, auxquels la France, terre dite d'asile, a préféré fermer complètement ses portes. Amies algériennes, amis algériens, restez chez vous, débrouillez-vous tous seuls, et soyez assurés qu'à l'heure de la prochaine *« vague »* de violence, tels ou tels responsables autorisés vous diront leur *« émotion »*...

La paix ne peut s'obtenir que par un seul moyen : le dialogue, que certains, en Algérie même, ont eu le courage de proposer

Eh bien, nous disons : non ! Nous le disons et nous souhaitons surtout que vous, citoyennes et citoyens d'Algérie, constituant l'immense majorité de ce pays, victimes d'affrontements des pôles extrémistes dont vous n'êtes en rien responsables, connaissiez notre totale condamnation non seulement de cette politique de la terreur, de la haine et de l'arbitraire, avec ses cortèges de massacres et d'exactions de part et d'autre, mais aussi de la politique de la France et d'autres pays occidentaux, lâche, complice et inacceptable.

Nous voulons que vous sachiez notre révolte et notre dégoût face à ce mur du silence, de l'indifférence, du cynisme, de la désinformation, contre lequel nous avons jusqu'à présent vainement tenté, *pendant toutes ces années* d'alerter, de mobiliser, de faire changer le cours de ce qui ne saurait être considéré comme inévitable.

Nous voulons plus encore que vous sachiez notre détermination, intacte, totale, à agir et à vaincre avec vous les obstacles pour qu'enfin les forces de vie et de lumière l'emportent sur les œuvres de mort et de régression.

Un seul objectif s'impose : la paix. Et la paix ne peut s'obtenir que par un seul moyen : le dialogue, que certains, en Algérie même, ont eu le courage de proposer. Le dialogue suppose la parole. C'est pourquoi la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et la Ligue française des droits de l'homme (LDH) souhaitent organiser sans délai toutes rencontres utiles pour la paix en Algérie, donnant l'occasion de prendre cette parole interdite, et de promouvoir ce dialogue.

Nous appelons aujourd'hui, en France, en Europe et ailleurs, toutes celles et tous ceux qui, comme nous, veulent aider l'Algérie à enfin connaître la paix à nous rejoindre. Pour qu'enfin nos amis de la société civile algérienne, victimes de la violence d'aujourd'hui, sachent qu'à travers le monde des citoyens d'autres pays se trouvent à leur côté pour voir l'homme triompher d'une barbarie stupide et sans issue.

Patrick Baudouin *est avocat et président de la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme).*
Henri Leclerc *est avocat et président de la LDH (Ligue française des droits de l'homme).*

Il faut aider Adriano Sofri

par Jacqueline Risset

LA condamnation définitive d'Adriano Sofri, ex-leader de Lotta continua, et de Giorgio Piersanti et Giovanni Bompressi, à vingt-deux ans de prison pour un délit d'il y a vingt-cinq ans par la Cour de cassation italienne (*Le Monde* du 28 janvier), après un procès qui dure depuis 1988 (sept sentences successives jusqu'à la *dernière, inattendue, féroce*, de mercredi dernier), équivaut pratiquement, étant donné l'âge des accusés (plus de cinquante ans), à une condamnation à perpétuité.

Il ne s'agit pas dans ce cas d'une histoire « italo-italienne », mais d'une mise en question extrêmement grave de l'histoire de plus d'un quart de siècle (depuis mai 68), et du problème de la justice *tel qu'il se pose aujourd'hui dans* plusieurs pays. Il s'agit aussi, probablement, d'une condamnation d'innocents qui ont tous trois choisi de se présenter à la justice (Pierstefani, qui vit à Paris, aurait pu bénéficier de la prescription prévue par la loi française).

Adriano Sofri se considère comme *« séquestré »*, et tous trois refusent de demander la grâce, ce qui serait pour eux admettre leur culpabilité. Mais déjà un large mouvement d'opinion se dessine, en vue de la grâce ou d'une révision du procès. *Avec un élément* extraordinaire : l'un des juges de la Cour de cassation qui a émis le dernier verdict, Alfonso Malinconico, a déclaré hier que les condamnés devraient être graciés : *« Le cas de Sofri et des autres est un cas particulier qui devrait être examiné avec beaucoup d'attention, et situé socialement et historiquement dans une vision qui n'ait rien à voir avec la vision des magistrats. »*

En décembre 1969, un groupe d'extrême droite appartenant aux services secrets « déviés » plaçait une bombe à la Banque de l'agriculture à Milan, faisant seize victimes. La police décida alors d'attribuer l'attentat aux anarchistes. L'un d'eux, Giuseppe Pinelli, meurt en tombant de la fenêtre du bureau du commissaire Calabresi, où il était interrogé, au quatrième étage. Enquête obscure et embrouillée (la police soutiendra un temps que Pinelli aurait sauté tout à coup, *« d'un bond félin »*). Indignation de la gauche, en particulier du journal de Lotta continua, dirigé par un jeune normalien de Pise, Adriano Sofri, qui lance (il n'est pas le seul) une violente campagne contre le commissaire Calabresi. Lequel porte plainte. Enquête ; le commissaire est absous. En mai 1972, il est assassiné devant sa porte à Milan.

Le premier à saisir l'alliance entre fascistes, services secrets et ministère de l'intérieur

Enquête obscure et embrouillée. On arrête, puis relâche, à deux reprises, trois personnages d'extrême droite. En 1988, un vendeur de crêpes « repenti » qui avait appartenu à Lotta continua décide, semble-t-il, de faire des aveux spontanés : il aurait été le chauffeur du crime, qui aurait été ordonné et ourdi par Adriano Sofri. Mais il apparaît vite – les carabiniers eux-mêmes le déclarent – que les aveux spontanés *avaient été provoqués et éla*borés pendant quinze jours dans une caserne, en présence d'un officier des services secrets.

Les témoignages de ce Leonardo Marino sont contradictoires. Adriano Sofri se défend patiemment, décide de défaire par le raisonnement et la démonstration claire cet édifice – branlant – construit pour l'accabler. Hormis les contradictions et le caractère non fiable de Marino, tous les corps du délit ont mystérieusement disparu (les projectiles, la voiture des assassins, les vêtements de Calabresi).

Les magistrats ne semblent pas soucieux de se demander qui a tué Calabresi, mais seulement préoccupés d'affirmer la fiabilité du témoin Marino. Aucune preuve. Une *« volonté punitive »* contre le mouvement qui a été, selon Rossana Rossanda, *« le plus inventif et le moins redoutable de tous »*, le seul qui n'ait cessé de se proclamer hostile à la lutte armée.

L'historien Nicola Tranfaglia *rappelle ces jours-ci que*, pour comprendre les événements du début des années 70, il est nécessaire de connaître le contexte. Contexte alors peu connu, et soigneusement dissimulé, mais qui n'a cessé, depuis, d'émerger de façon de plus en plus claire et indéniable : la classe dirigeante au gouvernement pratiquait une *« stratégie de la tension »* avec la complicité des services secrets, des extrémistes de droite et de pouvoirs occultes d'origines diverses, avec des alliances internationales secrètes.

La lutte interne avait donc lieu entre ceux qui avaient juré fidélité à la Constitution et qui la trahissaient quotidiennement, et les nouvelles générations, convaincues de pouvoir susciter une révolution de la rue. Il n'existait pas alors d'Etat neutre, mais un *« gouvernement invisible »* (selon l'expression de Noberto Bobbio) plus fort que le gouvernement officiel.

Adriano Sofri a sans doute été le premier à saisir alors l'alliance entre fascistes, services secrets et ministère de l'intérieur. Après la dissolution de Lotta continua, cet intellectuel remarquable, lucide et passionné, à la grande limpidité de style et d'être, a dirigé le journal *Reporter*. Récemment, ses correspondances de Sarajevo dans *L'Unità* impressionnaient par l'intelligence politique et la générosité humaine. Actuellement, ses amis de Tchétchénie préparent une intervention en sa faveur. Daniel Cohn-Bendit organise une mobilisation internationale. L'historien Carlo Ginzburg a déjà publié dans son livre *Le Juge et l'Historien* (Einaudi, 1991) ses observations sur les actes du procès *« inquisitorial »* Sofri alors en cours, où il retrouvait les méthodes appliquées un temps dans les procès contre les sorcières.

Aujourd'hui, une intervention des intellectuels français apparaît urgente.

Jacqueline Risset *est professeur de littérature française à l'université de Rome, écrivain et traductrice.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LE CINQUANTE ET UNIÈME ÉTAT DES ÉTATS-UNIS

J'aimerais appeler votre attention sur ce qui me semble être à l'origine d'un excès de vertu. Lorsque nous participons à un appel d'offres dans nos services publics, les membres des commissions sont tellement terrorisés à l'idée qu'ils pourraient être accusés de copinage ou de prévarication qu'ils choisissent en toute conscience les produits ou les investissements les moins chers. Personne n'ose plus acheter français, quand des multinationales étrangères cassent les prix pour éliminer les entreprises les moins robustes, même si elles sont de grande qualité. Les données économiques ne veulent plus rien dire quand on voit des fabricants de films radiographiques faire des réductions de 75 % ou même 82 %. La morale d'aujourd'hui est le moindre coût rapport qualité-prix. Rien ne permet de dire que la morale de nos enfants ne sera pas la défense de nos entreprises françaises, et qu'ils ne nous reprocheront pas ce que nous avons fait. A moins, bien sûr, que devant la réalité mondiale on ne décide de devenir le cinquante et unième Etat des Etats-Unis, ou une colonie d'une multinationale asiatique.

Alain Boudou,
Lorient

obilisons-nous
our la paix
n Algérie !

L'appel du silence *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

« QU'ATTENDENT les intellectuels ? » Cette question pour éditorialiste en panne a remplacé le *« Que fait la police ? »*. Elle revient chaque fois que les politiques donnent des signes d'embarras. Depuis quelques jours, c'est son silence sur l'Algérie que se voit reprocher l'*intelligentsia*. Pourquoi cette copie blanche ? Aurait-elle peur, ou quoi ?

Par *intelligentsia*, la presse entend toujours le même quarteron de préposés à l'indignation, autoproclamés et estampillés par leurs passages répétés sur les antennes. S'ils finissent par condamner les massacres – que faire d'autre ! –, vous verrez qu'on leur reprochera aussitôt de trop se montrer par pur narcissisme, comme lorsqu'on leur tendait caméras et micros à propos de la Bosnie. Résultat, une fois encore : on les reconnaitra plus que jamais dans la rue, tandis que leurs pairs subiront en bloc un regain de discrédit.

Ainsi se forment désormais les gloires individuelles, et les préjugés collectifs.

Quand un réclamiste des ondes disparaît, sa mort s'accompagne d'une sensation étrange de scène vidée. On s'étonne que le disparu cesse de susciter l'événement, comme à son habitude, de le tourner à son avantage, de dénoncer des fautifs, de rappeler son génie.

C'est un peu comme quand l'Auguste du cirque roule dans la sciure, vidé de lui-même tel un symptôme. Alors, les clowns blancs à paillettes, dont le malheureux ne faisait que recopier les tours jusqu'au grotesque, font mine de s'apitoyer. Leur sourcil se lève, circonflexe. Une larme en strass coule de leur œil rougi, rougi par le maquillage.

Ou Gerry Roufs reparaîtra dans la dernière ligne droite du tour du monde à la voile, tout surpris qu'on l'ait perdu de vue, et c'est un revenant, non plus un concurrent, qui sera fêté sur les quais des Sables-d'Olonne... Ou il ne sortira plus du silence où il a plongé au large de l'Antarctique au début du mois, et commencera pour tous un tourment abstrait, comme celui des veuves de disparus, après 14-18, qui n'en finirent pas de visiter les charniers, d'interroger les amnésiques.

Silence de la mort en mer, plus lourd que tous les autres. Au désespoir de la perte corps et biens s'ajoute un deuil de l'espérance, interminable.

Deux écrivains de grande classe – Annie Ernaux et Nadine Trintignant – ont fait des livres économes et indéniables avec le naufrage mental d'une mère et d'un frère.

Comment la conscience s'absente d'un corps aimé : le sujet convient idéalement aux chuchotements de l'écriture. Sans doute parce que la parole sensée est l'exact contraire de la mort cérébrale : tout ce qui sépare une maison habitée, avec ses cris et ses linges, d'un pan de mur bombardé, aux fenêtres béant sur du ciel.

Quand on en a assez de certaines rengaines verbales des élites, comme l'adjectif *fort* mis à toutes les sauces – *signaux forts, temps forts, initiatives fortes*, etc. –, plutôt que de pester, d'écrire aux journaux, se demander s'il ne s'agit pas tout simplement d'incantations craintives et conjuratoires, d'aveux de faiblesse. Ne faut-il pas entendre : « Pourvu qu'on ne devine pas la fragilité de mon signal, de mon initiative » ?

Henry James, adapté par Simone Benmussa, décline sa conviction primordiale que l'œuvre d'art ne reproduit pas les choses en soi, qu'elle ne renvoie qu'à elle-même (*Le Peintre et ses modèles*, Studio des Champs-Elysées).

Le spectacle agit comme une cure de soupçon envers le réalisme, partout triomphant dans les spectacles. La vérité des êtres est dans ce qu'ils ne disent pas, dans ce qui échappe à leur apparence et à ces stéréotypes qui font dire au public, déformé par le mensonge de la ressemblance : « Comme c'est bien vu ! »

La sonorisation des églises a tué les envolées du prêche. Dans les prétoires et les parlements, l'expertise à mi-voix prime les effets de manche. Pour croire encore en l'éloquence, ne reste que l'Académie.

Les éloges qui y retentissent dépassent les personnes. C'est la littérature qui célèbre son privilège : passer d'un univers d'auteur à l'autre, aller au plus secret des mots, dégager du sens, faire entendre un chant. Ainsi de Bianciotti relisant Frossard, et de Jacqueline de Romilly découvrant Bianciotti, jeudi dernier (*Le Monde* du 24 janvier). Où ce miracle oratoire s'accomplit-il encore ailleurs que sous la Coupole ?

Le Jugement de Paris *par Ronald Searle*

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75542 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http//www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Une cathédrale moderne

LE Centre Pompidou fête son vingtième anniversaire. Une série de manifestations salue l'événement. On inaugure pour l'occasion le nouvel atelier Brancusi construit par l'un des architectes du Centre, Renzo Piano. Après ce dernier feu d'artifice, de lourds travaux obligeront le Centre à fermer ses portes dès septembre. Le chantier est estimé à 440 millions de francs pour le seul réaménagement intérieur. Il faut ajouter à cela 310 millions de francs pour le remaniement des abords et la réhabilitation technique du bâtiment. Cette lourde addition serait la preuve de l'échec du projet lancé par le président Pompidou en 1969. La « raffinerie », comme la nomme encore ses détracteurs, serait incapable de survivre au-delà de ses vingt ans.

En réalité, les travaux du Centre reflètent d'abord le succès de cet équipement culturel original. Le bâtiment a souffert, naturellement d'une fréquentation record. Prévu pour cinq mille personnes par jour, il en a accueilli quotidiennement cinq fois plus ! A ce jour, la Bibliothèque publique d'information (BPI) et le Musée national d'art moderne (MNAM) ont reçu plus de cent quarante-six millions de visiteurs.

Moqué à l'origine pour sa structure industrielle provocatrice, l'édifice est devenu un des monuments populaires de Paris, passage obligé du grand tourisme et point de ralliement familier pour toute une frange de la population parisienne que la silhouette dessinée par Renzo Piano et Richard Rogers n'intimide pas.

Les pouvoirs publics ont longtemps boudé ce nouvel équipement : trop révolutionnaire pour la droite qui l'avait programmé ; entaché du péché originel de sa naissance pompidolienne pour la gauche, qui avait à gérer l'institution à partir de 1981. Pourtant le Centre fut un prototype capital pour l'ensemble de la politique culturelle menée depuis vingt ans. Il fait le pont entre les années Malraux et les années Lang. Dernière Maison de la culture, ces cathédrales du XXe siècle lancées par le ministre du général de Gaulle, il est le premier de ces grands travaux présidentiels dont l'ère mitterrandienne fut si friande.

L'architecture du bâtiment a beaucoup fait pour son succès. Pour la première fois, un édifice qui affichait sa modernité ne reniait pas la ville où il était implanté, respectant la trame d'un quartier ancien et le tracé des rues, engendrant même une place publique, vrai lieu de rassemblement populaire. François Mitterrand se souviendra de la leçon. Même si ses détracteurs ne manqueront pas de stigmatiser le consumérisme, vulgaire et marchand à la fois, qui a accompagné son succès, Beaubourg symbolise surtout une nouvelle forme d'accès à la culture, multiforme, qui brasse en un seul lieu le livre, la musique, les arts plastiques et le spectacle vivant dans un désordre rassurant.

Sauf incident, remis à neuf, le Centre Pompidou devrait aborder le troisième millénaire en beauté.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aldry, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, *Société anonyme des lecteurs du Monde,*
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

« Etre ou ne pas être » dans l'euro

Suite de la première page

Sous-informée sur l'Europe, nourrie d'une presse largement eurosceptique, la majorité des Britanniques se satisfont du *statu quo*. Ils refusent la mort du sterling. Les Britanniques, ajoute un banquier londonien, sont victimes de ce qu'il appelle joliment l'*« Europe des métaphores »*. *« Avant Maastricht, ils devaient répondre à l'Europe par oui ou par non. Le plus souvent, ils disaient oui, fût-ce en ronchonnant. Maintenant qu'on leur a offert des clauses d'exemption, une Europe à la carte, à géométrie variable – que sais-je encore ? –, ils ont tout loisir d'exprimer leur faible désir d'Europe. »*

« Retourner » l'opinion, transformer les Britanniques en pro-européens, sinon enthousiastes, du moins réalistes, prendra du temps et de l'énergie. *« Nous ménagerons une longue transition vers la monnaie unique, entre cinq et sept ans »*, prévoit un député travailliste. Autrement dit, l'épilogue n'interviendrait qu'après une éventuelle seconde victoire électorale du Labour. *« Pour convaincre le public,* prédit un journaliste britannique, *les travaillistes devront défendre fermement la cause de l'Europe et rendre celle-ci légitime, ce qui n'a pas été fait depuis que Edward Heath, en 1972, plaida l'entrée du Royaume dans la Communauté. »* Dans ce combat, Tony Blair aurait pour atout la présence aux Communes d'une nouvelle génération d'élus franchement plus favorables à l'Europe que l'actuelle. Il vient d'ailleurs de mettre ces derniers en garde contre toute manifestation d'hostilité à l'euro.

La conduite de la stratégie britannique dépendra beaucoup de l'évolution de la conjoncture économique dans la zone euro. Si celle-ci favorise la croissance et l'emploi, la classe politique outre-Manche pourra convertir plus facilement une opinion qui verra dans l'Europe monétaire le levain d'une prospérité retrouvée. On est aujourd'hui loin du compte. Non seulement le chômage est nettement inférieur en Grande-Bretagne (7,5 %) qu'en France (12,7 %), mais la future zone euro n'exerce aucun pouvoir d'attraction sur un pays qui estime avoir engrangé l'essentiel des privilèges liés au marché unique.

Le patronat britannique est en majorité favorable à l'UEM, car il y va de ses intérêts, même s'il ne le dit pas trop fort pour ne pas paraître « lâcher » les conservateurs. Premier marché du royaume, l'Europe absorbe 60 % de ses échanges. Rester en dehors, c'est risquer une baisse du commerce avec l'Europe et une réduction des investissements étrangers. Les membres de la zone euro peuvent-ils alors, à partir de 1999, encourager les autres à les imiter, et si oui, comment ? Réponse d'un homme d'affaires parisien : *« La France souhaite l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'UEM, notamment pour faire contrepoids à la suprématie allemande... Mais cela suppose que les Britanniques renoncent à l'incertitude, qu'ils se fixent une échéance, qu'ils se placent résolument en position de candidat* (pre-in). »

« Prudence ! Prudence ! » rétorquent en chœur un industriel et un journaliste britanniques. *« Vous devrez éviter d'offenser la Grande-Bretagne... Pas de gaffe, ni de peau de banane ! Mais plutôt quelques carottes pour lui donner envie de vous rejoindre. Faute de quoi, l'Europe deviendra encore plus impopulaire, et le référendum risque, le jour venu, de porter non pas sur l'entrée dans l'UEM, mais sur le maintien dans l'Union. »* Pas question, avertit de son côté un banquier français, que la Grande-Bretagne puisse rester durablement dans le marché unique, avec ses avantages, sans adopter l'euro et ses contraintes. *« Les industriels français ne pourront accepter que leurs partenaires britanniques gagnent sur les deux tableaux. Ce serait comme si, au poker, l'un des joueurs utilisait des billets de Monopoly. Il gagnerait peut-être une fois, mais serait aussitôt exclu du jeu. »*

Au bout du compte, la décision britannique sera plus politique qu'économique. Etre ou ne pas être dans l'euro relève de la raison d'Etat. La Grande-Bretagne peut-elle rester en dehors du « cœur fort » de l'Europe ? Envisager de ne pas participer aux décisions vitales pour l'avenir du continent ? Un industriel anglais illustre d'une saynète cette sombre hypothèse : *« Imagine-t-on des réunions où les ministres des finances de la zone euro discuteraient de l'essentiel pendant que le représentant britannique mangerait un morceau dans un coin avec son homologue grec ? »* C'est ce qu'il appelle, avec un rien de condescendance amusée, le « syndrome du kebab ». Ce serait le contraire du « splendide isolement ».

Jean-Pierre Langellier

PRÉCISION

LES MUSÉES ET L'OCCUPATION

Le rapport de la Cour des comptes révélant que les musées français détiennent près de 2 000 œuvres d'art volées aux juifs pendant l'Occupation, dont *Le Monde* a largement rendu compte dans ses éditions du 28 janvier, avait déjà été présenté, sous la signature de Laurence Chavane, par *Le Figaro* en page 30 de ses éditions du 21 janvier. C'est par inattention que *Le Monde* a omis de mentionner cette référence. Nous prions notre confrère de bien vouloir nous en excuser.

RECTIFICATIF

POLITIQUE MONÉTAIRE

Une erreur nous a fait dire à Jean Boissonnat, l'ancien membre du Conseil de la politique monétaire, que pour *« affaiblir un pouvoir exécutif devenu trop lourd »*, nos sociétés étaient à la recherche de nouveaux partages du pouvoir (*Le Monde* du 28 janvier). Il fallait lire : pour *« alléger un pouvoir devenu trop lourd »*.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

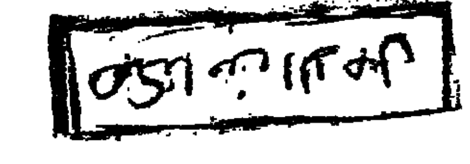
La répartition du vin

NOUS CONSOMMONS beaucoup moins de vin qu'avant la guerre. Mais si le rationnement était équitable la diminution devrait être répartie à peu près également entre les habitants des différentes régions. En est-il ainsi ? Notre confrère *La Journée vinicole* a essayé de répondre à cette question à l'aide des statistiques fiscales qui donnent, par département, la consommation taxée. Il s'agit des quantités de vin soumises aux droits de circulation. En 1938, la consommation taxée s'était élevée à 49 millions d'hectolitres. En 1946, elle n'a été que de 24 millions.

Mais la diminution diffère considérablement d'un département à l'autre. Les habitants de la Meuse, par exemple, n'ont consommé en 1946 que 23 % de la quantité de 1938. En revanche les départements viticoles du Midi ont consommé l'an dernier beaucoup plus de vin qu'avant la guerre : + 91 % dans l'Hérault, + 67 % dans le Gard. Il est vrai que ces chiffres ne correspondent pas exactement à la réalité. Les vins qui ont payé les droits de circulation n'ont sans doute pas tous été consommés dans le département même.

Il peut paraître surprenant que les départements viticoles autres que ceux du Midi consomment moins de vin qu'avant guerre. D'après la statistique, en Gironde on n'aurait bu que 57 % des quantités de 1938, en Bourgogne-Beaujolais 40 % et ce pourcentage tomberait même à 39 % dans la vallée de la Loire. Mais en dehors de la consommation taxée il y a celle qui échappe aux agents du fisc. Il est peu probable que les vignerons bordelais, bourguignons ou du Val de Loire ne boivent de vin qu'un jour sur deux !

(29 janvier 1947.)



STRATÉGIE Après avoir cédé, en 1996, la Banque Indosuez au Crédit agricole et pris le contrôle majoritaire, via la Société générale de Belgique, du groupe belge Tractebel, la compagnie de Suez a annoncé, lundi 27 janvier, une nouvelle étape de son recentrage avec la cession d'un portefeuille immobilier de 4 milliards de francs à l'américain Goldman Sachs. ● LE GROUPE devrait avoir dégagé en 1996 un bénéfice net consolidé de l'ordre de 800 millions de francs, contre des pertes de 3,959 milliards en 1995 et de 4,7 milliards en 1994. ● LE COÛT TOTAL de la crise de l'immobilier pour Suez aura été d'environ 27,5 milliards de francs depuis le début des années 1990. ● UN RAPPROCHEMENT avec la Lyonnaise des eaux serait à nouveau étudié, selon *Le Figaro* du mardi 28 janvier. Un projet de fusion avait été rejeté en 1995 par les actionnaires de Suez.

Allégé de son fardeau immobilier, Suez doit poursuivre son recentrage

Le groupe a totalement abandonné ses activités de banquier des professionnels de l'immobilier et de promoteur. Un rapprochement avec la Lyonnaise des eaux, déjà rejeté par les actionnaires en 1995, serait à nouveau à l'étude

« NOUS AVIONS DÉMARRÉ l'année 1996 en tant que groupe bancaire, nous l'avons terminé en tant que groupe à dominante industrielle ». Le président de Suez, Gérard Mestrallet, résumait par cette formule, lundi 27 janvier, au cours d'une conférence de presse, le chemin parcouru depuis qu'il a pris, il *y a dix-huit mois*, la tête de la Compagnie. Suez a vendu depuis pour 11,9 milliards de francs sa filiale bancaire Indosuez au Crédit agricole, a pris le contrôle majoritaire, *via* sa filiale la Société générale de Belgique, du groupe belge Tractebel, spécialisé dans la production et la distribution d'électricité et de gaz et a soldé la quasi-totalité de ses engagements dans l'immobilier.

Le groupe a conclu, lundi 27 janvier, la vente d'un portefeuille immobilier d'une valeur de quatre milliards de francs au fonds américain Whitehall Partnership VII, géré par la banque américaine Goldman Sachs. Cette opération permet à Suez d'abandonner totalement ses activités de banquier des professionnels de l'immobilier et de promoteur. Le coût total de la crise de l'immobilier pour le groupe aura été d'environ 27,5 milliards francs depuis le début des années 1990. Pour la seule année 1996, l'immobilier aura encore pesé pour 2,5 milliards de francs sur les comptes de Suez, contre 5 milliards en 1995 et 7,5 en 1994.

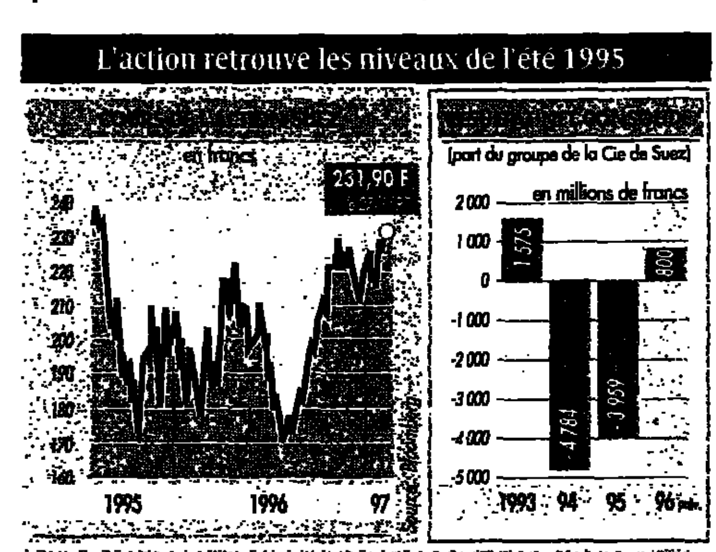
Le changement de Suez est considérable, mais il est loin d'être arrivé à son terme. Il se pourrait même que le projet de rapprochement avec la Lyonnaise des eaux, avancé au début de l'année 1995 par l'ancien président, Gérard Worms, mais rejeté alors par les actionnaires, ressurgisse dans les prochains mois. C'est en tout cas ce que laisse entendre *le Figaro* du 28 janvier. Suez et la Lyonnaise des eaux nient officiellement toute intention de fusionner. *« C'est une rumeur récurrente que nous refusons de commenter »*, déclarent les deux groupes. Si aucune banque n'a été mandatée pour l'instant pour étudier un montage précis, l'idée, cependant, semble bien à l'étude.

Suez n'a cessé, au cours des dernières années, de renforcer sa présence dans le capital de la compagnie d'eau. Après avoir vu tomber sa part à moins de 12 % au moment de la fusion en 1990 entre la Lyonnaise et Dumez, Suez en contrôle aujourd'hui 17 % du capital et plus de 20 % des droits de vote. Sur le papier, l'idée est tentante. Suez deviendrait le premier groupe européen de services aux collectivités, présent dans deux domaines majeurs – l'eau et l'électricité – et très actif sur les marchés internationaux.

De plus, la succession du patron historique de la Lyonnaise, Jérôme Monod, approche. Officiellement, Guy de Panafieu, vice-président, apparaît comme le dauphin désigné pour lui succéder en 1998. Pourtant, peu de personnes croient à ce schéma de relève tranquille.

Du côté des actionnaires de Suez, opposés à un tel rapprochement en 1995, bien des choses ont changé. La révolte des grands actionnaires, mécontents des pertes récurrentes et de l'absence de stratégie, n'est plus qu'un souvenir. *Suez n'est plus le maillon faible du* capitalisme à la française. L'UAP, la BNP et Elf, qui avaient mené l'attaque contre le groupe et ses dirigeants, se sont presque tous effacés : seule, la BNP, non représentée au conseil d'administration, a conservé la totalité de ses actions, mais se retrouve dans une position marginale.

A l'occasion du rachat d'Indosuez, le Crédit agricole, nouvel actionnaire par ailleurs de la Lyonnaise des eaux, a augmenté sa participation à 6 % du capital de Suez. Le financier belge Albert frère, très proche de Gérard Mestrallet, a racheté les actions vendues par Elf et une partie de celles cédées par l'UAP. Il détient désormais plus de 5 % des droits de vote et devrait siéger au conseil d'administration en remplacement de M. Jaffré.



Gérard Mestrallet a pris la tête de Suez le 28 juillet 1995 et a transformé ce qui était un groupe à dominante bancaire et immobilière en un groupe industriel et de services.

AXA, déjà présent au tour de table, va détenir, à la suite de sa fusion avec l'UAP, près de 7,5 % des actions. Saint-Gobain, qui avait rallié les frondeurs en 1995 et détient 7 % de Suez, dit aujourd'hui *« soutenir pleinement la stratégie menée par Gérard Mestrallet »*.

CONVAINCRE LA BOURSE

En juillet 1995, M. Mestrallet reconnaissait devoir faire face à cinq difficultés majeures : sortir de l'immobilier, donner un avenir à la banque Indosuez, réduire l'endettement, redresser la rentabilité du groupe et définir une stratégie de long terme susceptible de convaincre les actionnaires et la Bourse. Il a aujourd'hui réglé les trois premiers problèmes, et il lui reste à maîtriser les deux autres.

Sur le plan financier, la situation de Suez s'est assainie. L'endettement de 5 milliards en 1995 s'est transformé en un excédent de 5 milliards de trésorerie à la fin de 1996. Par ailleurs, le groupe va renouer, toujours en 1996, avec les bénéfices. Il devrait afficher un résultat net consolidé de l'ordre de 800 millions de francs, à comparer à des pertes de 3,9 milliards en 1995 et de 4,7 milliards en 1994. Pour la plupart des analystes, les profits de Suez devraient *« mécaniquement »* atteindre deux milliards de francs en 1997 et approcher trois milliards en 1998.

A leurs yeux, la stratégie a le mérite d'être enfin devenue compréhensible. Elle s'articule, selon les propres termes de M. Mestrallet, autour du *« développement de deux axes stratégiques : les services aux collectivités et infrastructures publiques et les services financiers aux particuliers »*. *« Nous devons nous concentrer sur quelques grandes participations dans un nombre limité de secteurs »*, expliquait M. Mestrallet le 19 juillet 1996 au *Monde*.

L'acquisition, en septembre 1996, via la Société générale de Belgique (SGB) pour huit milliards de francs, de 24,47 % de Tractebel faisant passer la participation de la SGB dans le capital du groupe à 64 %, entre clairement dans cette logique. *« Tractebel est la colonne vertébrale qui manquait à Suez »*, assure M. Mestrallet.

SYNERGIES

Tractebel représente aujourd'hui 42,5 % de l'ensemble du portefeuille de la Générale de Belgique. En y ajoutant les participations dans les deux groupes bancaires et financiers, Générale de banque et Fortis, on obtient 82,5 % des actifs de la SGB. A l'étage supérieur, la Compagnie de Suez, qui détient 62,6 % de la Générale de Belgique, a par ailleurs comme principales participations 100 % de Sofinco, spécialisé dans le crédit à la consommation, et 17 % de la Lyonnaise des eaux.

Il reste à M. Mestrallet à développer de réelles synergies entre les groupes financiers et de services aux collectivités qu'il contrôle afin de démontrer que Suez n'est pas une collection de participations mais valorise et développe ses filiales.

La Bourse est loin aujourd'hui d'en être convaincue. Depuis sa privatisation à 317 francs en 1997, le titre s'est révélé un investissement particulièrement décevant. L'évolution boursière se traduit par une baisse de 30 % en neuf ans contre 120 % de hausse pour l'indice CAC 40 dans le même temps. Cela aussi, il faudra le changer.

Eric Leser et Martine Orange

Une moins-value de 1 milliard de francs

La cession d'un portefeuille immobilier de 4 milliards de francs au fonds américain Whitehall Partnership VII, animé par Goldman Sachs, permet de réduire les engagements nets de Suez dans l'immobilier à 5 milliards fin 1996 contre une trentaine fin 1993. L'opération, annoncée fin 1996 (*Le Monde* du 16 novembre 1996), se traduira par une moins-value de 1 milliard de francs. Le paiement sera immédiat. Les garanties sur les actifs cédés sont limitées à 200 millions de francs et à deux ans maximum.

Suez a annoncé la création d'une société foncière regroupant des actifs immobiliers loués à 90 % et d'une valeur de 3,1 milliards de francs. Le désengagement immobilier total en 1996 s'est élevé à 9 milliards. Resteront 4,9 milliards d'actifs immobiliers à céder d'ici à l'an 2001.

Le comportement des salariés du Crédit foncier fait école

LES QUARANTE-SIX organisations syndicales des quatorze entreprises du secteur semi-public économique et financier devaient se rassembler, mardi 28 janvier, devant le siège du Crédit foncier pour soutenir leurs collègues. Ces entreprises connaissent toutes, à des degrés divers, des mutations profondes qui, dans bien des cas, appellent des restructurations : l'évolution ou la disparition de leurs missions de service public et le passage à des activités privées.

C'est sur ce thème que les salariés du Foncier ont décidé de mobiliser leurs collègues en milieu de journée et ont organisé une réunion sur la situation dans l'ensemble des établissements du secteur semi-public (80 000 personnes) qui, *« du fait de la politique gouvernementale, voient remettre en cause d'une manière inqualifiable leurs missions d'intérêt général et leurs emplois »*. Cette réunion pourrait déboucher, selon l'intersyndicale, sur l'organisation d'*« une grande initiative nationale d'action dans les prochaines semaines »*.

La Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, le Cepme-Sofaris, le Comptoir des entrepreneurs, les Caisses d'épargne, le Crédit national (baptisé Natexis depuis sa fusion avec la BFCE), le Crédit local de France, l'Anvar, le Centre français du commerce extérieur ou la Caisse française de développement font partie de ces établissements « hybrides » qui résistent à une modification de leurs statuts. La stratégie musclée de l'intersyndicale du Crédit foncier vis-à-vis du gouvernement fait des émules. Une centaine de salariés de la Caisse nationale de prévoyance, filiale de la Caisse des dépôts, ont investi lundi la salle du conseil de surveillance de l'établissement à Paris pour réclamer l'ouverture de négociations. Au bout d'une heure, la direction et le représentant de l'Etat ont proposé une réunion le 3 février.

Ces opérations « coups de poing » peuvent-elles renverser le cours des choses ? La séquestration des dirigeants du Foncier a, certes, fait monter le dossier d'un étage : c'est le cabinet d'Alain Juppé qui est aujourd'hui à la manœuvre. Elle a également permis la nomination d'un médiateur, Philippe Rouvillois, *que l'intersyndicale a tenté de* convaincre lundi, pendant trois heures, de la viabilité de l'institution. Elle met, en revanche, totalement en porte-à-faux le gouverneur, Jérôme Meyssonnier, qui s'est pour l'instant effacé devant M. Rouvillois. Enfin, elle risque de décourager des repreneurs éventuels. Un établissement allemand, qui étudiait un plan de reprise en association avec une banque française, se serait retiré du jeu en découvrant à la télévision les images du happening de la place Vendôme. L'intersyndicale devait décider mardi si elle poursuivait l'occupation des locaux.

Babette Stern

Le dollar reprend son ascension malgré la fébrilité de Wall Street

APRÈS AVOIR MARQUÉ une pause de quelques jours, le dollar a repris, lundi 28 janvier dans la soirée, son ascension. Il s'échangeait, mardi matin, à 1,6560 mark et 5,5825 francs, ses cours les plus élevés depuis trente et un mois face à ces deux devises. Il cotait par ailleurs 120,45 yens, son niveau le plus haut depuis quatre ans.

Cette hausse du billet vert est intervenue malgré un recul des actifs financiers américains. Wall Street a de nouveau cédé du terrain, lundi. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a abandonné 0,53 % pour s'inscrire en clôture à 6 660,69 points, soit sa quatrième séance consécutive de baisse. De son côté, le marché obligataire américain s'est replié. Le taux de l'emprunt d'Etat à 30 ans est remonté – les rendements progressent quand le cours des titres se déprécie –, passant de 6,88 % à 6,93 %.

Les analystes avaient pourtant cru déceler une étroite corrélation entre l'évolution des cours du dollar et celle des actifs financiers américains. Selon cette loi, tout repli de Wall Street – traduisant des sorties de capitaux hors des Etats-Unis – s'accompagnait d'une baisse du billet vert. Réciproquement, toute hausse de la Bourse de New York provoquait une progression parallèle de la devise américaine. Cette règle ne semble plus aujourd'hui se vérifier.

Pour tenter d'expliquer le rebond du dollar observé lundi soir et mardi matin, les experts mettent en avant les nouvelles inquiétantes concernant l'état de santé de Boris Eltsine, qui a dû annuler une visite aux Pays-Bas : le billet vert a retrouvé à cette occasion son statut de valeur refuge. Les déclarations de plusieurs responsables économiques et monétaires européens, réaffirmant leur soutien à la hausse du dollar, ont également dopé le billet vert.

Dans un entretien accordé au quotidien allemand *Handelsblatt*, le vice-président de la Bundesbank, Johann Wilhelm Gaddum, a noté que la *« poussée exceptionnelle »* du dollar ne présente pas *« de danger inflationniste grave »* pour l'Allemagne. Le secrétaire d'Etat allemand aux finances, Jürgen Stark, de son côté, réputé pour son intransigeance monétaire et son attachement à un deutschemark fort, a affirmé que la hausse récente du dollar représente une correction de la force du deutschemark observée en 1995, davantage qu'un signe de faiblesse de la monnaie allemande. Enfin, le ministre suisse des finances, Kaspar Villiger, s'est déclaré *« soulagé »* par la faiblesse actuelle du franc suisse.

TOLÉRANCE EUROPÉENNE

Toutes ces déclarations laissent supposer que les banques centrales européennes – au premier rang desquelles la Bundesbank – ne chercheront pas à s'opposer à une appréciation supplémentaire de la monnaie américaine. Cette tolérance constitue un élément nouveau et déterminant dans le paysage monétaire international. En juin 1996, quand le dollar avait atteint le cours de 1,54 mark, la Bundesbank s'était empressée d'affirmer que la surévaluation du deutschemark était entièrement corrigée, une déclaration qui avait stoppé net le mouvement de hausse du dollar. Rien de tel aujourd'hui. Les opérateurs peuvent donc acheter librement des dollars, sans avoir à craindre une intervention concertée des grandes banques centrales sur le marché des changes.

Pierre-Antoine Delhommais

Un haut fonctionnaire du Trésor engage un recours contre M. Arthuis

UN MINISTRE de la République peut-il prendre une sanction contre un haut fonctionnaire qui a, selon lui, manqué aux règles déontologiques, mais qui n'a pas contrevenu à la loi ? Voilà, en résumé, la question peu banale à laquelle va devoir répondre le conseil d'Etat.

Par lettre en date du 23 décembre 1996, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a notifié à un membre de la direction du Trésor, Patrice Chevallier, la sanction suivante : *« J'ai décidé de suspendre le versement de votre rémunération au ministère de l'économie et des finances à compter du 1er novembre dernier. Cette décision est justifiée par le contexte particulier lié à la situation du groupe Crédit foncier de France, à l'action que vous y avez menée et aux conditions dans lesquelles vous l'avez quitté. »*

Dans son courrier, M. Arthuis n'apporte pas plus de précisions au haut fonctionnaire sur les fautes qu'il lui reproche. Il faut donc lire la lettre entre les lignes. Ancien directeur du cabinet de Roger Quilliot puis de Paul Quilès, M. Chevallier a été PDG du Crédit logement (1987-1995) et de la Compagnie foncière de crédit (1990-1994) – deux filiales du Crédit foncier – avant de retourner à la direction du Trésor. Lors de son éviction du Crédit logement, il a obtenu une indemnité de dédommagement de 2,15 millions de francs. Estimant qu'il n'était pas éthiquement admissible qu'un haut fonctionnaire reçoive une telle somme avant de revenir dans son administration d'origine, M. Arthuis a donc décidé, dès avant le début du conflit social au Crédit foncier, de prendre une sanction, tout en sachant qu'elle n'est sans doute pas juridiquement fondée (*Le Monde* du 24 janvier).

RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

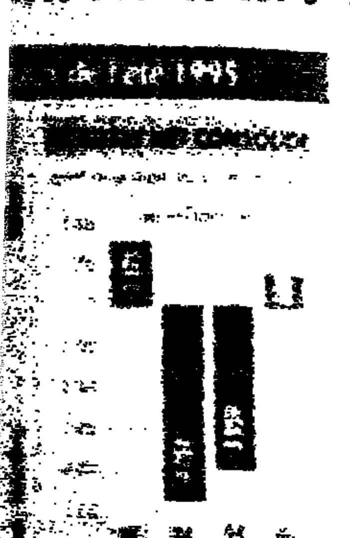
L'intéressé ne l'entend pas de cette oreille. Son avocat, Me Frédéric Thiriez, a introduit un recours devant le Conseil d'Etat, jeudi 23 janvier. Dans sa requête, il observe que *« l'erreur de droit est d'autant plus grossière que le ministre n'a pas craint de faire rétroagir la suspension de traitement »*. Il relève, en outre, que *« le contexte particulier »* invoqué *« par le ministre n'est en rien précisé et ses relations avec une privation de rémunération de l'intéressé pas davantage expliquées »*. Enfin, il souligne qu'il *« n'appartient certainement pas »* au ministre de prendre une sanction à propos d'un contrat de travail qui regarde son client et le Crédit logement.

En urgence, l'avocat demande donc au Conseil d'Etat de constater la nullité de la décision, d'ordonner le sursis à exécution et d'enjoindre le ministère des finances de verser à M. Chevallier sa rémunération.

Obtiendra-t-il gain de cause ? Dans un arrêt en date du 20 décembre 1996, la Cour de cassation vient de donner raison à un enseignant détaché pendant vingt ans auprès de l'Alliance française auquel cet organisme refusait de verser des indemnités de licenciement. M. Chevallier semble donc avoir la jurisprudence de son côté.

M. Arthuis ne semble d'ailleurs lui-même guère se faire d'illusions : il devine que sa décision risque d'être cassée mais souhaite néanmoins faire un exemple. *« Je m'adresse à la haute fonction publique et l'invite à une réflexion sur la déontologie »*, explique M. Arthuis. Pour lui, il faut veiller à ne pas apporter de l'eau au moulin de ceux qui voudraient instruire *« le procès de l'élite »*. L'affaire pourrait donc se conclure sur une énigme : s'il est convaincu que la loi est mal faite, pourquoi le ministre a-t-il préféré en faire la démonstration par l'absurde plutôt que de la réformer ?

Laurent Mauduit



La loi Robien, victime de son succès, est remise en cause par une partie de la majorité

Chez Moulinex, cinq syndicats approuvent le plan de la direction

Après le Crédit lyonnais, GIAT Industries,... Moulinex vient d'utiliser la loi Robien pour diminuer les suppressions d'emplois. Paradoxalement, la loi est victime de son succès. Le ministre du travail n'entend pas en faire bénéficier les transports publics. *En outre, il souhaite n'en faire* profiter que les bas salaires. Gilles de Robien estime que *« la crédibilité des pouvoirs publics est en cause »*.

LE 18 JUIN 1996, Pierre Blayau, nouveau président du *directoire* de Moulinex, choquait l'opinion publique en annonçant la suppression de 2 600 emplois, dont 2 100 en France. Sept mois plus tard, *le 26 janvier, son plan social* recevait l'approbation de cinq organisations syndicales (CFDT, FO, CFTC, Sydis, CGC) sur six, représentant 75 % des salariés. Pourtant, entre-temps, Pierre Blayau n'a renoncé à aucun de ses objectifs industriels. Simplement, comme la loi l'y incite fortement, la direction de Moulinex a inclus dans son plan social une réduction du temps de travail de 15 % qui permet d'éviter 750 licenciements.

ANALYSE

L'utilisation défensive du dispositif a permis de sauvegarder de très nombreux emplois

Cet exemple n'est pas le premier. Au Crédit lyonnais, l'utilisation de la loi Robien permet d'éviter 1 100 suppressions d'emplois *sur 5 000 prévues*. Chez *GIAT* Industries, la réduction de la durée du travail de 10 % permet de sauvegarder 700 emplois. Les services *du ministère du travail* recensent plus d'une centaine d'accords signés depuis la parution de la circulaire relative à la loi Robien en octobre 1996, dont environ la moitié d'accords dits « *défensifs* » pour préserver l'emploi. Chez Alcatel, Thomson-CSF, Pirelli, Rabot-Dutilleul, Boubyer, Pechiney Emballage, aux Travaux du Midi, chez Eminence, GE Medical Systems, Delsey et dans de nombreuses entreprises, l'utilisation défensive du dispositif a d'ores et déjà permis de sauvegarder de *très nombreux emplois*. Vraisemblablement plusieurs milliers.

Outre ses effets sur l'emploi, la loi Robien favorise le dialogue social *dans des entreprises* dont la situation se prête davantage au conflit. Au moment où le patronat brandit à nouveau l'étendard de la flexibilité externe, la mise *en* œuvre de la loi Robien invite les directions et les représentants des *salariés à envisager conjointement* une réorganisation du travail et donc à favoriser la flexibilité interne. *« Il ne faut pas considérer la loi Robien comme une subvention à la réduction du temps de travail mais comme un outil permettant de transformer l'organisation du travail »*, estime Pierre Blayau.

Autre conséquence non négligeable de cette loi qui exige un *accord d'entreprise pour entrer* en application : pouvant exercer une réelle influence sur ce volet du plan social, les syndicats ne cherchent plus à en retarder l'application en multipliant les procédures. Pour l'instant, aucun syndicat engagé dans une négociation sur la *réduction du temps de* travail dans le cadre d'un plan social n'a attaqué ce plan devant les tribunaux. La CGT, bien qu'opposée, au niveau national, à la loi Robien, a signé une quinzaine d'accords.

Mais, dotée d'un budget de seulement 800 millions de francs en 1997, cette loi est, déjà, victime de son succès. En témoigne l'attitude des entreprises de transports urbains qui ont cru pouvoir l'utiliser alors que la circulaire d'application en réserve le bénéfice au secteur concurrentiel. Cette divergence entre la loi, d'origine parlementaire, et la circulaire, *d'origine ministérielle*, a amené la CFDT à déposer un recours devant le conseil d'Etat contre la circulaire. Ce recours ayant toutes *les chances d'aboutir*, la *majorité* envisage de modifier la loi. Même Gilles de Robien (UDF, Somme) et Jean-Yves Chamard (RPR, Vienne), député à l'origine d'un premier texte parlementaire sur la réduction du temps de travail, estiment que l'application de la loi Robien *doit être réservée au secteur* privé.

Mais une partie de la majorité voudrait la rendre encore plus restrictive. *Le* ministre du travail, Jacques Barrot, estime, dans un entretien au *Parisien* du 27 janvier, que la loi *« est faite pour éviter de demander aux salariés les moins bien rémunérés (autour du Smic) des pertes de salaire trop significatives »* alors que *« des petits malins profitent de l'abattement de 40 %, en particulier pour des salariés qui ont des rémunérations élevées »*. De son côté, Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, voudrait *« recadrer la loi sur l'industrie et les salaires modestes »*. Il a confié à deux cabinets, Bernard Brunhes Consultants et le BIPE, le soin d'évaluer le coût de cette loi.

Ces critiques ne font pas l'unanimité. Dans un communiqué, M. Chamard estime qu'il faut certes *« mieux répartir la dépense entre l'Etat et les organismes de protection sociale »*, mais qu'il ne faudrait pas *« détruire, pour des raisons hélas trop souvent idéologiques une des premières méthodes réellement efficaces pour lutter contre le chômage »*. De son côté, M. de Robien, qui devait rencontrer M. Barrot, mardi 28 janvier dans la soirée, fait remarquer que le *« volet défensif »* de la loi Robien a été introduit dans sa proposition de loi par M. Barrot et que *« c'est la crédibilité des pouvoirs publics qui est en cause et c'est aussi la signature de l'Etat »*.

Frédéric Lemaître

Tous les syndicats signataires, sauf la CGT

***Pierre Blayau, président du directoire de Moulinex*, ne cachait pas, lundi 28 janvier, sa satisfaction : tous les syndicats, à l'exception de la CGT, qui représente le quart des salariés, ont signé l'accord d'entreprise prévoyant la réduction du temps de travail de 15 % (*Le Monde* du 28 janvier). La CFDT, longtemps indécise, a finalement signé l'accord, qui permettra de sauver 750 emplois et ouvre la voie à 718 départs en préretraite.**

***« Le diagnostic que nous avons effectué sur l'entreprise le 18 juin 1996 a pu paraître brutal. Mais nous avons eu pour souci constant de dialoguer sur les conditions d'applications de ce plan industriel. L'entreprise ne s'est pas désunie, et le dialogue social n'a jamais été rompu »*, a déclaré M. Blayau. *« Le plus dur reste à faire »*, a-t-il précisé. La réduction du temps de travail implique une remise en ordre complète des conditions de travail et de production dans l'entreprise, et passe par la fermeture des sites industriels de Mamers (Sarthe) et Argentan (Orne).**

Le PDG de Volvo démissionne

MOUVEMENT DE CHAISES MUSICALES ENTRE TROIS des plus importants groupes industriels suédois. Sören Gyll, cinquante-six ans, le PDG du constructeur automobile Volvo, a créé la surprise, lundi 27 janvier, en annonçant qu'il céderait, fin avril, son siège à Leif Johansson, quarante-six *ans*, actuel *patron du groupe électroménager* Electrolux. M. Johansson sera lui-même remplacé à la tête du géant de l'électroménager par le patron d'Atlas-Copco, Michael Treschow (cinquante-trois ans). Les trois groupes gravitent dans l'orbite de la puissante famille Wallenberg.

M. Gyll restera dans l'histoire de Volvo comme l'homme qui a fait échouer la fusion avec Renault, en décembre 1993, et qui a évincé le patron charismatique du groupe suédois, Pehr Gyllenhammar. Il a recentré Volvo sur ses métiers de base, l'automobile et le camion. *« Depuis 1994, j'ai procédé à la vente de participations d'un montant de 35 milliards de couronnes (27 milliards de francs). Volvo est entré dans la deuxième phase de ses changements structurels, et il est important que celui qui s'en charge dispose d'une perspective de cinq ans ou plus devant lui, ce qui n'est pas mon cas »*, a commenté M. Gyll *pour expliquer son départ*. – *(Corresp.)*

REPÈRES

■ ***CAP GEMINI* : Paul Hermelin, quarante-quatre ans, a été nommé PDG de Cap Gemini France**, filiale du groupe français d'informatique Cap Gemini. M. Hermelin a rejoint cette entreprise en mai 1993 après avoir été, en 1991, directeur de cabinet de Dominique Strauss-Kahn, alors ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

■ **CASTORAMA : le groupe québécois Réno-Dépôt** (rénovation, bricolage) a confirmé, lundi 27 janvier, que ses principaux actionnaires pourraient vendre leur *participation de 90,2 % au groupe français* Castorama, sous réserve que le groupe américain Home Depot n'exerce pas son droit de préemption sur Réno-Dépôt.

■ ***COSMETIQUES* : les laboratoires Valdor**, distributeurs de la marque de produits de maquillage Arcancil, ont été vendus par le groupe britannique Scholl à leur PDG Patrice Crouan associé à quelques cadres.

■ **GENERAL MOTORS : le groupe américain va relever son dividende** *trimestriel de 25 %, pour le porter de 40 à 50 cents, et va procéder cette an*née à un rachat de ses actions pour un montant de 2,5 milliards de dollars, soit environ 5 % du capital ordinaire.

■ ***AUTOMOBILE* : Lucas Varity va céder sa filiale française Sasic**, spécialisée dans les pièces de mécanique automobile adaptables. L'équipementier anglo-américain va par ailleurs filialiser, en vue d'une cession rapide, sa filiale d'aéronautique de défense Lucas Aerospace FMS, basée à Asnières.

■ **MOBIL : la hausse des prix du pétrole et du gaz a fait exploser les profits** du groupe pétrolier américain, en 1996, à 16,3 milliards de francs (+ 24,7 %).

■ **COMPENSATION : GIAT Industrie a créé une compagnie de transport maritime** à Abou Dhabi avec un groupe norvégien et trois sociétés locales, dans le cadre du programme de compensation industrielle (offset) *lié à la vente de chars Leclerc aux Emirats arabes unis en 1993.*

■ **AIRBUS : la compagnie aérienne nationale croate Croatian Airlines** a signé, lundi 27 janvier à Zagreb, une commande de six Airbus A 319 pour un montant global de plus de 200 millions de dollars.

■ ***AMERICAN EXPRESS* : le groupe *américain va supprimer environ* 3 300 emplois** en 1997 dans sa division cartes et voyages (Travel Related Services), a-t-il révélé lundi 27 janvier.

■ **CARTE A PUCE : le groupe François-Charles Oberthur** a annoncé, lundi 27 janvier, qu'il reprenait le département « systèmes d'exploitation carte » de Syseca, filiale de Thomson-CSF spécialisée dans les services informatiques.

La grève persiste dans les bus toulousains

TOULOUSE
de notre correspondant

Après la journée nationale d'action du vendredi 25 janvier pour l'application de la semaine de trente-cinq heures et de la retraite à cinquante-cinq ans dans les transports urbains, un bus sur quatre circulait lundi 27 janvier à Toulouse, mais la situation était redevenue quasiment normale en fin *d'après-midi. Un nouveau préavis de grève a* été déposé pour mardi 28 janvier, et les piquets de grève bloquaient les deux dépôts de la Semvat en début de matinée. Lundi matin, les forces de l'ordre sont intervenues pour débloquer le dépôt principal de Lalande. Quatre grévistes ont été blessés, selon les syndicats, et l'un d'entre eux a dû être hospitalisé. Selon la direction, 40 % des conducteurs souhaitaient reprendre le travail.

Ces incidents sont survenus alors que direction et syndicats devaient reprendre les négociations sur les modalités d'application de l'accord signé le *17 décembre. L'intersyndicale CGT, CFDT, FO* avait obtenu la semaine de trente-cinq heures et une sixième semaine de congés payés, après huit jours de conflit. *« Il est inadmissible que les habitants de l'agglomération toulousaine soient pris en otage après l'octroi d'avantages sociaux d'une telle ampleur »*, a fait savoir, lundi soir, la direction. Les négociations achoppent toujours sur l'amplitude moyenne de la journée de travail des conducteurs. Les discussions sont également rendues difficiles par l'incertitude concernant l'application de la loi Robien au secteur des transports en commun. Cette mesure, qui permettrait de subventionner la création de cent cinquante emplois en abaissant la durée du travail, est la clé de voûte de l'accord signé en décembre, mais n'y est pas explicitement mentionnée. La direction en espère 20 millions de francs d'aides.

Stéphane Thépot

Hilton lance une OPA sur Sheraton

LUNDI 27 JANVIER, la chaîne hôtelière Hilton a créé la surprise *en annoncant le lancement d'une* offre publique d'achat (OPA) hostile sur ITT Corp., propriétaire de la chaîne Sheraton, pour un mon*tant de* 10,5 milliards de dollars (57,7 milliards de francs). Ce prix comprend une offre minimum de 55 dollars par titre, soit *une plus*-value de 28 % par rapport au dernier cours de clôture, Hilton se réservant le droit de remonter le niveau de *son offre après consu*lation des comptes d'ITT-Sheraton. Il comporte auss une reprise des dettes de ce dernier, pour un *montant de 4 milliards* de dollars. Deux semaines plus tôt, Hilton, dont les hôtels étaient possédés par deux actionnaires concurrents, avait annoncé sa réunification après trente-deux ans de séparation (*Le Monde* du 15 janvier). L'an dernier, *le raid boursier* du groupe de loisirs Granada sur Forte a inauguré un vaste mouvement de restructuration dans l'hôtellerie, *secteur qui* a peu évolué ces dix dernières années. Le groupe britannique de loisirs a pris le contrôle du septième groupe hôtelier mondial pour 30 milliards de francs (*Le Monde* du 25 janvier 1996).

Si l'OPA lancée par Hilton réussit, la nouvelle entité deviendra, et de loin, le plus grand groupe d'hôtels et de casinos du monde, ITT ayant cédé l'an dernier ses intérêts industriels et financiers pour se concentrer sur l'hôtellerie de luxe, les casinos, les médias et les sports. Hilton prévoit à son *tour de céder les activités* loisirs d'ITT, qui comprennent notamment le Madison Square Garden, l'équipe de basket de New York, les Knicks, et celle de hockey sur glace, les Rangers.

COURSE AU GIGANTISME

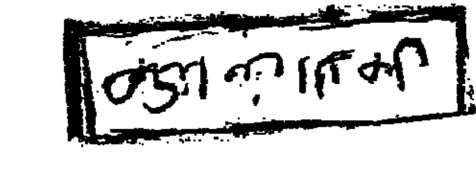
Côté hôtellerie, ITT possède ou gère 130 000 chambres, soit 415 hôtels qui représentent 75 % *de la marge* brute d'autofinancement du groupe, et compte quatorze casinos à Las Vegas, Atlan*tic City* et ailleurs. *Hilton détient* pour sa part 240 hôtels (100 000 chambres) et seize casinos. Quand la réunification de la chaîne *sera effective, le* patrimoine hôtelier d'Hilton comptera 360 hôtels (140 000 chambres). Le nouveau groupe représenterait *775 hôtels (270 000 chambres)*, loin devant Holiday Inn, Marriott ou Hospitality Franchise System.

Selon Hilton, cette union permettrait de réaliser une économie annuelle de plus de 100 millions de dollars, par réduction de coûts. Sa récente fusion avec Bally Entertainment Corp. engendre déjà *une économie de quelque 60 mil*lions de dollars par an, indique le groupe. Cette fusion permettrait en outre de se passer d'une grande partie du programme d'investissement de 3 milliards de dollars récemment décidé par ITT.

D'après un spécialiste, le secteur hôtelier est en train de vivre une course au gigantisme dans le but de réaliser des économies *d'échelle, notamment sur ses* coûts de fonctionnement et ses réseaux de réservation. Tous ceux qui n'y prendront pas part seront tôt ou tard dépassés.

Ces grandes restructurations, pour l'instant, n'ont guère touché l'Europe, *mis à part le Royaume* Uni. Les Américains, qui dominent le secteur, n'ont pas engagé les grandes manœuvres sur le Vieux Continent. Avec ce qu'Hilton prévoit de dépenser pour racheter Sheraton, il aurait pu s'offrir deux fois le français Accor, premier *groupe hôtelier en* Europe.

François Bostnavaron



■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé, mardi 28 janvier, en forte hausse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a terminé la séance en progression de 2,66 %, à 17 796,57 points.**

■ **LE DOLLAR s'inscrivait en forte hausse, mardi matin, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,6560 mark, 5,58 francs et 120,45 yens.**

■ **L'OR a ouvert en hausse, mardi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'inscrivait à 355,40-355,70 dollars, contre 353,00-353,30 dollars la veille en clôture.**

■ **WALL STREET a cédé du terrain, lundi 27 janvier, affectée par la baisse du marché obligataire. Le Dow Jones a perdu 35,79 points (– 0,53 %) pour s'établir à 6 660,69 points.**

■ **LE PRIX du cuivre s'est raffermi, sur le marché londonien des métaux (LME). Le prix de référence (livraison dans trois mois) a progressé d'un dollar, à 2 254 dollars la tonne.**

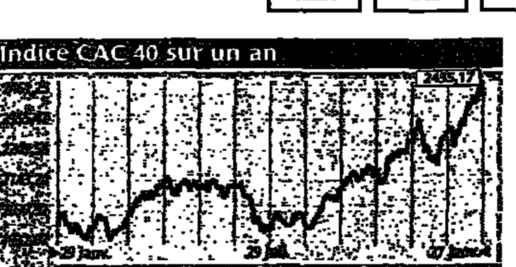
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↗ Clôture	↗ 1 mois	↗ 1 an	↗ 1 mois	↘ DOW JONES	↘ FT 100	→ MIB 30	↘ DAX 30

Nouvelle hausse à Paris

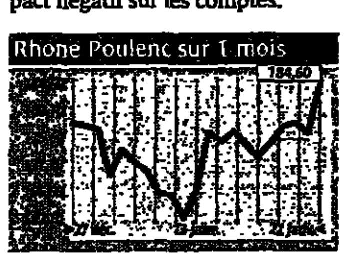
APRÈS UN BREF REPLI, la Bourse de Paris s'est orienté à la hausse mardi en dépit d'une nouvelle dépréciation du marché obligataire due indirectement à la fermeté du dollar. En baisse de 0,14 % à *l'ouverture, l'indice* CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,17 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises s'appréciaient de 0,28 % à 2 441,95 points. Le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel s'élevait à 2,8 milliards de francs.

La fermeté du dollar qui est favorable *pour l'économie française* et notamment pour les entreprises, pèse sur le marché obligataire. En effet, ces perspectives d'amélioration de la situation économique, dissipent les perspectives de réduction des taux d'intérêt en Europe, soulignent les gestionnaires. Lundi, le marché boursier américain a encore été nerveux dans l'attente de la publication mardi d'un indice économique jugé important, celui du coût de l'emploi au quatrième trimestre. Alan Greenspan, président *de la Fed, avait indiqué la* semaine dernière, dans un témoignage devant la Commission budgétaire du Sénat, que la banque centrale prêtait une attention particulière à cette statistique pour décider de l'orientation de sa politique monétaire. Les analystes s'attendent à une progression de 0,9 % de cet indice.



Rhône-Poulenc, valeur du jour

***L'ACTION** du groupe pharma*ceutique et chimique Rhône-Poulenc s'est appréciée de 4,7 % lundi 27 janvier, atteignant un plus haut de l'année à 184,60 francs. Cette progression est intervenue après la publication des résultats de sa filiale à 68 % Rhône-Poulenc Rorer. Ce laboratoire franco américain a enregistré en *1996* une hausse de 25,5 % de son bénéfice net à 428,7 millions de dollars. La firme table sur une progression de son résultat comprise entre 15 % et *20 % en 1997, le retrait en octobre* des produits plasmatiques de sa filiale Centeon aura encore un impact négatif sur les comptes.

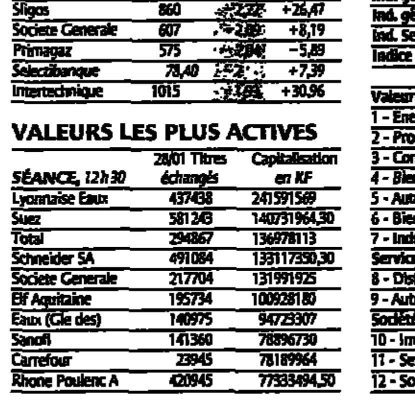


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 28/01	Var. % 27/01	Var. % 31/12
Moulinex	142,80	[illegible]	+26,45
UIF	487,80	[illegible]	+15,18
Eiffage	257,50	+4,88	+25,60
Rexel	1768	[illegible]	+12,25
GTM-Entrepose	288	[illegible]	+20
CGIP	1570	+3,97	+9,71
Valeo	366	[illegible]	+14,37
AGF-Ass.Gen.France	172,20	+3,66	+2,80
Sanofi	566	+3,66	+9,68
Lyonnaise Eaux	554	+3,58	+14,72
BAISSES, 12 h 30			
Saint-Louis	1373	[illegible]	+6,26
Synthelabo	585	–3,30	+4,27
Ingenico	107,10	[illegible]	+23,10
Eurotunnel	7,30	[illegible]	+6,56
Eramet	279	–2,78	+2,57
Sligos	860	–2,27	+26,47
Societe Generale	607	–2,89	+8,19
Primagaz	575	[illegible]	–5,89
Selectibanque	78,40	[illegible]	+7,39
Intertechnique	1015	[illegible]	+30,96

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	28/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Lyonnaise Eaux	437438	241591569
Suez	581243	140731964,30
Total	294867	136978113
Schneider SA	491084	133117350,30
Societe Generale	217704	131991925
Elf Aquitaine	195734	100928180
Eaux (Gle des)	140975	94723307
Sanofi	141360	78896730
Carrefour	23945	78189964
Rhone Poulenc A	420945	77333494,50

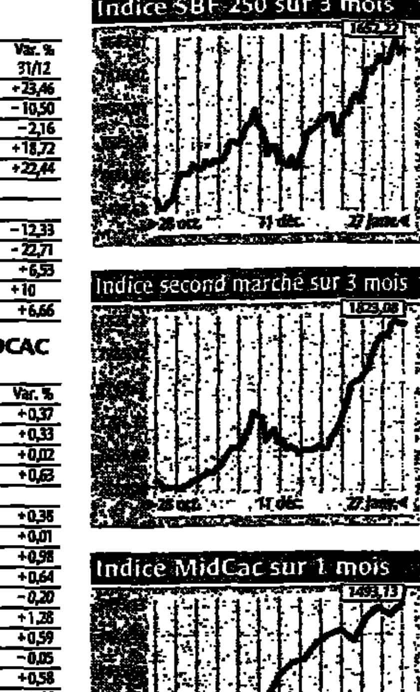


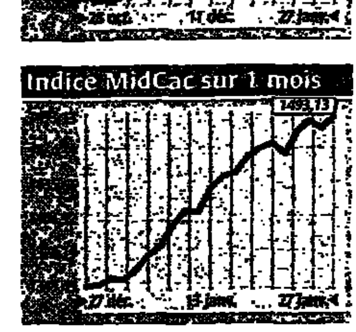
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 28/01	Var. % 27/01	Var. % 31/12
Inter Parfums nom	92,60	+15,75	+23,46
Cerg-Finance SA	179	+4,67	–10,50
C.E.E #	181	+4,02	–2,16
APEM #	260	[illegible]	+18,72
Sopra	480	+3,42	+22,44
BAISSES, 12 h 30			
Maxi-Livres/Profr.	150	–5,88	–12,33
Pier Imp.(Dama)#	31,30	[illegible]	–22,71
Dakar Saint Louis	132	–4,89	+6,53
IDI	397	–4,93	+10
I.C.C.	115,20	[illegible]	+6,66

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	27/01	24/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1705,70	[illegible]	+0,37
Ind. gén. SBF 250	1652,22	1646,85	+0,33
Ind. Second Marché	1823,08	1822,76	+0,02
Indice MidCac	1493,13	[illegible]	+0,63
Valeurs Indus.	1869,03	[illegible]	+0,36
1 - Energie	1998,69	1998,57	+0,01
2 - Produits de base	1701,42	[illegible]	+0,98
3 - Construction	1645,15	1634,64	+0,64
4 - Biens d'équip.	1227,46	1229,94	–0,20
5 - Automobile	1917,42	1893,29	+1,28
6 - Biens consom.	3269,02	3249,78	+0,59
7 - Indus. agro-alim.	1679,92	[illegible]	–0,05
Services	1862,82	[illegible]	+0,58
8 - Distribution	3587,11	[illegible]	+0,66
9 - Autres services	1199,96	[illegible]	+0,51
Sociétés financières	1223,05	[illegible]	–0,05
10 - Immobilier	762,49	753,16	+1,24
11 - Services financ.	1183,01	[illegible]	—
12 - Sociétés invest.	1714,21	[illegible]	–0,63





Fragile rebond à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo s'est re*dressée mardi, terminant en hausse* pour la première fois depuis quatre séances. L'indice Nikkei a gagné 461,67 points, soit 2,66 %, à 17 796,57 points, son plus haut niveau de séance. Les opérateurs doutent toutefois de la solidité de ce mouvement de reprise. Selon eux, la récente baisse du marché a seulement provoqué quelques achats à bon compte.

La veille, Wall Street avait terminé en baisse dans le sillage du marché obligataire, qui attend la publication mardi de l'indice du coût de l'emploi au quatrième trimestre. L'indice Dow Jones a perdu 35,79 points (- 0,53 %) à 6 660,69 points. Selon Ed La Varnway, analyste chez First Albany, l'indice du coût de l'emploi sera non seulement en hausse – + 0,9 % selon le consensus des experts –, mais il pourrait bien être encore plus élevé que prévu.

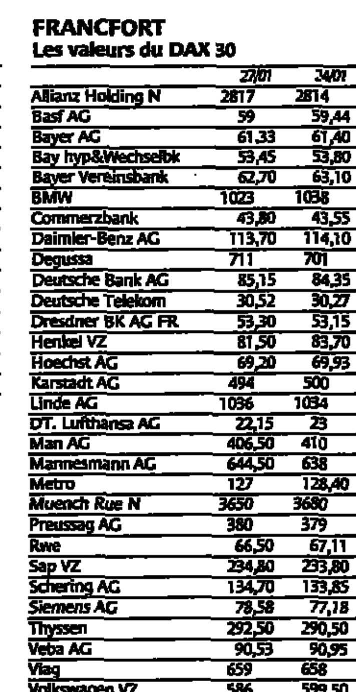
En Europe, la Bourse de Londres a terminé en légère baisse, influencée par l'ouverture morose à Wall Street. L'indice FT 100 a fini en baisse de *0,16 % à 4 212 points. La Bourse de* Francfort a également baissé, perdant 0,12 %, l'indice DAX des trente valeurs vedettes affichant 2 994,53 points à la clôture.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 27/01	Cours au 24/01	Var. en %
Paris CAC 40	2432,97	2430,34	+0,11
New-York/DJ indus.	6682,63	6696,48	–0,21
Tokyo/Nikkei	17334,90	17689,78	–2,05
Londres/FT100	4210,40	4218,80	–0,20
Francfort/Dax 30	2994,53	2998,24	–0,12
Frankfort/Commer.	1039,43	1042,30	–0,28
Bruxelles/Bel 20	2445,90	2465,78	–0,81
Bruxelles/Général	2043,99	2060,63	–0,81
Milan/MIB 30	1031	1031	...
Amsterdam/Gé. Cbs	462,80	460,50	+0,50
Madrid/Ibex 35	457,71	464,26	–1,41
Stockholm/Affarsal	1984,42	1984,42	—
Londres FT30	2845,30	2847,10	–0,06
Hong Kong/Hang S.	13294,90	13379,60	–0,64
Singapour/Strait t	2225,35	2242,71	–0,78

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	27/01	24/01
Alcoa	66,75	67,75
Allied Signal	69,50	69,50
American Express	59,37	61
AT & T	38,87	38,50
Bethlehem	8,62	8,62
Boeing Co	109,50	109,87
Caterpillar Inc.	75,87	75,25
Chevron Corp.	66,37	66,25
Coca-Cola Co	56,25	57
Disney Corp.	71,62	71,25
Du Pont Nemours&Co	103,50	102,62
Eastman Kodak Co	85,12	85,62
Exxon Corp.	103,50	100,75
Gén. Motors Corp.H	61,87	62,50
Gén. Electric Co	100,37	101,87
Goodyear T & Rubbe	53,62	54,25
IBM	145,37	150,62
Intl Paper	41,75	42
J.P. Morgan Co	102,87	102,25
Mc Donalds Corp.	45,62	46,62
Merck & Co.Inc.	84,50	85,62
Minnesota Mng.&Mfg	82,12	81
Philip Moris	116,12	115,87
Procter & Gamble C	107,62	109
Sears Roebuck & Co	47,62	48,62
Texaco	106,50	107,25
Union Carb.	44,12	44,12
Utd Technol	69	69,62
Westingh. Electric	19,12	19,37
Woolworth	20,37	20,50

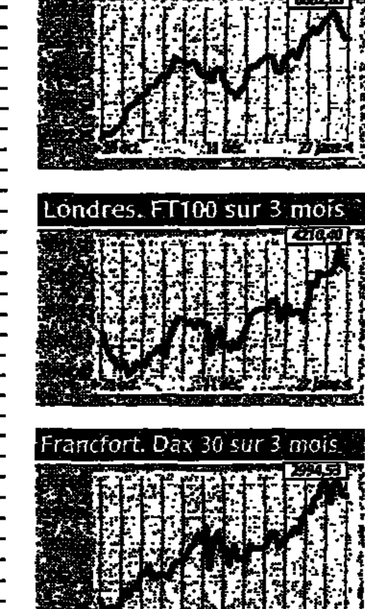


LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	27/01	24/01
Allied Lyons	4,20	4,18
Barclays Bank	11,45	11,42
B.A.T. industries	4,89	5
British Aerospace	12,90	12,89
British Airways	5,98	5,97
British Gas	2,24	2,24
British Petroleum	7,17	7,20
British Telecom	4,23	4,23
B.T.R.	2,60	2,91
Cadbury Schweppes	4,81	4,88
Eurotunnel	0,83	0,83
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	9,57	9,50
Granada Group Plc	8,80	8,67
Grand Metropolitan	4,54	4,65
Guinness	4,46	4,41
Hanson Plc	0,94	0,91
Great Ic	6,12	6,20
H.S.B.C.	14,02	14,09
Impérial Chemical	7,58	7,42
Legal & Gen. Grp	3,76	3,78
Marks and Spencer	4,76	4,80
National Westminst	7,72	7,81
Peninsular Orienta	6,25	6,23
Reuters	6,73	6,82
Saatchi and Saatch	1,03	1,02
Shell Transport	10,48	10,50
Tate and Lyle	4,40	4,38
Univeler Ltd	13,75	13,64
Zeneca	16,92	16,85

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	27/01	24/01
Allianz Holding N	2817	2814
Basf AG	59	59,44
Bayer AG	61,33	61,40
Bay hyp&Wechselbk	53,45	53,80
Bayer Vereinsbank	62,70	63,10
BMW	1023	1038
Commerzbank	43,80	43,55
Daimler-Benz AG	113,70	114,10
Degussa	711	701
Deutsche Bank AG	85,15	84,35
Deutsche Telekom	30,52	30,27
Dresdner BK AG FR	53,30	53,15
Henkel VZ	81,50	83,70
Hoechst AG	69,20	69,93
Karstadt AG	494	500
Linde AG	1036	1034
DT. Lufthansa AG	22,15	23
Man AG	406,50	410
Mannesmann AG	644,50	638
Metro	127	128,40
Muench Rue N	3650	3680
Preussag AG	380	379
Rwe	66,50	67,11
Sap VZ	234,80	233,80
Schering AG	134,70	133,85
Siemens AG	78,58	77,18
Thyssen	292,50	290,50
Veba AG	90,53	90,95
Viag	659	658
Volkswagen VZ	586	599,50



LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
↗ Jour le jour	↘ OAT 10 ans	↗ Jour le jour	↘ Bonds 10 ans	→ Jour le jour	↘ Bunds 10 ans

Net repli du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en forte baisse, mardi matin 28 janvier. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars cédait 36 centièmes, à 129,78 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans s'inscrivait à 5,66 %, soit 0,18 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en baisse, les opérateurs s'inquiétant de la publication de l'indice du coût du travail aux Etats-Unis au quatrième trimestre. Une hausse supérieure aux prévisions des analystes (+ 0,8 %) pourrait inciter la Réserve fédérale à relever ses taux directeurs. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans était remonté de 6,88 % à 6,93 %. La Banque de France a laissé inchangé, mardi, à 3,25 %, le taux de l'argent au jour le jour.

Notionnel 10 %, première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 27/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,25	5,55	6,55	1,60
Allemagne	3	5,74	6,62	1,40
Grande-Bretagne	5,94	7,39	7,85	2,70
Italie	7,56	7,28	7,83	3,40
Japon	0,47	2,49	—	0,20
Etats-Unis	5,25	6,52	6,79	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 27/01	Taux au 24/01	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,02	3,99	100,35
Fonds d'État 5 à 7 ans	4,87	4,83	100,88
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,38	5,35	101,23
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,78	5,78	101,66
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,42	6,40	102,42
Obligations françaises	5,72	5,70	101,17
Fonds d'État à TME	– 2,42	– 2,37	99,76
Fonds d'État à TRE	– 2,09	– 2,23	99,73
Obligat. franç. à TME	– 2,12	– 2,07	99,86
Obligat. franç. à TRE	+ 0,08	+ 0,08	100,05

LE MARCHÉ MONÉTAIRE *(taux de base bancaire 6,30 %)*

	Achat 27/01	Vente 27/01	Achat 24/01	Vente 24/01
Jour le jour	3,2500	—	3,2500	—
1 mois	3,23	3,36	3,20	3,33
3 mois	3,39	3,20	3,20	3,33
6 mois	3,30	3,20	3,17	3,27
1 an	3,31	3,18	3,18	3,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3672	—	3,3672	—
Pibor Francs 3 mois	3,3711	—	3,3711	—
Pibor Francs 6 mois	3,3398	—	3,3398	—
Pibor Francs 9 mois	3,3398	—	3,3398	—
Pibor Francs 12 mois	3,3458	—	3,3458	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,0729	—	4,0729	—
Pibor Ecu 6 mois	4,0625	—	4,0625	—
Pibor Ecu 12 mois	4,0521	—	4,0521	—

MATIF

Échéances 27/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	61683	130,14	130,38	130,12	130,32
Juin 97	225	128,80	128,96	128,80	128,96
Sept. 97	2	127,28	127,28	127,28	127,28
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	16197	96,70	96,73	96,70	96,72
Juin 97	5758	96,73	96,76	96,72	96,74
Sept. 97	3852	96,69	96,72	96,68	96,70
Déc. 97	2912	96,61	96,63	96,60	96,61
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	830	96,66	96,78	96,66	96,76

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 27/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 97	17463	2436	2449	2427	2440
Février 97	3777	2440,50	2453	2432,50	2445,50
Mars 97	1289	2448	2457,50	2438	2451
Juin 97	5	2410	2411,50	2418	2411,50

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↗ 5,5200	↗ 1,6465	↗ 119,5500	↘ 3,3720	↗ 8,9550

Nouvelle avancée du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT en forte hausse, mardi matin 28 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,6560 mark et 5,58 francs, ses cours les plus élevés depuis 31 mois face à ces deux devises. Il cotait 120,45 yens, son niveau le plus haut depuis quatre ans. Cette hausse du billet vert est intervenue malgré un recul, lundi, des marchés d'actions et d'obligations américaines. Le dollar des Etats-Unis avait bénéficié en revanche des déclarations du vice-président de la Bundesbank, Johann Wilhelm Gaddum, selon qui la *« poussée exceptionnelle »* du dollar ne présente pas *« de danger inflationniste grave »* pour l'Allemagne.

Le franc gagnait du terrain, mardi matin, face à la monnaie allemande. Il s'inscrivait à 3,3710 francs pour un deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 27/01	% 24/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,2000	+0,03	325	349
Ecu	6,5440	+0,09	—	[illegible]
États-Unis (1 usd)	5,5200	+0,55	5,2100	5,8100
Belgique (100 F)	16,3530	–0,04	15,8200	16,8200
Pays-Bas (100 fl)	300,1700	+0,06	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4620	+0,26	3,2100	3,7100
Danemark (100 krd)	88,4400	+0,02	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,8315	+0,37	8,4200	9,2600
Gde-Bretagne (1 L)	8,9550	+0,11	8,5800	9,3800
Grèce (100 drach.)	2,1520	+0,09	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	76,1500	–0,02	71	81
Suisse (100 F)	390,4700	–0,01	375	399
Norvège (100 k)	84,8000	+1,05	79	88
Autriche (100 sch)	47,9290	+0,03	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	4,0075	+0,12	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3750	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,1005	+0,74	3,8000	4,4000
Japon (100 yens)	4,6270	–0,09	4,4300	4,7800
Finlande (mark)	113,8400	+0,61	107	118



PARITÉS DU DOLLAR	28/01	27/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6465	1,6298	+1,01
TOKYO : USD/Yens	119,5500	118,9800	+0,48

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,5243	5,5168	5,4812	5,4882
Yen (100)	4,6540	4,6457	4,6443	4,6386
Deutschemark	3,3717	3,3732	3,3749	3,3744
Franc Suisse	3,8729	3,8649	3,8641	3,8607
Lire ital. (1000)	3,4843	3,4730	3,4791	3,4751
Livre sterling	9,1582	9,1407	9,1240	9,1168
Peseta (100)	4,0450	4,0360	3,0385	4,0371
Franc Belge (100)	16,360	16,383	16,369	16,361

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	3,22	3,22
Eurodollar	5,37	5,50	5,62
Eurolivre	6,12	6,25	6,37
Eurodeutschemark	3,06	3,06	3,06

L'OR

	cours 27/01	cours 24/01
Or fin (k. barre)	62200	62600
Or fin (en lingot)	62300	62600
Once d'Or Londres	352,50	353,50
Pièce française(20f)	358	360
Pièce suisse (20f)	360	361
Pièce Union lat(20f)	358	361
Pièce 20 dollars us	2360	2350
Pièce 10 dollars us	1345	1345
Pièce 50 pesos mex.	2315	2335

LE PÉTROLE

En dollars	cours 27/01	cours 24/01
Brent (Londres)	194,75	—
WTI (New York)	20,91	—
Crude Oil (New York)	....	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	27/01	24/01
Dow-Jones comptant	236,93	237,65
Dow-Jones à terme	404,47	405,51
CRB	241,85	240,42
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2574	2542
Cuivre à 3 mois	2260	2256
Aluminium comptant	1619	1619
Aluminium à 3 mois	1640	1637,50
Plomb comptant	694	694
Plomb à 3 mois	702	705
Étain comptant	5945	6010
Étain à 3 mois	5995	6049
Zinc comptant	1123,50	1118
Zinc à 3 mois	1144,50	1135,50
Nickel comptant	7220	7260
Nickel à 3 mois	7315	7350

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,95	4,85
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,74	3,79
Maïs (Chicago)	7,48	7,46
Grain. soja (Chicago)	248	248
Tourt. soja (Chicago)	238,20	237,30
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	51	51
Orge (Londres)	92,10	92
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1297	1276
Café (Londres)	1460	1548
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,74	0,74
Jus d'orange (New-York)	0,86	0,88

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 28 JANVIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,32 %
CAC 40 : 2442,93

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	951	965	+ 1,47	94,22
Cr.Lyonnais(T.P.)	842	844	+ 0,23	51,99
Renault (T.P.)	1620	1620	—	95,39
Rhone Poulenc(T.P)	1950	1950	—	105,01
Saint Gobain(T.P.)	1246	1260	+ 1,12	85,41
Thomson S.A (T.P)	990	1000	+ 1,01	51,64
Accor	698	705	+ 1	20
AGF-Ass.Gen.France	165,80	172,20	+ 3,86	3,75
Air Liquide	837	848	+ 1,31	14
Alcatel Alsthom	453,50	448	− 1,21	8
Axa-UAP	355	354,80	− 0,05	6,50
Axime	722	711	− 1,52	
Bail Investis.	789	787	− 0,25	71,52
Bancaire (Cie)	674	674	—	10
Bazar Hot. Ville	490	500	+ 2,04	16
Bertrand Faure	229	228,50	− 0,21	3,50
BIC	879	896	+ 1,93	5
BIS	485,50	486	+ 0,10	8
Christian Dior	906	910	+ 0,44	5,80
Ciments Fr.Priv.B	171	173	+ 1,16	17,56
Cipe France Ly #	700	710	+ 1,42	2
Clarins	790	792	+ 0,25	7
CLF-Dexia France	496,60	492	− 0,92	13,98
Club Mediterranee	363,70	364	+ 0,08	4,50
Coflexip	312	315	+ 0,96	3,30
Colas	783	783	—	25
Comptoir Entrep.	10,50	10,80	+ 2,85	7,50

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
Comptoir Moder.	2875	2865	− 0,34	22
CPR	468	470,60	+ 0,55	20
Cred.Fon.France	67,20	67	− 0,29	25
Credit Lyonnais CI	163	164	+ 0,61	10
Credit National	355,20	353,50	− 0,47	13,50
CS Signaux(CSEE)	266,60	267	+ 0,15	5
Damart	4440	4405	− 0,78	65
Danone	791	794	+ 0,37	16
Dassault-Aviation	1306	1331	+ 1,91	6,50
Dassault Electro	540	542	+ 0,37	4,30
Dassault Systemes	316	312	− 1,26	—
De Dietrich	239	236,50	− 1,04	6,50
Degremont	421	428	+ 1,66	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,10	44,50	+ 0,90	—
DMC (Dollfus Mi)	151,40	154	+ 1,71	4
Dynaction	123,40	123,70	+ 0,24	3
Eaux (Gle des)	672	673	+ 0,14	11,25
Eiffage	245,50	257,50	+ 4,88	28,38
Elf Aquitaine	513	522	+ 1,75	13
Eramet	286	279	− 2,44	6,60
Eridania Beghin	812	808	− 0,49	33
Essilor Intl	1610	1614	+ 0,24	13,50
Essilor Intl ADP	1482	1484	+ 0,13	14,30
Esso	650	660	+ 1,53	5
Eurafrance	2340	2340	—	72
Euro Disney	10,45	10,50	+ 0,47	0,68
Europe 1	1310	1315	+ 0,38	19
Eurotunnel	7,50	7,30	− 2,66	—
Filipacchi Medias	1297	1290	− 0,53	13
Fimalac SA	485	480,50	− 0,92	160
Finextel	92,80	95,30	+ 2,69	4,23
Fives-Lille	485	490	+ 1,03	14
Fromageries Bel	4240	4190	− 1,17	45
Galeries Lafayette	2110	2149	+ 1,84	11
GAN	100,60	101	+ 0,39	4
Labinal				
Lafarge	327,80	327,70		
Lagardere	153,80	154,80		
Lapeyre	326	324,60		
Lebon	185	188		
Legrand	887	885		
Legrand ADP	605	604		
Legris indust.	233	233		
Locindus	839	833		

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
L'Oreal	1900	1918	+ 0,94	15,33
LVMH Moet Vuitton	1487	1475	− 0,80	5,80
Lyonnaise Eaux	535	554	+ 3,55	11,50
Marine Wendel	539	542	+ 0,55	16
Metaleurop	58,70	59	+ 0,51	4
Metrologie Inter.	18,45	18,70	+ 1,35	—
Michelin	311,50	307,50	− 1,28	2,75
Moulinex ●	131,40	142,80	+ 8,67	4
Nord-Est	145,80	144,60	− 0,82	5,50
Nordon (Ny)	415	409,40	− 1,34	—
NRJ #	727	740	− 1,78	5,40
OLIPAR	79,30	80	+ 0,28	
Paribas	365,80	367	+ 0,32	12
Pathe	1355	1357	+ 0,38	—
Pechiney	220	220,10	+ 0,04	3,50
Pernod-Ricard	292,10	296,50	− 1,39	4
Peugeot	563	563	—	5
Pinault-Prin.Red.	2392	2380	− 0,50	34,50
Plastic-Omn.(Ly)	455,50	462,90	+ 1,62	7,50
Primagaz	587	575	− 2,04	7,60
Promodes	1438	1454	+ 1,11	12
Publicis	590	587	− 0,56	4
Remy Cointreau	139,90	143,50	− 2,57	4,50
Renault	117,20	117,20	—	3,50
Rexel	1690	1768	+ 4,61	14,50
Rhone Poulenc A	184,60	182,50	− 1,13	3
Rochette (La)	25,60	25,80	+ 0,78	1,20
Roe Imperiale(Ly)	5210	5210		108
Sade (Ny)	187	190	+ 1,60	12,50
Sagem SA	3200	3170	− 0,93	24,50
Saint-Gobain	792	795	+ 0,37	16,50
Saint-Louis	1422	1373	− 3,44	38
Salomon (Ly)	444	441,50	− 0,56	55
Salvepar (Ny)	406,20	410	+ 0,93	18
Sanofi	546	566	+ 3,66	6,30

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
UIC	21	21	—	25
UIF	461	487,80	+ 5,81	22
UIS	180	183,50	+ 1,94	14,79
Unibail	501	499	− 0,39	28
Union Assur.Fdal	630	621	− 1,42	16
Usinor Sacilor	74,95	74,05	− 1,20	4
Valeo	352,10	366	+ 3,94	10
Valourec	297,80	295	− 0,94	5
Via Banque	193	194	+ 0,51	12
Worms & Cie	371,90	366,10	− 1,55	8
Zodiac ex.dt divid	1514	1530	+ 1,05	10
Elf Gabon	1367	1389	+ 1,60	43,50

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	360	358,40	− 0,44	4,12
Adecco S.A.	1583	1575	− 0,50	
Adidas AG #	530	530		0,62
American Express	333,90	330,50	− 1,01	1
Anglo American #	297	309	+ 4,04	1,82
Amgold #	386,30	424	+ 9,75	8,31
Arjo Wiggins App.	15,60	15,90	+ 1,92	0,25
A.T.T. #	211,10	218,30	+ 3,41	1,47
Banco Santander #	333	332,40	− 0,18	2,10
Hoechst #	233,50	233,10	− 0,17	32,13
I.B.M #	833	818	− 1,80	1,55
I.C.I #	67	66,50	− 0,74	1,03
Ito Yokado #	247	251	+ 1,61	0,62
Matsushita #	81,10	82	+ 1,10	0,24
Mc Donald's #	257	253,80	− 1,24	0,33
Merck and Co #	473,10	472,40	− 0,14	1,80
Mitsubishi Corp.#	48,70	51	+ 4,72	0,16
Mobil Corporat.#	712	725	+ 1,82	4,42
Morgan J.P. #	563	571	+ 1,42	3,99
Nestle SA Nom. #	5850	5830	− 0,34	70,80
Nipp. MeatPacker #	63,50	64,40	+ 1,41	0,62
Nokia A	357,50	351,50	− 1,67	3,18
Norsk Hydro #	306	305,10	+ 0,03	4
Petrofina #	1840	1837	− 0,16	43,45
Philip Morris #	630	648	+ 2,85	5,48
Philips N.V #	222,50	221,20	− 0,58	3,64
Placer Dome Inc #	112,30	118,60	+ 5,60	0,29
Procter Gamble # ■	600	601	+ 0,16	2,09
Quilmes	315	311	− 1,26	10,07
Randfontein #	27	27,80	+ 2,96	0,56
Rhone Poul.Rorer #	414	405,80	− 1,98	1,43
Royal Dutch #	950	951	+ 0,10	9,73
R T Z #	82,80	83,45	+ 0,78	0,85
Sega Enterprises	150	—	—	0,59
Saint-Helena #	31	34,10	+ 10	1,40
Schlumberger #	600	604	+ 0,66	2
SGS Thomson Micro.	363,90	377	+ 3,59	—
Shell Transport #	93,80	94,20	+ 0,42	1,13
Siemens #	263	263,20	+ 0,11	32,52
Sony Corp. #	363	370	+ 1,92	0,99
Sumitomo Bank #	60,60	59,75	− 1,40	0,17
T.D.K #	342	341,20	− 0,23	0,98
Telefonica #	150	129,70	− 0,23	1,06
Toshiba #	32	32,50	+ 1,56	0,20
Unilever #	911	917	− 0,65	5,04
United Technol. #	383,20	385,50	+ 0,60	2,43
Vaal Reefs #	370	390	+ 5,40	11,47
Volkswagen A.G #	2567	—	—	14,86
Volvo (act.B) #	136,90	138,20	+ 0,94	2,16
Western Deep #	167	175,40	+ 5,02	5,74
Yamanouchi #	102,10	105,90	+ 3,72	0,35
Zambia Copper	10,50	10,90	+ 3,80	—

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 28 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	2,120
CEPME 8,5% 88-97CA	102,01	4,984
CEPME 9% 89-99 CA#	112,24	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	6,874
CFD 9,7% 90-03 CB	123,35	9,567
CFD 8,6% 92-05 CB	119,70	4,385
CFF 10% 88-98 CA#	110,05	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,44	3,859
CFF 10,25%90-01CB#	120,11	9,042 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,37	6,047
CLF 9%88-93/98 CA#	105,38	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	123	6,707
CRH 8,6% 92/94-03	117,71	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,51	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,71	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	118,98	6,998
Emp.Etat 6%93-97 #	101,17	[illegible]
Finansder 9%91-06#	122,90	2,674
Finansd.8,6%92-02#	116,50	0,084
Floral9,75% 90-99#	—	5,102 d
OAT 8,5% 87-97CA#	—	5,123 o
OAT 88-98 TME CA#	101,72	0,083 o
OAT 9/85-98 TRA	—	1,981
OAT 9,50%88-98 CA#	108,15	5,726
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	0,858 o
OAT 8,125% 89-99 #	109,73	5,587
OAT 8,50%90/00 CA#	113,20	7,396
OAT 85/00 TRA CA#	107,52	2,588
OAT 10%5/85-00 CA#	118,06	6,822 d
OAT 89-01 TME CA#	105,40	0,083 o
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,25	1,568
OAT 8,50% 89-19 #	124,36	3,282 d
OAT.8,50%92-23 CA#	—	6,544
SNCF 8,8% 87-94CA	109,21	8,252 d
Lyon.Eaux 6,5%90CV	930	

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 28 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	40,90	40,90
AFE #	453	452,90
Aigle #	190,50	190
Albert S.A (Ns) ◆	129,40	129,40
Altran Techno. #	1893	1885
Montaignes P.Gest.	2009	1995
Assystem #	435	437
Bque Picardie (Li)	605	620
Bque Tarneaud(B)#	259,90	260
Bque Vernes	162,50	164
Beneteau #	635	631
B I M P	63,50	69
Boiron (Ly) #	707	704
Boisset (Ly)#	294,10	308
But S.A.	358	357,90
Cardif SA	846	848
C.E.E #	174	181
Cermex (Ly) ◆	370,30	370,30
CFPI #	330	330
Change Bourse (M)	270,10	275
Christ.Dalloz #	2300	2350
CNIM CA#	208	212,50
Codetour	305	308
Comp.Euro.Tele-CET	439	440
Conflandey S.A	256	258
C.A.Haute Normand	319	318,50
C.A. Paris IDF	785	785
C.A.Ile & Vilaine	342,70	342,80
C.A.Morbihan (Ns)	323,40	319,90
C.A.du Nord (Li)	534	527
C.A. Oise CCI	280,90	280,90
Creeks ◆	21,75	21,25
Devanlay	461,10	465,10
Devernois (Ly)	524	525
Ducros Serv.Rapide ◆	60,10	60,10
Adecco Trav.Tem.Ly	449	458
Europ.Extinc.(Ly)#	430	430
Expand s.a	400,10	
Factorem	682	
Faiveley #	317	
Finacor	75,60	
Fininfo	573	
Fructivie	612	
Gautier France #	235,40	

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

MARDI 28 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	70	72
Coil	161,20	165,10
Electronique D2	580	528
FDM Pharma n. ◆	204,70	204,70
Genset	250,90	249,90
High Co	180	186,90
Infonie	129,50	129,50
Joliez-Regol ◆	86,10	86,10
Mille Amis	116,50	112
Picogiga	227,90	228,50
Proxidis	23,50	23
Stelax	4,60	4,70

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MARDI 28 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl ◆	750	750
Crédit Gén.Ind. ◆	21,10	21,10
Générale Occidentale ◆	85,50	85,50
Mumm ◆	1400	1400
Sté lecteurs du Monde ◆	165,10	165,10

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ◆ cours précédent ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; # contrat d'animation.

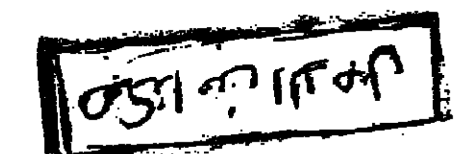
SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 27 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	129,27	123,11
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◆	2398,09	2362,65
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9628,66	9628,66
Arbitr. Première	9693,24	9697,22
Arbitr. Sécurité	17672,61	17584,69
Natio Perspectives	1402,15	
Natio Placements C/D	77851,14	
Natio Revenus	1130,98	
Natio Sécurité	11327,63	
Natio Valeurs	1213,42	
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	91187	
Oblig. ttes caté.	256,38	
CDC-GESTION		
Livret Bourse Inv. D	732,54	
Le Livret Portefeuille D	972,34	
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2378,57	
Patrimoine Retraite C	308,27	
Sicav Associations C	2399,94	
Créd.Mut.Ep.J	22704,37	22704,37
Créd.Mut.Ep.long.T.	255,92	249,07
Créd.Mut.Ep.Monde	1419,52	1389,53
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1838,64	1802,59
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1121,12	1099,14
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37596,03	37596,03
Actimonétaire D	30613,50	30613,50
Cadence 1 D	1079,22	1068,53
Cadence 2 D	1082,51	1071,79
Cadence 3 D	1069,88	1059,29
Sogenfrance D	1504,39	1474,89
Sogépargne D	308,52	305,47
Soginter C	2026,83	1987,09
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1396,92	1369,53
Sogeliance D ◆	1715,76	1698,77
Sogenfrance Tempo D ◆	165,27	165,27

SYMBOLES

◇ cours du jour ; ◆ cours précédent.



ÉGYPTOLOGIE Akhethetep vivait en Egypte il y a près de quatre mille cinq cents ans. Ce courtisan du *pharaon Niouserré nous serait resté* inconnu si sa chapelle funéraire n'était *arrivée au Louvre un peu par hasard.* ● ACHETÉE à bas prix en 1903 et expédiée à Paris, elle y fait, depuis, l'admiration des visiteurs au département des antiquités égyptiennes. ● LE LIEU *EXACT où l'archéologue Georges Bénédicte la préleva à Saqqara, sur le* site de la nécropole de Memphis, restait cependant ignoré. Six ans de fouilles franco-égyptiennes ont permis *de lever le mystère.* ● UN IMMENSE MASTABA (complexe funéraire) en calcaire blanc entourait la chapelle maintenant exposée au Louvre. Bien conservé sur une hauteur de 5 mètres, il comporte plusieurs salles contenant encore des statues et des restes d'offrandes. ● DES VESTIGES de l'époque chrétienne (VII[e]-IX[e] siècle apr. J.-C.) ont aussi été mis au jour à proximité.

Le berceau de la chapelle d'Akhethetep conservée au Louvre a été localisé

Six ans de fouilles ont permis de mettre au jour l'ensemble funéraire qui entourait, à Saqqara, l'une des plus belles pièces du département des antiquités égyptiennes du musée français, acquise en mars 1903 par un de ses délégués, Georges Bénédicte

LES TOMBEAUX, ce n'est pas ce qui manque à Saqqara. Au cœur de ce qui fut la nécropole de Memphis, capitale de l'Ancien Empire égyptien, ils constituent même le pain quotidien des archéologues. Celui que vient de découvrir une équipe d'égyptologues français est-il plus grandiose, plus exceptionnel que beaucoup d'autres ? Sans doute pas. Mais il lève, pour le Musée du Louvre, un mystère qui perdurait depuis près d'un siècle : celui du mastaba d'Akhethetep, mis au jour il y a quelques mois après six ans de fouilles.

Akhethetep ? Ce haut fonctionnaire nous serait sans doute resté inconnu si sa chapelle funéraire, acquise par le Louvre en 1903, ne constituait l'une des œuvres majeures du département des antiquités égyptiennes. On savait que cette œuvre, merveilleusement décorée, s'inscrivait probablement dans un complexe funéraire plus important.

Tandis qu'aux pauvres de l'Egypte ancienne revenait une simple fosse creusée dans le sable, les proches des pharaons avaient en effet le privilège de se faire enterrer, auprès de leur roi mort et divinisé, dans des tombes de pierre ou de maçonnerie capables de préserver leur corps de la destruction. Ces mastabas (dont la forme extérieure, trapézoïdale, rappelle celle d'une banquette : *mastaba* en arabe moderne), maisons d'éternité où les héros gardaient leur jeunesse, prirent au fil des siècles des proportions de plus en plus impressionnantes. Dans un premier temps agrémenté d'une simple chapelle dans laquelle la famille déposait les offrandes, leur caveau se vit progressivement entouré d'une véritable maison funéraire, constituée de plusieurs salles aux murs richement décorés.

OFFRANDES ET PAPYRUS

Haut fonctionnaire bénéficiant de l'autorisation royale, Akhethetep avait donc pu édifier son tombeau à proximité des pyramides de Saqqara. Mais sur la nature, la forme et l'emplacement exact de celui-ci, Saqqara était restée muette. Six ans de fouilles ont permis de lever le mystère. « *Le complexe architectural qui entourait le monument du Louvre est un immense mastaba* », peut aujourd'hui préciser Christiane Ziegler, chef de la mission et conservateur en chef du département des antiquités égyptiennes du Louvre. « *Conservé sur une hauteur de 5 mètres, fait d'assisses régulières d'un beau calcaire blanc et lisse, il se compose de plusieurs salles, dont certaines contiennent encore les dépôts d'offrandes destinées au culte funéraire d'Akhethetep.* » Dans l'une de ces pièces, à l'apprêt mural extrêmement soigné, un fragment de papyrus gisait au sol. Celui-ci porte le cartouche du pharaon Isési (cinquième dynastie, 2400-2350 av. J.-C.), prédécesseur du grand Ounas, dont la célèbre pyramide décorée se trouve non loin du chantier.

Ainsi était donc le mastaba d'Akhethetep... Aussi riche, aussi somptueux et plus gigantesque encore que ce qu'espéraient les archéologues. De quoi confirmer ce que laissait déjà entendre, par la richesse de son iconographie et des inscriptions qui ornent ses murs, la chapelle du Louvre : Akhethetep, qui vivait sous le règne de Niouserré (2450 av. J.-C.) et dont les titres ont rapport à la médecine et à la magie, était assurément un courtisan très en vue du pharaon.

Mais pourquoi, se demandera-t-on, fallut-il tant de temps pour en découvrir tout le faste ? C'est que les méthodes de l'archéologie, au début du siècle, différaient singulièrement de celles que l'on pratique aujourd'hui. Et que l'empire de pierres de Saqqara, lorsque la chapelle arriva au Louvre, n'était encore qu'un immense chantier sauvage.

Son découvreur, l'archéologue français Auguste Mariette, n'avait commencé à faire renaître la nécropole memphite qu'en 1850. Dans ce désert de sable situé à 30 kilomètres au sud du Caire, les fouilles clandestines allaient encore bon train. Les chapelles funéraires, dont le nombre et l'accès difficile empêchaient toute protection efficace, constituaient une des cibles privilégiées des voleurs. Pour les y soustraire, des concessions furent alors accordées aux principaux musées, leur permettant d'acquérir à bas prix certains de ces tombeaux.

Ainsi le Louvre hérita-t-il, presque par hasard, de la chapelle d'Akhethetep. Le 13 mars 1903, un de ses délégués, Georges Bénédicte, débarquait au Caire. Le 31 mars, après quelques jours passés à Saqqara, il écrivait à ses collègues parisiens : « *Je tiens enfin le tombeau rêvé. C'est le quatrième de ceux que j'ai fait déblayer, et devant un si remarquable spécimen j'ai fait arrêter les recherches. Il est typique par la forme, le style et les représentations et prend place parmi les plus beaux monuments connus (...). La grande affaire va maintenant être de l'extraire, de le débiter « en tranches » et de l'emballer de la façon la plus minutieuse, et je n'épargnerai rien pour cela.* » Le 3 mai, Bénédicte rentrait à Paris, sa mission accomplie.

STATUES EXCEPTIONNELLES

Ce sauvetage exemplaire était toutefois assorti d'une grave lacune : aucun document ne fut jamais retrouvé concernant l'emplacement exact du tombeau d'Akhethetep. Tout au plus disposait-on de vagues informations, de descriptions sommaires laissées par Bénédicte ou par le comité des Musées nationaux... C'est dans ce contexte que le Musée du Louvre, en 1991, décida de retourner à Saqqara. A la recherche de « son » mastaba.

Conduite en collaboration avec l'Institut français du Caire, une première mission de reconnaissance fut menée au nord du chemin d'Ounas, à quelques centaines de mètres au sud-est de la célèbre pyramide à degrés du roi Djeser (2800 av. J.-C.). Il fallut attendre la sixième année (à raison d'un mois de fouilles par an, menées par une dizaine de spécialistes français et plus de cent ouvriers égyptiens) pour que soit enfin dégagé, à une vingtaine de mètres du site initialement présumé, le mastaba d'Akhethetep. Avec un lot de découvertes qui aura largement récompensé la patience des archéologues.

Sculptées dans un calcaire polychrome, trois statues ont également été retrouvées, dont l'exécution, du moins pour deux d'entre elles, « *est tout à fait exceptionnelle* ». Comme le veut la coutume, elles représentent le propriétaire du mastaba, et complètent ainsi le portrait physique et social d'Akhethetep que nous avait déjà transmis sa chapelle. Christiane Ziegler espère que ces trois pièces rares seront prêtées au Louvre par les autorités du Caire pour la réouverture du département des antiquités égyptiennes, prévue cette année après deux ans de travaux.

Catherine Vincent

★ *Le Mastaba d'Akhethetep, une chapelle funéraire de l'Ancien Empire*, de Christiane Ziegler. Réunion des musées nationaux, 1993, 235 p., 295 F.

Un immense mastaba de calcaire blanc

Vers la pyramide de Djeser

NORD

EMPLACEMENT DE LA CHAPELLE D'AKHETHETEP (AU LOUVRE DEPUIS 1903)

LE MASTABA D'AKHETHETEP

CHAUSSÉE D'OUNAS

5 m

La zone de Saqqara, cœur de la nécropole memphite, est longue de 8 km et large de 1,5 km. Limitée au nord par la nécropole d'Abousir, au sud par celle de Dachour, elle comprend dix-huit pyramides et des centaines de mastabas. La zone de fouilles représentée ici ne constitue donc qu'une infime partie de cet empire de pierres, dont le joyau est le complexe funéraire de Djeser.

VESTIGES DE LA VILLE COPTE (VI-VIII[e] S. APRÈS J.-C.)

VESTIGES DE L'ANCIEN EMPIRE (3 000-2 000 ANS. AV. J.-C.)

SARCOPHAGES DATANT DU PREMIER MILLÉNAIRE AVANT NOTRE ÈRE (26[e] DYNASTIE)

Source : Musée du Louvre — Infographie : Le Monde

Les vestiges d'une ville copte

Les six missions effectuées depuis 1991 à Saqqara par les archéologues du Louvre ont également permis la mise au jour d'importants vestiges de l'époque chrétienne (VII[e]-IX[e] siècle apr. J.-C.), témoignant de l'existence, non loin du monastère de Saint-Jérémie, d'une ville copte. Plusieurs maisons ont été dégagées, parfois dans un état de conservation étonnant. Dans l'une d'elles furent retrouvés un silo à grains, une cuisine avec des reliefs de nourriture et de multiples céramiques. Si modestes soient-elles, ces trouvailles sont d'autant plus instructives que les vestiges de la période copte, encadrée par les deux civilisations pharaonique et musulmane, ont été longtemps négligés – sinon détruits – par les archéologues. A un niveau plus profond, plusieurs sépultures égyptiennes du premier millénaire avant notre ère ont également été exhumées.

Les enjeux de l'affaire des remparts de Rodez

RODEZ
de notre correspondant

L'affaire des remparts de Rodez menacés par une opération immobilière est à la source de nombreuses protestations émises par les professionnels de l'archéologie. Ceux de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), notamment, ont trouvé là matière à de légitimes revendications (*Le Monde* du 22 janvier). Alors que le calme est revenu dans le chef-lieu du département, c'est l'Association pour la sauvegarde du patrimoine archéologique aveyronnais (ASPAA) qui intervient, en quête du passé ruthénois, sur le projet porté par le Crédit immobilier.

Pour Philippe Gruat, archéologue et animateur de l'ASPAA, l'affaire a pris un tour politique, et s'il est d'accord sur le fond avec ses collègues de l'AFAN, il l'est moins sur la forme. Comme eux, il milite en faveur du toilettage d'une loi dont les lacunes ont été mises en lumière par le chantier de Rodez. « *Cette loi précise les peines encourues en cas de débordement, mais il n'y a rien qui impose un financement par qui que ce soit.* » Aussi, sur le « Parmentier », le promoteur refusait de payer le travail de l'AFAN, trop gourmande à ses yeux.

Le chantier a également mis en évidence une archéologie à deux vitesses : « *Celle des grands travaux, dont l'AFAN avait le monopole, et celle des travaux à trois francs six sous, attribués à l'archéologie rurale* », s'indigne Philippe Gruat ; « *on nous reconnaît les compétences lorsque nous fouillons la campagne, mais on ne nous les reconnaît plus à la ville. Nous n'avions jusqu'à présent le droit de fouiller qu'aux endroits où il n'y avait pas d'argent à prendre* ». L'association aveyronnaise étant mieux-disante – elle a présenté un devis de 600 000 francs –, c'est avec elle, finalement, que le Crédit immobilier a bien voulu coopérer et à elle qu'il a accepté de payer les fouilles archéologiques. L'Etat y contribuera à hauteur de 50 %.

Sur le chantier, dès cette semaine, trois archéologues de terrain, dirigés par Philippe Gruat, devraient être opérationnels, ainsi que deux personnes en contrat emploi solidarité et des bénévoles. Les professionnels de l'AFAN, fervents défenseurs de leurs statuts, estiment ces emplois précaires fort mal venus.

Elian Da Silva

Le premier « laser à atomes » est mis au point aux Etats-Unis

« *SUPERBE ; une expérience de livre de cours !* » Jean Dalibard, chercheur à l'Ecole normale supérieure (ENS) de Paris, ne cache pas son admiration pour l'expérience que vient de réussir son collègue américain du Massachusetts Institute of Technology (MIT), Wolfgang Ketterle. Avec son équipe, ce dernier vient de mettre en œuvre le premier « *laser à atomes* », confirmant ainsi les promesses d'une discipline encore balbutiante : l'optique atomique.

« *Nous avons bouclé la boucle* », se réjouissait Wolfgang Ketterle, commentant, dimanche, ses travaux qu'il publie dans deux articles publiés respectivement par les revues scientifiques *Physical Review Letter*, lundi 27 janvier, et *Science*, vendredi 31 janvier. Une boucle théorique esquissée voilà quelque soixante-dix ans par Louis de Broglie, d'une part, Albert Einstein et le physicien indien Satyendra Nath Bose, d'autre part.

Le physicien français (Prix Nobel 1929), avait établi, en 1924, que chaque particule en mouvement peut être associée à une onde. Cette théorie dite de la « mécanique ondulatoire » se vérifie parfaitement avec les photons qui constituent la lumière. Elle se met également en évidence, plus difficilement, avec des particules matérielles. Ce qui manquait à l'appel pour ces dernières, était l'équivalent du laser, dans lequel les photons se comportent tous d'une manière identique. Albert Einstein et Satyendra Nath Bose calculèrent néanmoins que certaines d'entre elles devraient, à très basse température, se comporter à la manière des photons d'un laser et se mettre tous dans le même état ondulatoire.

COURSE DE VITESSE

Pendant très longtemps, personne n'a pu vérifier l'existence du fameux « condensat de Bose-Einstein ». Pour atteindre cette nouvelle « transition de phase » au-delà de laquelle les atomes changent de comportement (comme quand l'eau se vaporise ou gèle), il faut, en effet, s'approcher du zéro absolu (– 273,15 degrés centigrades) ou zéro degré Kelvin.

On ne parvenait guère à descendre au-dessous de la température de l'hélium liquide (4,1 °K ou – 269 °C), et le problème paraissait insoluble, jusqu'à ce que des chercheurs imaginent de ralentir l'agitation des atomes en les « piégeant » à l'aide de champs magnétiques et de rayons laser (*Le Monde* du 30 juin 1995).

Très vite, une course de vitesse s'engagea alors entre les équipes de physiciens les plus prestigieuses dont, en France, celle de Claude Cohen-Tannoudji à l'ENS (dont fait partie Jean Dalibard). A partir de fin 1990, les records tombèrent les uns après les autres. Passés en tête fugitivement avec 0,2 millionième de degré K en juin 1995, les Français de l'ENS se sont finalement fait coiffer au poteau par l'équipe de l'Américain Eric Cornell de l'université du Colorado à Boulder, la première à obtenir un condensat de Bose-Einstein, suivie de près par celle de Wolfgang Ketterle au MIT, en décembre 1995, puis par un laboratoire de l'université de Rice (Texas). « *Depuis un an, une trentaine d'équipes dans le monde – dont la nôtre – essaient de les rattraper*, raconte Jean Dalibard. *Mais la réalisation d'un condensat de Bose-Einstein exige un savoir-faire dont les tenants se gardent bien de divulguer tous les secrets.* »

Pendant que leurs concurrents s'efforcent de refaire leur retard, les trois équipes américaines, elles, « jouent » avec le nouveau milieu auquel elles ont donné vie. C'est ainsi que Ketterle et son équipe ont pu observer la formation de « *franges d'interférence* » – manifestation de la superposition de deux ondes cohérentes – quand deux condensats de Bose-Einstein proches se rencontrent. Mieux : en irradiant un condensat avec une onde radio, ils sont parvenus à faire s'en échapper un filet d'atomes se comportant comme le jet de photons d'un laser. Le premier laser d'atomes !

Les applications potentielles sont multiples, même si la nécessité de refroidissement proche de zéro K en limitera la diffusion. Les lasers atomiques pourront accroître considérablement la sensibilité des appareils de mesure utilisant déjà les lasers et l'interférométrie, comme les détecteurs de gravitation des prospecteurs pétroliers et des géologues. A plus long terme, ils pourront améliorer la précision des horloges atomiques (déjà de l'ordre d'une seconde pour 30 millions d'années !), ou être employés pour la lithographie de circuits électroniques extrêmement petits. « *Ils ne mettent en jeu, pour l'instant, qu'un nombre « réduit » d'atomes* [quelques millions] *et ne rivaliseront pas avant longtemps avec les lasers optiques* », souligne néanmoins Jean Dalibard. Restent les emplois encore insoupçonnés : quand le laser optique fut inventé en 1960, personne n'imaginait qu'il servirait à lire la musique des disques compacts.

Jean-Paul Dufour

L'expédition franco-chinoise dans l'Everest suscite de vives critiques

Le projet lourd et médiatique du guide chamoniard Serge Koenig est contesté par nombre de ses pairs pour des raisons politiques et écologiques

En marge de la réunion annuelle du Comité de l'Himalaya et des expéditions lointaines de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), a été examinée, samedi 25 janvier à Chamonix, l'opportunité de l'expédition « Alliance 8848 ». Serge Koenig entend mener une équipe de six guides français et six guides chinois dans la face nord de l'Everest, accessible par le Tibet. Les Chinois ont promis d'inclure deux Tibétains dans le projet. Mais de nombreux spécialistes craignent qu'« Alliance 8848 » ne cautionne la présence chinoise au Tibet. Qui plus est, cette entreprise lourde nécessitera la pose de kilomètres de corde fixe sur la voie choisie. Même si Serge Koenig a dit vouloir alléger le dispositif, d'éminents himalayistes estiment que ce type d'expédition est d'un autre âge. Christophe Profit explique au *Monde* comment il envisage l'avenir de sa discipline.

CHAMONIX
de notre envoyé spécial

« *Silence radio.* » Telle semble être désormais la consigne du promoteur de l'expédition « Alliance 8848 », Serge Koenig, qui souhaite escalader, au printemps, avec un groupe d'alpinistes français et chinois, le versant tibétain de l'Everest (*Le Monde* du 7 décembre 1996). Le guide n'a pas participé, samedi 25 janvier à Chamonix, à la réunion annuelle du Comité de l'Himalaya et des expéditions lointaines de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), qui réunit les amateurs de grandes ascensions sur les montagnes du monde.

Pressé par le temps, pris de vitesse par les réactions de plus en plus vives contre son projet, Serge Koenig s'était envolé quelques jours plus tôt pour Pékin, où il tente d'obtenir les autorisations nécessaires à son expédition. Il souhaite ouvrir une voie nouvelle et directe dans la face nord de l'Everest, qui domine le plateau tibétain. Il y a un mois, il espérait emmener avec lui une douzaine de grimpeurs, dont six guides français et six alpinistes chinois. A la suite de longues négociations, Pékin avait finalement proposé d'inclure dans son équipe deux ressortissants tibétains.

Le projet, jugé « *démesuré* » et « *hors du temps* » par un grand nombre de guides et d'alpinistes français, en raison des kilomètres de cordes fixes qui doivent équiper la voie, mais aussi de son extrême médiatisation, a été revu à la baisse. Dans une lettre qu'il vient d'adresser à ses compagnons, les guides Michel Fauquet, Christophe Moulin, David Ravanel, Eric Brun et Gérard Vionnet, Serge Koenig annonce que son expédition se déroulera, « *selon une version plus légère* », au cours des mois d'avril et mai.

« OPPRESSION SANS LIMITE »

Si l'objectif sportif reste le même, le promoteur a considérablement réduit ses ambitions télévisées. Les retransmissions en direct depuis le Toit du monde ne semblent plus aujourd'hui d'actualité, ni la mobilisation de plusieurs hélicoptères et d'un satellite pour couvrir la progression des cordées.

Toutefois, pour attirer des financiers et l'aider dans son entreprise, le chef de l'expédition espère fermement faire coïncider la poignée de main franco-chinoise au sommet de l'Everest, but de ses « manœuvres himalayennes », avec la Foire commerciale de Shanghaï, qui doit avoir lieu du 17 au 21 mai et que devrait visiter M. Chirac.

Mais l'entreprise semble hautement risquée, en raison des incertitudes météorologiques en haute altitude et du prix à payer pour un tel exploit – une dizaine de millions de francs. Enfin, M. Koenig précise dans sa lettre qu'il annoncera le 15 février le départ de son expédition ou son report à 1998.

En l'absence de Serge Koenig, et donc « *faute de combattant* », selon Jean-Claude Marmier, nouveau président du comité himalayen de la FFME, celui-ci s'est abstenu d'ouvrir, en public, un débat sur l'opportunité d'une telle expédition. Plusieurs alpinistes, notamment Eric Escoffier, Jean-Christophe Lafaille ou Christophe Profit, ont exprimé, en coulisses, leur hostilité au projet. Elu il y a dix jours à la tête de la FFME, Robert Paragot a indiqué que sa fédération s'est « *désengagée du projet. Nous ne soutenons que l'objectif : une voie nouvelle sur l'Everest. (...) Quant à la coopération avec la Chine, on ne peut pas y échapper.* »

Le Club alpin français, pour sa part, tente de mobiliser autour d'une pétition ses quatre-vingt mille membres, afin d'obtenir l'abandon du projet « Alliance 8 848 » à l'Everest. Le CAF stigmatise le fait que « *la prouesse technique que constituerait le succès de l'expédition, déjà dénaturée par la débauche de moyens, serait détournée et servirait d'autres ambitions, économiques et politiques : une poignée de main franco-chinoise au sommet du monde, symbole largement médiatisé, faciliterait l'ouverture des marchés asiatiques à des intérêts français. Simultanément, ce qui est inacceptable, elle légitimerait toutes les revendications chinoises relatives au Tibet, contribuant à faire oublier l'oppression sans limite qui s'y exerce.* »

C. F.

Christophe Profit, himalayiste

« Il faut accepter à un moment de ne plus avoir de chemin de retour »

CHAMONIX
de notre envoyé spécial

« Pourquoi ne souhaitez-vous pas participer à l'expédition qu'organise Serge Koenig à l'Everest ?

– Je n'ai pas été invité. Ses promoteurs connaissaient à l'avance ma réponse. J'estime que ce projet est maladroit et malvenu. Il va brouiller l'image de l'alpinisme pour des raisons qui n'ont rien à voir avec ce sport. On va faire beaucoup de mal à cette discipline. L'himalayisme tel qu'il est déjà pratiqué depuis quelques années est à l'opposé de ce que veut tenter l'expédition franco-chinoise à l'Everest. Le type d'expédition qu'il monte est beaucoup trop lourd. On pouvait y avoir recours il y a quelques années lorsque les alpinistes n'avaient pas encore une bonne connaissance de la haute altitude.

– L'installation de cordes fixes sur une paroi de plus de de 8 000 mètres ne vous paraît donc plus nécessaire ?

– L'alpinisme ne peut pas se concevoir sans engagement. Nous évoluons dans un milieu très voisin de celui des marins, qui, comme nous, s'engagent corps et âme dans des défis exceptionnels. Si l'on supprime cette notion, on prive notre sport d'une large partie de son intérêt.

» Je ne condamne pas a priori les cordes fixes, les échelles ou l'utilisation de l'oxygène. Ils sont nécessaires pour des expéditions commerciales où, comme à l'Everest, des gens paient 200 000 francs dans l'espoir d'atteindre ce sommet. Mais si l'on se place au niveau des performances, si l'on veut faire évoluer notre discipline, alors, oui, tout ce matériel est vraiment désuet.

– Des voies très techniques restent à ouvrir sur des sommets de plus de 8 000 mètres dans l'Himalaya, notamment dans le versant nord-ouest du K 2, au Nanga Parbat ou au Lhotse. Pourquoi ne vous y engagez-vous pas ?

– Je pense que nous ne sommes pas encore prêts pour les réaliser en technique alpine. Aux quatre coins du monde, il y a encore plein de belles choses à faire dans les vingt ou trente ans à venir. Il faut accepter de les aborder progressivement. Je trouve dommage d'installer trois mille mètres de corde fixe sur la face nord de l'Everest. C'est comme si, lors de l'épopée des Grandes Jorasses, dans le massif du Mont-Blanc, on avait placé un filin de haut en bas de la voie. En 1938, Riccardo Cassin et ses amis n'auraient pas eu le même enthousiasme pour s'engager dans l'éperon Walker.


CHRISTOPHE PROFIT

– Au mois de décembre, vous vous êtes rendu au Népal, avec cinq autres guides, pour gravir le pilier sud du Pumori (7 168 mètres), qui fut vaincu en 1972 par une expédition lourde française. Pourquoi avoir choisi cet objectif situé en dessous de 8 000 mètres ?

– L'itinéraire, conquis il y a vingt-cinq ans, est très beau et très esthétique. Après une brève acclimatation sur la voie normale, nous avons gravi ce pilier de grande envergure, de 1 500 mètres de haut, en quatre jours, sans poser un seul centimètre de corde fixe. Il faut accepter à un moment donné de ne plus avoir de chemin de retour, de fil d'Ariane, de se sentir fragilisé. C'est ce que j'appelle l'engagement.

» Si l'on sait que des cordes fixes existent, le jeu n'est plus le même, puisque quelques heures suffisent pour évacuer la face, qui, dans le cas contraire, peut vous retenir prisonnier.

– Pourquoi n'avez-vous pas ouvert une nouvelle voie dans ce pilier ?

– Nous pouvions en effet laisser nos noms – Sam Beaugey, Olivier Besson, Jean Blanchard, André-Pierre Rhem, Jérôme Ruby et moi-même – sur un itinéraire voisin, situé à quelques dizaines de mètres de la voie française. Celle qui fut tracée en 1972 est vraiment exceptionnelle. Elle nous faisait vraiment envie. Il ne faut pas ouvrir des voies partout et tous les mètres, dans le seul but de remporter une victoire, de laisser son empreinte sur les montagnes du monde. Au Pumori, nous voulions seulement réaliser quelque chose de très technique. Nous avons réussi ce pilier d'une belle manière après seulement trois bivouacs.

– Comment concevez-vous l'himalayisme de demain ?

– Déjà l'alpinisme de haut niveau se pratique aussi sur des sommets de 6 000 ou 7 000 mètres. Certains sont aussi engagés que des 8 000 mètres. S'il y a un pépin, les secours ne sont pas possibles. Ce que nous allons vivre désormais dans l'Himalaya, c'est ce que faisaient nos prédécesseurs dans les Alpes il y a un demi-siècle : arriver sous une voie et la gravir aussitôt, comme le firent les conquérants des itinéraires les plus prestigieux des Alpes. »

Propos recueillis par Claude Francillon

Promouvoir l'escalade

Le guide Christophe Moulin, trente-huit ans, professeur à l'école de ski et d'alpinisme de Chamonix, a reçu le « Cristal » de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) pour son cumul, en solitaire et en hivernal, des faces nord du Rateau (par un itinéraire original), de la Meije et du pic Gaspard (par une nouvelle voie), situées dans le massif des Ecrins. Cet enchaînement fut réalisé au cours de l'hiver 1995-1996 en huit jours et en autonomie complète.

La FFME a également récompensé cinq jeunes alpinistes, MM. Desprats, Guy, Lestienne, Pellissier et Salle, pour leur ascension du pilier est du mont Wake (Alaska). Depuis 1991, un groupe de « sages », composé de sept guides et alpinistes – Lucien Bérardini, René Desmaison, Maurice Gicquel, Jean-Claude Marmier, Pierre Mazeaud, Robert Paragot, Yannick Seigneur –, s'efforce avec ce prix de promouvoir l'escalade libre, artificielle, en glace, en altitude, dans le respect de l'environnement et sans utilisation d'aide extérieure.

Trois candidats pour le club de football de Strasbourg

TROIS CANDIDATS ont présenté des offres de reprise du Racing Club de football de Strasbourg, qui doit prendre le statut de société anonyme à objet sportif (SAOS), a indiqué lundi 27 janvier Robert Herrmann, l'adjoint au maire de Strasbourg chargé des sports. Le repreneur sera désigné le 15 février. Les trois groupes à s'intéresser au club sont la Société alsacienne de restauration, contrôlée par Roland Weller, président du RCS depuis près de trois ans, et soutenue par le groupe Adidas ; le publicitaire d'origine britannique Saatchi et Saatchi ; et l'américain IMG (International Management Group) de Mark McCormack. Tous trois devaient être auditionnés mardi par un jury présidé par le maire socialiste de Strasbourg, Catherine Trautmann.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le Français Eric Cantona**, capitaine de Manchester United, sera suspendu pour deux matches à partir du 8 février, après avoir écopé d'un avertissement, samedi 25 janvier. C'est la première fois depuis l'agression d'un spectateur il y a deux ans que Cantona est suspendu. – *(AFP.)*

■ **OMNISPORTS : une Association des élus du sport** vient de se créer. Elle aura notamment pour but de favoriser le partage des expériences en matière de promotion et de développement des activités physiques et sportives.

■ **RUGBY : Fabien Galthié**, le demi de mêlée international de Colomiers, touché au genou droit lors de la rencontre du Tournoi des cinq nations contre l'Irlande le 18 janvier (32-15), a été opéré samedi 25 janvier et devra observer un repos de six mois.

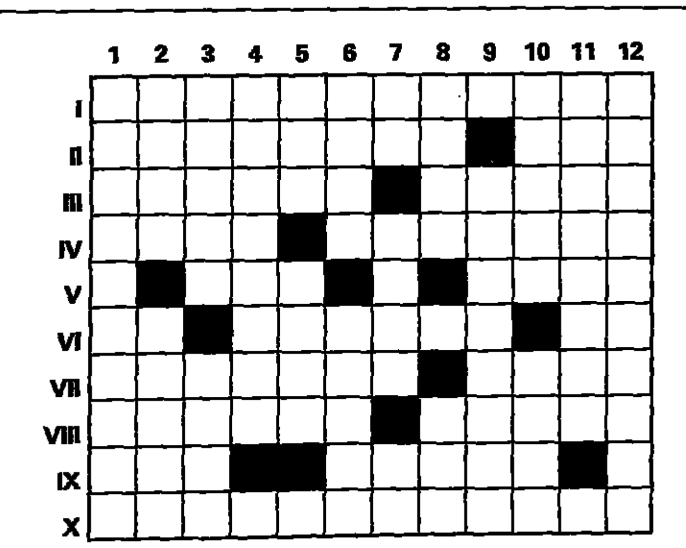
■ **Le président de la République, Jacques Chirac**, devait recevoir à l'Elysée, mardi 28 janvier, l'équipe de Brive-Corrèze, vainqueur, samedi à Cardiff, de la Coupe d'Europe de rugby face aux Anglais de Leicester. Jacques Chirac, qui fut lui-même élu de la Corrèze, avait dès la fin de la rencontre transmis par téléphone ses félicitations au président du club, Patrick Sébastien.

■ **TENNIS : Pete Sampras bat le record du classement** de l'association des joueurs professionnels (ATP) publié lundi 27 janvier. Avec 5 774 points, le joueur américain, qui vient de remporter l'Open d'Australie, fait mieux que son compatriote Andre Agassi en août 1995. Le Croate Goran Ivanisevic prend la deuxième place, aux dépens de l'Américain Michael Chang, qui descend à la 4[e] place. Boris Becker, qui avait l'ambition de devenir numéro un cette année, payant très cher sa défaite au premier tour à Melbourne, il se retrouve à la 13[e] place, son plus mauvais classement depuis trois ans.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97008

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Comme des châteaux mis en caves. – II. La chaise de M. Séguin. Coup de froid à New York. – III. Gros rongeur des forêts américaines. La musique de Dizzie Gillespie et du « Bird ». – IV. Ses voies sont de plus en plus sûres et rapides. Répondant aux lois de Newton. – V. Son cours descend toujours et peut subir des chutes importantes. La même définition que la précédente, en plus poétique. – VI. Réaction enfantine. Dans son milieu naturel. Seul et en tête. – VII. Une tendance au stockage et un problème de distribution. L'Irlande en poésie. – VIII. Prendra en considération. Protégea en douceur. – IX. Supprime de façon définitive. Difficile à porter et à supporter. – X. Sans être dissolue, leur vie n'est plus régulière.

VERTICALEMENT

1. Juppé les pousse maintenant à casser leur tirelire et à consommer. – 2. Avec lui, il n'y a que des millionnaires. En représentation à la cour. – 3. Déprime quand il est avec le noir. Un écrit bien mal écrit. – 4. Son témoin peut tout raconter puisqu'il a tout vu. – 5. Traité comme du lait en briques. Préparer la force. – 6. La première couverture sociale. Lieu mythique où l'on entend des voix. – 7. Dans l'oreille. Fine si l'on a une bonne oreille. Celui qui en trouve a bonne mine. – 8. Missile sol-sol de portée moyenne. Marque l'accord. – 9. Se chargent des décharges. – 10. Renaît de ses cendres dans l'oubli du moment. Ouverture sur le grand large, mais gare à la panne si l'on y reste. – 11. Comme un soupirant repoussé par sa belle. – 12. Font au minimum quatorze.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97007

HORIZONTALEMENT

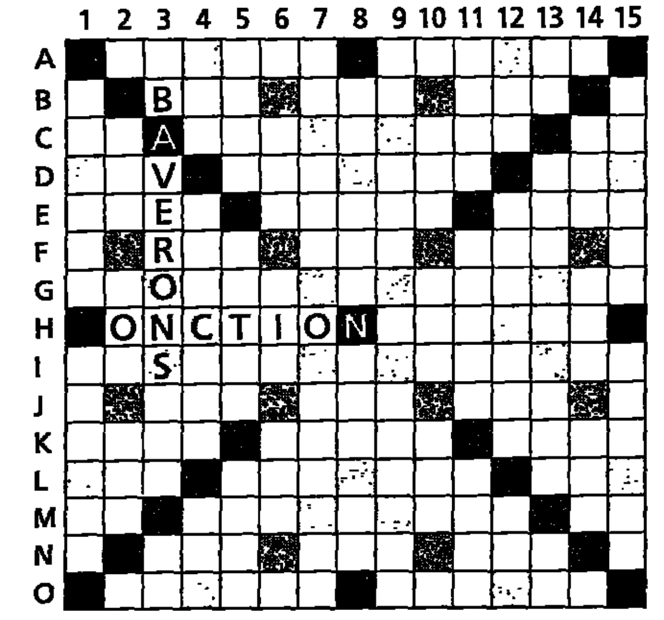
I. Croustillant. – II. Hallier. Brio. – III. Acétates. Tel. – IV. Pi. RMiste. Ce. – V. Enta. Enfer. – VI. Liasses. NASA. – VII. Ie. Ou. Eaux. – VIII. Enonceraient. – IX. Rnl. Erg. Erié. – X. Séparées. Ans.

VERTICALEMENT

1. Chapeliers. – 2. Racinienne. – 3. Olé. Ta. OLP. – 4. Ultrason. – 5. Siam. Sucer. – 6. Tétine. Ere. – 7. Ires. Serge. – 8. Ste. Aa. – 9. Lb. Ennuie. – 10. Art. Faxera. – 11. Nièces. Nin. – 12. Tolérantes.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 2

Le troisième mot



Le tirage a été A I L N P T U.

1) Trouvez et placez un mot de sept lettres. Avec A I L N P T U, trois placements sont possibles, dont l'un permet de dépasser les 100 points.

2) Trouver quatre mots de huit lettres en utilisant quatre lettres différentes de l'un ou de l'autre des deux mots placés sur la grille.

Préparation de la grille du problème de la semaine prochaine.

Premier tirage : A E L O R R U. Trouvez trois sept-lettres.

Deuxième tirage : A C E E L M X. En utilisant deux lettres du tirage précédent, trouvez deux huit-lettres.

Solution dans *Le Monde* du 5 février.

Solution du problème de la semaine précédente.

a) BERCEAY, 9 C ou 9 G, 88 (faisant NYMPHÉE ou NYMPHÉA).

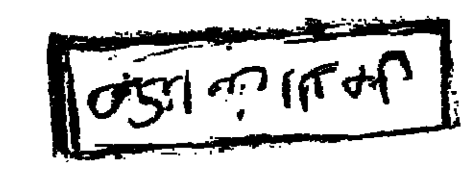
b) TUBÉRACÉ, en forme de truffe, O 6, 95 - BARBECUE, M 6, 86 - ÉBAUCHER, K 1, 80 - RUBIACÉE, plante, type gardénia, L 3, 80 - ÉCOBUERA, brûlera la végétation pour fertiliser le sol, J 4, 64.

c) ONCTION.

d) BAVERONS, OBSERVERAI ou l'anagramme OBVIERAS, OBSERVÂT.

Michel Charlemagne

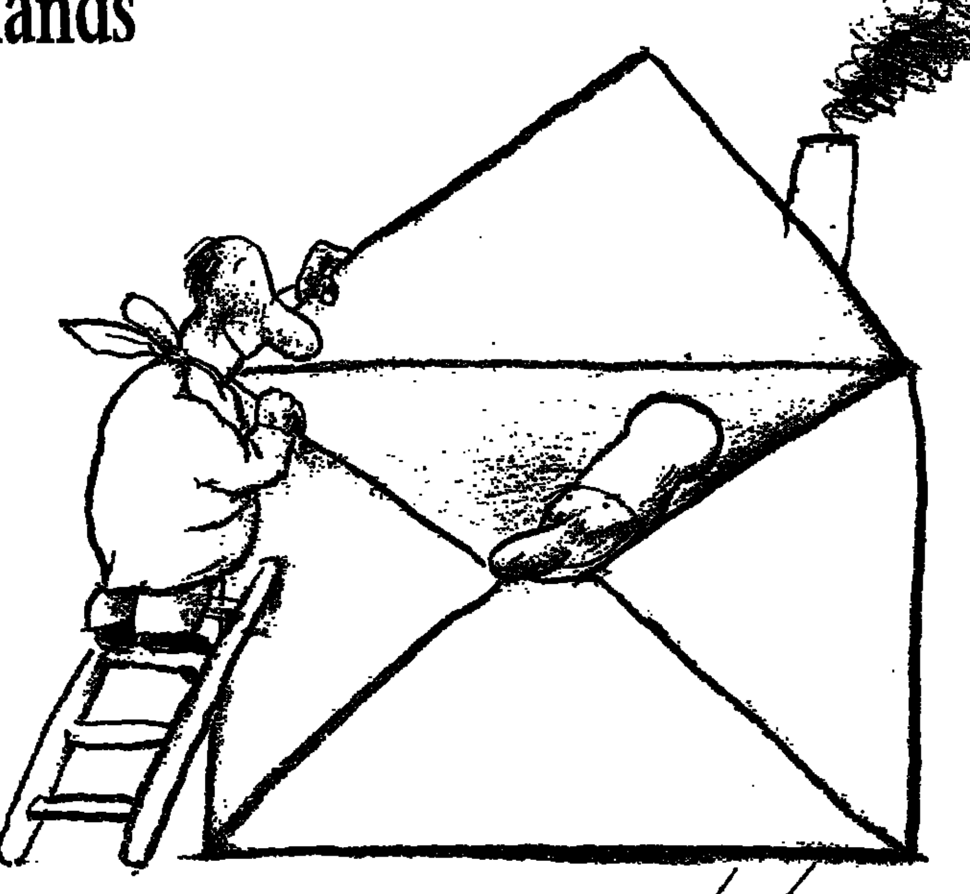
Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE





Vœux gourmands

Quelques jours de vagabondage à Paris, en suivant les surprises du courrier



C'EST LE FACTEUR, la semaine *dernière, qui allait nous faire passer* à table. De sa sacoche tombait un fort reliquat de cartes de Nouvel An, rallongé d'informations plus ou moins piquantes, mais qui méritaient attention et valaient certainement chronique. L'affaire se réglerait en marchant.

Première lettre ouverte, premier choisi, Christian Constant, qui annonçait son installation, rue Saint-*Dominique, dans un restaurant, Le* Violon d'Ingres, dont il était devenu patron et responsable à part entière. Après vingt-quatre années de bons et loyaux services sur les navires de haut bord de la capitale – Ledoyen, Le Ritz, Le Crillon, – il engageait désormais seul sa course au large ; *exemple unique* d'indépendance tardive pour un deux-étoiles Michelin qui les abandonnait à ses derniers employeurs de la place de la Concorde, en se promettant de les reconquérir sans tarder pour son propre compte.

A quarante-cinq ans, cet homme de Montauban peut dire qu'il est toujours resté fidèle à ses origines et sûrement se flatter d'avoir su finement composer entre l'esprit de création et le bagage patrimonial dont il ne s'est jamais séparé. C'était sans doute l'avis de Bernard Loiseau, le condottiere de Saulieu, qui venait ce jour-là souhaiter bon vent et bonne chance à son pote, en le prévenant qu'avec un menu à 240 francs il était en train de leur casser gentiment la baraque, à *eux les étoilés* surarmés, tout-puissants et pourtant très fragiles.

Evidemment, ils ne sont que six, ici aux fourneaux, à réaliser, sous la férule du pro qui se relance, une cuisine redoutablement achevée, héritage légitime du savoir-faire d'un artisan reconnu par tous. Carré d'agneau rôti sous la cendre, risotto d'ailerons de volailles, salade de saint-jacques à la truffe fraîche, marinière de moules en papillote... Six jours seulement après son ouverture, la maison tournait déjà très fort.

Au courrier encore, une réédition, chez Arthaud, d'un *Venise* brossé par Fernand Braudel, avec Folco Quilici aux images. Texte déjà ancien et d'une époque où il ne s'agissait pas encore de dire trop de mal de la Sérénissime, cité qui était toujours dangereusement malmenée par sa lagune. Temps du carnaval, nous y sommes, et cette anecdote sur celui de 1789, qui voit mourir un doge en pleines festivités, nouvelle considérable, mais tenue secrète *« pour qu'aucune goutte de joie ne soit perdue ».* Joli.

A Paris, si l'on veut faire le Vénitien, il faudra fréquenter La Bauta, boulevard du Montparnasse, le restaurant le moins et le plus italien de la capitale. Endroit étroit et confidentiel où rien ne bouge selon les agitations traditionnelles de la Péninsule. Une sorte de gondole à nappes blanches, démodée et confortable, gaie et recueillie. Goldoni pas loin. On y sert, flanquée d'une polenta, une friture de soles, de langoustines, d'éperlans et de calamars à faire rougir de plaisir n'importe quelle jolie femme un peu gourmande. Un coup de toscane rouge par là-dessus et le moment est gagné. Garanti. Au point *qu'on se demande s'il faut donner* l'adresse.

URBAIN PROFOND

Mais voilà, toujours expédié par la poste, un communiqué lancé de la brasserie Gallopin, place de la Bourse : *« Dans un décor riche et victorien, qui n'a presque pas changé depuis 1876, la brasserie Gallopin propose, à des prix raisonnables, une cuisine traditionnelle synonyme de qualité, préparée à partir de produits frais de saison, pour la plus grande joie des palais. »* C'est beau, *la réclame à l'ancienne. Vite, chez* Gallopin !

L'avis à la population prévenait aussi de l'ouverture du bistrot Gallopin, mais l'odeur de peinture y était encore un peu forte pour ne pas préférer aller s'installer chez le grand frère, dans la salle où siège le bar, un monument majuscule taillé à vif, un jour de liesse, dans de l'acajou de Cuba. On parle souvent avec émotion de la France profonde. Territoire lointain et indéterminé à laisser le plus longtemps possible dans son état ou à partir secourir d'urgence, on ne sait pas. Ce que l'on sait moins, c'est qu'il y a aussi un urbain profond. La cravate en soie remplace ici le bourgeron, la transaction les palabres, le déjeuner d'affaires le *topez-là.*

Cette brasserie est un temple. Aucun mot plus haut que l'autre, aucune extravagance, aucune tricherie d'attitude. On bosse à la française : à table, entre gens de bonne compagnie. C'est impressionnant d'entente, de concorde, de courtoisie. *Le service est* entièrement monté sur roulement à billes et le pied de porc servi avec du cresson du jour. A visiter.

Autre endroit à fréquenter, Marly-le-Roi, dont une consœur allemande nous demandait, par courrier, quelles étaient les heures de visite du château. *Le drame*, chère Ursula, c'est qu'il n'y a plus de château. La dernière résidence secondaire du Louis Soleil est partie au feu des enchères de la Révolu*tion et il n'en reste rien. Du tout.* Sinon une copie des fameux chevaux – les originaux sont dans leurs nouvelles écuries du Grand Louvre – et un très classe balcon de fer forgé récemment réinstallé au-dessus de l'abreuvoir. Bel effort tout de même, un musée-promenade – il fallait trouver le terme – retrace l'histoire de l'ultime inconséquence d'un prince jamais fatigué de vivre, toujours amoureux des bosquets.

C'est nu, c'est beau. Ursula, si une faim vous attrape après tout ce grand bol d'air, toute cette navigation dans le vide, peut-on vous conseiller La Tempête ? Un restaurant façon *clipper*, avec passage du Horn sous couverture chauffante et *long-drink* avec paille. Les *huîtres, arrivées par Chronoposte* accéléré de Riec-sur-Belon, y sont assez fameuses.

Jean-Pierre Quélin

★ Le Violon d'Ingres, 135, rue Saint-Dominique 75007 Paris. Tél. : 01-45-55-15-05. *Menu-carte : 240 F* à midi, 290 F le soir.

★ La Bauta, 129, boulevard du Montparnasse 75006 Paris. Tél. : 01-43-22-52-35. Menus : de 105 à 200 F.

★ Gallopin, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires 75002. Tél. : 01-42-36-45-38. Menus : 220 et 250 F.

★ La Tempête, place de l'Abreuvoir 78160 Marly-le-Roi. Tél. : 01-39-58-42-21. Menu-carte à 187 F.

Le panini

Que faut-il pour faire la cuisine ? Une casserole, un fait-tout, une poêle ? Vous n'y êtes pas. D'après Vivagel, le *« repas rapide et sympa »* se concocte désormais en huit minutes chrono et au seul moyen d'un grille-pain. Pour vivre cette expérience, il suffit de glisser dans l'appareil un « panini » comme ceux que commercialise depuis quelques mois ce fabricant de surgelés.

Entre « panifier » et « paniquard », le mot a fait son apparition cette année à la fois *dans le Dictionnaire encyclopédique* Hachette, le Petit Larousse et le Robert. Cette intronisation conjointe, digne d'un phénomène de société, porte à la connaissance du public, à en croire ces ouvrages, un sandwich chaud italien. Depuis quelques années s'est en effet répandu en France sous ce vocable un objet oblong fait d'une pâte à pain très blanche, garni de divers aliments, le tout mis à griller dans une presse semblable à celle qui servait autrefois à marquer les steaks.

Que ce sandwich chaud, aplati et balafré existe, c'est un fait. Qu'il soit un produit transalpin, cela est une autre affaire.

Personne ne conteste le rôle de *John Montagu*, quatrième comte de Sandwich. Celui-ci, puiqu'il ne pouvait s'arracher à sa table de jeu, demanda à son cuisinier de créer à son intention de quoi satisfaire une petite faim sans couverts ni assiette. Popularisée sous son nom, cette fantaisie culinaire fait toujours l'orgueil des Anglais, qui ont ainsi répandu dans le *monde le patronyme de l'un des leurs.*

Ce n'est pas le cas des Italiens, qui sont au contraire nombreux à refuser la paternité du panini. Pour Leda Vigliardi Paravia, présidente de l'association pour la diffusion de la gastronomie italienne, cela relèverait même de l'imposture la plus totale. *« En Italie, un* panino *est un sandwich, mais aucunement un sandwich chaud – nous n'en consommons presque jamais – et certainement pas de cette forme ou avec une pâte de ce genre. La* ciabatta *milanaise, la* ciriola *ou la rosette romaine, voilà d'authentiques sandwichs italiens. »*

Créé ex nihilo, le panini est pourtant vendu aujourd'hui comme un grand classique latin. Au pseudo-terroir de ses débuts, huile d'olive, tomate et *mozzarella*, se sont aujourd'hui substituées les recettes les plus exotiques. Le « Toscana », le panini vedette de la société Relais frais (qui en a vendu chez nous plus d'un demi-million dans 600 points de vente l'an dernier), est à base de lardons rissolés.

Quant à Vivagel, l'un de ses *« petits pains fourrés originaires d'Italie »* contient, comme élément principal de sa garniture, du ketchup... une sauce qui doit être particulièrement italienne, puisque ce *panini en renferme presque deux fois plus* qu'il ne contient de viande. Seul rival à de telles « créations », le sandwich que, selon François Truffaut, Orson Welles avait inventé. Dans un pain entier coupé en deux et tartiné sur une face de beurre et sur l'autre de beurre de cacahuète, il glissait des spaghettis grillés, surmontés d'une omelette baveuse et d'une vingtaine de rondelles de truffes.

Guillaume Crouzet

BOUTEILLES

Côtes-du-roussillon

DOMAINE PIQUEMAL

■ Cyprès, oliviers et pins ajoutent à la variété des paysages du Roussillon – vignes, vergers d'abricots et de cerisiers en amphithéâtre de verdure face à la mer, des Corbières aux confins des monts Albères, dominés par le Canigou. Un microcosme enchevêtré de vignes, qui se donne aux yeux éblouis par la lumière. Le long de la rivière l'Agly, en amont de Rivesaltes, des terrains argileux et calcaires et des schistes en terrasse nourrissent le grenache noir, le carignan, de vieilles vignes, le mourvèdre et la syrah du Domaine Piquemal. En 1995, les deux premiers cépages ont bénéficié d'une vinification longue (par macération carbonique), les deux autres ont été traités de façon traditionnelle, et tous assemblés en parts égales. Aujourd'hui, ce vin présente un bel équilibre. On y décèle, parmi des arômes de fruits, le nez à peine fumé de la syrah, quelques tanins discrets et une évolution rapide qui doit inciter à la décantation. C'est un vin d'été, à boire d'avril à septembre, l'accompagnement idéal du plat pascal régional.

★ Pierre et Franck Piquemal. AOC côtes-du-roussillon 1995 : 32 F la bouteille (prix départ), en vente à Paris à l'Œnothèque (20, rue *Saint-Lazare, 75009*).

Domaine Piquemal. 1, rue Pierre-Lefranc, 66600 Espira-de-l'Agly. Tél. : 04-68-64-09-14. Télécopie : 04-68-38-52-94.

J.-C. Rt.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

CÔTÉ GRIZZLY

■ Deux niveaux entièrement rénovés d'un hôtel du XVIII[e] siècle, aux tonalités chaudes, « Plein Sud » et « Grand Midi ». C'est un nouvel espace entièrement voué à la Méditerranée, où l'accueil de Claudine Pomsar est des plus charmants. Agréable préparation que cette soupe de poissons de roche et « favouilles » (étrilles) servie avec la rouille, ou bien la guardianne de taureau aux olives, plat abondant et de tradition avec les petits légumes frais. Au grill, de belles viandes et des poissons : dos de saumon, espadon basquaise, et brochettes de saint-jacques aux épices douces. La Méditerranée y perd quelque peu son latin, mais les assiettes sont copieuses et le vacqueyras hautes-terres (90 F) bien honnête. Menu : 98 F. A la carte, compter 150 F.

★ *Paris, 1-3, rue Saint-Hyacinthe (75001). Tél. : 01-55-35-30-25. Tous les* jours (nouveau parking : place du Marché-Saint-Honoré).

LOULOU DE BASTILLE

■ La cuisine, c'est celle du patron, un enfant de la balle qui aime l'accordéon. Loulou, c'est un ancien photographe de mode, fin connaisseur en petits vins, pour un public parisien, plutôt « décalé » et bon enfant. Voici les plats du jour : sauté d'agneau avec lingots, tripoux d'Auvergne, andouillettes, au choix, de chez Hardouin à Vouvray ou de la Maison Soulié à Chablis. Le persillé de Bourgogne avec les grattons du Gers, tout cela ne fait-il pas un peu désordre ? Ce n'est que prétexte pour déguster quelque grande bouteille de petits vins épatants. Formule 79 F. A la carte, compter de 130 F à 150 F.

★ *Paris, 11, rue Richard-Lenoir (75011). Tél. : 01-40-09-03-31. Fermé* samedi, dimanche et lundi.

LE VERT GALANT

■ Jacques Mégean et son épouse progressent, avec la même maîtrise souriante, sur la voie de l'excellence. Le menu, au déjeuner, reste d'un rapport qualité-prix imbattable. L'hommage saisonnier rendu à la truffe sauvage du Ventoux, outre les fameux légumes de Provence infusés à la truffe fraîche écrasée, comporte cette année, parmi plusieurs entrées, un velouté de topinambour aux huîtres décoré de lamelles de truffe en canapé et de quelques chips de topinambour ; une merveille d'équilibre propre à exalter quelque cépage roussane et marsanne. A ce même menu s'ajoutent la brandade de morue truffée mêlée de céleri et – truffée elle aussi – la purée à la décoction de ciboulette qui escorte la canette rôtie. Menu 130 F (déj.). Carte menu : 198 F. Menu truffe (jusqu'à la fin février) : 298 F.

★ Carpentras, 12, rue Clapiès (84200). Tél. : 04-90-67-15-50. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasseries

BERNARD MORILLON

■ On peut, à Beaune – même lors de la Saint-Vincent tournante –, par le biais d'un petit menu, avoir accès à une table réputée, bénéficier d'un service impeccable, jouir d'un cadre et d'une belle table fleurie. Avec, en plus, l'accueil souriant de Martine Morillon. Amuse-bouche variés, pour commencer, avec une délicate crème de moules. Au choix, en entrée, la terrine chaude de rascasse ou bien la tourte d'escargots à la crème d'ail et jus de persil. Le cœur de charolais sauce Foyot est la touche de classicisme qui caractérise la cuisine de Bernard Morillon, ou bien les remarquables cuisse et râble de lapereau à l'aigre-doux, dont l'accord gourmand se fait sur un chorey-lès-beaune au prix sage (160 F), choisi dans une opulente carte. Voici le plateau de fromages, avec le délicieux citeaux. Le fondant au chocolat, glace vanille bourbon, conclut ce bel ensemble, qui augure bien des plaisirs, par ailleurs, de la grande carte. Menu : 180 F. A la carte, compter 450 F.

★ Beaune, 31, rue Maufoux (21200). Tél. : 03-80-24-19-06. *Fermé lundi* et mardi midi.

Gastronomie

LE RÉGENCE

■ Après l'arrivée d'Alain Ducasse, la réouverture de Jamin et celle de l'Astor, l'installation de Pierre Gagnaire, les changements de chef au Bristol et plus récemment au Crillon, c'est une bonne partie du paysage culinaire parisien qui a changé depuis l'automne. Auparavant, plus discrètement, c'est à Eric Briffard que la direction du Plaza, l'un des plus raffinés grands hôtels parisiens, avait confié le soin de rénover la cuisine. La vision exigeante et moderne de ce chef, dont l'enthousiasme se lit dans l'assiette, s'exprime dès la gelée d'oursins en coque au fondant de fenouil et mouillettes aux herbes. Une entrée étourdissante de saveurs iodées, à l'assaisonnement précis, un travail invisible de haute simplicité. Eric Briffard excelle à trouver le juste équilibre, même avec un bar de ligne à la nage au caviar. On en jugera encore avec la tourte feuilletée de canard en civet au foie gras et chicorée en salade, ou bien avec le ris de veau au beurre salé au citron confit et salsifis au jus. Il s'agit là de rehausser par l'amertume la suavité d'abats riches, parfaitement cuits et apprêtés. Les desserts répondent au même souci de mariages subtils entre le millefeuille à la vanille, la pulpe d'orange amère et le sorbet au cacao. La cave ne manque pas de ressources – comme la clientèle, puisque le menu dégustation coûte 585 F. Au déjeuner, en semaine, en revanche, excellent menu à 310 F. Somptueuse salle à manger, service silencieux et courtois. A la carte, compter environ 550 F.

★ Paris, hôtel Plaza Athénée, 25, avenue Montaigne (75008). Tél. : 01-53-67-65-00. Tous les jours.

Jean-Claude Ribaut

Prévisions pour le 29 JANVIER vers 12h00

Ensoleillé (E)
Éclaircies peu nuageux (N)
Nuageux courtes éclaircies (N)
Brumes et brouillard (C)
Très nuageux ou couvert (C)
Pluie ou bruine (P)
Averses (P)
Orages (P)
Vent fort
Neige (*)

METEO FRANCE

LE 29 JANVIER
Temps/Températures
minima/maxima

FRANCE métropolitaine	
AJACCIO	N/5/15
BIARRITZ	N/3/11
BORDEAUX	N/0/10
BOURGES	N/-2/4
BREST	N/0/7
CAEN	N/1/4
CHERBOURG	N/1/5
CLERMONT-F	N/-2/5
DIJON	N/-3/2
GRENOBLE	N/-1/5
LILLE	N/-1/3
LIMOGES	N/-1/7
LYON	N/-2/4
MARSEILLE	N/4/13
NANCY	N/-3/3
NANTES	N/-2/7
NICE	E/6/14
PARIS	N/-1/4
PAU	N/1/9
PERPIGNAN	P/6/12
RENNES	N/-1/6
ST-ETIENNE	N/-2/5
STRASBOURG	N/-4/3
TOULOUSE	N/3/9
TOURS	N/-1/4

FRANCE outre-mer	
CAYENNE	P/24/27
FORT-DE-FR.	E/26/27
NOUMEA	C/25/26
PAPEETE	E/27/28
POINTE-A-PIT.	P/25/26
ST-DENIS-REU.	N/26/27

EUROPE	
AMSTERDAM	C/2/4
ATHENES	N/7/9
BARCELONE	P/8/11
BELFAST	C/4/5
BELGRADE	C/-7/-2
BERLIN	N/2/3
BERNE	N/-5/0
BRUXELLES	N/0/4
BUCAREST	C/-10/-3
BUDAPEST	N/-9/0
COPENHAGUE	N/-2/4
DUBLIN	C/4/5
FRANCFORT	N/-2/1
GENEVE	N/-6/2
HELSINKI	*/-7/1
ISTANBUL	N/1/3
KIEV	*/-7/-4
LISBONNE	P/7/13
LIVERPOOL	N/1/4
LONDRES	C/-1/4
LUXEMBOURG	N/-3/1
MADRID	C/3/6
MILAN	E/-4/5
MOSCOU	*/-10/-5
MUNICH	C/-4/-2
NAPLES	N/5/9
OSLO	N/-5/-3
PALMA DE M.	E/13/14
PRAGUE	C/-4/-2
ROME	N/5/10
SEVILLE	N/5/13
SOFIA	C/-7/-3
ST-PETERS.	*/-10/-6
STOCKHOLM	N/-1/2
TENERIFE	E/18/19
VARSOVIE	*/-4/1
VENISE	C/-3/4
VIENNE	N/-5/-2

AMERIQUE	
BRASILIA	P/19/24
BUENOS AIRES	N/22/28
CARACAS	P/22/24
CHICAGO	C/-15/-9
LIMA	C/15/19
LOS ANGELES	E/9/17
MEXICO	E/6/16
MONTREAL	N/-18/-15
SAN FRANC.	E/9/15
SANTIAGO	E/4/21

AFRIQUE	
ALGER	N/9/13
DAKAR	E/20/27
KINSHASA	N/20/28
LE CAIRE	N/4/17
MARRAKECH	N/10/17
NAIROBI	C/16/28
PRETORIA	E/17/27
RABAT	N/10/17
TUNIS	P/9/14

ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	E/18/30
BOMBAY	E/18/27
DJAKARTA	N/26/28
DUBAI	E/11/21
HANOI	E/10/21
HONGKONG	E/10/21
JERUSALEM	P/7/14
NEW DELHI	E/2/18
PEKIN	E/-19/-7
SEOUL	E/-9/-5
SINGAPOUR	P/26/29
SYDNEY	P/21/22
TOKYO	E/1/6

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Les hautes pressions maintiennent un temps sec

LES HAUTES PRESSIONS s'étendent de l'Irlande aux Alpes. Elles maintiennent les systèmes pluvieux actifs loin de nos contrées. Le temps sec persistera mais avec une prédominance de la grisaille, et des températures fraîches, le vent soufflant de l'est.

Bretagne, Pays de Loire, basse Normandie. – Les nuages bas occuperont le ciel tout au long de la journée. Sur le Cotentin, cependant, le soleil pourra percer la couche nuageuse par moments. Il apparaîtra également en fin de journée sur le sud des pays de Loire. Le vent d'est modéré accentuera la sensation de fraîcheur et il ne fera pas plus de 4 à 6 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, haute Normandie, Ardennes. – La grisaille sera au menu de cette journée. Les régions situées au nord de la Seine verront par moments de belles embellies. Les températures seront fraîches mais de saison, de 2 à 4 au meilleur moment.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le ciel gris sera encore de mise. Des périodes ensoleillées sont possibles sur la Champagne, mais le soleil ne brillera qu'au-dessus de 700 mètres sur les Vosges, le Jura et le Morvan. Le mercure sera voisin de 1 à 3 l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – La journée s'annonce agréable. Le ciel se partagera entre nuages et éclaircies après la dissipation des brouillards aquitains. Le vent d'est atteindra 50km/h sur la façade atlantique. Il fera 6 à 11 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – De belles éclaircies se développeront sur l'Auvergne et la vallée du Rhône, le ciel sera un peu plus mitigé sur le Limousin. Le soleil brillera sur le relief alpin. Les températures de 3 à 5 degrés en vallée du Rhône seront voisines de 8 degrés ailleurs.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel sera très nuageux sur le Languedoc-Roussillon avec par moments un peu de pluie, voire des flocons au-dessus de 900 mètres. Le temps sera assez beau de la Provence à la Corse. Il fera 12 à 15 degrés d'ouest en est.

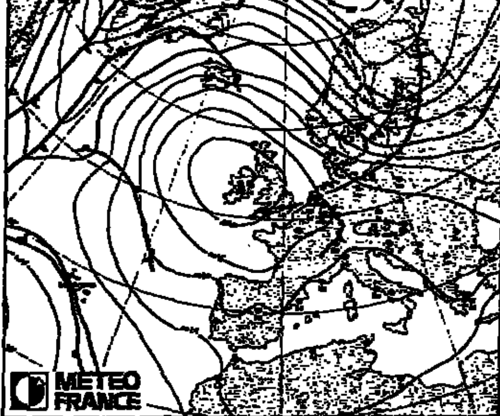
LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CHYPRE.** Cyprus Airways, compagnie aérienne chypriote, ouvrira, le 30 mars, une ligne régulière hebdomadaire entre Larnaka (Chypre) et Strasbourg. Cette ligne sera exploitée, le mardi, en Airbus A-320. – *(AFP.)*

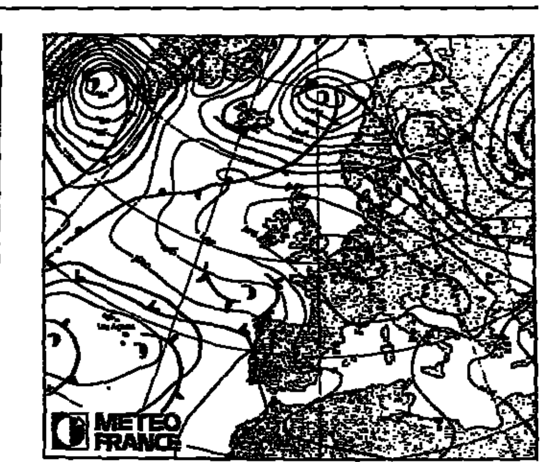
■ **JAPON.** La compagnie Japan Airlines (JAL) va ouvrir treize nouvelles lignes internationales. Elle desservira notamment New York, Francfort, Ho Chi Minh-Ville et Bangkok. – *(AFP.)*

■ **TUNISIE.** Tunisair mettra en place à partir du 2 avril, le mercredi, un vol direct Paris-Tabarka (nord-ouest de la Tunisie).

■ **CHINE.** Pour remédier à l'impopularité des trains chinois lents, bondés et dont la fréquentation a chuté de 12,3 % en 1996, les autorités ont l'intention, à partir d'avril, de les faire passer de 60 km/heure à 110 km/heure sur les longues distances au départ de Pékin, Shanghaï, Canton, Chengdu, Zhengzhou, Wuhan et Xi'an. Des trains spéciaux sont prévus, notamment pour les touristes et à l'occasion des matches de football. – *(AP.)*



Situation le 28 janvier


Prévisions pour le 30 janvier

PRATIQUE

Satisfait, mécontent ou remboursé

Rendre ou échanger un article acheté n'est pas un droit, sauf en cas de malfaçon, de publicité mensongère ou de délai de livraison non respecté

« LA PREMIÈRE PANNE de mon téléphone-répondeur est survenue deux mois après l'achat. Si vous estimez qu'il y a un vice de fabrication, c'est à vous de le prouver, m'a dit le vendeur. Pas si facile », raconte Laurence. Lors de la quatrième panne, l'appareil était hors garantie, mais le fabricant a réparé gratuitement.

« A la cinquième panne, je suis allée faire un scandale au magasin. Goguenard, le vendeur m'a annoncé qu'une expertise me coûterait 6 000 francs. Lorsque je lui ai dit que j'étais adhérente de la mutuelle des enseignants qui prenait en charge les expertises, il s'est empressé de rembourser l'appareil, au prix où je l'avais acheté, un an et demi auparavant. » Dans ce cas, le remboursement s'impose, car il relève de la garantie légale sur les vices cachés, qui est illimitée dans le temps, et s'applique à tous les articles vendus, y compris en solde ou d'occasion (article 1641 du code civil).

On ne peut invoquer le vice caché que pour des défauts majeurs. Pas question de mettre fin par ce moyen au petit bruit lancinant du tableau de bord. L'acheteur peut alors se faire rembourser, ou obtenir une réduction de prix. En revanche, la garantie ne joue pas lorsque les défauts étaient apparents : manteau jauni par une exposition à l'étalage (article 1642 du code civil).

Le remboursement peut aussi être obtenu d'office, lorsque la commande n'est pas livrée à temps. Et rien n'oblige à accepter un avoir : l'acheteur a droit à la restitution de son acompte. Même chose en cas d'information erronée ou de publicité mensongère. Ayant acheté en soldes pour 4 000 F un manteau prétendument en cachemire, Annie découvre, de retour chez elle, une étiquette portant la simple mention *« laine »*. Elle a refusé d'emblée l'avoir que voulait lui imposer la commerçante : *« J'ai envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception, exposant le motif du litige et exigeant le remboursement sous huitaine. J'ai reçu un chèque par retour de courrier. »*

POLITIQUE D'ENTREPRISE

Hormis ces cas précis, tout échange ou remboursement relève de la bonne volonté du vendeur. Peu de commerçants le font de gaieté de cœur... sauf ceux qui l'ont érigé en véritable politique d'entreprise. Chez Marks & Spencer, tout article (hormis l'alimentation) peut être échangé ou remboursé, dans tout magasin de la chaîne, et ce, dans un délai illimité. Un vêtement acquis à Hongkong peut être échangé à Paris, Bordeaux ou Londres. Ou remboursé, en argent liquide. Cette pratique s'applique également aux soldes.

A l'origine de ces généreuses facilités, il y a une habitude anglaise : en Grande-Bretagne, on préfère essayer chez soi. *« A l'ouverture du magasin Haussmann à Paris, il n'y avait pas de cabines d'essayage. Les clientes hésitaient à emmener des articles chez elles, de peur de ne pas être remboursées »*, explique Fabrice Gautron, du service clientèle. Il semble que l'anglomanie ait gagné du terrain.

« Les trois quarts des retours (de 6 % à 11 % de nos ventes selon les périodes) interviennent dans le mois, mais il est arrivé qu'une cliente ramène deux ans plus tard un costume en parfait état », poursuit Fabrice Gautron. Certes, il y a quelques abus : *« J'ai refusé de reprendre une robe du soir rendue le 3 janvier : elle sentait la fumée et avait été visiblement portée. »*

« Mon mari déteste faire les courses. Je prends plusieurs costumes et je lui fais choisir », assure une cliente. *« C'est plus agréable de décider chez soi, sans être influencée par la vendeuse qui vous trouve toujours splendide avec le pull qui ne vous va pas »*, ajoute une autre. Certaines deviennent expertes en bonnes affaires. Armelle, qui a acheté 300 francs un pantalon d'été et n'a pas eu l'occasion de le porter, vient se faire rembourser en janvier, avant de racheter le même, en promotion pour 200 francs !

Tout le monde y gagne... y compris les responsables du magasin, car ce système favorise les ventes : *« Chaque semaine, il y a 2 000 retours, et 3 500 articles qui repartent »*, conclut Fabrice Gautron. Des concurrents ont suivi l'exemple. C & A rembourse sans limite dans le temps, et pratique le « système Darty » amélioré : le client qui trouve moins cher ailleurs, reçoit la différence, plus 10 % ! Monoprix reprend même les denrées alimentaires non périssables. Aux Galeries Lafayette, au Printemps, et au Bon Marché, l'article, même soldé, accompagné du ticket de caisse, peut être rapporté dans le mois qui suit. Personne ne s'en plaindra.

Michaëla Bobasch

Les garanties offertes par la loi

● **Garantie des vices cachés :** articles 1641 à 1646 du code civil et article L211-1 du code de la consommation.

● **Publicité à l'égard du consommateur :** *« Aucune publicité de prix ou de réduction de prix ne peut être effectuée sur les articles qui ne sont pas disponibles à la vente ou des services qui ne peuvent pas être fournis pendant la période à laquelle se rapporte cette publicité. »* (Article 5 de l'arrêté 77-105/P du 2 septembre 1977.) *Grâce à ce texte,* on peut exiger de recevoir, éventuellement sur commande, le téléviseur en promotion à 1 500 F, même s'il n'y en a plus.

JOUETS

Barbie au creux de la vague

Les poupées mannequins sont délaissées au profit des baigneurs

LES POUPÉES ne font plus autant briller les yeux des petites Françaises. L'an passé, les ventes ont enregistré un recul de 8 % en volume après avoir déjà régressé en 1995, selon les statistiques publiées par la société NPD en marge du Salon international du jouet, qui s'est tenu du 23 au 27 janvier au parc des expositions de Paris-Nord Villepinte.

Cette dégringolade épargne les poupées baigneurs mais se concentre sur les poupées mannequins. Chez le fabricant français Corolle, les poupées bébés ont décollé de 30 % en 1996 mais les modèles destinés aux plus grandes ont plongé de 6 % à 7 %. *« D'après ce que nous savons,* souligne Jean-Luc Lameyse, directeur commercial de Corolle, *les petites filles grandissent avec leurs poupées bébés. Elles sont devenues des compagnons durables dont elles se satisfont plus longtemps. »*

Star mondiale, la célèbre Barbie a trébuché pour la première fois : l'an dernier, ses ventes ont reculé de 3 % sur le marché français (où elles ont tout de même représenté cinq millions d'exemplaires, soit une poupée pour 1,8 fillette). Chez Mattel, qui représente 85 % du marché des poupées mannequins (Barbie et Disney-classiques), on admet que 1996 n'a pas été une bonne année. Hervé Parizot, directeur général de la filiale française, impute l'essentiel de cette contre-performance à la mévente des accessoires Barbie (véhicules, maisons, meubles). Il relève néanmoins plusieurs *« changements d'habitudes de consommation »*. Outre que les parents hésitent davantage devant les grosses dépenses, ils semblent *« obsédés par la nécessité de préparer très tôt leurs enfants à affronter le marché du travail en leur offrant des jouets sérieux – un peu comme les Japonais – en perdant de vue qu'une poupée développe davantage le sens de l'imagination et du jeu »*, assure M. Parisot. Avec le coup de blues qui affecte les poupées, l'autre événement du Salon du jouet est, en effet, la progression en flèche des jeux éducatifs électroniques. Pour relancer les ventes, Mattel-France a pris plusieurs décisions. Au Salon du jouet, le groupe a annoncé plusieurs baisses de prix sur les Barbie et présenté des accessoires pré-montés et moins encombrants.

Pourtant, le passage à vide de Barbie et ses consœurs répond peut-être à une évolution durable de la mentalité des petites filles. Philippe Guinaudeau, consultant chez NPD, discerne ces derniers temps *« un recul de l'ensemble des marchés traditionnels de filles au profit des divers jeux électroniques éducatifs mais aussi des activités artistiques, la pâte à modeler, les jeux de société. Bref, vers des types de jeux moins sexués, où l'on retrouve aussi des garçons »*. Quant au groupe Masport, il vient de rééditer les fameuses poupées Peynet des années 50 et 60... qu'il destine aux adultes, à l'occasion de la Saint-Valentin.

Jean-Michel Normand

DÉPÊCHES

■ **SPATIAL : l'ancien astronaute et ancien général** de l'armée de l'Air Roy Bridges a été nommé directeur du Centre spatial Kennedy à Cap Canaveral (Floride). Il succédera le 2 mars à Jay Honeycutt, devenant ainsi le 7e directeur du centre Kennedy, d'où sont notamment lancées les navettes spatiales.

■ **ENVIRONNEMENT : le « décibel d'or »** a été attribué mardi 21 janvier à la firme Peugeot pour son scooter électrique Scoot'élec par le ministère de l'environnement et le Conseil national du bruit. Totalement silencieux, ce deux-roues électrique vendu à 400 exemplaires depuis octobre 1996 dispose des mêmes performances qu'un scooter classique de 49 centimètres cubes, et son autonomie est de l'ordre de 40 kilomètres. Il est vendu 12 000 francs et les batteries sont disponibles au prix de 7 950 francs.

■ **VACANCES : les ventes de camping-cars neufs** ont progressé de 15,5 % en France en 1996, selon le Syndicat des véhicules de loisirs. Malgré le prix élevé (à partir de 180 000 francs) de ces véhicules, 6 588 immatriculations ont été enregistrées, ce qui porte à quelque 180 000 le nombre d'unités en circulation en France.

■ **VENTES : à New York, jeudi 30 janvier, Sotheby's** propose une vente de tableaux anciens. On pourra notamment admirer un portrait de Botticelli, figurant un jeune homme à la tunique et au chapeau rouge, une tempera sur panneau estimée 1 million de dollars, deux vues vénitiennes par Canaletto (1,5 million à 2 millions de dollars le lot), deux toiles de François Boucher figurant des paysans dans des paysages rehaussés de ruines (400 000 à 600 000 dollars). Renseignements au Sotheby's Paris, tél. : 01-53-05-53-05.

■ **LOGEMENT : entre locataires et propriétaires,** ne règne pas toujours l'entente cordiale. Le guide (38 francs) publié par *60 millions de consommateurs* fait le point sur les droits et devoirs de chacun. Parmi les thèmes abordés : les aides au logement, la répartition des charges, les travaux d'entretien qui incombent au propriétaire et au locataire, les loyers, l'état des lieux, la signature et la résiliation du bail, le règlement des litiges. Figurent aussi des renseignements pratiques : textes de lois, comment lire un décompte des charges, exemple d'engagement de cautionnement.

ANNIVERSAIRE ***En 1969,*** **le président de la République, Georges Pompidou, avait décidé la création, à Paris, d'un centre d'art contemporain, où toutes les expressions artistiques auraient leur place, doublé d'une bibliothèque publique. Inauguré le 31 janvier 1977, le Centre Georges-Pompidou fête ses vingt ans d'existence. ● TRAVERSÉ par bien des interrogations sur sa fonction et ses missions, le Centre a été régulièrement – quels qu'aient été ses présidents et directeurs de département – confronté aux problèmes du trop-plein de visiteurs et du manque d'espace pour ses activités. ● L'ACTUEL président, Jean-Jacques Aillagon, s'explique sur ses aspirations et sur la politique qu'il entend mener à la tête du Centre. L'architecte du Centre, Renzo Piano, va s'attaquer à d'importantes transformations du site et des espaces d'un bâtiment qu'il a créé avec Richard Rogers.**

Les vingt ans du Centre Georges-Pompidou

D'importants travaux de rénovation du « vaisseau culturel » parisien vont être entrepris durant une période de dix-huit mois. Si l'essentiel de ses activités sera réparti hors les murs, des espaces resteront accessibles au public dans le bâtiment. Trois journées « portes ouvertes » sont organisées

VINGT ans après son ouverture, le Centre Georges-Pompidou se *pratique de bien des façons. On y* va pour lire, voir, écouter, travailler, se distraire, flâner, se mettre à l'abri, *accomplir* le rituel de la grimpette offrant Paris d'en haut, et même pour vénérer des œuvres d'art. C'est, dit-on, l'un des monuments les plus visités au monde, ce qui n'était évidemment pas prévu au départ.

Le « *vaisseau culturel conçu pour traverser les océans, soutenir les tempêtes et conduire vers des rives nouvelles les voyageurs de notre temps* », annonçait poétiquement Robert Bordaz, l'un des premiers artisans du Centre, et son premier capitaine, quand le sens commun, prosaïquement, y voyait l'usine, la raffinerie, ou une église consacrée à Notre-Dame-des-Tuyaux, n'a pas cessé de souffrir de son trop-plein de lecteurs et de promeneurs, de son succès public. Un bâtiment conçu pour recevoir cinq mille visiteurs par jour et qui en reçoit vingt-cinq mille ne peut que vieillir prématurément. D'où ses liftings fréquents, ses réaménagements et les nécessaires reformulations des termes de l'accessibilité et de l'ouverture du Centre. Quitte à sacrifier un peu du projet initial. Qui ne se posait pas, alors, en termes de rentabilité, mais d'entreprise généreuse et humaniste.

Décidé en 1969, dès l'arrivée de Georges Pompidou à la tête de l'Etat, le Centre était un produit post-soixante-huitard, qui n'illustrait pas vraiment un nouvel art de bâtir, ni de concevoir la culture. C'était un mélange tonnant, détonnant, qui étonna dans le paysage français, au cœur de Paris. Il courait après une utopie moderniste, débattue cinquante ans plus tôt, notamment au Bauhaus de Gropius, pour sa forme comme pour son contenu, mais revue et corrigée à *travers les lunettes d'André Malraux* et son idée de musée du XXe siècle.

Pensé comme « lieu total », où toutes les expressions artistiques seraient en place, il réunissait dans une même enveloppe des activités jusque-là séparées : les arts plastiques, la lecture, le design et la musique. Il devait véhiculer toutes les pulsions de la culture, et l'ouvrir au plus grand nombre, être à la fois musée enregistrant l'histoire culturelle du siècle et fabrique de talents. Devaient s'y croiser des gens de toutes conditions et des créateurs de toutes les disciplines en phase avec l'époque. Il était fondé sur le décloisonnement, l'ouverture, la transparence. Il fut fait sans murs, avec beaucoup de cloisons mobiles et des ouvertures aux quatre points cardinaux.

GLISSEMENTS

A un moment où les notions d'art, de culture, de musée étaient pour le moins remises en question, où le musée permanent était, disait-on, condamné, où il n'était plus question de concessions à perpétuité, mais d'un lieu expérimental fait pour des interventions et créations éphémères, le fait du prince n'instaurait pas une politique culturelle, mais lançait une nouvelle pratique culturelle menant à une société du spectacle, déjà dénoncée à l'époque. Quel glissement !

D'autres glissements se sont opérés au sein du Centre, où les forces en présence ont organisé leur résistance. Sous un bâtiment léger et transparent, la structure du Centre s'est alourdie. Des portes se sont fermées, les espaces intérieurs se sont rigidifiés, le musée-rue de Pontus Hulten, premier directeur du Musée national d'art moderne au Centre, qui avait des talents d'animateur incomparables, était reprofilé par son successeur, Dominique Bozo, fort soucieux des collections. Les murs ont fait leur apparition, ne serait-ce que pour endiguer le flot piétonnier, et protéger les œuvres. C'est une chose que de réunir quatre grands départements : Musée national d'art moderne (MNAM), Centre de création industrielle (CCI), Bibliothèque publique d'information (BPI) et Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (Ircam) d'emblée à l'écart, et enfoui en sous-sol. *Une autre de les amener* à coopérer entre eux, à penser des programmes communs, à orchestrer *des manifestations pluridisciplinaires.*



G. MEGUERDICHIAN/CNAC GP

Le portrait de Georges Pompidou par Vasarely, dans l'entrée du Forum.

LE MALAISE DU MUSÉE

Les institutions du Centre, dont les acteurs vivaient mal au sein de bureaux paysagers, n'ont pas tardé à vouloir se protéger de la transparence, à orchestrer leur recloisonnement, à se refermer sur leur spécificité, à marquer leur territoire. Obéissant à des logiques propres, les équipes et départements sont entrés dans une confrontation qui a compliqué la programmation. Qui s'est mise à louvoyer. Les manifestations pluridisciplinaires ont été arrêtées, jusqu'à ces dernières années, où elles ont été relancées pour le « passage du siècle » – la première du genre, « L'art et la ville », était particulièrement ratée.

Pendant vingt ans la charge du vaisseau a tout naturellement été ballottée au gré des aspirations et des personnalités contraires, présidents et directeurs des départements censés harmoniser les publics, marier les disciplines, gérer des collections toujours plus importantes et accueillir la création en train de se faire. Tous confrontés aux mêmes problèmes : le trop-plein de visiteurs et le manque d'espaces pour des activités grandissantes dans des disciplines non prévues au départ, comme la photographie et la vidéo ; et pour le musée, dont les besoins nouveaux sont apparus dès le début des années 80.

Le succès public, les grandes manifestations, ont masqué les problèmes du Centre, les masquent toujours. En particulier le malaise profond du musée, département-phare qui n'a jamais trouvé l'espace adéquat pour ses collections. Celles-ci n'ont cessé de s'enrichir, non seulement parce qu'en abandonnant la tutelle de la direction des Musées de France, le MNAM disposait enfin d'un budget d'acquisitions autonome, mais aussi en raison d'une cascade de legs et dations. Riche aujourd'hui de quelque quarante mille œuvres, la collection a fait plus que tripler depuis son départ du palais de Tokyo, alors que la surface dont il dispose n'est guère plus grande. Gagner de la place pour le musée, qu'on n'arrive pas, pour le moment, à imaginer ailleurs, ni coupé, est l'une des raisons du chantier actuel. Il y gagnera 5 000 mètres carrés et déploiera sa collection sur la totalité des quatrième et troisième étages du bâtiment.

Pendant deux ans, le Centre Georges-Pompidou va être démantibulé et ses activités vont être distribuées dans de nouveaux lieux. Cet éclatement provisoire n'est peut-être pas catastrophique. Il devrait permettre au musée de sortir de sa crise de croissance. Il pourrait aussi inspirer une réflexion sur le Centre et ses missions. Son image a vieilli. On peut en effet lui reprocher de ne plus être assez proche de l'actualité et de la création très contemporaine. La poursuite des activités hors les murs pourrait inspirer de nouvelles pratiques de partenariat et de mobilité, de nouveaux types d'expositions dans des lieux moins publics et plus conviviaux, et justement servir mieux la jeune création, qui a besoin de structures plus légères, moins spectaculaires, moins médiatiques.

Geneviève Breerette

Jean-Jacques Aillagon, président du Centre

« La rénovation « physique » doit s'accompagner d'une refondation culturelle »

« Quels sont les enjeux des travaux qui débuteront à la fin de l'année ?

– Après la rénovation des façades du bâtiment, le réaménage*ment des abords et la construction* de l'Atelier Brancusi, qui s'achèvent pour son vingtième an*niversaire, le Centre abordera à la* fin 1997, sous la direction de Renzo Piano et Jean-François Bodin, la *phase* de son réaménagement intérieur. L'enjeu en est considérable, puisqu'il permettra d'étendre – le gain sera de plus de 9 000 mètres carrés –, de redistribuer et de requalifier les espaces que le Centre affecte à son activité culturelle. L'établissement disposera, au terme de ces travaux, fin 1999, d'un outil plus adapté à la diversité de ses fonctions.

» Je souhaite que cette rénovation « physique » s'accompagne d'une refondation culturelle, qui permette au Centre de réaffirmer et de développer ses missions : *mission de diffusion* auprès du plus large public des références majeures de la culture moderne, mission d'exploration des formes les plus contemporaines de la création, mission de croisement des spécialités et des approches dans un projet pluridisciplinaire...

– Vous avez dit pluridisciplinaire, la cohabitation de plusieurs départements au sein de l'établissement n'est-elle pas difficile ?

– *Elle peut l'être, parfois. Mais* elle constitue aussi un objectif qui fait la richesse, la singularité, et la logique même du Centre Pompidou. Cela dit, la finalité du Centre, c'est d'abord l'affirmation d'un projet culturel cohérent et lisible, dont le président – qui ne saurait être un simple gestionnaire des moyens communs – est le garant. Il doit jouer à cet égard un rôle fédérateur, à la fois volontaire et respectueux de la personnalité propre de chacune des composantes de l'établissement. *Le Centre Pompidou n'est pas, ne saurait être*, le simple collage de départements développant chacun son pro*gramme sans souci de l'ensemble.* Je suis, à ce titre, notamment attaché à ce que la BPI et l'Ircam, sans *rien abdiquer de leurs situations* particulières, affirment de manière plus marquée leur participation au destin collectif de l'établissement.

» Dans le même esprit, j'ai souhaité renforcer certaines fonctions centrales de l'établissement, notamment pour ce qui concerne la production des expositions, qui bénéficie d'une part considérable des moyens budgétaires que le Centre affecte à son activité culturelle. Elle se développe désormais dans le cadre d'une direction de la production que j'ai confiée à Sophie Aurand, jusqu'alors directeur de Paris-Musées. J'ai, parallèlement, confié à Bernard Blistène une mission permanente de ré*flexion, d'évaluation et de conseil* sur la programmation de l'établissement, avec pour objectif de *combattre la dispersion*, l'atomisation des initiatives, et de tendre vers plus de cohérence et de lisibilité. Il faut, je le répète, rendre à cette maison le sens du projet global. Je souhaite que l'échéance de l'an 2000 nous permette d'être exemplaires à cet égard. Enfin, cette dynamique de renforcement des fonctions centrales doit beaucoup à la compétence du directeur général de l'établissement, Guillaume Cerutti.

– Parmi les problèmes que vous avez à résoudre, le plus important ne concerne-t-il pas l'avenir du Musée national d'art moderne ?

– Depuis 1975, le destin du Musée national d'art moderne est lié à celui du Centre. C'est au sein du Centre que le MNAM a affirmé son identité, et a trouvé les moyens de son rayonnement. Depuis 1992, le MNAM a été enrichi *par l'adjonction du Centre de création* industrielle, ce qui lui a notamment permis de développer sa *collection dans les domaines de* l'architecture, du design, du graphisme.... Deux questions se *posent aujourd'hui* à son sujet. La première, c'est celle de la capacité d'une entité si vaste à remplir convenablement le très large champ des missions qui lui incombent. La seconde, c'est celle, souvent évoquée, d'une possible scission chronologique de cet ensemble, qui conduirait à sortir du cadre du Centre l'un des éléments issus de cette partition.

> « Il faut renforcer et institutionnaliser cette fonction de tête de réseau »

– N'y a-t-il pas lieu, aussi, de s'interroger sur les orientations de sa collection, quand on sait que sur les quarante mille pièces qu'elle compte aujourd'hui, un millier à peine peuvent être présentées dans les espaces du musée ?

– Rappelons, d'abord, qu'aucune collection n'a vocation – en eût-elle la possibilité – d'être inté*gralement* présentée. Il faut toujours ménager une certaine mobilité pour *permettre des prêts*, des accrochages différents... Cela dit, il faut reconnaître que l'ampleur de la collection du MNAM pose le problème de sa présentation. Les travaux y répondront en partie, puisqu'ils permettront de consacrer aux collections la totalité des troisième et quatrième étages du Centre, soit 13 000 mètres carrés (à comparer aux 8 000 mètres carrés dont dispose le MoMA de New York), *sans compter les réserves* ou les expositions temporaires. Dans le même temps, le Centre *procède à de très nombreux dé*pôts dans les institutions en région – ce fut le cas, au cours des der*niers mois, à Nantes avec Kandins*ky, à Toulouse, avec une partie de la donation Daniel Cordier, à Villeneuve-d'Ascq pour un ensemble de sculptures dont la *Femme aux bras écartés* de Picasso... J'ai la conviction qu'il faut renforcer et institutionnaliser cette fonction de tête de réseau, de « centrale de la décentralisation ».

» Liées au problème de la présentation de la collection, se posent également de nombreuses questions quant aux orientations à fixer à son développement, à son enrichissement. Comment mieux articuler la politique d'acquisition du Centre avec celle que mène l'Etat à travers le Fonds national d'art *contemporain ? Quelle aire* géographique lui fixer ? Doit-elle réaffirmer sa vocation internationale initiale, voire *l'amplifier en* l'étendant à toutes les parties du monde qu'elle ne couvre pas dans l'état actuel des choses ? N'a-t-elle pas, à l'inverse, vocation à se recentrer sur une aire géographique déterminée ? Ces questions sont loin d'être aujourd'hui résolues.

– Revenons à l'avenir du MNAM-CCI au sein du Centre Georges-Pompidou.

– L'idée, avancée par certains, de faire sortir aujourd'hui du Centre une *partie des collections* du MNAM-CCI pose de graves problèmes et dénote très souvent une rancœur réactionnaire à l'égard de l'intégration du Musée au Centre Pompidou. J'estime, pour ma part, qu'il est pour le moment nécessaire de maintenir le principe de la présentation conjointe de « l'art historique du XXe siècle » et de sa postérité contemporaine dans un même *parcours. Cette proximité* a un effet pédagogique très convaincant. Elle permet de donner au plus *grand nombre les clés de la* compréhension et de l'amour de la création d'aujourd'hui. J'ajouterai *que l'Etat a aujourd'hui d'autres* priorités – le Grand Palais, le Musée du Trocadéro... – que d'envisager la construction, à Paris, d'un nouveau musée d'art moderne. C'est, à mon sens, dans une dizaine d'années, quand le XXe siècle sera une réalité révolue qu'il conviendra de poser le problème.

– Quel doit être le rôle de la BPI ?

– Il est bon, je crois, de réaffirmer les missions fondatrices de cet exceptionnel outil de diffusion du savoir, toujours inégalé pour ce qui concerne l'ampleur de son offre et de son succès. Elle devait être un lieu de consultation, à vocation encyclopédique, tirant parti de *médias* très divers (le livre, les supports audiovisuels, le cinéma documentaire...) pour favoriser un contact d*irect entre le plus large* public et la culture. Les contraintes du paysage parisien de la lecture publique et universitaire l'ont peu à peu conduite à devenir une « bibliothèque universitaire par défaut », majoritairement fréquentée par les étudiants. Je souhaiterais qu'au cours des prochaines années l'évolution de ce paysage lui permette de se consacrer à nouveau pleinement à toute *la diversité de ses missions et de* ses publics, dans l'esprit pionnier qui la caractérise.

***– A l'heure du vingtième an*niversaire du Centre Georges-Pompidou, peut-on faire un bilan de son rôle ?**

JEAN-JACQUES AILLAGON

– Il a modifié profondément la vie culturelle de notre pays. Par son ouverture résolue au plus large public, sa vocation pluridisciplinaire, l'attention qu'il sut porter dès l'origine aux phénomènes les plus divers de la culture moderne – la culture urbaine, la culture quotidienne...–, il fut, sinon révolutionnaire, du moins fondateur. Premier des grands travaux, il a désigné un nouvel horizon à la politique culturelle de l'Etat d'où naîtraient, plus tard, La Villette, Orsay, le Grand Louvre...

» Les maisons de la culture de Malraux peuvent, certes, être considérées comme une lointaine *préfiguration du Centre, mais son* ampleur, sa générosité, sa confiance à l'égard de la création vivante, sa disponibilité à l'égard de la modernité, son ouverture internationale, sa liberté à l'égard des conventions, son architecture, furent vraiment nouvelles... et le demeurent. Elles sont, depuis vingt ans, les ingrédients de son succès.

» Si je devais insister sur un point, ce serait sur cette capacité qu'a eue le Centre de réconcilier les Français avec la culture de leur temps. Le travail est, bien sûr, loin *d'être achevé. Le sera-t-il jamais ?* C'est, en tout cas, le plus passionnant des défis. »

Propos recueillis par Frédéric Edelmann et Emmanuel de Roux

Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou en l'an 2000

Niveau 5 – GALERIE D'EXPOSITION – RESTAURANT
Niveau 4 – MNAM COLLECTION HISTORIQUE
Niveau 3 – MNAM COLLECTION CONTEMPORAINE
Niveau 2 – DOCUMENTATION MNAM
Niveau 1
Rue Rambuteau – RDC – FORUM – GALERIES CONTEMPORAINES – ATELIER ENFANTS – Place I. Stravinsky
Niv. –1 – SALLE GARANCE – LIBRAIRIE – GROUPE – SALLE 480
Niv. –2 – ATELIER

Des espaces étendus et redistribués

En l'an 2000, tous les bureaux *auront quitté le Centre Georges-Pompidou* à l'exception de ceux qui sont liés à la BPI. Le cinquième niveau restera voué aux expositions temporaires. Le MNAM s'étendra sur l'ensemble des quatrième et troisième niveaux. La documentation du *MNAM sera accessible au public* sur une partie du deuxième niveau, occupé pour le reste par la *BPI, qui s'étend sur* l'ensemble du premier niveau avec une salle d'actualité s'ouvrant au rez-de-chaussée, côté Rambuteau. L'atelier des enfants sera logé au rez-de-chaussée, côté place Stravinsky. Le forum et ses mezzanines seront entièrement refondus ainsi que le premier sous-sol, qui abritera toutes les *salles consacrées au cinéma*, au spectacle vivant et au débat.

Renzo Piano veille sur son monument fétiche

L'architecte italien a accompagné les évolutions de l'œuvre créée avec le Britannique Richard Rogers

DEPUIS son agence dans le Marais, l'architecte Renzo Piano veille sur le Centre Georges-Pompidou. Et cela depuis que le Centre existe, depuis vingt ans. Non que Richard Rogers, son alter ego du concours, s'en désintéresse. Mais les deux hommes, tout en restant amis, se sont séparés, chacun suivant sa voie. Piano était âgé de trente-deux ans lorsqu'il a été désigné comme lauréat avec son complice, âgé lui de trente-six ans : « *Beaubourg, pour Rogers et moi, c'était une invitation magnifique à la désobéissance. Nous avons travaillé à l'instinct, comme des mauvais garçons plutôt que comme des théoriciens, quitte à se justifier* a posteriori. *Les commentateurs ont vu ici une vision sociale utopique, le triomphe de la technologie. N'est-ce pas plutôt une parodie technologique ?* »

Parodie ou non, le Centre Georges-Pompidou est un tournant. Pour Richard Rogers comme pour Renzo Piano : « *Quand j'ai démarré le chantier, j'étais un constructeur. Lorsqu'il a été achevé, j'étais devenu un architecte. En poussant le caractère iconoclaste déjà présent dans le programme, et en injectant dans l'édifice lui-même une bonne dose de technologie, nous avons contribué à désacraliser un établissement culturel, intimidant par essence. On a comparé le Centre à une usine, à une raffinerie. Tant mieux. Cette comparaison a incité à la curiosité.* »

Une fois achevée cette première et monumentale œuvre, l'architecte italien s'est trouvé déboussolé : trois années durant, il a erré parmi les mouvances écolos de l'architecture, comme pour s'arracher au rêve qu'aura été Beaubourg, il a travaillé pour l'Unesco, fait « *des projets invisibles* ». Puis il a peu à peu trouvé sa voie, notamment avec le bâtiment qui abrite la collection De Menil, à Houston. Une clarté sobre où ce fils d'entrepreneur a progressivement réussi l'osmose du clacissisme, du lyrisme et de l'inventivité technique. Pour sa part, Rogers a conservé une écriture davantage dans la lignée du Centre, une fantaisie paroxystique qui a donné naissance, par exemple, au siège de la Lloyds de Londres.

Beaubourg reste leur œuvre commune, toujours revendiquée comme telle. Mais Rogers laisse à Piano le soin de veiller au grain. Il n'y a guère d'autre exemple où un architecte soit conduit à monter la garde sur sa propre construction : vingt ans à veiller sa propre architecture, à suivre, faussement impassible, l'humeur changeante des pouvoirs publics devant ce monument-surprise : « *Le bâtiment reçoit vingt-cinq mille visiteurs par jour au lieu des cinq mille prévus au départ. En vingt ans, cent cinquante millions de personnes ont défilé ici depuis son ouverture. En tenant bon pour l'essentiel, et sans aucun accident grave. Mais à l'évidence une redistribution des espaces publics s'imposait désormais.* »

LE QUARTIER DÉVORÉ

Certes, depuis l'inauguration du bâtiment en 1977, Piano est intervenu à plusieurs reprises, mais plutôt que pour réparer, c'était pour innover sur des détails, ou pour modifier un élément du programme, ou encore pour ajouter une pièce : la Salle Garance, la tour de l'Ircam, signal de briqüe que prolonge, depuis juin 1996, derrière les façades voisines, l'extension dessinée par l'atelier Canal.

Depuis longtemps, en effet, le Centre Pompidou ne cesse de dévorer le quartier qui l'entoure. Un défaut originel dû aux restrictions de crédit : les bureaux du Centre, initialement prévus à l'emplacement du quartier de l'Horloge, ont été installés dans les espaces mêmes du bâtiment de Piano et Rogers, de vastes plateaux de 7 mètres sous plafond que rien ne prédisposait à une telle fonction et qui vont d'ailleurs retrouver leur vocation culturelle et publique.

Car c'est aujourd'hui à une transformation beaucoup plus profonde que Piano s'attaque, après quelque six mois de travail avec l'équipe du Centre. Une première phase est d'ores et déjà achevée avec la « *reconstruction* » de l'atelier Brancusi, la rénovation des peintures de la façade sur la rue du Renard, la construction d'un parking pour les cars (apparemment encore inconnu des chauffeurs) et l'élargissement (superbe) de la Piazza, le fameux espace en pente douce qui descend de la rue Saint-Martin, et qui donne désormais tout son sens à la façade zébrée par le grand escalier mécanique.

La reconstruction de l'atelier Brancusi a aussi permis la création d'un escalier qui fait communiquer l'extrémité nord de la Piazza avec le quartier de l'Horloge. A l'orée de ce dernier, une sculpture monumentale de Max Ernst – *Le Grand Assistant* – va, perchée sur un mince socle de granit, remplacer le *Poète* de Zadkine.

La deuxième étape va maintenant commencer par un nouvel éclairage du monument, conçu par l'architecte avec Jacques Rouveyrollis, et par... la quasi-fermeture du Centre. « *Deux années de fermeture, après vingt années de service continu, le bâtiment méritait bien ce repos. Mais surtout, une fermeture partielle par tranche durerait inévitablement beaucoup plus longtemps, quatre ans au moins, et coûterait deux fois plus cher.* »

La tâche principale de Renzo Piano consiste à réadapter le Centre à un paysage qui a changé : « *Beaubourg avait largement anticipé la mutation de ces établissements poussiéreux qu'étaient restés les musées à la fin des années 60. Mais, à son tour, l'institution doit repenser ses espaces, agrandir ses volumes muséaux, notamment en récupérant les surfaces affectées aux bureaux, restructurer le Forum, qui n'a véritablement trouvé son sens qu'à deux ou trois reprises, trouver un nouveau rapport avec le quartier.* » Un travail considérable pour lequel Piano aura comme partenaire l'architecte Jean-François Bodin, chargé du réaménagement du *MNAM/CCI et de la BPI, ainsi* que de tous les aspects liés à la muséographie.

Avec la disparition des bureaux et l'agrandissment du musée, les travaux les plus importants de cet anniversaire en forme de congé sabbatique concerneront le foyer du Centre. « *Vaste lieu de rencontre voué à la non-spécialisation, expression contemporaine de la tour de Babel* », cette zone d'accueil polymorphe regroupera l'actuel rez-de-chaussée, qui retrouvera un plancher continu, ses mezzanines ainsi que le sous-sol où seront regroupés les salles de cinéma, de spectacles vivants et de conférences, mais aussi celles destinées à la vidéo.

Le sous-sol restera visible dès l'accès au Centre grâce à « *un large fossé franchi par des passerelles* » : l'architecte, dont l'origine italienne ne se dément pas, garde pour modèle les places des cités médiévales. Place publique à l'intérieur, le Forum se prolongera sur la rue, avec laquelle il retrouvera un véritable lien. Au sud, l'Atelier pour enfants, à côté des Galeries contemporaines, aura vue sur la fontaine de Tinguely et Niki de Saint-Phalle. Au nord, la Salle Garance, intégrée en sous-sol, les salles d'actualité de la BPI, étendues, permettront de rouvrir la façade sur la rue Rambuteau.

L'ATELIER BRANCUSI

Mais aujourd'hui, ce qui passionne Piano, c'est avant tout l'atelier Brancusi, « *un projet minuscule mais extrêmement complexe* ». L'atelier, ou plutôt le Musée Brancusi, appartient à la lignée d'édifices comme la De Menil Collection, aux Etats-Unis. L'architecte y privilégie l'espace et la lumière. Le problème à résoudre était de respecter dans l'esprit, sinon à la lettre, les conditions du legs fait par l'artiste : que son atelier soit présenté en l'état, avec ses œuvres (achevées ou non) et ses outils. L'Etat français avait déjà interprété la volonté de l'artiste en reconstituant tant bien que mal le bâtiment de l'impasse Ronsin au Palais de Tokyo, puis sur le parvis du Centre Pompidou, à peu près fidèle à l'original, mais sérieusement allégé de ses œuvres pour laisser (mal) circuler le public. La densité des objets installés dans le pseudo-atelier avait finalement amené sa fermeture.

La solution retenue par Renzo Piano est d'aménager un musée autour de l'atelier, dont les volumes originaux ont été respectés, certains murs remplacés par des vitres, et autour duquel le public tournera pour observer les œuvres. « *Le danger*, indique l'architecte, *c'est qu'à privilégier l'objet dans son contexte on risquait de favoriser une anthropologie de l'homme Brancusi plutôt que d'insister sur son œuvre. Nous avons refusé l'anthropologie pour faire sciemment un musée d'art. En revanche, nous avons été d'une grande rigueur dans le calcul des proportions et de la lumière.* »

Cette rationalisation des volumes n'est-elle pas une atteinte à l'esprit original du bâtiment ? « *Nous avons réussi, je crois, à concilier ici le pourquoi – l'utopie – et le comment –la réalisation. Je ne pense pas trahir cette œuvre en introduisant dans le bâtiment un peu d'ordre pour qu'il marche encore mieux et réponde davantage à sa vocation.* » Et ce qui vaut pour Brancusi vaut sans doute pour l'ensemble du Centre Georges-Pompidou.

F. E. et E. de R.

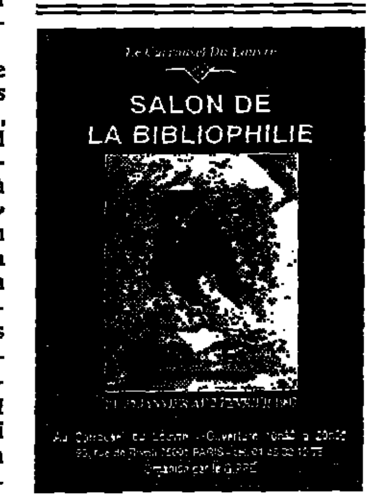
En chantier jusqu'au 31 décembre 1999

Le Centre restera en chantier durant dix-huit mois. Le 30 septembre 1997, les travaux débuteront. La BPI fermera ses portes et s'installera en novembre rue Brantôme, dans le quartier de l'Horloge *(6 000 mètres carrés, six cents places, soixante mille documents).* De janvier 1988 à la mi-1999, les travaux se poursuivront. Néanmoins, certains espaces (1 500 mètres carrés) resteront ouverts pour des expositions ainsi que la documentation du MNAM-CCI. L'Ircam continuera sa programmation. Dès la mi-1999, la réinstallation des activités se fera progressivement. La réouverture totale du Centre est prévue le 31 décembre 1999.

Le budget du Centre a été, en 1996, de 587 millions de francs, dont 484 millions de francs de *subventions de l'Etat*. Le coût total des travaux, étalés sur cinq ans, s'élève à 750 millions de francs : 440 millions de francs pour le réaménagement intérieur du Centre, 150 millions de francs pour les abords (dont l'atelier Brancusi), 160 millions de francs pour la réhabilitation technique du bâtiment (entamée depuis 1992).

Portes ouvertes

A l'occasion de ses vingt ans, le Centre Georges-Pompidou organise, les 31 janvier, 1er et 2 février trois journées portes ouvertes dans l'ensemble de ses départements. Diverses manifestations *sont prévues dans* ce cadre : les illuminations du bâtiment conçues par Renzo Piano et Jacques Rouveyrollis ; l'inauguration de l'atelier Brancusi ; l'accrochage au *MNAM de* l'exposition « Made in France » ; des lectures de textes et de saynètes à la BPI avec Théâtre ouvert, le Théâtre à Bretelles, la Compagnie *Pierre-Antoine* Villemaine et le Théâtre Popôlaire ; un défilé-parade à l'Atelier des enfants ; un *programme* de danse contemporaine (jusqu'au 26 février) et de vidéos ; *des concerts à l'Ircam* ; des spectacles sur la Piazza. Le programme détaillé est *disponible à la galerie d'information* du Centre (Mº Châtelet, Rambuteau ou Hôtel-de-Ville, tél. : 01-44-78-12-33), sur Minitel (3615 Beaubourg) et sur Internet (http : //www. cnac-gp. fr).



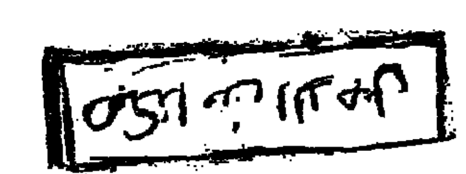
Repères

● Les principales étapes du développement du Centre.
1969. Le président Pompidou décide de créer, à Paris, un centre d'art contemporain, doublé d'une bibliothèque, sur le plateau Beaubourg.
1970. Lancement du concours d'architecture pour la construction du centre. Les lauréats en seront Renzo Piano et Richard Rogers.
1971. Création de l'Etablissement public constructeur.
1972. Début des travaux. Préfiguration du Centre Beaubourg.
1974. Création, à l'instigation de Pierre Boulez, de l'Institut de recherche et coordination acoustique-musique (Ircam), qui deviendra le quatrième département du Centre.
1975. Loi portant création de l'Etablissement public national à vocation culturelle Georges Pompidou.
1976. Le Musée national d'art moderne (MNAM), palais de Tokyo, *et le Centre de création* industrielle (CCI), créé à l'Union des arts décoratifs, deviennent des départements de l'Etablissement, aux côtés d'une Bibliothèque publique d'information (BPI).
31 janvier 1977. Inauguration du *Centre Georges-Pompidou par le* président Giscard d'Estaing, Mme Claude Pompidou et Robert Bordaz, premier président du Centre. Il est ouvert au public le *2 février.*
1978. Inauguration des locaux de l'Ircam.
1983. Installation de la fontaine Tinguely et Nicky de Saint-Phalle.
1984. Ouverture de la salle de cinéma Garance.
1985. Extension des galeries contemporaines par Renzo Piano, remaniement d'une partie des cimaises du MNAM par Gae Aulenti.
1986. *Création de la salle* Jean-Renoir de la BPI.
1990. Inauguration de la première tranche des travaux d'extension de l'Ircam (tour Piano).
1992. *Modification des statuts du* Centre. Fusion du MNAM et du CCI. Création du département du développement culturel.
1995. Début des travaux de réaménagement du Centre (abords).
1996. Inauguration de la deuxième tranche des travaux de l'Ircam (école Jules-Ferry et bains-douches, par l'atelier Canal des frères Rubin).
28 janvier 1997. Inauguration du nouvel atelier Brancusi, conçu par Renzo Piano. Fin du réaménagement des abords du Centre.

● Les grandes expositions du Centre.
1977. Paris-New-York.
1978. Paris-Berlin ; Le Temps des gares ; 20 000 lieues sous les mers.
1979. Paris-Moscou ; Dali ; Magritte ; La Kermesse héroïque.
1980. Les réalismes.
1981. Paris-Paris ; Man Ray.
1982. Pollock ; Braque ; Tanguy ; Eluard.
1983. Yves Klein ; Présences polonaises ; Balthus ; Architecture et industrie ; Au temps de l'espace.
1984. Bonnard ; De Kooning ; Chagall.
1985. Les Immatériaux ; Matta ; Klee et la musique.
1986. Vienne, naissance d'un siècle ; Qu'est-ce que la sculpture moderne ? Lieux ? de travail ; A table.
1987. L'époque, la mode, la morale, la passion ; Le Corbusier ; *Hans Hollein.*
1988. Le dernier Picasso ; Les années 50 ; Tinguely ; Design français ; Forum du reportage ; Châteaux Bordeaux.
1989. Les Magiciens de la Terre ; Bram Van Velde.
1990. Filonov ; Andy Warhol ; Art et publicité ; Raymond Loewy.
1991. André Breton ; Max Ernst.
1992. Rouault ; Arts d'Amérique latine ; Manifeste.
1993. Matisse ; Tadao Ando ; Malcolm Morley.
1994. La Ville ; Beuys ; Schwitters.
1995. Brancusi ; Féminin-Masculin ; Pathé ; Kabakov ; Gasiorowski.
1996. Photo américaine ; Gaetano Pesce ; l'Informe ; Francis Bacon.

● Les dix plus gros succès des expositions (entrées payantes).
« Dali », en 1979 (840 662 visiteurs sur 104 jours) ; « Matisse », en 1993 (734 896 visiteurs, 100 jours) ; « *Bonnard* », *en 1984* (488 093 visiteurs, 77 jours) ; « Vienne », en 1986 (450 000 visiteurs, 70 jours) ; « Paris-Paris », en 1981 (473 103 *visiteurs, 137 jours) ; Brancusi, en* 1995 (431 764 visiteurs, 111 jours) ; « Paris-Moscou », en 1979 (425 013 visiteurs, 136 jours) ; « Paris-Berlin », en 1978 (407 524 visiteurs, 101 jours) ; « Magritte », en 1979 (386 313 visiteurs, 71 jours) ; « Francis Bacon », en 1996 (363 215 visiteurs, 95 jours).

● Fréquentation.
En vingt ans, le Centre a reçu 146 millions de visiteurs, dont 80 millions pour la BPI et 21,5 millions pour le MNAM/CCI.



OPA rampante d'Hollywood sur le Festival de Sundance

Victime de son succès, la manifestation créée par Robert Redford est devenue un marché où les majors viennent chercher l'inspiration et recruter de nouveaux talents

Créé il y a douze ans à l'initiative de l'acteur Robert Redford, le Festival de Sundance, consacré au cinéma indépendant des grands studios hollywoodiens, n'a cessé de se développer. C'est ici, dans cette station hivernale de Park City (Utah), qu'on découvrit *Sexe, mensonges et vidéo*, de Richard Soderbergh, *Reservoir Dogs*, de Quentin Tarantino, ou *El Mariachi*, du Latino Robert Rodriguez, qui a prouvé qu'on pouvait faire un film à succès pour 7 000 dollars... Paradoxalement, la manifestation créée contre la mainmise d'Hollywood sur le cinéma américain est devenue désormais un rendez-vous obligé de la grosse industrie cinématographique. Toutes les majors y envoient leurs représentants pour faire leur marché, découvrir des talents prometteurs et de nouvelles sources d'inspiration au moment où le manque d'imagination se fait sentir à Hollywood.

PARK CITY
de nos envoyés spéciaux

Le Festival de Sundance, consacré au cinéma indépendant et qui se tient à Park City, dans l'Utah, depuis 1985, s'est imposé aujourd'hui comme la plus importante manifestation cinématographique aux Etats-Unis, l'équivalent du marché du film à Cannes, mais sous la neige. Si l'organisation en est restée artisanale – aller voir un film à Sundance relève du parcours du combattant, la recherche d'un billet est un défi quotidien. – le Festival n'a lui cessé de se professionnaliser. Ses principaux enjeux sont désormais commerciaux, comme l'atteste la presence de plus en plus massive des représentants des majors chargés des acquisitions, des départements art et essai de ces mêmes studios (Miramax, filiale de Disney, Fine Line, du groupe Time-Warner, Fox Searchlight...), des quatre grandes agences hollywoodiennes (CAA, ICM, William Morris, UTA) à la recherche de nouveaux talents, des investisseurs et des médias.

Même Roland Emmerich, le réalisateur du bien nommé *Independence Day*, était présent avec Dean Devlin, son partenaire, afin de recruter des réalisateurs pour sa nouvelle maison de production. *« Le festival est devenu un monstre, mais un bon monstre »*, soutient Robert Redford, le fondateur de l'institut Sundance et du Festival. On est très loin de la vision romantique, écologique et esthétique du cinéma indépendant, telle que l'acteur la concevait initialement.

Parallèlement, la petite bourgade minière de Park City n'a cessé de s'agrandir, et de se défigurer, en prévision des Jeux olympiques d'hiver de 2002. *« Nous fournissons les films et la neige, le reste est l'affaire de Harvey Weinstein »*, dit Redford en ne plaisantant qu'à moitié, faisant allusion au président de Miramax, la compagnie indépendante la plus puissante d'Hollywood.

Redford, qui n'a curieusement jamais joué dans un film indépendant de toute sa carrière, n'est pas aussi passif qu'il cherche à le faire croire. Il exploite avec une efficacité rare la « marque » Sundance, dont le festival est une vitrine de luxe lui permettant même de promouvoir son catalogue de vente par correspondance : paillassons navajos, meubles de télévision comme seuls les Indiens savent encore les faire, bottes de cowboys, mocassins séminoles, talismans et bibelots rustiques. Et depuis février 1996 Redford a créé, en association avec la chaîne câblée Showtime et Polygram, le Sundance Film Channel, une chaîne par câble et satellite entièrement consacrée au cinéma indépendant et qui compte 5 millions d'abonnés. Cette initiative permet à des films américains et européens de trouver un débouché inexistant en salle, mais risque de créer un lien contractuel entre les cinéastes sélectionnés par le festival et les responsables de cette nouvelle chaîne.

Pour la première fois dans l'histoire du festival, les réalisateurs sélectionnés en compétition se sont vu interdire par les organisateurs de communiquer le budget de leur film. Cette intégration verticale (institut, festival, distribution) est un atout décisif pour le Sundance Channel face à la concurrence de The Independent Channel, l'autre chaîne « art et essai », parrainée par Martin Scorsese et Spike Lee.

En douze ans, Sundance a donné un coup de fouet à la production de films indépendants. Le nombre de films soumis au comité de sélection a crû de façon exponentielle, atteignant cette année le chiffre record de 600. Pour faire face à cet afflux, le festival a diversifié ses sélections, ajoutant à la traditionnelle compétition de fictions et de documentaires un panorama plus complet du cinéma indépendant (American Spectrum, Frontier, Park City at Midnight) et international (World Cinema), soit en tout 127 films. Cette diversification a permis à Sundance de devenir le pôle national et mondial du cinéma indépendant. Ce pôle est pourtant contesté. Depuis deux ans, Slamdance, une manifestation organisée en marge du festival, destinée à le concurrencer en accueillant les nombreux films refusés par son aîné, montre qu'il est devenu impératif de se retrouver à Park City, que ce soit ou non avec l'estampille Sundance.

Pour encore mieux marquer son territoire, Slamdance s'est choisi cette année un parrain de poids en la personne de Steven Soderbergh, dont *Sexe, mensonges et vidéo*, primé ici même en 1988, avait contribué à asseoir la réputation de Sundance. A en croire les cinéastes présents, l'énorme succès du Festival a légitimé l'ensemble de la production indépendante, et prouvé son potentiel commercial. Saint Clair Bourne, réalisateur d'un documentaire sur l'historien noir John Henrik Clarke, explique : *« L'environnement de Sundance permet à la fois de rencontrer le public qui partage votre vision, et de faire votre business. J'aime que les deux aspects y coexistent sans conflit. »*

Les *success-story* qui ont contribué à la légende du Festival – Steven Soderbergh, Robert Rodriguez avec *El Mariachi*, produit pour 7 000 dollars (35 000 francs), Quentin Tarantino, révélé par *Reservoir Dogs* – ont déclenché une série de vocations. Nombreux sont les cinéastes prêts à risquer leurs économies pour réaliser leur premier (et sans doute dernier) film.

> « Nous fournissons les films et la neige, le reste est l'affaire de Harvey Weinstein », dit Redford en ne plaisantant qu'à moitié, faisant allusion au président de Miramax, la compagnie indépendante la plus puissante d'Hollywood

En compétition cette année, *Strays*, de Vin Diesel, que son auteur n'hésite pas à décrire comme l'équivalent multiculturel de *La Fièvre du samedi soir*, mais sans la danse, a coûté 47 000 dollars. Ce film, comme beaucoup d'autres, a toutes les chances de ne jamais trouver de distributeur. Cette réalité est obscurcie par la réussite de quelques élus dont les films se sont vendus pour des sommes considérables (*The House of Yes* a été acquis par Miramax pour 2 millions de dollars ; *Fast, Cheap and Out of Control*, par Sony Classics pour environ 500 000 dollars ; *Going All the Way*, du débutant Mark Pellington, enlevé par Gramercy et Polygram).

Le cru Sundance 97 s'étant révélé décevant, on n'a pas assisté à la frénésie d'achats qui avait prévalu en 1996. Fine Line avait acquis les droits de *The Spitfire Grill* pour 10 millions de dollars, tandis que *Shine*, l'histoire authentique d'un pianiste australien surdoué, avait été vendu pour 2,5 millions. Ce film de Scott Hicks est aujourd'hui bien placé dans la course aux Oscars, et ses recettes au box-office atteindront au moins 40 millions de dollars.

L'assurance de telles marges bénéficiaires est irrésistible pour les studios hollywoodiens, pris dans une spirale inflationniste qui rend les retombées financières de leurs *blockbusters* de plus en plus hypothétiques. *« L'augmentation du nombre de films coûtant plus de 100 millions de dollars libère un espace pour les films indépendants dont le coût de production est minimal »*, affirme Joe Roth, président des studios Disney. *« Le Festival de Sundance s'est transformé parce qu'il remplit une fonction très précise*, renchérit Mark Urman, vice-président de DDA, une grosse agence de relations publiques, *Hollywood a compris qu'il y avait de l'argent à faire. »*

Les studios qui n'ont pas encore de département art et essai s'empressent, comme Paramount, de créer le leur. Même si ses organisateurs refusent de l'admettre, le Festival de Sundance est devenu un marché du film, et la tête de pont de Hollywood.

S. Bd et C. M.

Les « ambitions » de M. Douste-Blazy pour l'art lyrique à Aix-en-Provence

AIX-EN-PROVENCE
de notre envoyé spécial

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 27 janvier à la mairie d'Aix-en-Provence, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, Jean-François Picheral, maire de la ville (PS), Stéphane Lissner, directeur du Festival international d'art lyrique, et Jean-Marie Messier, PDG de la Compagnie générale des eaux et président de l'association chargée de l'organisation de l'édition 1998 de la manifestation aixoise, ont annoncé les grandes orientations de ce festival, dont la première édition remonte à 1948.

Dans un long exposé, M. Douste-Blazy a précisé qu'il avait *« beaucoup d'ambitions pour le Festival d'Aix »*, rappelé qu'il le tenait pour *« une composante essentielle de la vie lyrique française dont le rôle devait s'inscrire au côté de l'Opéra national de Paris en charge du répertoire, de l'Opéra-Comique, auquel une mission de création avait été demandée ainsi que la formation de jeunes chanteurs, des opéras de régions, dont certains recevront le label de national, et du Festival d'Orange, qui a un répertoire spécifique, mais qui subit les attaques de la municipalité »*.

Quelques concerts seront organisés cet été, mais le Festival d'Aix ne retrouvera son lustre qu'en 1998. Trois représentants de l'Etat, quatre représentants des collectivités territoriales, cinq personnalités qualifiées et trois membres actifs désignés par l'assemblée générale formeront le conseil d'administration de l'association loi 1901 chargée de l'édition du cinquantenaire. Stéphane Lissner sera responsable devant ce CA de la programmation et de la gestion.

58 MILLIONS DE FRANCS

La structure de financement du festival s'est donné pour but d'alléger les frais fixes et prévoit un budget de 58 millions de francs – dont 29 millions pour les dépenses artistiques. L'Etat apporte 15 millions, la ville 7, le département 3, la région 2, le casino 3 ; le reste proviendra des recettes et du mécénat – France Télécom apporte déjà 1 million.

L'intérêt du festival imaginé par Stéphane Lissner tient bien sûr dans sa programmation lyrique (*Don Juan* de Mozart, par Claudio Abbdado et Peter Brook ; *Ariadne auf Naxos* de Strauss, par Christoph von Dohnanyi et Stéphane Braunschweig, *Le Château de Barbe-Bleue* de Bela Bartok, par Pierre Boulez et Pina Bausch, et *L'Orfeo* de Claudio Monteverdi, par René Jacobs et Trisha Brown), mais plus encore par les projets qui l'accompagnent. Est annoncée une Académie européenne de musique, qui rassemblera des jeunes artistes (chant, musiciens d'orchestre, direction de chant) pour des sessions de formation et la préparation de spectacles encadrés par David Stern, Christoph von Dohnanyi et Régine Crespin et des jeunes compositeurs guidés par Marc-André Dalbavie et Philippe Manoury.

Le premier spectacle de l'académie sera *L'Infedelta delusa*, de Joseph Haydn ; donné dix fois à Aix, il sera repris dans la région et en tournée. Une formation professionnelle aux métiers de constructeurs de décors et de fabrication de costumes doit être également mise en place en collaboration avec l'Institut supérieur des techniques du spectacle, installé à Avignon – si les financements suivent. En plus de l'opéra, concerts de musique de chambre, créations contemporaines, cours et répétitions publics devraient décupler l'intérêt du festival et lui donner un rôle réel dans la vie locale.

Alain Lompech

Des films menacés par une nouvelle forme de conformisme

PARK CITY
de nos envoyés spéciaux

La plupart des films présentés hors compétition cette année étaient réalisés par des habitués du festival. Parmi eux, *Fast, Cheap & Out of Control*, d'Errol Morris, un film essai offrant quatre versions modernes du mythe de Sisyphe racontée par des personnages excentriques, *Box of Moonlight*, de Tom DiCillo (*Ça tourne à Manhattan*), la rencontre d'un cadre moyen conformiste avec un marginal qui se prend pour Davy Crockett, *Nowhere*, de Gregg Araki, dont la vision « trash » d'une jeunesse sulfureuse commence à sérieusement tourner à vide.

Parmi les films attendus cette année à Park City, on a pu découvrir *Gridlock'd*, le premier film du réalisateur Vondie Curtis Hall, où l'on retrouve aux côtés de Tim Roth, Tupac Shakur, le rappeur disparu récemment. Ce film, le seul à se distinguer parmi les avant-premières, souligne la vitalité du cinéma noir américain encore trop mal distribué en France. Roth et Shakur, sortes de Laurel et Hardy drogués en quête d'une cure de désintoxication, sont excellents. *Gridlock'd* devait lancer la carrière dramatique de Tupac, qui possédait effectivement la présence à l'écran qui aurait fait de lui une star hollywoodienne.

LE PLUS ORIGINAL EST IGNORÉ

Les films présentés en compétition ont été décevants. *Sunday*, de Jonathan Nossiter, distingué à juste titre par le jury, ressemble à *Une journée particulière*, d'Ettore Scola, mettant aux prises un réalisateur de cinéma au chômage et sans domicile fixe avec une actrice de théâtre qu'il rencontre par hasard dans la rue et qui semble être la seule à se souvenir de lui. *Eye of God* de Tim Blake Nelson, a été en revanche largement ignoré par le jury et la presse américaine. Il s'agit pourtant du film le plus original du festival, dont la construction étoilée donne une force particulière à une histoire qui aurait pu être écrite par Flannery O'Connor. Martha Plimpton dans le rôle d'une jeune fille naïve épouse d'un ancien repris de justice qui va se révéler être un catholique fanatique doublé d'un tueur est remarquable.

Plusieurs films étaient centrés sur le malaise des adolescents apathiques ou délinquants (*Arresting Gena*, de Hannah Weyer, *All Over Me*, d'Alex Sichel, *Girls Like Us*, un documentaire de Jane Wagner), les familles dysfonctionnelles (*The Myth of Fingerprints*, de Bart Freundlich), le mal de vivre dans la société américaine (*Going all the Way*, de Mark Pellington). *Hurricane*, de Morgan J. Freeman sur une bande d'adolescents délinquants, *House of Yes*, de Mark Waters, sur une relation incestueuse entre un frère et une sœur qui remettent en scène l'assassinat du président Kennedy, sont caractéristiques de cette sélection : honorables, mais jamais originaux.

A force de vouloir trancher sur la production hollywoodienne, en abordant des questions que celle-ci évite, beaucoup de cinéastes américains indépendants tombent dans une autre forme de conformisme, persuadés qu'un sujet tordu suffit à masquer les faiblesses de leur mise en scène.

S. Bd et C. M.

Palmarès

- **Compétition dramatique, Prix du jury :** *Sunday*, de Jonathan Nossiter (qui s'est vu aussi attribuer le Prix du *meilleur scénario*).
- **Prix du public, ex aequo :** *Hurricane*, de Morgan J. Freeman (également Prix de la meilleure réalisation et de la meilleure photo) et *Love Jones*, de Theodore Witcher.
- **Compétition documentaires, Prix du jury :** *Girls Like Us*, de Jane Wagner et Tina DiFeliciantonio.
- ***Prix du public :*** Paul Monette : *The Brink of Summer's End*, de Monte Bramer.
- **Mention spéciale :** *Sick, The Life and Death of Bob Flanagan, Supermasochist*, de Kirby Dick.

Victor Nunez et Peter Fonda, deux indépendants face aux majors

ENTRETIEN CINÉMA

PRÉSENTÉE en avant-première à Sundance, *Ulee's Gold*, l'histoire d'un apiculteur gérant péniblement sa production dans une petite ville de Floride, marque le retour de Victor Nunez, dont toute la carrière s'est déroulée sous la bannière du cinéma indépendant, et de Peter Fonda, dans son premier rôle consistant depuis *Easy Rider* (1969), de Dennis Hopper. Ils répondent aux questions du *Monde*.

« Que représente Sundance pour vous ?

Victor Nunez. – J'ai commencé par faire du cinéma expérimental, et avant *Ruby in Paradise*, mon avant-dernier film, je n'avais pas tourné pendant dix ans. J'ai fait quatre films en quinze ans, éprouvant à chaque fois les plus grosses difficultés à trouver de l'argent. Sundance a toujours été pour moi une épée à double tranchant : d'un côté, la reconnaissance est merveilleuse, de l'autre, on est tiré vers Hollywood. Or, à chaque fois que je me suis rendu là-bas, rien ne s'est concrétisé. Un succès au Festival est une invitation à aller collaborer avec un studio, cette invitation ne m'intéresse plus.

– Pourquoi vous êtes-vous cantonnés, tous les deux, au cinéma indépendant ?

Peter Fonda. – J'ai tendance à voler au secours du réalisateur lorsque les patrons des studios se pointent sur le plateau pour lui expliquer comment on doit tourner un film. Ce genre d'initiatives m'a valu une sale réputation à Hollywood. Plutôt que de me bagarrer avec eux, je préfère rester indépendant. Et disons la vérité, c'est aussi Hollywood qui ne veut pas de moi.

V. N. – Peter préfère le cinéma indépendant, car il lui offre la possibilité de jouer des personnages plus attachants.

P. F. – Mon rôle dans *Los Angeles 2013*, de John Carpenter, était très intéressant, bien que limité à huit minutes à l'écran, et il s'agissait là d'un film hollywoodien. Mais il a toutes les caractéristiques d'un film indépendant.

– Pourquoi avoir choisi Peter Fonda pour le personnage d'Ulee ?

V. N. – Je lui d'abord demandé ce qu'il avait tourné en vingt ans, car je n'avais rien vu. Il m'a donné une liste, je suis allé voir ses films, j'ai parlé avec Miguel Almereyda qui avait travaillé avec lui sur *Nadja*, et il m'a dit beaucoup de bien de Peter.

P. F. – Je savais que ma valeur au box-office était à son niveau le plus bas. J'étais en compétition avec d'autres acteurs plus cotés, j'avais encore les cheveux jusqu'au bas du dos, mais j'étais prêt à les couper si on me donnait un bon rôle. Après avoir lu le scénario, j'étais convaincu d'être le seul à pouvoir interpréter ce rôle. C'est ce que j'ai dit à Jonathan Demme quand il m'a parlé du film.

V. N. – Clinica Esthetica, la maison de production de Jonathan Demme, a aimé le scénario. Orion Pictures a été contacté, et a aussitôt donné son feu vert au financement.

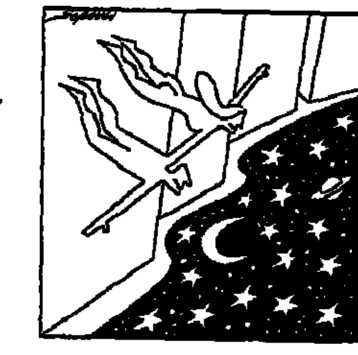
– Pourquoi vos carrières ont-elles été si sporadiques ces dix dernières années ?

P. F. – Je vis dans le Montana, ce que Hollywood n'apprécie guère. Ma carrière vous semble peut-être sporadique, mais j'ai travaillé sans interruption. Depuis mes débuts en 1962, j'ai fait quarante-quatre films. Il n'y a que Dennis Hopper pour croire que j'ai disparu des écrans. Et je viens de mettre la touche finale à un livre de mémoires intitulé *Don't Tell Dad*, qui sortira à la rentrée. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld et Claudine Mulard

A la découverte de Sébastian Barry

Sa pièce, « Le Régisseur de la chrétienté », est créée par Stuart Seide



C'EST la première fois que le nom de Sébastian Barry apparaît à l'affiche d'un théâtre français. Né en 1955, ce Dublinois a écrit cinq pièces, qui toutes traitent d'un même sujet : l'histoire d'une famille irlandaise, vue à travers les parents « oubliés », ceux dont on évite de parler parce qu'ils remuent des souvenirs encombrants. Dunne est de ceux-là. Arrière-grand-père de l'auteur, cet homme fut, selon les dires familiaux, le dernier catholique chef de la police de Dublin avant le changement de régime de 1922. Sébastian Barry le met en scène à l'hospice où il finit sa vie, avec le cerveau embrumé. L'homme confond rêve et réalité. Il parle à l'infirmier, à ses filles, et aussi à son fils mort à la guerre. Il se prend pour *« le régisseur de la chrétienté »* – appellation qui donne son titre à la pièce. *« Il ne sera jamais un ancêtre commode. Mais ce n'était pas une raison pour l'exclure de ma série de pièces »*, dit Sébastian Barry, un auteur lyrique et lucide, que Stuart Seide a la bonne idée de faire découvrir en France.

★ Centre d'animation de Beaulieu, *10, boulevard Savari, 86000 Poitiers.* 20 h 30, les 29 et 31 janvier et les 1er, *4 et 5 février ; 16 h 30, le 2 ;* 19 h 30, les 30 janvier et 6 février. Tél. : 05-49-41-28-33. Durée : 2 h 15. De 55 F à 120 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Pedro Burmester
Ce jeune pianiste portugais joue avec une présence indéniable ; il sait débusquer la musique derrière les notes, émouvoir sans jamais solliciter le texte. Partout *où il passe, il donne envie à ceux* qui l'ont écouté, de le réentendre. *C'est ainsi que se bâtissent les* carrières au long cours.
Schumann : *Fantaisie pour piano.*
Chopin : *Préludes op. 28.*
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. 12 h 45, le 29. Tél. : 01-40-28-28-40. 50 F.

La Damnation de Faust
de Berlioz. Béatrice Uria-Monzon (Marguerite), Jerry Hadley (Faust), Samul Ramey (Méphistophélès), Franck Ferrari (Brander), Maîtrise des Hauts-de-Seine, Choeurs et Orchestre de l'Opéra de Paris, Gary Bertini (direction), Luca Ronconi (mise en scène).
Les grands chanteurs que la Bastille devrait inviter chaque fois sont là. Le grand metteur en scène aussi. Le chef dépareille un peu l'ensemble : efficace, il n'est pas souvent passionnant.
Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e. Mº Bastille. 19 h 30, le 29. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 530 F.

Carey Bell
Avec Junior Wells, Carey Bell reste l'un des derniers harmonicistes historiques du blues américain. A mi-chemin entre le souffle cuivré de Little Walter et de l'énergie de Sonny Boy Williamson, son style transformerait n'importe quelle *salle parisienne en bar de* Chicago.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 29. Tél. : 01-45-23-51-41. Location FNAC, Virgin. De 110 F à 130 F.

Compagnie La Spirale de Caroline
Olivia Grandville est une chorégraphe qui travaille, qui cherche, cette fois-ci autour du rapport qu'entretient la danse avec la musique. Elle nomme sa création *Zig Zag*. Un titre en forme d'attitude qui annonce une façon de bouger en allant de l'un à l'autre des musiciens et qui fait jaillir la pensée chorégraphique. Une danse très « deleuzienne ».
Dix-Huit Théâtre, 16, rue Georgette-Agutte, Paris 18e. Mº Guy-Môquet. 20 h 30, les 28, 29, 30 et 31 janvier et le 1er février. Tél. : 01-42-26-47-47. Location FNAC, Virgin. De 80 F à 120 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Accalmies passagères
de Xavier Daugreilh, mise en scène d'Alain Sachs, avec Valérie Karsenti, Eliza Maillot, Marc Fayet, José Paul et Paul Bisciglia.
Théâtre La Bruyère, 5, rue La Bruyère, Paris 9e. Mº Saint-Georges. A partir du 28 janvier. Du mardi 28 au samedi 1er février, à 21 heures ; le dimanche 2, à 15 heures. Tél. : 01-48-74-76-99. Durée : 1 h 40. De 70 F à 210 F. Jusqu'au 30 juin.*

Acte sans paroles 1 ;
Le pupille veut être tuteur
d'après Samuel Beckett et Peter Handke, mise en scène d'Olivier Couder, avec Raymonde Bedu, Jean-Pierre Chinardet, Claire Delaunay, Gérald Dold et Frédéric Foulon.
Centre du Théâtre de l'Opprimé, 78, rue du Charolais, Paris 12e. Mº Dugommier. A partir du 30 janvier. Du jeudi 30 au samedi 1er février, à 20 h 30. Tél. : 01-44-68-02-75. Durée : 1 h 30. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 22 février.*

L'Arlésienne
d'Alphonse Daudet, mise en scène de Roger Louret, avec Jean Marais, Bernadette Lafont, Francis Lemaire, Guy Louret, Gregori Baquet, Christelle Chollet, Patrick Andrieux, Laurent Biras, Jean-Paul Delvordre, Gisèle Touret, Lucy Harrison, Hervé Domingues et le Chœur des Gitans.
Folies Bergère, 32, rue Richer, Paris 9e. Mº Rue-Montmartre ou Cadet. A partir du 28 janvier. Du mardi 28 au vendredi 31, à 21 heures ; le samedi 1er février, à 15 heures et 21 heures ; le dimanche 2, à 15 heures. Tél. : 01-44-79-98-98. Durée : 2 h 15. De 150 F à 280 F. Jusqu'au 30 mars.

La Mort de Tintagiles
de Maurice Maeterlinck, mise en scène de Claude Régy, avec Valérie Dréville, Yann Boudaud, Virginie Anton, Christophe Lichtenauer, Carine Baillod, Anne Klippstiehl et Laure Deratte.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. A partir du 3 février. Le lundi 3, à 20 h 30. Tél. : 01-48-13-70-00. 70 F et 110 F. Jusqu'au 16 mars.*

Ouragan sur le Caine
de Herman Wouk, mise en scène de Robert Hossein, avec Robert Hossein, Marc Cassot, Sylvain Joubert, Jean Negroni, Yves Le Moign, Frédéric Smektala, Hervé Bellon, Hélène Médigue, Cheik Doukoure et Stéphane Boutet.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau, Champs-Elysées. A partir du 31 janvier. Les vendredi 31 et samedi 1er février, à 20 h 45 ; le dimanche 2, à 15 heures. Tél. : 01-53-23-99-19. Durée : 1 h 40. De 110 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.*

Reflets (en russe sous-titré en français)
de Jean-Christophe Bailly, Michel Deutsch et Jean-François Duroure, mise en scène de Georges Lavaudant, avec la troupe du Théâtre Maly de Saint-Petersbourg.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, Luxembourg. Du jeudi 30 au samedi 1er février, le lundi 3, à 20 heures ; le dimanche 2, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 150 F.

Traces ou Semence (s) au père
d'Hubert Colas, mise en scène de l'auteur, avec Anne-Claude Goustiaux, Angela Konrad, Haim Menahem et Thierry Raynaud.
Maison du théâtre et de la danse, 75-81, avenue de la Marne, 93 Epinay-sur-Seine. Le vendredi 31, à 20 h 30. Tél. : 01-48-26-45-00. Durée : 1 h 15. De 20 F à 90 F.*

SÉLECTION

Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza et Muriel Mayette.
Comédie-Française-Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 1 h 30. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 23 février.*

Cabaret 1-Comme ça
(entre autres choses)
de Laurent Javaloyes, Paul de Kock et Louis Wolfson, avec Paola Comis, Marcial Di Fonzo Bo, Laurent Javaloyes.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 2 h 30. 70 F et 110 F. Jusqu'au 9 février.*

Ce mal exquis
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Dominique Constantin, Jean Bois et Jocelyne Sand.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mº Hôtel-de-Ville. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-78-46-42. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 16 février.*

La Cerisaie
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev, avec Jean Alibert, Fabrice Bénard, Cécile Bouillot.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité universitaire. Les mardi, vendredi, samedi, lundi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 h 30. Tél. : 01-45-89-38-69. Durée : 2 heures. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 4 février.*

Le Cirque Plume
de Bernard Kudlak, mise en scène de l'auteur, avec Alexandre Demay, Valérie Dubourg, Michèle Faivre.
Parc de La Villette (espace chapiteau), avenue Corentin-Cariou, Paris 19e. Mº Porte-de-La-Villette. Du jeudi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-40-03-75-75. Durée : 1 h 45. 110 F et 140 F. Jusqu'au 16 mars.*

Clavigo
de Goethe, mise en scène d'Agathe Alexis, avec Jean-Michel Vovk, Jean-Louis Cassarino, Xavier Helly.
Théâtre 13, 24, rue Daviel, Paris 13e. Mº Glacière. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-45-88-62-22. Durée : 1 h 50. 85 F et 120 F. Jusqu'au 2 mars.*

Conversations dans le Loir-et-Cher
de Paul Claudel, mise en scène de Pierre Franck, avec Marianne Basler, Laurent Malet, Jean-Paul Muel et Jacques Spiesser.
Théâtre de l'Atelier, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mº Anvers. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-46-06-49-24. Durée : 1 h 30. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.*

Dommages ; Suite
de Jean-Paul Delore, mise en scène de l'auteur, avec Andrée Tainsy, Isabelle Vellay, Yves Charreton, Jean-Paul Delore (Dommages) et Marie-Paul Laval (Suite).
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Les mardi, jeudi, vendredi, à 21 heures ; les mercredi et samedi, à 19 h 30. Tél. : 01-42-02-02-68. Durée : 2 heures. De 65 F à 135 F. Dernières.*

Ernesto Prim
de Raymond Lepoutre, mise en scène d'Aurélien Recoing, avec Yannis Baraban, Prunella Rivière, Nine de Montal, Jauris Casanova, Stéphanie Tesson, Charlie Windelschmidt, Sébastien Lalanne, Christophe Gendreau, Thierry Lavat, Guillaume Laîné, Antoine Scotto, David Recoing (pianiste) et le Petit Orchestre.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le mercredi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. Durée : 3 heures. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 16 février.*

L'Homosexuel
ou la Difficulté de s'exprimer
de Copi, mise en scène de Philippe Adrien, avec Margot Abascal, Christophe Reymond, Benoît Strebler.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. Durée : 1 h 15. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 23 février.*

Kinkali
d'Arnaud Bédouet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Marthe Keller, Thierry Frémont, Félicité Wouassi.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 2 h 30. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 2 mars.*

Macbeth
de William Shakespeare, mise en scène de Katharina Thalbach, avec Jean-Claude Adelin, Hélène Babu, Gauthier Baillot.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. Du mardi 28 janvier au samedi 1er février, à 20 h 30 ; le dimanche 2, à 16 heures. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 2 h 20. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 29 mars.*

Le Peintre et ses modèles
d'après Henry James, mise en scène de Simone Benmussa, avec Catherine Sellers, Nicolas Vaude, Maxence Mailfort.
Comédie des Champs-Elysées (petite salle), 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 14 h 30. Tél. : 01-53-23-99-19. Durée : 2 heures. 75 F et 180 F. Jusqu'au 30 mars.*

Phèdre ; Esquisse d'un malfaiteur
de Sénèque et Nicolas Born, mise en scène de Jean Lacornerie, avec Agathe Alexis, Franck Manzoni, Michel Ouimet.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20e. Mº Pelleport, Saint-Fargeau. Les mardi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; les mercredi et jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-43-64-80-80. Durée : 2 h 15. 90 F et 140 F. Dernières.*

La Promenade
d'après Robert Walser, mise en scène de Gilberte Tsaï, avec Claire Lasne.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, RER Luxembourg. Du lundi au samedi, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 1 h 15. De 50 F à 70 F. Jusqu'au 5 février.*

Quoi de neuf sur la guerre ?
Fragments
d'après Robert Bober, mise en scène de Charles Tordjman, avec François Clavier.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-43-28-36-36. Durée : 1 h 30. De 50 F à 110 F. Dernières.*

Tentative d'opérette
en Dingo-Chine
de Serge Valletti, mise en scène de Patrick Abéjean, avec Dalila Khatir, Jean-Pierre Descheix, Domi Giroud.
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les mardi 28 et mercredi 29, à 20 h 30. Tél. : 01-46-55-43-45. Durée : 2 heures. De 65 F à 115 F. Dernières.*

La Terrasse
de Jean-Claude Carrière, mise en scène de Bernard Murat, avec Jean-Pierre Marielle, Anne Brochet, Hippolyte Girardot.
Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 45 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-08-77-71. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 30 juin.
(*) Tarif réduit.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ADIOS !
Film français de Nicolas Joffrin, avec Pascal Demolon, Frédéric Pellegeay, Pierre-Olivier Krepper, Sandrine Caron, Xavier Morineau, Caroline Baehr (1 h 30).
UGC Forum Orient-Express, dolby, 1er ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

BRIGANDS, CHAPITRE VII
Film franco-géorgien-italien-suisse d'Otar Iosseliani, avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, Guio Tzintsadze, Nino Ordjonikidze, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli (2 h 09).
VO : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LES COULEURS DU DIABLE
Film français d'Alain Jessua, avec Ruggero Raimondi, Wadeck Stanczak, Isabelle Pasco, Bettina Giovannini, Philippe Dajoux, José Quaglio (1 h 30).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

EAU DOUCE
Film français de Marie Vermillard, avec Nathalie Richard, Antoine Chappey, Elie Tazartes, Alexis Batoussov, Raymond Martin (52 mn).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

EN ROUTE VERS MANHATTAN
Film américain de Greg Mottola, avec Hope Davis, Stanley Tucci, Parker Posey, Liev Schreiber, Anne Meara, Pat McNamara (1 h 29).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LAYLA MA RAISON
Film tunisien de Taïeb Louhichi, avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma ben Saidane, Mouna Noureddine, A. al-Rachi (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

QUAND LE SOLEIL DEVINT FROID
Film d'Yim Ho, avec Siquin Gowa, Tuo Zhong Hua, Ma Jing Wu, Wai Zhi, Shu Zhong, Li Hu. (1 h 39).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Le Quartier latin, 5e (01-43-26-84-65).

LA RANÇON (*)
Film américain de Ron Howard, avec Mel Gibson, Rene Russo, Gary Sinise, Brawley Nolte, Delroy Lindo, Lili Taylor (1 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

SARAKA BO
Film français de Denis Amar, avec Richard Bohringer, Yvan Attal, Anne Roussel, Thierry Ancisse, Aïssa Maïga, Alex Descas (1 h 25).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

TIRÉ A PART
Film français de Bernard Rapp, avec Terence Stamp, Daniel Mesguich, Maria de Medeiros, Jean-Claude Dreyfus (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra-Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

TOUT DOIT DISPARAÎTRE
Film français de Philippe Muyl, avec Elie Semoun, Yolande Moreau, Didier Bourdon, Ophélie Winter, José Garcia (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon-Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

DANS LA MÊLÉE
de Gianni Zanasi,
avec Lorenzo Viaconzi, Andrea Proietti, Emiliano Cipolletti, Marco Adamo, Valentina Sora.
Italien (1 h 28).
VO : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

DESTINÉE
de Shaji N. Karun,
avec Aswani, Sarath, Praseetha, Hari Das.
Indien, couleur et noir et blanc (2 h 14).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

EVITA
de Alan Parker,
avec Madonna, Antonio Banderas, Jonathan Pryce, Jimmy Nail, Victoria Sus, Julian Littman.
Américain (2 h 15).
VO : Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10).

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux, Ghalya Lacroix, Vicky Messica, Frédéric Pierrot, Harry Cleven.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

I. D. (*)
de Philip Davis,
avec Reece Dinsdale, Richard Graham, Perry Fenwick, Philip Glenister, Warren Clarke, Claire Skinner.
Britannique (1 h 47).
VO : Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

LOST HIGHWAY (*)
de David Lynch,
avec Bill Pullman, Patricia Arquette, Balthazar Getty, Robert Blake, Robert Loggia, Gary Busey.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max-Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LOVE SERENADE
de Shirley Barrett,
avec Miranda Otto, Rebecca Frith, George Shevtsov, John Alansu, Jessica Napier.
Australien (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi.
Français (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G.-de-Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra-Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts-I, 6e (01-43-26-48-18).

QUAND LES ÉTOILES RENCONTRENT LA MER
de Raymond Rajaonarivelo,
avec Jean Rabenjamina, Rondro Rasoanaivo, Joseph Ranizafilahy.
Franco-malgache (1 h 27).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

ROMAINE
d'Agnès Obadia,
avec Agnès Obadia, Martine Delumeau, Eva Ionesco, Laurence Côte, Gérald Laroche, Jean-Luc Gaget.
Français (1 h 22).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts-II, 6e (01-43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LA SEPTIÈME DEMEURE
de Marta Metzaros,
avec Maia Morgenstern, Elide Melli, Adriana Asti, Jan Nowicki, Giovanni Capalbo.
Franco-italo-hongro-polonais (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg.
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

TROP TARD
de Lucian Pintilié,
avec Razvan Vasilescu, Cécilia Barbora, Victor Rebengiuc, Dorel Visan, Ion Fiscuteanu, Florin Calinescu.
Franco-roumain (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
avec Sergueï Makovetsky, Dainius Kazlauskas, Tõnu Kark, Tarmo Männard, Tamara Solodnikova, Kaljo Kiisk.
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

DISPARITIONS

■ **JEAN-JACQUES GUERLAIN** est *mort, mardi 21 janvier. Né le* 19 juin 1906, diplômé d'HEC, il fut gérant-associé de Guerlain, de 1959 à 1970, puis administrateur-directeur général de 1970 à 1980 de l'entreprise de parfumerie et de cosmétiques. Il laissera son nom attaché à la création de deux institutions : le Comité Colbert, chargé de la promotion de l'industrie française du luxe, fondé en 1954 avec le couturier Lucien Lelong, et dont il sera le président jusqu'en 1988, et l'Isipca (Institut supérieur international du parfum, de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire), plus communément appelée « l'école des nez », fondée en 1984. Lui-même créateur de deux parfums dans les années 30, Jean-Jacques Guerlain est le père de Jean-Paul Guerlain, l'actuel « nez » de la prestigieuse maison, *reprise par le groupe LVMH.*

■ **CLAUDE DOMINIQUE**, productrice à Radio-France, est morte, jeudi 23 janvier, des suites d'un cancer. Née en Auvergne en 1929, Claude Dominique réussit en 1952 un concours d'animateur-présentateur. Elle débute alors au « Club d'essai » de Jean Tardieu et poursuivra toute sa carrière dans le service public et plus spécialement à France-Inter, où elle travaillera pour « L'Oreille en coin ». Parallèlement, elle écrit et interprète des sketches dans les cabarets, en compagnie de Boris Vian et Moustaki. Proche des surréalistes, Claude Dominique possédait un humour très particulier qu'elle a poussé à l'extrême dans « Le Slow de Pavlov, ou la mauvaise foi au service de l'incompétence », une de ses meilleures émissions.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 22 janvier sont publiés :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication des protocoles 1, 2 et 3 au traité sur la zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique sud (traité de Rarotonga) du 6 août 1985, adoptés à Suva le 8 août 1986, signés par la France à Suva le 25 mars 1996 ; un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République argentine relatif aux échanges de stagiaires professionnels, signé le 26 septembre 1995.

● **Masseurs** : un décret relatif à l'ordre national des masseurs-kinésithérapeutes ; un décret relatif aux modalités des élections aux différents conseils de l'ordre national des masseurs-kinésithérapeutes et au ressort territorial des conseils régionaux de cet ordre.

● **Police privée** : un décret relatif aux obligations de surveillance ou de gardiennage incombant à certains propriétaires, exploitants ou affectataires de locaux professionnels ou commerciaux ; un décret relatif aux obligations de surveillance incombant à certains propriétaires ou exploitants de garages ou de parcs de stationnement.

● **Secourisme** : un décret portant diverses mesures relatives au secourisme.

● **Réforme de l'Etat** : un arrêté relatif au contrôle financier déconcentré. A compter du 1er janvier 1997, le contrôle financier est déconcentré dans les régions Alsace, Auvergne, Bretagne, Centre, Corse, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au *Journal officiel* du jeudi 23 janvier sont publiées :

● **Marchés** : une loi complétant, en ce qui concerne certains contrats de services et de fournitures, la loi du 3 janvier 1991 relative à la transparence et à la régularité des procédures de marché et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence, et la loi du 11 décembre 1992 relative aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

● **Accords internationaux** : une loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République kirghize, d'autre part ; une loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part ; une loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part ; une loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Moldova, d'autre part ; une loi autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part.

● **Trésor** : la situation résumée des opérations du Trésor au 30 novembre 1996.

Au *Journal officiel* du vendredi 24 janvier est publié :

● **Financement politique** : un décret pris pour l'application de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Le montant des aides attribuées aux partis et groupements politiques en 1997 s'élève à 526,5 millions de francs.

Au *Journal officiel* du samedi 25 janvier sont publiés :

● **Dépendance** : une loi tendant, dans l'attente du vote de la loi instituant une prestation d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, à mieux répondre aux besoins des personnes âgées par l'institution d'une prestation spécifique dépendance (*Le Monde* du 30 novembre 1996) ; la saisine du Conseil constitutionnel par plus de soixante députés ; les observations du gouvernement à cette saisine ; la décision du Conseil constitutionnel jugeant les articles ayant fait l'objet d'une saisine non contraires à la Constitution.

Au *Journal officiel* du dimanche 26 janvier sont publiés :

● **Fonction publique** : un arrêté relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'avenant à la convention fiscale du 21 octobre 1976 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Cameroun, signé à Yaoundé le 31 mars 1994.

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le conseil des ministres du mercredi 22 janvier a approuvé les nominations suivantes dans les armées :

● **Terre.** Sont nommés : adjoint au directeur des systèmes de forces et de la prospective et chef du servive d'architecture des systèmes de forces, le général de division **Henri Marescaux** ; adjoint au directeur des centres d'expertise et d'essais, le général de brigade **Jean-Jacques Baudot**.

● **Armement.** Sont nommés : chargé de mission auprès du délégué général pour l'armement, l'ingénieur général hors classe **Jacques Vedel** ; directeur du centre des hautes études de l'armement, l'ingénieur général hors classe **Gérard La Rosa** ; directeur des centres d'expertise et d'essais, l'ingénieur général hors classe **Michel Javelot** ; directeur des systèmes de forces et de la prospective, l'ingénieur général hors classe **Jean-Pierre Rabault** ; adjoint au délégué général pour l'armement, l'ingénieur général hors classe **Jean-Paul Gillybœuf** ; directeur des ressources humaines, l'ingénieur général hors classe **Jean Le Gad** ; directeur des systèmes d'armes, l'ingénieur général hors classe **Gérald Boisrayon** ; directeur des programmes, des méthodes d'acquisition et de la qualité, l'ingénieur général hors classe **Daniel Reydellet**.

Sont nommés : chargé de mission auprès du directeur des centres d'expertise et d'essais, l'ingénieur général de première classe **Michel Colin de Verdière** ; chef du service des programmes navals de la direction des systèmes d'armes, l'ingénieur général de première classe **Yves Bertrandias** ; chargé de mission auprès du directeur du centre des hautes études de l'armement, l'ingénieur général de première classe **Jacques Longueville** ; directeur des relations internationales, l'ingénieur général de première classe **Philippe Roger** ; chef du service de la recherche et des études amont de la direction des systèmes de forces et de la prospective, l'ingénieur général de première classe **Daniel Estournet** ; chef du service des programmes d'armement terrestre de la direction des systèmes d'armes, l'ingénieur général de première classe **François Bée** ; adjoint au directeur de la gestion et de l'organisation, chargé de la sous-direction des orientations et du budget, l'ingénieur général de première classe **Bernard Lieutaud** ; chef du service de la qualité de la direction des programmes, des méthodes d'acquisition et de la qualité, l'ingénieur général de première classe **Xavier Duclaux** ; adjoint au directeur des relations internationales, l'ingénieur général de première classe **Bernard Laurent** ; chef de l'échelon de Toulon du service des programmes navals de la direction des systèmes d'armes, l'ingénieur général de première classe **Jean-Baptiste Dard** ; chef du service des programmes nucléaires de la direction des systèmes de forces et de la prospective, l'ingénieur général de première classe **Emmanuel Duval** ; directeur de l'établissement technique central des systèmes terrestres, de la pyrotechnie et de la protection de la direction des centres d'expertise et d'essais, l'ingénieur général de première classe **Jean-Lou Perrot**.

(A suivre.)

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Patricia et Marc LESCARRET,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Cécile,

le 19 janvier 1997.

2, rue Brun.
92340 Bourg-la-Reine.
Internet : www.darh.ensta.fr/~cecile.

Anne-Marie LE GUÉVEL,
Bertrand MOULY,
et Laure,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Eve,

jeudi 23 janvier 1997.

7, rue Barbette,
75003 Paris.

Anniversaires de naissance

– Laure Allard et Jean Delabroy,
longuement distraits par l'accueil de leur fille.

Anouk, Léa, Victoire,

font part en ce 28 janvier 1997 du premier anniversaire de sa naissance radieuse.

Un an de tendre compagnonnage pour Pauline et Nathan.

« Ce battement sacré par lequel
les âmes l'une dans l'autre
se connaissent sans intermédiaire,
comme le père avec la mère
dans la seconde de la conception. »

Décès

– Le conseil d'administration,
Le personnel de la régie du port de plaisance de La Rochelle,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean COMPAGNON,
président du conseil d'administration.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale le 27 janvier 1997.

– Nicole, Arnauld, Karine Douay,
Et toute sa famille,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Guy DOUAY,
ingénieur Arts et Métiers,

le 18 janvier 1997, à Amboise.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Une pensée pour Guy, qui a eu tant de courage et de dignité face à la maladie.

– Belbeuf (Seine-Maritime). Evreux (Eure).

Elisa Godefroy,
son épouse,
Thibault, Yaël, Louis,
ses enfants,
Les familles Godefroy et Picot,
ont la tristesse de faire part du décès de

Denis GODEFROY,
artiste-peintre,

survenu, à Rouen, à l'âge de quarante-sept ans.

Le service religieux sera célébré ce mardi 28 janvier 1997, à 15 heures, en l'église Saint-Taurin à Evreux.

Condoléances sur registre.

– Les volontaires et les permanents de l'association AIDES Dauphiné-Savoie ont la grande tristesse de faire part du décès de

Olivier LORRIAUX,
membre fondateur,

et s'associent à la douleur de sa famille.

– *M. et Mme Roland Manoury,*
Mme Michèle Manoury-Andriessens,
M. Patrick Manoury,
M. et Mme Philippe Manoury,
M. et Mme Olivier Manoury-Erlendsdottir,
M. et Mme François Imbert,
M. et Mme Bertrand Boisserie,
Elias, Chayana, Thomas, Ninon,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert MANOURY,
ancien combattant 1939-1945,

survenu à Tulle (Corrèze), le 26 janvier 1997.

Les obsèques religieuses ont lieu, en l'église de Chaumeil (Corrèze), le mercredi 29 janvier 1997, à 10 h 30.

19800 Gimel-les-Cascades.

– Bruxelles. Avesnes-sur-Helpe (Nord).

Gérard Hooghe-Mudrack,
son époux,
Jacqueline Hooghe-Macarez,
sa belle-sœur,
Georgette Hooghe-Debeneix,
sa tante,
ont le très grand chagrin de faire part du décès de

Christel MUDRACK-HOOGHE,

le 21 janvier 1997, à Bruxelles, au terme d'un combat long et valeureux contre un mal inexorable.

Après une cérémonie religieuse, selon la liturgie protestante, Christel a été inhumée au cimetière d'Avesnes-sur-Helpe, le vendredi 24 janvier.

« Sie kann nicht enden. »
Goethe.

15, avenue du Pont-Rouge,
59440 Avesnes-sur-Helpe,
68, avenue d'Auderghem,
B 1040 Bruxelles.

– Serge, Elena, José-Manuel,
Paloma Tuñon de Lara,
ses enfants,
Et leurs familles,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Manuel TUÑON DE LARA.

9, passage Cairon,
33800 Bordeaux.
87, rue de Patay,
75013 Paris.

– Le président de l'université de Pau et des pays de l'Adour,
Les enseignants et les personnels de l'université,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Manuel
TUÑON DE LARA,

le 25 janvier 1997, à Leioa (Espagne).

– M. et Mme Gilles Raphael-Leygues,
Mme Claude Raphael-Leygues,
Mme Jacques Raphael-Leygues,
ses frère et belles-sœurs,
Céline Raphael-Leygues
et Richard Heicht,
Renaud Raphael
et Anne-Marie Mallard,
Laurence Raphael-Leygues,
Romain et Geneviève
Raphael-Leygues,
Blanche et Marc Demaret,
Lucile et Bernard Borie,
Anne et Xavier de Yturbe,
Dorine et François Pluchet,
Pascale Raphael-Leygues
et Michel Lefebvre,
Agnès et Jean-Marie Bricogne,
ses neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Françoise
RAPHAEL-LEYGUES,

le 25 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse et l'inhuma*tion auront lieu, le vendredi* 31 *janvier*, à 11 heures, au cimetière Sainte-Catherine de Villeneuve-sur-Lot.

Le présent avis tient lieu de faire part.

– *Chantal Turquet,*
sœur du Prado,
Christian et Marie-Pierre Turquet,
Bernard Turquet,
prêtre de la Mission de France,
Bruno et Marie-Martine Turquet,
ses enfants,
François-Régis et Agnès Turquet,
Florence et Bertrand de Vismes,
Sabine et Patrice de Poncins,
Etienne et Bérengère Turquet,
Pierre-Louis Turquet,
Claire Christelle et Cécile Turquet,
ses petits-enfants,
Ses huit arrière-petits-enfants,
Le professeur Louis Leprince-Ringuet,
son frère,
Mme Xavier Turquet,
Mme Michel Turquet,
ses belles-sœurs,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Mme François TURQUET,
née Renée-Marie LEPRINCE-RINGUET,

pieusement décédée à son domicile, le dimanche 26 janvier 1997, à l'âge de quatre-*vingt-quatorze ans.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 30 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue du Chesnay (*Yvelines*). L'absoute aura lieu le même jour, à 15 h 15, en l'église de Bercenay-en-Othe (Aube). Elle sera suivie de l'inhumation auprès de son époux, François Turquet, rappelé à Dieu le 18 octobre 1976, dans l'attente de la résurrection éternelle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, avenue Debasseux,
78150 Le Chesnay.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du* Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Ghislaine Batardy,
sa compagne,
Jean-Claude, Elysabeth, Myriam,
Murielle, Sandra, Laurence,
ses enfants,
Et leurs conjoints,
Tristan, Anselme, Aurélien, Pierre,
Virginie, Adrien, Camille, Simon,
Etienne et Bernard Lucas,
ses petits-enfants,
Ses amis et anciens compagnons de guerre,

ont le regret de faire part de la disparition de

Joseph VAN DAM,
rescapé des persécutions nazies.

Haarlem (Pays-Bas) le 30 octobre 1921,
Soignies (Belgique) le 16 janvier 1997.

La *cérémonie* d'adieu a eu lieu dans l'intimité, le lundi 20 janvier 1997.

Gardons-le vivant dans notre mémoire !

Cet avis tient lieu de faire-part.

G. Batardy,
16, avenue d'Hazebrouck,
7060 Soignies (Belgique).
J.-C. Van Dam,
37, rue d'Arqueil,
77176 Nandy (France).

– Nice, Paris, Grenoble, Quimper.

Mme *Marie-Thérèse Vexliard,*
son épouse,
Hélène Vexliard,
sa fille,
Pierre Vexliard,
son fils,
Julien, Claire, Louise et Anne,
ses petits-enfants,
Les familles Pollack, Rubault
et Le Grand,
Ses proches, ses amis,

ont la grande douleur de faire part du décès de

Alexandre VEXLIARD,
professeur émérite de psychologie
à l'université de Nice,
officier des Palmes académiques,
croix du combattant,
médaille des évadés,

survenu le 20 janvier 1997, à Cannes.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 24 janvier.

Cet avis tient lieu de faire part.

Hommages

– Il y a quinze ans nous quittait

le professeur Robert FAURE,
pionnier en recherche opérationnelle,
diplômé de l'ENSET, ingénieur CNAM,
conseiller chez Bull, puis à la RATP,
professeur au CNAM (chaire de RO),
à l'Ecole des Mines de Paris,
à SUPELEC, à l'ENSET, au CEPIA
et à l'Institut de programmation
(Paris-VI),
ancien combattant de la 2e DB.

Par son œuvre, sa pédagogie en RO, il reste présent pour nous et les nouvelles générations d'étudiants et d'ingénieurs.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-29-94
ou 38-42

Messes anniversaires

– *La messe paroissiale de 11 h 30, en* l'église Saint-Romain de Sèvres (Hauts-de-Seine), le 2 février 1997, sera dite à l'intention de

Eugène GÉRARD,

décédé le 2 février 1982.

A son souvenir sera associé celui de son épouse,

Jeanne PLASSARD
(† le 7 juillet 1987)

et de sa fille,

Françoise,
(† le 16 août 1978).

Anniversaires de décès

– Le 29 janvier 1972,

Laurence FOURNIAU

nous a quittés.

Charles et Paulette Fourniau,
Mady et Jacques Ménier,
ses enfants,
Ses petits-enfants,

demandent à tous ceux qu'elle a aimés de ne pas l'oublier et de penser aussi à

Paul FOURNIAU,
son mari (1894-1983).

Mady et Jacques Ménier,
191, boulevard de la République,
92210 Saint-Cloud.
Charles et Paulette Fourniau,
9, avenue Mathurin-Moreau,
75019 Paris.

– Pour le douzième anniversaire de la disparition de

M. Icek KORN,

le 28 janvier 1985,

une pensée affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

« Tant que ceux qu'ils aiment
restent présents dans leurs mémoires,
il n'y a pas de mort. La mort,
c'est l'oubli. »

– *Une* pensée pour

Pierre MIFSUD,
professeur à l'université Jean-Monnet,
Saint-Etienne,

qui nous a quittés le 29 janvier 1992.

Merci à tous ceux qui l'ont aimé et gardent sa mémoire vivante.

Séminaires

– Le 30 janvier, de 18 heures à 20 heures, dans le cadre du séminaire sur les modèles d'intelligibilité de l'antisémitisme, dirigé par Pierre-André Taguieff, Paul Zawadski et Guillaume Erner (CEPIC), une table ronde est organisée sur **« Les Allemands ordinaires et la Shoah, débats et controverses »** (autour du livre de Daniel J. Goldhagen, *Les Bourreaux volontaires de Hitler*, Le Seuil, Paris, 1997).

Avec Philippe Burrin, Gilbert Merlio, Pierre Bouretz et Michel Cullin, à l'Institut d'études politiques de Paris (27, rue *Saint-Guillaume, 7e), salle 11.*

Conférences

Conférence publique

Association d'amitié France-Chili

mardi 28 janvier, à 18 h 30.

M. Roger Frydmann (directeur du CAESAR) : **« Le libéralisme économique et l'économie de marché ».**

Maison de l'Amérique latine,
217, bd Saint-Germain,
75007 Paris.

Communications diverses

– **M. Raymond AUBRAC**, résistant, auteur de *Où la mémoire s'attarde* (Ed. Odile Jacob), sera reçu au C.B.L., 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 30 janvier, à 20 h 30. Tél. : 01-42-71-68-19.

– Le Chœur du Marais propose les cantates nos 12, 131 et 150, de J.-S. Bach, le **jeudi 30 janvier**, à 20 h 45, à l'église Saint-Denys-du-Saint-Sacrement, 68 *bis, rue de Turenne, Paris-3e. Direction :* Y. Müller, D. Moati, sop. ; S. Dubuc, alto ; J.-F. Chiama, ténor ; J.-L. Pagesy, basse. 100 F et 80 F (tél. rés. : 01-43-26-72-67 et FNAC).

HISTOIRE DU COMMERCE

L'Association pour l'histoire du commerce tiendra sa **première assemblée générale jeudi 30 janvier à 17 heures**, 8, place d'Iéna, 75116 Paris.

Adhésions, candidatures, informations : H. Dobler, 12, bd Raspail, 75007. Tél. : 01-45-48-64-34.

Soutenances de thèse

– **Jean-Christophe ATTIAS** présentera oralement ses travaux sur **« Judaïsme et liminarité »**, en vue de l'obtention du diplôme d'habilitation à diriger des recherches devant un jury composé de *M. Maurice Kriegel, M. Michael Löwy,* M. Aron Rodrigue, Mme Colette Sirat, M. Michel Tardieu et M. Pierre Vidal-Naquet, le jeudi 30 janvier 1997, à partir de 15 heures, à l'EHESS, 105, bd Raspail, *75006 Paris (salle 4).*

– **Mme Hédia BENMANSOUR, épouse Balafrej**, soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat ès lettres, sur le sujet : **« Jules Vallès : écrivain de portrait »**, sous la direction de M. le professeur émérite Roger Bellet, vendredi 31 janvier 1997, à 14 heures, salle des Colloques de *l'université Lumière-Lyon-II.*

– **Jacques DEL'GUIDICE**, inspecteur de l'éducation nationale à Nîmes, a soutenu une thèse en sciences de l'éducation, intitulée **« Evaluation-régulation et apprentissage de transferts à l'école élémentaire »**, et a reçu le titre de docteur de l'université de Provence. Mention : Très Honorable avec *félicitations unanimes* du jury, composé de J.-J. Bonniol, S. Johsua (Aix-Marseille-I), J.-M. De Ketele (Louvain-la-Neuve) et Ph. Meirieu (Lyon-II).

– **Mme Colette RIGAUD** a soutenu le 21 janvier 1997, à l'université Paris-VII, sa thèse de doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines sur **« L'animal dans l'imaginaire infantile »**.

Le jury, composé des professeurs P. Fédida, J. Lanouzière, C. Malandain, B. Marbeau-Cleirens et Ph. Mazet, lui a attribué la mention Très Honorable avec les félicitations du jury.

TÉLÉVISION La onzième cérémonie des 7 d'or, retransmise lundi 27 janvier par France 3, a récompensé les sept chaînes hertziennes françaises. ● TF 1, qui avait été exclue du palmarès en 1995, a bénéficié cette année de la *nouvelle réglementation*, qui fait la part belle au vote du public. La chaîne privée a obtenu sept trophées. ● LE SERVICE PUBLIC a remporté vingt des trente-trois 7 d'or, France 2 conservant la première place avec neuf récompenses. ● LA SOIRÉE a été perturbée à deux reprises par des intermittents du spectacle qui protestaient contre la modification de leurs régimes d'indemnisation du chômage et de retraite. ● L'ÉMISSION a été suivie par près de cinq millions de téléspectateurs, soit 28 % de parts *d'audience*, avec une pointe à 50 % et six millions de téléspectateurs à 23 heures.

Les 7 d'or redonnent sa place à TF 1

La chaîne privée, qui avait été exclue des récompenses en 1995, a bénéficié, lundi 27 janvier lors de la onzième cérémonie, du nouveau règlement. Celui-ci tient largement compte du vote des téléspectateurs

TROIS HEURES et demie d'antenne, sur France 3. Une soirée entière de direct, avec ses hauts et ses bas, quelques séquences inattendues et beaucoup d'autres convenues. Sans doute fallait-il au petit monde de la télévision cette longue cérémonie, en forme de *pénitence* collective, pour faire oublier la mascarade du 31 janvier 1995. Il y a deux ans, le palmarès des 7 d'or avait tourné à la farce, TF 1 – pourtant dominante de l'Audimat – n'avait arraché la moindre récompense. *Grâce au système de* vote, réservé aux professionnels de l'audiovisuel et des médias, le service public maintenait artificiellement son monopole. Une telle injustice avait été perçue comme une faute grave, un péché qui faillit être mortel à la manifestation elle-même.

L'état-major de TF 1 avait menacé de se retirer ; ce sont les responsables des 7 d'or qui durent le faire. Après une année d'interruption, mise à profit par le comité d'organisation pour mettre au point une « charte » *ratifiée par les sept* chaînes hertziennes françaises, la onzième cérémonie des 7 d'or, coproduite par l'hebdomadaire *Télé 7 jours* et France 3, a eu lieu, lundi *27 janvier, à la satisfaction générale.*

LE POIDS DU PUBLIC

Si le service public reste vainqueur avec vingt 7 d'or (neuf à France 2, cinq à France 3, quatre à Arte et deux à La Cinquième), TF 1 retrouve un rang honorable avec sept *récompenses et aucune chaîne* n'a été oubliée (trois 7 d'or pour Canal Plus, deux pour M 6).

Cette année, le public avait été invité à voter. D'où la récompense du populaire Thierry Roland, *élu* pour la première fois meilleur journaliste sportif, alors que certains de *ses écarts et ses idées proches de* l'extrême droite (*Le Monde* du 17 janvier) lui valaient jusque là la défiance de ses pairs. D'où celle aussi de Pascal Brunner (France 3). En sacrant Jean-Pierre Pernaut meilleur présentateur de journal télévisé, *les téléspectateurs ont évité* l'écueil d'un vote favorable à Patrick Poivre d'Arvor, à la veille de l'examen de son pourvoi devant la Cour de cassation dans l'affaire Botton-Noir, tout en célébrant les journaux de TF 1 qui caracolent en tête des sondages.



Dans ce palmarès 1997 que chacun s'accorde à trouver équilibré, TF 1 retrouve donc sa place. Ce retour sous les feux de la rampe est dû à la fois au vote du public et la stratégie définie par son vice-PDG, *Etienne Mougeotte, il y a presque* un an, après l'ultime dérive de l'émission de Patrick Sébastien, « Osons ». « *Le temps de la provocation est terminé* », avait-il déclaré (*Le Monde* du 25 avril 1996).

Les problèmes d'image de la Une, la baisse de sa part d'audience en 1996 (- 1,9 %) et le tassement de ses recettes publicitaires enregistrée à l'automne dernier ont incité Etienne Mougeotte à faire récemment son *mea culpa* dans *Stratégies du 17 janvier : « Nous nous sommes clairement laissés aller à un certain confort.* [...] *Mais tout le monde est maintenant sur le pont.* [...] *L'objectif, qui est de conforter rapidement notre puissance et notre leadership, s'accompagne d'un effort particulier sur les cibles publicitaires, et d'abord sur les femmes et les jeunes.* » Certains 7 d'or attribués à TF 1 (Jean-Pierre Pernaut, Véronique Genest, Corinne Touzet, Les Enfoirés 96, notamment) correspondent à la volonté de toucher ces deux cibles.

Mais la soirée sur France 3 ne fut pas qu'une longue séance d'autocongratulation tranquille. Perturbée à deux reprises par des intermittents du spectacle – la première était impromptue et a déstabilisé les deux présentateurs de la cérémonie, alors que la seconde avait été préparée dès le week-end avec la direction de France 3 –, la soirée fut placée sous le signe de ce conflit que plusieurs lauréats eurent à cœur d'évoquer. « *C'est complètement absurde en cette époque pas très digne où des listes circulent dans les chaînes, et où le CSA a décidé de tatouer nos images* », a déclaré la jeune réalitrice Pascale Ferran.

Jean-Jacques Bozonnet

Nouvelle formule de « Télé 7 jours »

***Télé 7 jours* modifie sa formule. Quatre mois après sa nomination comme directeur de la rédaction, Patrick Mahé propose plusieurs changements dans le numéro du 25 janvier, avec de nouvelles rubriques : « L'art de vivre », « 7 jours, 7 images », une sorte de « zapping » *qui ouvre le journal*, « Jeu, 7 et match » (informations et résultats d'audience). L'hebdomadaire consacre désormais 21 pages aux programmes du câble et du satellite. Ce « *petit coup de jeune* », selon Patrick Mahé, est destiné à revitaliser le numéro un de la presse de télévision en France. Avec plus de 2,8 millions d'exemplaires en 1995, la diffusion de *Télé 7 jours* diminue depuis le début des années 90, tandis que celle de ses concurrents, *Télé Star* (2 millions d'exemplaires) et *Télé-Loisirs* (1,5 million), a augmenté.**

« Les gens ont pris trop de temps pour leurs remerciements »

DERNIER compte à rebours avant l'ouverture d'antenne. *Il est 20 h 45.* Derrière le rideau rouge, Catherine Matausch rajuste son décolleté et fait les cent pas en répétant les premières *phrases* de son texte. Peu de monde encore côté coulisses. Bruno Masure, lui, est déjà là. En habitué de ce type de cérémonies, il erre, col ouvert et coupe à la main, à la recherche d'un visage connu. Tandis qu'une voix au micro annonce « *l'antenne dans trente secondes* », des sifflets et des slogans parviennent de l'extérieur. Ce sont quelques centaines d'intermittents du spectacle, massés près des grilles d'entrée.

La cérémonie commence et, déjà, le premier incident. Un manifestant, vêtu d'une combinaison d'agent EDF et le visage en *partie masqué par un bonnet, débarque sur* la scène. Assez excité, il demande à lire un *communiqué. Des applaudissements fusent* dans la salle. Sa lecture est longue et laborieuse. « *Les gens vont changer de chaîne. Une intervention comme celle-ci, en début de soirée, c'est une catastrophe* », s'inquiète Marlène Jobert, qui s'apprêtait à monter sur scène pour remettre le 7 d'or du meilleur animateur d'émission jeunesse.

L'épisode clos, l'émission reprend laborieusement son cours. Brigitte Fossey tire sur sa robe de satin noir et monte à son tour l'escalier. *Les catégories s'enchaînent* et déjà l'émission ronronne. Meilleur animateur de magazine de société, meilleur magazine *d'évasion et d'aventure... Les remerciements* s'étirent et se ressemblent. Bruno Masure bâille d'ennui. « *Je serais mieux chez moi devant ma télé* », ronchonne-t-il.

A deux pas de lui, Emmanuel Chain, une *oreille collée à son téléphone portable*, l'autre sur le 7 d'or qu'il vient de recevoir, hurle, hilare, la bonne nouvelle. Meilleur documentaire, meilleur comédien, bêtisier sportif...

« DU MACCARTHYSME ÉCONOMIQUE »

Plusieurs observateurs s'accordent, en coulisse, à trouver la soirée « *mortellement longue* » et « *vraiment ringarde* ». Grincements de dents à l'annonce de la nomination de Thierry Roland. « *Voilà maintenant qu'on couronne Le Pen-Roland* », lance une voix, en référence à la récente interview accordée par le journaliste de TF 1 au quotidien d'extrême droite *Présent*. Après sa « sortie » sur scène, la jeune réalisatrice Pascale Ferran, primée pour son film *L'Age des possibles*, continue à fulminer en coulisse : « *Des listes de réalisateurs autorisés circulent à TF 1, France 2, France 3. Si vous n'y figurez pas, vous ne pouvez pas tourner. C'est du maccarthysme économique !* »

Plus de trois heures d'antenne déjà. Jean-Pierre Pernaut est le dernier couronné, il est minuit passé. La soirée s'achève avec une heure un quart de retard. Epuisé, Jean-Claude Brialy vient enfin se désaltérer, et s'emporte : « *C'était trop long. Les gens ont pris trop de temps pour leurs remerciements.* » Comment le maître de cérémonie juge-t-il la soirée ? « *Quand on a trente-trois 7 d'or à distribuer, on ne peut pas vraiment rigoler !* »

Sylvie Kerviel et Dorothée Tromparent

Le groupe Time Warner commande un million de décodeurs numériques

AVEC plusieurs années de retard sur les bouquets de programmes par satellite, les réseaux câblés américains se convertissent au numérique. *Selon le quotidien britannique The Times du 27 janvier*, Time Warner, géant américain de la communication, a passé commande d'un million de boîtiers numériques. A terme, Time Warner envisage d'équiper ses 12,2 millions de foyers abonnés répartis sur 37 Etats américains.

L'objectif du groupe américain est de multiplier les capacités de transport de ses réseaux câblés pour offrir de la quasi-vidéo à la demande (*near video on demand*), des jeux, du téléachat, des programmes locaux et des services bancaires. Une palette de services testés depuis 1994 auprès de 4 000 foyers volontaires de la banlieue d'Orlando en Floride.

DÉPÊCHES

■ ***NUMÉRIQUE : Sogecable, contrôlée par Canal Plus Espagne*** et le groupe Prisa, Antena 3 et TV Catalogne, ont constitué, lundi 27 janvier, Sport S. L. pour exploiter en commun les droits de retransmission des *matches de divisions 1 et 2 du championnat* d'Espagne de football. Selon l'accord du 24 décembre, signé entre les trois partenaires, les chaînes régionales diffuseront une rencontre de première division le samedi, Canal Plus Espagne retransmettra deux matches le dimanche, et Antena 3 proposera un match chaque lundi.

■ **ALLEMAGNE : Premiere, chaîne cryptée à péage, a été autorisée** à tester ses futurs programmes numérique en Bavière. Dès le 15 février, la chaîne allemande, contrôlée par CLT-UFA (37,5 %), Canal Plus (37,5 %) et Kirch (25 %), pourra recruter des abonnés bavarois. 30 000 décodeurs numériques de type Mediabox, développé par Canal Plus, ont déjà trouvé acquéreur. 20 000 ont été réservés à la réception directe *et 10 000 ont été* attribués aux réseaux câblés.

■ **CINÉMA : UGC DA, filiale à 97,6 % de Canal Plus, a annoncé**, lundi 27 janvier, un chiffre d'affaires 1996 de 415,8 millions de francs, en hausse de 57 %. L'an dernier, le bénéfice net d'UCG DA a progressé de 99,3 % pour atteindre 88,9 millions de francs. les résultats 1996 intègrent les chiffres du catalogue Lumière. Pierre *Lescure, PDG de Canal Plus*, et Vincent Grimond ont été nommés respectivement président et directeur général d'UGC DA.

■ ***PUBLICITÉ* : le chiffre d'affaires de la publicité sur Internet**, qui s'élevait à 5 millions de francs en 1996 en France, devrait tripler cette année. Ce montant reste cependant modeste au regard des 30 milliards de francs de dépenses publicitaires en France. Principale raison invoquée : l'audience encore limitée et non certifiée par un organisme indépendant.

■ **PRESSE : deux perquisitions ont été effectuées,** lundi 27 janvier, au siège du quotidien régional *La Dépêche du Midi* et dans les locaux de l'hebdomadaire *La Gazette des tribunaux du Midi*. Le juge d'instruction, accompagné par des gendarmes du SRPJ de Toulouse, agissait dans le cadre d'un réquistoire supplétif pour « *abus de biens sociaux* » visant des dirigeants de l'hebdomadaire. *Ces perquisitions* font suite à une enquête financière menée depuis octobre 1996. Plusieurs membres de la famille Baylet, propriétaire des deux journaux, ont déjà été mis en examen (*Le Monde* du 15 octobre 1996).

Le contentieux entre Havas Advertising et ses banques n'est pas clos

LA CONDAMNATION d'Havas Advertising, premier groupe publicitaire français, va-t-elle mettre un *terme au conflit juridico-financier* qui l'oppose depuis plus d'un an à six établissements financiers parisiens parmi les plus co*tés ? Par un jugement en date du 13 janvier*, le tribunal de commerce de Paris a débouté de sa plainte le groupe publicitaire, filiale d'Havas, en l'obligeant à verser à six banques une « soulte » de 85 millions de francs qu'elles étaient censées recevoir en tant qu'ex-actionnaires minoritaires de l'agence RSCG (*Le Monde* du 28 janvier).

Cette somme aurait dû leur être versée en vertu d'un pacte d'actionnaires signé en 1988 et qui les liait, selon elles, lors de la fusion de RSCG, trois ans après, à l'agence Eurocom. La fusion de 1991 avait donné naissance à Euro RSCG, rebaptisée ensuite Havas Advertising, en février 1996.

C'est en contrepartie de leur renonciation au bénéfice de ce pacte d'actionnaires que les banques se voyaient consentir un engagement de rachat de leurs actions à un prix convenu d'avance, *ou, à défaut, le versement d'une in*demnité évaluée à 85 millions de francs, payable à partir du 3 janvier 1996. L'affaire oppose depuis le 2 janvier 1996 – soit la veille du jour où il leur était possible de lever la promesse de vente faite quatre ans auparavant –, le « *gratin* » *des banques françaises* – Arjil (Lagardère Groupe), la Banexi (BNP), la Financière Saint-Dominique (Crédit national), Francic (Sicav du CIC), Part'Com et la Caisse nationale de prévoyance (deux filiales de la Caisse des dépôts et consignations) – au premier groupe publicitaire français, dans deux procédures.

NÉGOCIATIONS EN VUE ?

En plus du jugement rendu par le tribunal de commerce, le litige devrait aussi venir devant le *tribunal de grande instance de* Nanterre. Une plainte pour « *dénonciation calomnieuse* », déposée en juin dernier (*Le Monde* du 21 juin 1996) à l'encontre d'Havas Advertising et de Rouseca (holding de RSCG) et de leurs présidents respectifs, Alain de Pouzilhac et Alain Camon, par les six banques fait en effet écho à celle déposée le 2 mai par le groupe publicitaire devant le tribunal correctionnel de Nanterre : Havas Advertising avait alors porté plainte contre X... pour escroquerie, tentative d'escroquerie, *faux et usage de faux, et contre* Bernard Roux, alors président de RSCG au moment de la négociation de la transaction entre l'agence et Eurocom.

Lors d'affaires ayant trait au même litige et menées devant deux juridictions – commerciale, *donc civile, d'une part, correctionnelle* d'autre part – un adage veut que « le pénal tienne le civil en l'état ». Autrement dit, les qualifications ou jugements rendus au pénal s'imposent aux juridictions civiles. Or, le tribunal de commerce stipule dans son jugement que « (...) *la décision du juge qui aura à connaître des plaintes réciproques des parties n'aura pas d'incidence significative sur l'issue de la présente instance* ». Ainsi, les procédures pénales en cours ne sauraient modifier le jugement rendu par le tribunal de commerce de Paris.

Havas Advertising dispose d'un délai d'un mois pour déposer un recours devant la cour d'appel, puis se présenter devant le tribunal de Nanterre. Interrogés, le groupe publicitaire et les six établissements bancaires s'abstiennent de tout commentaire. Surprenant de la part d'entreprises qui avaient abondamment communiqué lors des précédents épisodes, ce mutisme signifierait, selon certains observateurs, *que des négociations* pourraient s'engager entre les deux parties.

Florence Amalou

CORRESPONDANCE

Une lettre de syndicalistes de France 2

A la suite d'un article paru dans nos éditions du 9 janvier, intitulé « Des détournements de fonds mettent en cause des élus du comité d'entreprise de France 2 », Françoise Chazaud et Gilles Julien, délégués syndicaux à France 2, respectivement de Force ouvrière (FO) et du Syndicat indépendant de la télévision et de la radio (SITR), nous écrivent :

1. Il est singulier et symptomatique de constater que le titre de l'article met en cause des élus du comité d'entreprise (CE) alors que le corps de l'article ne reprend pas cette affirmation.

2. Le 9 janvier, date de parution du *Monde*, ce n'était pas jour d'élection d'un nouveau bureau du CE. C'était le premier tour des élections professionnelles pour les délégués du personnel et membres du CE, ce qui constitue un enjeu capital pour la représentativité syndicale dans l'entreprise. Si le quorum n'est pas atteint au premier tour, un second tour est nécessaire – ce qui est la plupart du temps le cas à France 2.

3. Il est affirmé que les syndicats CGC et CFDT ont engagé des poursuites contre leurs prédécesseurs FO-SITR à tort. Aucun vote n'a eu lieu en ce sens mandatant l'un des membres du CE à cet effet.

4. Il est affirmé qu'il y a un trou de 2,5 millions de francs et que plus de 800 000 francs ont disparu. Si les investigations avaient été faites de façon objective, il eût été constaté que l'achat des appartements au Canada a été réalisé par acte notarié sur place, après vote du CE et avis favorable de la commission des activités sociales et culturelles. Aucune somme n'a disparu entre ce moment et l'enregistrement de la vente devant l'officier instrumentaire.

5. Bien que longuement reprises et citées, les accusations de Pascal Fournier ne sont, comme *Le Monde* l'indique d'ailleurs, corroborées par aucun document officiel.



Les deux intrus

par Alain Rollat

QU'EST-CE qu'un présentateur de *journal télévisé ? D'abord*, c'est une présence intime. L'ami de 13 heures ou de 20 heures. Le convive par excellence. Celui qui s'invite à la table familiale. Le commensal dont le rond de serviette attend dans l'assiette. Il y a toujours une chaise pour lui, à côté de l'horloge. N'est-il pas le facteur du temps qui passe ? Dès qu'il retourne son sablier pour débiter les nouvelles, on l'écoute religieusement. Il n'a pas son pareil pour mettre l'actualité en spectacle. Nous le laissons faire parce qu'il donne un vernis de cohérence à ce qui n'en a pas. Même quand nous ne sommes pas dupes, nous fermons les yeux *sur ses tours* de passe-passe car il est irremplaçable dans ce rôle de régulateur du va-et-vient de notre univers. C'est notre décodeur. Il décrypte pour *nous ce flux d'images et de récits* dont l'enchaînement segmente notre existence. Il nous simplifie la vie.

Ensuite, c'est un regard. Il nous parle droit dans les yeux. C'est à nous, personnellement, qu'il s'adresse. Nous aimons ce rite, *bien que nous n'ignorions rien du* téléprompteur, parce que, chaque jour, à la même heure, il nous fait injonction de nous souvenir que la télévision, ce n'est pas du cinéma. *C'est la réalité de la vérité vraie* que nous partageons avec lui. Dans son regard, il y a donc, en effet, quelque chose de sacré. Son pouvoir est tel qu'il peut à tout moment convoquer le monde sur son plateau d'un seul battement de cils et l'en faire disparaître en détournant les yeux... Voilà pourquoi sa médiation est supérieure à toutes les autres.

Enfin, c'est un discours. L'information, c'est sa parole. Une parole simple, aimable, souriante. Une petite *musique agréable* à nos oreilles. Pas de problème de syntaxe, pas de bruits inopinés ni de sujets trop conflictuels. Le déroulé de la vie sur tapis-mousse aux normes consensuelles. *Plus* il nous ressemble, ce présentateur, plus nous l'aimons. Ne disposons-nous pas des mêmes codes-barres ? Mais si nous nous passionnons pour les frasques des stars de sa confrérie nous préférons en récompenser les artisans.

Jean-Pierre Pernaut était le *plus* gentil, il a gagné. Et il y a une morale dans la victoire de cette tortue sur les paons. Il ne lui reste plus qu'à satisfaire son public, qui veut *en savoir davantage sur la vraie ve*dette de cette morne soirée des 7 d'or. Sur ce jeune homme qui fit irruption sur scène, le visage à demi caché sous un bonnet de laine, et qui, au nom des intermittents du spectacle, vint crier son dégoût des gouvernants et de leurs valets à la *face d'une brochette de nœuds pa*pillons cramoisis. Cet invité surprise doit passer à la postérité pour avoir eu ce mot qu'on n'entendra jamais dans la bouche d'aucun présentateur normalisé : *« On achète les hommes politiques, on n'achète jamais les artistes ! »* Une *incongruité*, on en conviendra. Aggravée par une monstruosité. Figurez-vous que cet iconoclaste inconnu osa même être le seul à ne pas parler de lui !...

« Pourchassés par Mussolini, brisés par Staline »

Croyant trouver en URSS le paradis des travailleurs, de nombreux communistes italiens ont fini au Goulag. Début de la série « 1917 et après, variations soviétiques », sur Arte

ON SE SOUVIENT d'une scène terrible évoquée par Soljenitsyne dans sa description du Goulag : une jeune femme vient d'être arrêtée. on la *jette dans une cellule de la* Loubianka, les détenus des cellules voisines l'entendent crier : *« Je suis une communiste italienne ! »* Primé au Festival du film d'histoire de Pessac sous le titre *Une petite pierre*, le film de Silvano Castano, *Pourchassés par Mussolini, brisés par Staline*, qui inaugure la série « 1917 et après, variations soviétiques » programmée dans « Les Mercredis de l'Histoire », retrace le sort de ces malheureux Italiens des années 30, victimes à la fois de Mussolini et de Staline.

Un récit d'autant plus poignant que les témoignages sont rares. Les communistes italiens réfugiés en URSS à l'époque du fascisme ont *été beaucoup moins nombreux que* leurs camarades allemands, espagnols ou grecs. Et ils ont été relativement épargnés par les grandes purges. L'état-major du parti, groupé autour de Togliatti, les dignitaires résidant à l'Hôtel Lux ont tous survécu. Mais ce ne fut pas le cas des sans-grade : sur quelque 600 communistes italiens dénombrés en URSS au début des années 30, plus de 200 ont été envoyés au goulag, 50 ont été fusillés, 30 seulement ont survécu. Une des rares rescapées, Nella Masutti, est morte à soixante-seize ans, quelques mois après avoir témoigné.

L'odyssée de sa famille est exemplaire : Costante Masutti était un maçon communiste du début du siècle, traqué par la police mussolinienne, réfugié en France pendant dix ans, perpétuel sans-papiers et perpétuel militant. En 1932, Costante arrive en URSS et devient « stakhanoviste », un travailleur de choc dont parlent les journaux. Mais, dès 1934, l'étau se resserre autour de ces « espions » en puissance. Le maçon d'élite décide de *s'engager pour la guerre d'Espagne.* Il réussira d'extrême justesse à quitter le pays en 1937 avec sa famille, mais sans sa fille qui a choisi de suivre en exil son mari, un autre Italien, arrêté peu après, envoyé dans la Kolyma, puis fusillé. Mais cela, Nella ne l'apprendra qu'en 1991, un demi-siècle plus tard...



Leonardo Damiano, lui, avait d'abord suivi sa famille en Amérique. Meneur de grèves pendant la crise de 1929, il est expulsé en 1933 et se retrouve tout naturellement en URSS, dans le « village américain » de l'usine automobile de Gorki, avec les techniciens et émigrés étrangers. Arrêté en 1938, il est accusé d'espionnage pour le compte de Mussolini (alors qu'il a quitté l'Italie à l'âge de huit ans...), puis de Roosevelt. Après huit ans de camp, et de retour à Gorki, il assiste en 1956 à un meeting où Palmiro Togliatti s'adresse, en russe, aux ouvriers. Damiano s'approche de lui, raconte son aventure et demande de l'aide pour rentrer au pays. Le chef du PCI tombe dans les bras de ce « camarade » oublié, promet d'intervenir, donne un numéro de téléphone, et puis, plus rien... Damiano n'obtiendra jamais son passeport. Aujourd'hui, il vit toujours à Moscou.

Derrière le récit pathétique de ces vies brisées et de ces illusions perdues, l'image des chefs ne sort pas grandie. Italiens ou Russes, modérés ou « durs », les dirigeants communistes ont tous subi ou toléré les monstruosités staliniennes, couvert, moins pour défendre la « cause » que pour se protéger eux-mêmes et leur entourage immédiat, les exactions dont étaient victimes leurs compatriotes. Même pendant le dégel khrouchtchévien, Togliatti, le moins inconditionnel du mouvement et précurseur de l'« eurocommunisme », ne souhaitait pas le retour de ces victimes du Goulag, dont les récits auraient miné l'image du parti et son influence dans la Péninsule.

Le 26 février, la série documentaire « 1917 et après, variations soviétiques » évoquera un autre héros méconnu : Nestor Makhno, le paysan « anarchiste-communiste » qui aida les bolcheviks à chasser les blancs d'Ukraine, avant de finir dans les « poubelles de l'Histoire ».

Michel Tatu

★ **« Les Mercredis de l'Histoire » : *Pourchassés par Mussolini, brisés par Staline*, Arte, mercredi 29 janvier à 20 h 50.**

MARDI 28 JANVIER

TF 1

20.45

Y A-T-IL UN FLIC POUR SAUVER LA REINE ? ■ ■
Film de David Zucker, avec Leslie Nielsen, Priscilla Presley (1988, 95 min). 352954
Le délire d'une comédie qui emporte le spectateur dans un tourbillon de gags.

22.20

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar. Les erreurs judiciaires : L'Affaire Seznec. Invité : *Denis Seznec. (100 min).* 7339918
0.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Un chat parmi les pigeons.
0.55 et 1.35, 2.40 TF 1 nuit.
1.10 Reportages. Documentaire. La vie est belle (rediff., 25 min). 8377271

1.45 et 2.50, 3.45, 4.35, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 5.05 Musique. Concert (5 min).

France 2

20.55

LE SAINT DE MANHATTAN
Film de Tim Hunter, avec *Danny Glover, Matt Dillon* (1992, 105 min). 2158751
22.40 Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

22.55

LE JEUNE MARIÉ ■ ■
Film de Bernard Stora, avec Richard Berry, Brigitte Fossey (1982, 95 min). 521698
0.30 Journal, Météo.
0.45 Le Cercle de minuit. Magazine présenté par Laure Adler. Cinéma. Invités : Claire Denis, Marco Ferreri (80 min). 7770146

2.05 Histoires courtes. Court métrage. Nicotine. 2.45 Vie d'esclaves. Documentaire. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo. 3.55 Les Z'amours (rediff.). 4.20 Pyramide (rediff.). 4.55 Délirenlair. Documentaire. 5.05 Chip et Charly. Les champions de la cuisine (30 min).

France 3

20.45

SPÉCIAL QUESTIONS POUR UN CHAMPION
Jeu. Les Masters d'argent (105 min). 725886
Dernière sélection avant les Masters d'or.
22.30 Journal, Météo.

23.05

LA PREUVE PAR TROIS
Magazine présenté par Laurent Bignolas. Cher emploi.
Au sommaire : Un plan social : et après ? ; Portrait des salariés des usines Chausson à Creil ; Achète emplois contre subventions ; Destin de deux entreprises étrangères implantées en France ; J'y suis, j'y reste ; Certains salariés font passer l'amour de leur région avant leur emploi, etc. (55 min). 4834596
0.00 Cinéma étoiles. Magazine (30 min). 1726
1.00 Capitaine Furillo. Série.

1.45 Musique graffiti. Magazine. Musique de chambre. *Quatuor avec piano* de Gustav Mahler (20 min).

Arte

20.45

▶ LA VIE EN FACE : LA LOI DU COLLÈGE
Documentaire de Mariana Otero [1/3] (55 min). 1842312
Des élèves attachants mais indisciplinés, filmés jour après jour pendant un an, dans un collège de banlieue réputé difficile.

21.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : LES VIRTUOSES DU MASQUE
21.45 Le Cri contre Sodome est bien grand. Documentaire de Michael Gleich et Holger Preue (60 min). 5871374
Y a-t-il une esthétique propre à la littérature homosexuelle ?
22.45 Le Langage perdu des grues. Téléfilm de Nigel Finch, avec Brian Cox, Eileen Atkins (90 min). 640887
0.15 La Galerie d'August von Platen. Documentaire (35 min). 9027875
0.50 La Page blanche. Téléfilm d'Olivier Assayas, avec Virginie Ledoyen *(rediff., 70 min).* 7311875
2.00 Yves Saint-Laurent tout terriblement. *Documentaire (rediff., 50 min).* 6887558

M 6

20.50

L'HISTOIRE SANS FIN ■
Film de Wolfgang Petersen, avec *Barret Oliver* (1984, 105 min). 142954
Ce film ouest-allemand rivalise avec les productions Lucas-Spielberg pour les effets spéciaux, le fantastique et... l'imagination.

22.35

FATAL INSTINCT
Téléfilm (Δ) de David Tansik, avec Scott Valentine, Charles Napier (90 min). 657157
L'histoire d'une machination dont est l'objet un jeune et brillant, mais timoré, substitut du procureur, accusé par sa maîtresse, la nièce de son patron, du meurtre de celui-ci.
0.05 Les Documents de Zone interdite. Les Français ont du cœur (rediff.).
2.10 Culture pub. (rediff.).

2.40 Best of 100 % français. 4.05 Hot forme. Magazine (rediff.). 4.35 Broadway Magazine. Documentaire (50 min).

Canal +

20.15

FOOTBALL
En direct.
Coupe de la Ligue, quart de finale : Montpellier - Rennes.
20.30 Coup d'envoi ; A la mi-temps, le Journal du Foot (135 min). 2799596

22.30

LINO
Documentaire de Doug Headline et Dominique Cazenave. Avec Jacques Chancel, Françoise Fabian, Charles *Aznavour* (50 min). 88645
23.20 Flash d'information.
23.30 Grand Nord. *Film de Nils Gaup*, avec Christophe Lambert, James Caan (1995, v.o., 87 min). 11770
1.00 N'oublie pas que tu vas mourir ■ Film de Xavier Beauvois (1995, 120 min). 1049784

Radio

France-Culture

20.30 Archipel médecine. La salle de garde, les carabins.
21.32 La Pointe du Raz reconquise.
22.40 Nuits magnétiques. Eclats de Russie, images d'aujourd'hui, mémoires d'hier.

0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Otte. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. 1.00 Les *Nuits de France-Culture (rediff.).*

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 11 décembre 1996 au Centre Pompidou, par l'Ensemble Ars Nova, dir. Philippe Nahon. Œuvres de Schumann, Monnet.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Schöllhorn.
23.07 Atout chœur. Œuvres de Ballif.

0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Giuliani, Castelnuovo-Tedesco, Pujol, Gershwin, De Sarasate, Brouwer. 1.00 Les Nuits de *France-Musique.*

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le chef d'orchestre Evgueni Mravinski. Roméo et Juliette, extraits de la suite nº 2, op. 64b, de Prokofiev. Concerto pour piano nº 1, op. 23. S. Richter, de Tchaïkovski. La Khovantchina, prélude, de Moussorgski. *Symphonie nº 6*, de Chostakovitch. Raymonda, extraits, de Glazounov. Symphonie nº 3 Liturgique, de Honegger.

22.40 Les Soirées de Radio Classique... (Suite). Œuvres de Weber, *Beethoven, Bruckner. 0.00 Les Nuits* de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Envoyé spécial. Serial violeurs. Casino : les entrailles. Musique sur ordonnance. Post-scriptum.
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture. Le malheur et la honte. Invités : Annie Ernaux, Jacques Borel, Nadine Trintignant.

Planète

20.35 Missions aériennes au Vietnam. [4/6].
21.30 Bombes à retardement.
22.20 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [3/6] Massacres en série.
23.10 Expédition pôle Sud.
0.05 Variations sur un thème d'alto.

Odyssée

20.30 L'Equilibre de la nature. [3/4] Le vison.
21.15 Voyager. [2/26].
22.10 *Les Archives fabuleuses* de l'armée française. [3/6] La libération de la France.
23.00 Les Hommes du rivage. [2/7].
23.55 Mission planète Terre.

Paris Première

20.00 et 23.55 20 h Paris Première. Invité : Claude Sautet.
21.00 Nova (rediff.)
21.55 et 1.55 Le J.T.S.
22.25 Adieu blaireau ■ Film de Bob Decout (1984, 90 min). 5236916

France Supervision

20.30 Ramuntcho ■ Film de Pierre Schoendoerffer (1958, 90 min). 38020770
22.00 Contact.
22.50 Sauvé des eaux.
23.45 Les Movidas espagnoles. [3] Le rock heavy metalico.
0.35 La Croisière blanche.
1.30 Grand Large (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Quartier latin ■ Film de Pierre Colombier et Christian Chamborant (1939, N., 90 min). 2528770
22.00 La Fugitive (La Fuggitiva) ■ Film de Pietro Ballerini (1941, N., v.o., 85 min). 31533732
23.25 Gigi ■ ■ Film de Jacqueline Audry (1948, N., 95 min). 96687751

Ciné Cinémas

20.30 L'Eté en pente douce ■ Film de Gérard Krawczyk (1987, 100 min). 1216577
22.10 Etat second ■ Film de Peter Weir (1994, v.o., 120 min). 95050374
0.10 Le Facteur sonne toujours deux fois ■ Film de Bob Rafelson (1981, 115 min). 38457184

Série Club

20.50 Les Champions. La traversée du désert.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Zéro un Londres. *Les plaisirs du ciel.*
23.00 La Famille cigale.
23.45 Chapeau *melon* et Bottes de cuir. Maille à partir avec les taties.
0.40 Le Retour du Saint. Le choix impossible.

Canal Jimmy

21.00 Friends. *Celui qui ne voulait pas partir.*
21.25 Le Fugitif. *Cas de conscience.*
22.15 Chronique de la route.
22.20 James Dean and Me (50 min). 46913732
23.10 Star Trek : The Next Generation. La bataille (v.o.).
0.00 Earth 2. Eve.
0.45 Mister Gun. L'espion qui ne m'aimait pas.

Festival

20.30 Maîtres et Valets. Feuilleton [3/13].
22.15 *Sentiments.* Téléfilm de Livia Gianpalmo, avec Maria Angela Melato, Valérie Mairesse (95 min). 72736765
23.50 La Baby-Sitter. Les Antilles aux lardons (25 min).

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Secrets d'alcôve. Téléfilm de Paul Schneider, avec Connie Selleca, Kevin Dobson (90 min). 500856428
22.15 Murphy Brown. Les Smith à Washington.
22.45 XY Elles. Invitée : Claire Brétecher.
23.45 Système Téva. Environnement : les transports verts (55 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de *Jacques Lanzmann.* Partir.
20.00 et 23.30 Suivez le guide. Préserver la nature, la Jordanie, l'Indonésie.
22.00 En parcourant le monde. South East Asia.
22.30 L'Heure de partir (120 min).

Eurosport

17.00 Natation. En direct. Coupe du monde (5ᵉ manche) à Glasgow (Ecosse) (120 min). 462684
19.00 Bobsleigh. Coupe du monde (5ᵉ manche) à Konigsee (Allemagne).
20.00 Sport de force. L'homme le plus fort *du monde.*
21.00 Boxe. En direct de Belfast (Irl.). Combat poids lourds-légers : Darren Corbett-Nigel Rafferty *(Irlande)* (120 min). 852765
23.00 Football. Coupe du monde 98 (match amical : Portugal-France) et les matches Bolivie-Equateur et Ghana-Maroc.
0.30 Equitation (60 min).

Muzzik

20.00 The Brandenburg Concertos. [3] (30 min). 887
20.30 et 2.20 L'Invité. Kenny Barron et Nino Cinelu.
21.00 Steve Reich à la Cité de la musique.
23.20 Joseph Haydn : Les Saisons.
1.45 Recollections : Dexter Gordon et Red Rodney (60 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (60 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15 et 22.15, 0.10, 1.50 Economia. 19.45 et 21.15, 0.20 Correspondent. 20.10 et 21.40, 0.15, 1.40 Analysis. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Europeos. 21.45 Artissimo. 21.50 Media. 22.50 et 1.20 Internatio*nal. 23.15 Eurobusiness (5 min).*

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 *Talk Média. 22.50 L'Invité de* l'économie 23.40 Sports (30 min).

Signification des symboles :
▶ *Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».*
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Comptes et mécomptes de l'eau en France

Les quotidiens régionaux recensent à l'unisson les hausses de facturation et les divers abus des « majors ». Leurs manchettes font écho aux augmentations observées par les consommateurs

LA PRESSE RÉGIONALE accorde une large place, dans ses éditions du 28 janvier, aux conclusions du rapport de la Cour des comptes sur les services de gestion de l'eau publiées la veille dans nos colonnes. *Le Dauphiné Libéré* proclame à la une : *« Une gestion plutôt trouble »*. Encore plus concis, *Le Parisien* annonce : *« Le scandale de l'eau »*. *Le Télégramme de Brest* titre pour sa part : *« Gestion de l'eau pas assez claire »* et *Var-Matin*, *« Eaux claires et comptes troubles »*.

Ces manchettes sont à la hauteur des augmentations observées par les consommateurs. La plupart des quotidiens insistent sur la *« culbute »* des prix de l'ordre de 50 % entre 1990 et 1994. Infographie à l'appui, *Le Parisien* observe que *« la palme de la cherté de l'eau revient à Lille-Roubaix-Tourcoing, devant Dunkerque, Saint-Etienne et Nice. »* Précisément, Jean-Louis Gombeaud, dans l'éditorial de *Nice-Matin*, écrit : *« Si tout le monde sait qu'il y a dans l'eau deux atomes d'hydrogène et un d'oxygène, chacun aimerait mieux savoir ce qu'il y a dans sa facture. Il peut parfois s'agir d'abus. On note dans le prix de l'eau des dépenses municipales qui n'ont rien à y faire, où les "frais politiques" se mélangent à des dépenses difficilement avouables, elles-mêmes liées à l'obtention de la concession »*. *Le Télégramme de Brest* souligne pour sa part diverses *« négligences »* ou qui permettent, en dernier lieu, au fermier de récupérer *« 55 millions de francs sur le dos des usagers»*.

Le constat de ces hausses a visiblement encouragé une riposte.



Le Progrès de Lyon, qui s'intéresse au contrat d'affermage passé entre 14 communes de la banlieue sud-ouest de Lyon et la SDEI, filiale de la Lyonnaise des eaux, indique que *« les abonnés ne désarment pas »*. *« Plus de quatre cents dossiers contestant 40 % du montant de la facture d'eau ont été déposés devant le tribunal d'instance de Lyon »*, écrit Elisabeth Chambard. Ici ou là, les élus prolongent la réaction des consommateurs. *Le Dauphiné libéré* signale qu'à Grenoble *« le nouveau conseil municipal a voté, le 25 mars 1996, une diminution du prix du mètre cube de 1,59 F* [soit 12 F au lieu de 13,59 F], *applicable de façon rétroactive à janvier 96 »*.

Nice-Matin rappelle que *« de nombreuses municipalités, toutes couleurs confondues, ont obtenu des révisions de contrat. D'autres ont changé de concessionnaire. La pression du client est une réalité commerciale, la concurrence existe »*.

Le Progrès de Lyon souligne le rôle des « majors » en s'appuyant sur le rapport de la Cour des comptes : *« La concurrence, dans un secteur aujourd'hui dominé par trois grands groupes, n'est pas vraiment sauvage. » « La concentration peut se trouver accentuée par les accords que se passent ces groupes »*, explique la Cour, en évoquant le cas des eaux de Saint-Etienne gérées à parité par la Générale et la Lyonnaise.

Ouest-France, qui consacrait une large place au dossier de l'eau dès samedi, relève le cas des communes de Brest (Finistère) et de Couëron (Loire-Atlantique), lesquelles *« se voient reprocher des contrats d'affermage avec des sociétés privées d'une durée de vingt-cinq ans sans qu'aucune clause de révision n'ait été prévue »*. La meilleure manière de payer un jour l'eau plus chère que le vin...

De nos correspondants à Toulon, Lyon, Grenoble et Rennes

REVUE DE PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Devant l'explosion de violences algériennes, la France est à la fois interdite d'indifférence et d'ingérence. La non-indifférence va de soi : après cent trente ans de vie commune tumultueuse, brutale et passionnée, rien de ce qui se passe en Algérie ne peut être étranger à la France, et réciproquement. La non-ingérence s'impose : outre qu'une prise de position française en faveur d'un des deux camps transformerait inévitablement l'Hexagone en théâtre extérieur de la guerre civile, nous perdrions sur tous les tableaux. La communauté internationale blâmerait un néo-colonialisme. En Algérie, ceux que par hypothèse nous soutiendrions passeraient pour le *« parti français »*, ce qui se retournerait contre eux. Quant à leurs adversaires, ils emploieraient une fois de plus le langage des attentats. En l'occurrence, il est urgent de s'abstenir.

RTL
Michèle Cotta

■ Peut-on vraiment accuser les musées français d'avoir délibérément caché les merveilles artistiques volées pendant la guerre ? Faut-il vraiment, s'il n'y avait qu'un coupable de la véritable razzia opérée sur les biens juifs entre 1940 et 1944, désigner la direction des musées de France ? La réponse est non. Une fois de plus, la responsabilité est celle des hommes politiques qui n'ont pas voulu, ou cru qu'ils ne pouvaient pas, à la Libération, réparer les effroyables dégâts de la guerre. Jacques Chirac est le premier à avoir reconnu la responsabilité de la France dans la persécution des juifs de France. En répondant à la demande du CRIF, en acceptant l'ouverture d'une mission sur l'ampleur des spoliations dont ont été victimes les juifs français, Alain Juppé a fait plus que promettre une justice tardive. Il a accédé à une revendication plus morale que pécuniaire, plus symbolique que matérielle. Et il a bien fait.

LA CROIX
Bruno Frappat

■ Chaque année, depuis 1988, le sondage Sofres-La Croix-Télérama sur la *« crédibilité des médias »* donne des sueurs froides à la profession. Confiance en berne, palmarès décourageants (le public ne peut pas faire plaisir à tout le monde...), suspicion aggravée après des événements où les médias se sont laissé piéger. Les résultats, cette année, apportent un petit signal vaguement positif et un autre... bruyamment négatif. Côté petite satisfaction : la crédibilité des médias est repartie, légèrement, à la hausse. La mauvaise surprise est liée à une innovation du sondage. Pour la première fois, la Sofres a étendu son étude à d'autres pays. Les Allemands, les Britanniques, les Espagnols et les Italiens ont, eux aussi, été interrogés. La comparaison des résultats est, pour les médias français, désastreuse.

EN VUE

■ Le créateur et designer **Jean-Charles de Castelbajac** habillera **Jean Paul II**, les évèques et les prêtres durant les journées mondiales de la jeunesse qui auront lieu en août. Le styliste, qui a travaillé en 1988 pour le Comité d'art sacré et créé les habits des prêtres des prisons, n'a jamais caché ses convictions religieuses. Il a été choisi par l'archevèché de Paris.

■ La propriétaire du célèbre *Washington Post*, **Katharine Graham**, qui aura quatre-vingts ans en juin prochain, a décidé de publier son autobiographie, *Personal History*, chez Alfred Knopf. Elle y raconte ses souvenirs à la tête du quotidien, son enfance et l'influence qu'a eue sur elle son père, Eugene Meyer, fondateur du journal.

■ Des ouvriers ont déterré un trésor cinématographique dans une rue de Miami Beach : les souvenirs réunis et déposés dans un tube d'acier, il y a quarante-trois ans, par l'acteur **James Stewart** à l'occasion de la première mondiale de *The Glenn Miller Story*. On a retrouvé dans le cylindre, enterré par l'acteur le soir de la première, le scénario, des télégrammes de félicitation, un rouleau de pellicule et une critique du film consacré à la vie de **Glenn Miller**, le chef d'orchestre mort en mission en décembre 1944 au-dessus de la Manche. James Stewart y avait aussi introduit un pichet brun et un collier de perles, deux accessoires utilisés dans le film sorti en 1954.

MERCREDI 29 JANVIER

TF 1

16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série. La femme en vert.
17.10 Melrose Place. Feuilleton. Père malgré lui.
18.05 K 2000. Série. Les bohémiens.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 Météo.
20.00 Journal. L'Image du jour.

20.45

FOOTBALL
En direct de Lens. Quarts de finale de la Coupe de la ligue : R.C Lens - A. S. Monaco. 20.45, Coup d'envoi ; *21.30, Mi-temps, Météo* ; 21.45, 2e période (115 min). 116707

22.40

COLUMBO
Au-delà de la folie. Série d'Alf Kjellin, avec Peter Falk, José Ferrer (80 min). 3877829
0.00 et 0.40, 1.20, 2.25, 3.30 TF 1 nuit.
0.10 Cas de divorce. Série. Lestrier contre Lestrier.
0.50 et 1.30, 2.35, 3.40, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire. Daniel, François, le blavet et les autres (30 min). 5912943
4.10 Ernest Leardee ou le roman de la biguine. Documentaire. 5.05 Musique. Concert (5 min).

France 2

17.00 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air.
17.55 Matt Houston. Série. Rodéo mortel.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.55 Studio Gabriel. Invitées : Maria Pacôme, Christine Delaroche.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval !, Météo.

20.55

L'INSTIT
Le Crime de Valentin. Série de Christian Faure, avec Gérard Klein (105 min). 2052523
Dans une ferme auvergnate, l'Instit va avoir l'occasion d'expliquer à ses élèves l'importance de la présomption d'innocence.

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Stérilité : à qui la faute ? (110 min). 3891879
En France, près d'un couple sur cinq souffre de stérilité.
0.30 Journal, Bourse, Météo.
0.45 Le Cercle de minuit. Magazine. Art et Histoire (70 min). 7769030
2.25 Le Jour du Seigneur. Magazine (rediff.). 3.10 Source de vie. Magazine (rediff.). 3.40 Rapport du Loto. 3.45 24 heures d'info. 3.55 *Météo*. 4.00 Les Z'amours (rediff.). 4.30 Outremers. Documentaire. Reprise de France 3 (rediff., 55 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Histoire de Sinbad le marin.*
18.55 Le 19-20 de l'information. *19.10 Journal régional.*
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.43 Consomag. Magazine.

20.45

ETATS D'URGENCE
Médecins en colère : les raisons. Hors-série mensuel de «La Marche du siècle», présenté par J.-M. Cavada. La grogne des généralistes ; etc. (95 min). 752523
22.20 Journal, Météo.

22.55

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Yasushi Inoué, documentaire de Béatrice Limare (50 min). 9188097
L'auteur du Fusil de chasse, *mort en 1991, a laissé une œuvre qu'il considérait comme inachevée bien qu'elle compte près de cinquante romans et cent quatre-vingts nouvelles.*
23.45 Cap'tain café. Magazine (50 min). 285720
0.40 Capitaine Furillo. Série.
1.25 Musique graffiti. Magazine. *Ballade op. 52 n° 4*, de Frédéric Chopin, pour le 7e Masters de piano de Monte-Carlo 1996 avec François Killian au piano (20 min).

La Cinquième

17.55 Histoire personnelle de la littérature française. Marguerite Yourcenar. 18.10 Cinq sur cinq inventions. 18.25 Le Monde des animaux. Peurs animales : les rats. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Dessin animé. [34/39].
19.30 7 1/2. Chypre : la ligne verte,
20.00 Les Récits artificiels. Documentaire de Sigurd Tesche. [2/2] (30 min). 5271
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : POURCHASSÉS PAR MUSSOLINI, BRISÉS PAR STALINE
Documentaire de Silvano Castano (55 min). 1746184
Une fois par mois et à onze reprises, Les Mercredis de l'Histoire *reviennent sur l'impact du modèle communiste en Europe depuis 1917.*
● Lire page 28.

21.40

MUSICA : L'ENLÈVEMENT AU SÉRAIL
Opéra de Mozart, livret de Stephanie Gottlieb, mise en scène de Luis Pasqual. Avec l'English Baroque Solists, The Monteverdi Choir, dir. John Eliot Gardiner, avec Luba *Orgonasova*, Cyndia Sieden. Enregistré au théâtre du Châtelet en 1991 (140 min). 5443523
0.00 La Lucarne : Le Dernier voyage de Charlie Chaplin. Documentaire-fiction de Jörn Hintzer (45 min). 28914
Une comédie noire sur l'enlèvement, en 1977, du cadavre de Charlie Chaplin et le chantage qui a suivi pour l'obtention d'une rançon.
0.45 Qui êtes-vous Polly Maggoo ? ■ Film de William Klein, avec Dorothy McGowan (1966, rediff., 100 min). 8662672

M 6

17.55 Bugs. Série. Nom d'un chien.
18.55 Code Quantum. Série. La future maman.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 0.45 Mode 6 : spécial hommes.
20.05 Papa bricole ! Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Voiture électrique : le courant passe mal.

20.45

L'ENFANT DU MAL
Téléfilm (O) de Jesus R. Delgado, avec Lio, Ramon Madaula Camadell (105 min). 573658
Une fillette séropositive est accueillie, à la mort de sa mère, par la famille d'un jeune médecin...

22.30

D'AMOUR ET DE HAINE
Téléfilm (O) de Nina Grosse, avec Corinna Harchouf, Helmut Berger (100 min). 8119748
0.10 Secrets de femmes. Magazine (□). Les flammes qui dansent. Une autre femme (35 min). 9093818
0.50 Best of pop-rock.
2.35 Turbo. Magazine (rediff.). 3.05 Jeux et Combats. Documentaire. 3.30 Les Derniers Plongeurs d'éponges. Documentaire. 4.05 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.30 Jazz 6. Magazine (rediff., 60 min).

Canal +

14.55 Françoise Hardy. Documentaire de Mathias Ledoux (rediff., 95 min). 6845349
16.30 Basket américain.
17.50 Carland Cross.
▶ *En clair jusqu'à 21.00*
18.35 Nulle part ailleurs. Magazine. Invité : Thierry Dubois.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

MA FEMME ME QUITTE
Film de Didier Kaminka (1995, 85 min). 3784726
Un avocat d'affaires et une journaliste d'investigation vivent une crise conjugale à la suite d'un quiproquo.
22.25 Flash d'information.

22.35

KISS OF DEATH (LE BAISER DE LA MORT) ■ ■
Film de Barbet Schroeder, avec David Caruso (1994, v.o., 94 min). 1208894
Un polar moderne, mis en scène d'une manière lyrique.
0.10 Jiang-Hu, entre passion et gloire ■ ■ Film de Ronny Yu (1993, 90 min). 1608585
1.40 Passion sous surveillance ■ Film d'Angela Pope (1994, v.o., 98 min). 6904818

Radio

France-Culture

20.30 Paroles sans frontière.
20.30 Antipodes. Magie et pouvoir en Afrique noire.
21.32 Correspondances.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. Journée du mardi 10 avril 1945. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Donné les 14 et 16 janvier à l'amphithéâtre de l'Opéra-Bastille, par l'Orchestre des Pays de Savoie, dir. Jean-Claude Pennetier. Œuvres de Martin : Le Vin herbé, Tristan et Iseult (d'après trois chapitres du roman Tristan et Iseult de Joseph Bédier).
22.30 *Musique pluriel. Œuvres de Schachter, Dutilleux.*
23.07 Musicales comédies. Les chansons de Harry Warren (2e partie).
0.00 Jazz vivant. Enregistré le 9 janvier au studio Charles-Trénet de Radio-France. Le big band Quoi de neuf docteur ?, dirigé par Serge Adam. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Turandot, opéra de Puccini. Eva Marton : Turandot. Par le Chœur de la Radio Bavaroise et l'Orchestre de la Radio de Munich.
22.40 Les Soirées de Radio Classique... (Suite). Œuvres de Rossini, Gluck. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver (France 3 du 24/01/97).
21.00 L'Hebdo. Karel aux mains d'acier ; La marche serbe.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Savoir plus. 9 mois pour faire un bébé. Invité : Michel Tournaire.
23.35 Bons baisers d'Amérique.

Planète

20.35 Rabbin ? C'est pour une jeune fille juive.
21.30 La Vie secrète des machines. *[5/18] Le chauffage central.*
22.00 Missions aériennes au Vietnam. [4/6].
22.50 Bombes à retardement.
23.45 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [3/6] Massacres en série.

Odyssée

20.55 L'Autoroute électronique.
21.35 Histoires naturelles. Etre *Landais.*
22.30 L'Equilibre de la nature. [3/4] Le vison.
23.15 Voyager. [2/26].

Paris Première

20.00 et 23.50 20 h Paris Première.
21.00 Paris mode spécial homme.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 Sting. *Concert. Ten Summoner's* Tales (55 min). 65299962
23.20 ▶ Patti Smith, because....

France Supervision

20.55 La Légende *des sciences.* Emerger (55 min). 42701496
21.50 Les Movidas espagnoles. [4] Pop en espagnol se dit pop.
22.40 C'est à dire.
23.30 Ariodante. Concert. Opéra en 3 actes de Haendel. Enregistré à l'English National Opera de Londres (130 min). 32438523

Ciné Cinéfil

20.30 La Vierge du Rhin ■ Film de Gilles Grangier (1953, N., 85 min). 18518417
21.55 Le Grand Sommeil (The Big Sleep) ■ ■ ■ Film d'Howard Hawks (1946, N., v.o., 115 min). 62674097
23.50 So Dark the Night ■ Film de Joseph H. Lewis (1946, N., v.o., 70 min). 63486788

Ciné Cinémas

20.30 Sables mortels Film de Roger Donaldson (1992, 100 min). 1110349
22.10 Aux yeux du monde ■ Film d'Eric Rochant (1990, 95 min). 38181148
23.45 et 0.10 Le Cinéma des effets spéciaux.

Série Club

20.50 Flash. L'homme invisible.
21.40 et 1.30 La Comtesse de Charny.
22.30 Zéro un Londres. Le bon vieux temps.
23.00 Les Champions. La traversée du désert.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Le jeu s'arrête au 13.
0.40 Covington Cross.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. La bataille.
21.15 Quatre en un.
21.45 Mister Gun. L'espion qui ne m'aimait pas.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Tenue correcte exigée.
22.40 Friends. *Celui qui ne voulait pas partir.*
23.05 Absolutely Fabulous. Défilé de mode (épisode pilote).

Festival

20.30 Puissance 4. Déshabillés fatals. *Téléfilm de Jean Marboeuf*, avec Jean-François Perrier (85 min). 33108788
21.55 La Belle de Fontenay. Téléfilm de Paule Zajdermann, avec Jean-Pierre Bisson (95 min). 52575558
23.30 Sueurs froides. Toi, si je voulais. Téléfilm de Patrice Leconte, avec Gérard Jugnot (30 min). 82565097

Téva

20.30 Tévaroscope.
20.45 Seulement par amour : Clara. *Téléfilm d'Antonio Frazzi*, Andréa Frazzi, avec Barbara De Rossi, Jean Dalric [4/4] (90 min). 500134829
22.15 Murphy Brown. Conflits de génération.
22.45 Ça m'interpelle : Dieu est-il misogyne ? (145 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Meunier. Derrière l'horizon.
20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 En parcourant le monde. Las Vegas.
22.30 L'Heure de partir.

Eurosport

12.20 Ski alpin. En direct. Coupe du monde. Super G *messieurs à Laax (Suisse)* (70 min). 1534558
17.00 Natation. En direct. Coupe du monde (5e manche) à Glasgow (120 min). 877165
19.00 Motors.
20.00 Aérobic - Fitness.
21.00 Fléchettes. Le Master mondial à Londres.
22.00 Football. Finale de la FA Cup 1990 : Manchester United-Crystal Palace.
23.00 Rallye raid. Temps forts du Dakar.
0.00 Tennis ATP Tour Magazine.
0.30 Boxe (60 min).

Muzzik

20.25 La Jeune Fille et la Mort. Quator Sine Nomine, de Franz Schubert.
21.00 Roméo et Juliette. Ballet de l'Opéra de Paris. Chorégraphie et mise en scène de Rudolf Noureev. Musique de Serge Prokofiev (145 min). 2886875
23.25 L'Invité. Kenny Barron et Nino Cinelu.
23.55 Préludes de Debussy.
0.55 Best of Jazz. festival de jazz de Montreux 1994 [1] (65 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30World Sport.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews (25 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et *20.45 Le 18-21. 21.10* Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie 23.40Sports.

LES CODES DU CSA
○ Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.45 Deux. Film de Claude Zidi (1988, 95 min), avec Gérard Depardieu. *Comédie dramatique.*

RTL 9

22.20 Sur un arbre perché. Film de Serge Korber (1970, 95 min), avec Louis de Funès. *Comédie.*
0.10 Deburau. Film de Sacha Guitry (1950, 95 min), avec Lana Marconi. *Comédie.*

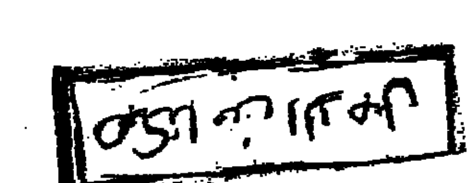
TMC

22.35 Coiffeur pour dames. Film de Jean Boyer (1952, 90 min), avec Fernandel. *Comédie.*

TSR

20.45 L'Homme au pistolet d'or. Film de Guy Hamilton (1973, 135 min), avec Roger Moore. *Espionnage.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde
MERCREDI 29 JANVIER 1997

Pays rêvé, pays réel

par Pierre Georges

CURIEUX MOMENT ! La majorité vote une loi, la loi de Robien, sur la réduction du temps de travail subventionnée pour créer des emplois ou en sauver. Et trois mois après, devant le succès rencontré par cette initiative, elle s'en inquiète. Elle encourage un moment le partage du travail. Elle le déplore, l'autre. Elle fabrique une loi sociale. Elle en dénonce le côté anti-économique. Elle propose d'alléger les charges des entreprises et en découvre, subitement, le coût prohibitif.

Les aventures de la loi de Robien, cette logique à hue et à dia, faire et vouloir défaire, montrent bien combien la période est délicate et combien les têtes, avant même le pays, sont divisées sur les mesures à prendre face à ce fléau, le chômage.

Tout se passe en réalité comme s'il y avait pour ceux qui ont à charge de le gouverner deux pays : un pays idéal, celui des chiffres et des comptes ronds, des équilibres parfaits, un pays présumé admirable sur le papier puisque obéissant aux canons de l'orthodoxie libérale, apurant ses déficits et élaguant les branches mortes. Et puis l'autre pays, le réel, beaucoup plus instable, bien moins disposé à subir les opérations chirurgicales, la réforme au bistouri, le pays des hommes et des salariés peu enclins à perdre leur emploi individuel au motif de sauver l'emploi en général. Il y a ce pays social qui précisément ne rêve plus de lendemains meilleurs. Ou alors de la retraite prématurée comme d'un suprême remède à la précarité et au stress. Il y a ce pays en sourde révolte contre la raison économique, les hommes dressés contre les chiffres, le chômage contre les bilans.

Curieux moment d'un permanent double discours. La préretraite est le remède qui conduisit, de gré ou de force, des centaines de milliers de salariés à une cessation d'activité anticipée. La pré-retraite est un fléau qui grève les comptes sociaux et ceux de la nation. La retraite à cinquante-cinq ans est un juste dû au regard de la « pénibilité » de certains métiers. La retraite à cinquante-cinq ans est une aberration économique et un suicide social collectif. La flexibilité, qui fait du salarié ce roseau pensant, est la panacée, l'instrument idéal de gestion des effectifs. La flexibilité est le masque le plus abouti d'une réduction des effectifs sans douleur ni scrupules.

Il y a ainsi sans cesse, dans les discours, l'étalage des grands principes. Et dans les faits, l'évidence des exceptions. Pays de rêve, pays de fait, les élus à deux têtes ne cessent d'osciller entre l'un et l'autre. Un député peut aussi bien souhaiter et voter la fermeture en général d'hôpitaux et de casernes et se décarcasser comme un beau diable pour sauver son hôpital et sa caserne. Il peut déplorer les effets de la loi de Robien et se battre, des jours entiers, pour qu'elle soit appliquée dans une entreprise de sa circonscription. Il peut, comme député, dénoncer les conséquences pernicieuses du temps partiel et de la retraite anticipée et, comme maire, encourager l'un et l'autre.

Pays rêvé, pays réel. Entre les deux, les convictions fluctuent, les discours et les actes divergent, le fossé se creuse. Tant il est vrai que nous pratiquons tous ce grand écart mental entre les grands principes et les actes, entre les chiffres et les hommes.

L'enquête sur les annexions de logements juifs au domaine privé parisien est à peine commencée

La vente de propriétés immobilières de la Ville reprend après deux mois d'interruption

INTERROMPUES depuis deux mois, les ventes de logements du domaine privé de la Ville de Paris reprennent à la Chambre des notaires, mardi 28 janvier. Vingt logements, situés dans les sixième et seizième arrondissements, devaient être mis aux enchères. Les nouvelles révélations sur la spoliation de biens juifs et l'annonce, par le premier ministre Alain Juppé d'une mission d'évaluation sur *« la localisation actuelle de ces biens et leur situation juridique »* rejaillissent sur le domaine privé et ses zones d'ombre.

Déjà, en octobre 1996, la publication d'un livre de Brigitte Vital-Durand, journaliste à *Libération* (*Domaine privé*, First Documents), a brutalement rouvert le dossier des biens juifs confisqués ou achetés à bas prix pendant l'Occupation et tombés dans l'escarcelle de la Ville de Paris. Tout en dénonçant *« un amalgame sulfureux et pitoyable »*, le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), avait été obligé de stopper net des ventes qui venaient juste de commencer.

L'ouvrage de Brigitte Vital Durand, surtout consacré au vieux quartier juif du Marais victime, pendant la guerre, d'un double mouvement *« de rénovation et d'aryanisation »*, a eu l'effet d'une bombe (*Le Monde* daté 27-28 octobre 1996). Le 28 octobre 1996, M. Tiberi ouvrait la séance du conseil de Paris en déclarant : *« Il faut être clair et sans ambiguïté. Il y a eu des spoliations de juifs. Cela est inacceptable, scandaleux et ignoble. »*

Le gel des ventes était alors décidé ainsi que le retrait de l'ordre de jour du conseil de deux délibérations de « congé pour vendre » d'immeubles situés rue François-Miron, dans le Marais.

Le maire de Paris demandait également à ses services que l'origine de propriété de chaque bien destiné à la vente fasse l'objet d'une étude historique. Cette tâche sera confiée, le 15 novembre 1996, au Conseil du patrimoine privé, créé en juin 1995 et présidé par le conseiller d'Etat Noël Chaïd-Nouraï. La mission première de ce conseil était d'opérer le tri de ce qui, dans le domaine de la Ville, doit être vendu ou affecté au parc social. Depuis lors, toute la lumière a-t-elle faite sur les spoliations et acquisitions douteuses effectuées en 1940-1945 ? Les représentants des institutions juives que Jean Tiberi devait associer aux recherches ne l'ont, pour l'instant, pas été. Le Conseil du patrimoine privé travaille en solo et son président reconnaît que la tâche est tout juste entamée. Sont examinés en priorité les immeubles qui ont déjà fait l'objet d'une délibération au Conseil de Paris. Les origines de propriété des douze logements vendus les 2 et 9 juillet ont également été examinées, assure M. Chaïd-Nouraï.

En trois mois, sur les 1 389 logements propriété de la Ville – dont la moitié environ est destinée à être vendue –, 130 ont fait l'objet d'une recherche. L'examen des actes notariés a montré que quatre immeubles avaient été acquis par le préfecture de la Seine entre 1942 et 1944, puis dévolus à la Ville. Ils sont situés, dans le quatrième arrondissement, au 6 et au 22-24 rue François-Miron, au 12 rue Nonnains-d'Hyères et au 21 rue du Pont-Louis-Philippe. Le projet de délibération pour vente, soumis au Conseil de Paris le 3 juin 1996, mentionnait d'ailleurs pour l'ensemble immobilier de la rue François-Miron, par exemple : *« Il a été acquis par jugements d'expropriation dans les années 1942-1945 afin de résorber l'insalubrité de l'îlot 16. »*

« Nous en sommes au stade de la remontée des actes notariés, souligne M. Chaïd-Nouraï. *On ne sait pas encore s'il y a eu ou non spoliation. Il faut chercher à qui ces biens ont été rachetés et à quel prix. Cela suppose, par exemple, de pouvoir évaluer le prix du marché à l'époque et s'il y a eu ou non, dans le cas d'un propriétaire juif, nomination d'un administrateur provisoire. Mais nous n'en sommes pas là. »*

Pour le président du Conseil du patrimoine privé, enfin, le problème dépasse largement les limites de l'îlot 16. Il récuse, aussi, le terme de *« pogrom administratif »* employé par Brigitte Vital-Durand à propos de ce quartier. *« Il y avait un projet de résorption des logements insalubres dans ce quartier et la période a permis sans doute que les expropriations soient conduites de manière particulièrement expéditives »*, avance-t-il.

L'auteur de *Domaine privé* montre pourtant, témoignages et documents à l'appui, comment la Préfecture de la Seine s'est acharnée, dès 1935, sur ce quartier. Comment, à partir de 1940, il a fait l'objet d'une sollicitude particulière de la part des services d'hygiène. Comment une loi a été promulguée par Vichy le 11 octobre 1940, qui invente la notion *« d'expropriation globale »* d'un quartier, sans enquête préalable et sans recours possible. 403 immeubles étaient alors concernés, dont 335 devaient être démolis. Des 25 000 habitants du quartier, il n'en restera que 5 000 à la Libération. La Ville de Paris est, encore aujourd'hui, propriétaire de 150 immeubles dans l'ancien îlot 16.

Christine Garin

Ce que disait M. Tiberi en juillet 1995

Le maire de Paris, Jean Tiberi, avait été saisi dès juillet 1995 par Georges Sarre, maire (PS) du onzième arrondissement, qui l'interrogeait sur l'annexion éventuelle de biens juifs au domaine privé de la Ville. M. Sarre s'appuyait sur des recherches effectuées par Serge Klarsfeld. Dans sa réponse écrite en date du 28 juillet, M. Tiberi tranchait ainsi : *« Les biens confisqués ont été gérés à l'époque par des administrateurs provisoires placés sous le contrôle des autorités occupantes et du Commissariat général aux questions juives. [...] Si, dans le cadre de ses opérations d'urbanisme, la Ville de Paris a pu, le cas échéant, être amenée à acquérir à titre onéreux des biens gérés par des administrateurs provisoires, les prix auraient été versés [...] aux administrateurs provisoires ès qualité, ces acquisitions ne se différenciant donc pas, dans leur principe, des autres achats effectués par la collectivité... »*

Hépatite C : des experts préconisent un dépistage ciblé

L'ANDEM (Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale) a rendu publiques, mardi 28 janvier, les conclusions d'une conférence de consensus consacrée au dépistage et au traitement de l'hépatite virale de type C, une affection qui touche entre 500 000 et 600 000 personnes en France. Les experts réunis sous l'égide de l'Andem se sont prononcés contre la mise en place d'un dépistage de masse appliqué à l'ensemble de la population. Ils recommandent en revanche l'organisation du dépistage de l'infection par le virus de l'hépatite C chez toutes les personnes qui ont été transfusées avant 1991, ainsi que chez les toxicomanes usagers de drogues par voie intraveineuse et par voie nasale. Les experts recommandent également le dépistage des personnes incarcérées, ainsi que la réalisation d'études qui permettraient de déterminer le risque encouru par les personnes ayant subi, avant 1996, des interventions médicales à but diagnostique ou thérapeutique.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 28 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17334,90	– 2	– 8,08
Honk Kong index	13294,90	– 0,63	– 1,16

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 27/01	Var. en % 24/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2435,17	+ 0,20	+ 5,16
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	1998,41	– 0,86	+ 6,64
Milan MIB 30	—	—	+ 3,97
Francfort Dax 30	2991,97	– 0,21	+ 3,57
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	1537,13	– 0,97	+ 0,57
Madrid Ibex 35	—	—	+ 4,55
Amsterdam CBS	—	—	+ 5,30

Tirage du *Monde* daté mardi 28 janvier 1997 : 502 466 exemplaires

Démission de l'ambassadeur de Suisse à Washington

Il avait déclaré son pays en « guerre » contre les organisations juives

LA SUISSE a réagi rapidement pour éviter une nouvelle détérioration de ses relations avec les organisations juives en annonçant, lundi soir 27 janvier, la démission de son ambassadeur à Washington, qui avait affirmé que le pays était *« en guerre »* contre des adversaires malhonnêtes. Le diplomate, Carlo Jagmetti, estime *« approprié de ne pas poursuivre son activité aux Etats-Unis »* jusqu'au 31 juillet, date prévue de son départ en retraite.

Sa démission intervient au lendemain de la publication dans un hebdomadaire suisse, *Sonntagszeitung*, d'un document confidentiel qui a fait rebondir la controverse opposant Berne et les banques suisses aux organisations juives. Dans ce télégramme, l'ambassadeur, selon le journal, évoquait la controverse en ces termes : *« Il s'agit d'une guerre que la Suisse doit faire et gagner sur les fronts extérieur et intérieur. (...) Nous ne pouvons pas faire confiance à la plupart de nos adversaires. »*

La querelle porte sur le recyclage d'or pillé par les armées de Hitler, les avoirs déposés en Suisse par des victimes de l'Holocauste et le refoulement par la Confédération de dizaines de milliers de réfugiés juifs fuyant les nazis. Il avait déjà fallu deux semaines à l'ancien président de la Confédération, aujourd'hui ministre de l'économie, Jean-Pascal Delamuraz, pour retirer ses accusations de *« chantage »* et de tentative d'extorsion de fonds à l'encontre des organisations juives réclamant une compensation pour les victimes de la Shoah. Depuis, la Suisse a donné son accord à l'établissement d'un fonds d'aide aux victimes de l'Holocauste (qui serait essentiellement alimenté par les banques). Mais de nombreuses voix au sein du Parti socialiste, membre de la coalition au pouvoir à Berne, n'en réclament pas moins la démission de M. Delamuraz.

Les négociations se poursuivent sur la création du fonds de compensation. Avraham Burg, le président de l'Agence juive, organisation paragouvernementale israélienne chargée des intérêts des communautés juives, était attendu cette semaine à Zurich. Le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, doit se rendre prochainement à Berne. Dans un bref entretien accordé lundi à Jérusalem à des journalistes européens, dont le correspondant de *Libération*, M. Nétanyahou déclare notamment : *« Nous ne sommes pas en train de faire une transaction commerciale. Nous sommes engagés dans une transaction morale et éthique. (...) N'importe quel pays au monde chercherait à obtenir la restitution des avoirs des populations qui ont été tuées. »*

« Nous devons trouver une solution juste et équitable (...) sur la question des biens qui appartenaient aux juifs assassinés durant la dernière guerre mondiale et qui seraient encore en Suisse », poursuit le premier ministre, qui ajoute : *« Je veux croire qu'il y a de la bonne volonté de tous les côtés. Personne ne doit perdre de vue que nous nous trouvons face au plus grand crime de l'Histoire. »* – (AFP.)

Œuvres d'art confisquées : la direction des musées se défend

LE RAPPORT de la Cour des comptes faisant état de la présence, dans les musées français, de quelque 2 000 œuvres d'art confisquées à des familles juives pendant la guerre et accusant l'Etat de ne pas avoir recherché avec assez d'application leurs propriétaires a provoqué la réaction de la directrice des musées de France, Françoise Cachin.

Elle a estimé, dans *Libération*, *« proprement scandaleux de laisser soupçonner les musées d'avoir voulu à leur tour spolier les familles juives »*. Elle ajoute que la plupart de ces œuvres *« ne proviennent pas de biens spoliés aux juifs, mais des marchands »*. *« C'est triste à dire,* ajoute-t-elle, *mais le marché parisien ne s'est jamais aussi bien porté que sous l'Occupation. Les officiers allemands se faisaient leurs collections. Vous pensez bien que les marchands ne se sont pas manifestés. »*

A propos d'une collection de statuettes en bronze mise en vente forcée en 1944 par le Commissariat aux affaires juives et achetée par les musées, Mme Cachin explique que *« la direction des musées l'avait achetée à l'époque pour la protéger, et, après la guerre, c'est le propriétaire lui-même qui a préféré en faire donation au Musée de Saint-Germain-en-Laye »*.



MANAGEMENT
Les dirigeants français croient moins aux ressources humaines que leurs homologues étrangers



PARCOURS
Que deviennent les intérimaires après un congé individuel de formation ?

Le Monde EMPLOI

MERCREDI 29 JANVIER 1997



ANNONCES CLASSÉES
de la page V à la page XVI

DANS « LE MONDE EMPLOI » DU 5 FÉVRIER
L'Etat adepte de la flexibilité

INITIATIVES

ANNE DE LA LANDRE

dossier

Communication sociale : un art difficile

L'entreprise doit expliquer ses choix à son personnel. Pas évident dans un environnement incertain...

A supposer que cela puisse se produire, la communication sociale en entreprise vit des jours tranquilles quand tout va bien. Des nostalgiques prétendent que ce fut le cas avant la crise et notamment pendant les « trente glorieuses », à une époque où les voies étaient toutes tracées, les objectifs clairs et les relations avec les organisations syndicales exemptes d'ambiguïtés, à défaut d'être cordiales.

Il n'en va pas de même aujourd'hui. Encore plus nécessaire que précédemment et ayant remplacé l'information, délicate à manier, la communication s'est certes développée, s'est beaucoup améliorée, mais intervient aussi dans un contexte radicalement différent. Alors que les certitudes s'évanouissent et que les situations sont soumises à la conjoncture et aux conséquences de la mondialisation, les entreprises doivent l'utiliser pour mobiliser ou entretenir la liaison avec le personnel. Ce qui n'est pas des plus facile quand il s'agit, ainsi que le souligne une enquête réalisée par le cabinet AC'Conseil auprès de 292 DRH (directeurs des ressources humaines), de faciliter la compréhension des processus de changement, dont ceux qui affectent l'organisation.

Dans le petit jeu du chat et de la souris que pratiquent les directions dans leur approche de l'opinion interne, tenir compte du fait syndical relève de l'évidence. Mais nombre d'entreprises en restent à une lecture simpliste de clivages sur la base des positions confédérales, alors qu'il leur faudrait mieux apprécier les nuances ou spécificités locales permettant de nouer le dialogue. L'apparition de SUD (Solidaires, unitaires, démocratiques), par exemple, change la donne et tous ne réagissent pas de la même façon, entre l'obstruction à la SNCF et le round d'observation à La Poste.

Dès qu'une crise ou un conflit apparaît, la stratégie de communication sociale se complique. S'il faut s'adresser directement aux salariés, ce serait aussi une faute que de court-circuiter les syndicats ou, pis, de les bafouer ostensiblement. La manière dont IBM est parvenu à baisser les salaires en 1994 est, de ce point de vue, un modèle du genre, après un premier échec dû à la riposte judiciaire des syndicats. Une situation que connut également Virgin Megastore sur le dossier du travail du dimanche.

Rares sont les cas où, comme à la RATP en novembre-décembre 1995, la bonne attitude consiste, précisément, dans la décision de ne point communiquer. C'est pourtant ce qu'a fait Jean-Paul Bailly, le PDG, dans un conflit qui visait davantage le gouvernement que l'entreprise, il est vrai. Mais, ayant ainsi évité d'être entraîné dans la tourmente, le patron de la RATP a ensuite découvert les deux conditions à remplir pour que sa gestion du silence soit couronnée de succès : savoir choisir le moment opportun pour reprendre la parole et avoir une idée précise de ce qu'il convenait alors de dire. Les négociations qui ont suivi, puis les accords exemplaires qui ont été signés, montrent qu'il avait bien été à l'écoute de l'entreprise.

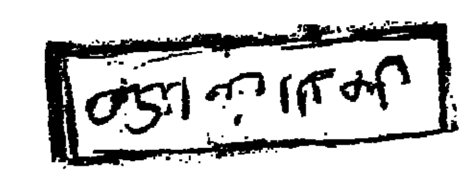
En soi, communiquer comporte des risques, dont les partenaires ne sont pas les seuls responsables. L'exercice réclame des précautions infinies, voire un savant dosage. Par exemple, les responsables de La Poste ont observé qu'il pouvait s'écouler jusqu'à dix-huit mois entre l'émission d'un message par la direction générale et sa totale appropriation par la base, en raison du lent cheminement hiérarchique. Ce constat devrait conduire à limiter les interventions, et encore plus les changements de cap. Mais il arrive que les dirigeants, surtout quand ils changent souvent, multiplient les mots d'ordre parfois contradictoires au gré des modes managériales. Il s'ensuit une cacophonie qui, non seulement nuit à l'efficacité, mais produit un effet de brouillage qui justifie l'expectative de salariés très vite désabusés. Les dégâts sont surtout manifestes aux échelons intermédiaires, qui perdent de leur crédibilité à relayer un argumentaire alors qu'un autre arrive déjà, principalement si l'information syndicale saisit le sens nouveau avant eux.

Une bonne communication sociale implique dès lors un changement des modes d'organisation. Elle se révèle mieux adaptée au fonctionnement en cellules autonomes qui constituent des entités plus souples, moins pyramidales. Pour pallier leur gigantisme, les mastodontes se dotent également d'outils pour évaluer le climat social et, par le biais d'enquêtes lourdes, prennent régulièrement le pouls de l'entreprise. Des observatoires sont ainsi créés avec des instituts de sondage, qui servent moins à prévenir des tensions qu'à aider à la prise de décisions.

Il reste que – tous les experts de la communication sociale l'affirment – les thèmes à aborder doivent être limités, concis et, mieux encore, avoir pour objectif de fixer les lignes directrices majeures, puis de rassembler autour de quelques valeurs fondamentales. Au-delà, font-ils remarquer, toute rhétorique présente des dangers et peut être démentie par les faits, le désaveu ruinant la confiance. Tout cela parce que, selon un paradoxe bien actuel, la complexité oblige à des explications, alors que l'environnement instable amène à reconnaître que l'on ne sait pas où l'on va.

Alain Lebaube

Lire pages II et III



Les entreprises ont tendance à ignorer les spécificités locales des syndicats

La plupart des directions ne tiennent compte que des positions prises par les confédérations au niveau national

Plan social, aménagement du temps de travail, conflits, mise en examen : la plupart des situations qui conduisent les directions d'entreprise à communiquer relèvent de questions qui touchent de près les salariés. Il serait donc étonnant que leurs représentants et élus n'y prêtent pas une attention soutenue. De même serait-il curieux de constater que les états-majors des entreprises n'intègrent pas, dans l'élaboration même de leur stratégie de communication, les forces et faiblesses de telle ou telle section syndicale.

Et pourtant, rares sont les directions de ressources humaines (DRH) à vouloir s'étendre sur le sujet. « *La plupart des directions fonctionnent encore sur le vieux clivage patrons-ouvriers*, précise ce consultant parisien. *Résultat : plus tard on communique, mieux c'est. Surtout, les DRH raisonnent non pas sur la réalité des sections syndicales et des individus qui les composent, mais sur les positions extérieures des confédérations. Cette attitude les fait souvent passer à côté d'une vraie capacité d'autonomie de bon nombre de syndicalistes sur le terrain.* »

Derrière ce vieux schéma de relations avec les syndicats, la période récente a cependant permis l'émergence d'autres types de démarches. Réductions massives d'effectifs, réorganisation du travail, gains de productivité : les exigences que les entreprises font peser sur les salariés depuis plus de dix ans ont amené certaines d'entre elles à considérer d'un œil nouveau leurs organisations syndicales. « *Pour communiquer avec elles, il existe deux approches* », explique Mario Juan, ancien DRH d'Henkel-France, directeur de la société de conseil et de formation EM 2000, et animateur de la commission « Communication interne » de l'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel).

« *La première est purement légaliste (droits et obligations d'information) ; la seconde, plus stratégique, consiste à tenir compte de tous les éléments qui constituent le rapport de forces dans l'entreprise en fonction du message que l'on souhaite faire passer* ». Quel est le poids réel de telle ou telle section syndicale ? Quels sont les syndicalistes les plus écoutés, les plus compétents, voire les plus « *affectifs* », les plus « *rationnels* » ? Telles sont certaines des questions que des DRH peuvent se poser avant de communiquer. Et si ces considérations incluent les positions du moment des confédérations, elles visent avant tout à « *coller au plus près du terrain* ».

C'est ce type de démarche qui a conduit Jacques F., DRH de la filiale d'un grand groupe français, qui souhaite conserver l'anonymat, à faire aboutir en 1994 un plan de formation dans son usine. « *Contre toute attente, le responsable CGC était bloqué sur toutes les propositions, alors que le délégué CGT était prêt à envisager beaucoup de changements*, précise-t-il. *Vous imaginez, si j'avais raisonné sur les étiquettes...* »

Une difficulté attendait cependant Jacques F. Les syndiqués de l'usine reflétaient plus l'orthodoxie des confédérations auxquelles ils appartenaient : une section CGC dans l'ensemble conciliante et des militants CGT plutôt méfiants. « *Nous avons travaillé ensemble avec le délégué CGT pour faire passer le bien-fondé des changements dans sa section. Et c'est aussi grâce à lui, et sa connaissance du terrain, que j'ai pu élaborer la communication générale destinée à l'ensemble des salariés.* »

Nombreux sont les cas, aujourd'hui, où des sections syndicales choisissent, localement, de prendre le contre-pied de leurs états-majors confédéraux. Partenariat ? Complicité ? Duplicité ? « *Efficacité*, répond Jacques F. *Je préfère mettre de l'eau dans mon vin pour que l'essentiel soit accepté, plutôt que de me braquer ou passer à côté de ce que les gens ressentent.* »

La démarche serait-elle exceptionnelle ? C'est l'avis d'Hubert Bouchet, secrétaire général de l'UCI (Union des cadres et ingénieurs) à FO. « *J'ai récemment assisté à un colloque sur le thème « Mieux ménager la carrière de syndicaliste ». L'attidude des directions est affligeante : elles veulent ménager la présence de syndicalistes dans les entreprises, mais ce qu'elles leur proposent est vraiment fade.* »

Appliquée à la communication sociale, cette attitude révèle des archaïsmes tenaces parmi les DRH. « *Ils ne veulent pas associer les syndicalistes à la réflexion générale sur la stratégie des entreprise*, poursuit Hubert Bouchet. *Pour la communication, la prise en compte des syndicats se limite à la meilleure façon de faire passer la pilule. Jamais ils n'essaient de les associer pour discuter des orientations et des choix. Autrement dit, ils cherchent à utiliser les syndicats et non à les consulter.* »

Olivier Piot

Le sort réservé à SUD-Rail

Un mois après sa création en février 1996, la fédération SUD des travailleurs du rail a obtenu de bons résultats aux élections à la SNCF : plus de 30 % des voix à Paris Sud-Est. Pourtant, la direction semble avoir décidé d'ignorer ce nouvel interlocuteur syndical. Une façon comme une autre d'en tenir compte... « *Ils savent que nous sommes puissants et font tout pour communiquer en nous tenant à l'écart* », dit Henri Célié, porte-parole de la fédération SUD-Rail. Exemple : « *Nous avons un élu au comité de groupe*, indique-t-il. *Or la direction a délibérément choisi de réunir en décembre le comité sur la base des anciens mandats, afin de communiquer sur la réforme de la SNCF sans que nous puissions donner notre avis.* » Autre stratégie : « *Nous avons déposé un préavis de grève le 21 janvier*, poursuit Henri Célié. *La direction se devait d'afficher partout en France qu'elle considérait comme illégal notre préavis. Elle n'a rien affiché car, comme les autres syndicats – complices sur la réforme – n'ont pas déposé de préavis, cet affichage rendait les salariés et syndiqués juges de leurs choix.* »

Le silence pour stratégie

Etre à la tête d'une entreprise et opter pour un mutisme au moins provisoire en cas de crise : l'idée ne séduit pas vraiment ceux qui réfléchissent aux problèmes de communication sociale interne. « *Quand il y a des mécontents, comment refuser le dialogue ? Il faut bien s'informer sur ce qu'ils veulent et discuter avec eux des solutions possibles* », s'étonne Jacques Bille, directeur de l'Association des agences de conseil en communication (AACC).

PDG de la RATP, Jean-Paul Bailly ne refuserait certainement pas de contresigner une telle déclaration. Et pourtant, lors de la grande grève de son entreprise en novembre et décembre 1995, il s'est fait remarquer par son silence. Aujourd'hui, de nouveau, il opte pour le silence : inutile d'insister, il ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet. Pour les responsables syndicaux, il est clair que cette attitude est à relier à une donnée de base du conflit : les salariés s'opposaient non pas tant à leur direction qu'au gouvernement et à son projet de réforme qui menaçait de réduire leurs droits en matière de retraite et de protection sociale.

« *En se taisant*, explique Jean Pruchon, secrétaire général CGT à la RATP, *il laissait les salariés se polariser sur le seul plan Juppé alors que le mécontentement interne avait été suffisamment fort pendant toute l'année 1995 pour déclencher plusieurs journées de grève* ». Une fois pourtant, vers le milieu du conflit, Jean-Paul Bailly a pris la parole face aux responsables syndicaux. « *Il nous a expliqué le point de vue gouvernemental, l'impossibilité d'en rester à la situation actuelle en matière de protection sociale. Puis il a demandé de reprendre le travail. Sur l'entreprise elle-même, il n'a pas dit un mot.* »

CONCERTATION PRÉALABLE

Resté ainsi en quelque sorte au-dessus de la mêlée, le PDG est sorti indemne de la bataille. Suffisamment solide pour se lancer dans une politique de négociations très active débouchant, dès février, sur un contrat salarial, puis sur un protocole en matière d'emploi (« Génération solidaire ») et, enfin, sur un accord en ce qui concerne le dialogue social avec modification du droit syndical. Le silence en pleine crise semble donc avoir été une politique habile. Etait-ce une attitude stratégique ? Jean Pruchon ne le croit pas : « *Il a saisi une opportunité. Rien de plus. Dans d'autres circonstances, il aurait réagi différemment.* »

D'ailleurs, la politique de négociations dans laquelle Jean-Paul Bailly s'est lancé est une façon de rendre son importance à la parole. Mais dans un contexte d'échange : « *Quand, après le conflit, nous en sommes revenus aux problèmes internes*, raconte Jean-François Llos, secrétaire général du Syndicat autonome, *les premières discussions nous ont donné le sentiment d'être mieux écoutés qu'auparavant. Je crois que cette grève a marqué notre PDG. Il a compris que les problèmes internes pouvaient, eux aussi, déclencher un mouvement de grande ampleur. Et nous avons vu son comportement se modifier* ».

Jean-François Llos souligne l'importance accordée à la parole dans l'accord de mai 1996 sur le droit syndical : « *Ses dispositions mettent l'accent sur la communication, la transparence. Nous avons voulu en finir avec une situation où les dossiers de restructuration nous arrivaient bouclés, prêts à l'application, sans concertation préalable ; où, pour nous faire entendre, nous sommes obligés d'en venir au conflit. Désormais, dans ces domaines, nous sommes soumis à de nouvelles obligations : mais l'entreprise, elle aussi, a pris des engagements* ».

La parole, pourtant, a ses limites : « *Nous sommes les premiers*, poursuit le syndicaliste, *à inciter la direction à ne pas trop s'exprimer à l'extérieur. Car là où nous parlons d'amélioration du dialogue social, les médias traduisent* « limitation du droit de grève ». *Et c'est faux.* »

Marie-Claude Betbeder

Le jeu du chat et de la souris

Comment atteindre les salariés sans bafouer leurs représentants ?

Comment la réduction des salaires chez IBM-France, en 1994, est-elle passée comme une lettre à la poste alors que les six syndicats – les cinq centrales plus le syndicat maison, SNA, Syndicat national autonome – s'y étaient officiellement opposés ? De son côté, comment la direction de Virgin France a-t-elle géré la tempête syndicale, politique et juridique soulevée par l'ouverture des mégastores le dimanche au début des années 90 ?

Les dossiers sont clos, enterrés, poussiéreux. Les directions, tournées vers l'avenir, disent avoir aujourd'hui d'autres préoccupations. Pourtant leur ton n'est jamais indifférent, et chaque mot est pesé lorsqu'elles racontent ces temps forts des relations sociales, parfois très conflictuels, qui ont défrayé la chronique il y a de cela trois ou quatre ans.

RETOUR À LA CASE DÉPART

1994 restera dans l'esprit de bon nombre de salariés d'IBM-France comme « l'année de la compétitivité ». « *Il fallait faire des économies sur tout* », se souvient Gérard Schrapff, délégué syndical central FO. « *Fin 1993, le contexte était morose* », confirme André Cazes, de la direction des relations sociales, qui a participé à toutes les négociations de l'époque. « *Les relations n'ont pas cessé avec les partenaires sociaux pendant un an, même lorsqu'on était devant le tribunal* », poursuit-il.

C'est alors la première fois qu'IBM essuie des pertes depuis l'installation du groupe en France dans les années 40. Les plans sociaux, qui ont déjà permis de faire fondre les effectifs de 21 000 à 14 000 salariés entre 1990 et 1993 n'ont pas suffi. Pour éviter 1 300 départs ou licenciements supplémentaires, la direction propose de modifier la façon dont sont calculés les salaires en intégrant une part flexible, variant selon les résultats de l'entreprise. Refus en bloc par les syndicats en novembre 1993.

Finalement, un accord signé en février 1994 avec le seul SNA est annulé par le tribunal de Nanterre le 17 juin 1994 à la demande des autres syndicats. Retour à la case départ ! Les discussions reprennent à la rentrée sur un nouveau projet, celui d'une réduction des salaires de 7,7 %. « *Nous aurions pu accepter une diminution de nos salaires, mais provisoire, en prévoyant un dispositif d'évolution lié au retour d'une conjoncture favorable* », explique Bernard Remeur, délégué syndical central CFE-CGC. « *A la fin du mois d'octobre 1994 il n'y avait ni opposition ni accord affirmé des partenaires sociaux sur le projet* », poursuit André Cazes.

« *L'offre de participation volontaire au redressement de la compétitivité* » est envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque salarié au tout début du mois de novembre 1994, informant du projet de modification substantielle du contrat de travail pour motif économique. La direction propose une réduction des salaires de 7,7 %, compensée par une prime de résultat et une indemnité de deux mois (non imposable). Le salarié dispose d'un mois pour refuser la proposition, au-delà duquel son silence vaut acceptation, selon une nouvelle disposition du code du travail introduite par la loi quinquennale du 20 décembre 1993.

Les salariés reçoivent ce courrier sans en avoir été avisés préalablement. « *Tant qu'une négociation est en cours, il est difficile de communiquer avec l'ensemble du personnel, même avec l'encadrement. De plus, il fallait agir vite* », explique André Cazes. Pendant le délai de réflexion, chaque manager a la responsabilité d'informer le personnel qui peut aussi poser des questions sur une messagerie interne.

Résultat : seuls 800 salariés, soit 5 % des effectifs de l'époque, retournent la lettre pour exprimer leur refus. « *Collectivement, les salariés étaient contre, mais individuellement ils en ont décidé autrement* », analyse le délégué syndical CFE-CGC. Une négociation qui s'apparente à un véritable jeu du chat et de la souris.

Tout différent est le contexte social des magasins de disques et des librairies du groupe Virgin, ouverts en France à la fin des années 80, puisque le travail du dimanche, principale pomme de discorde, est accepté par la plupart des salariés, souvent très jeunes et non syndiqués.

C'est dire si les sections syndicales qui se constituent au début des années 90 (CGT, CFDT et FO) ont du pain sur la planche. « *Deux accords seront signés en 1992 et 1994 au magasin des Champs-Elysées par la seule CFDT, visant à encadrer le travail du dimanche et à prévoir des majorations salariales* », indique Jacques Dupont, secrétaire du comité central d'entreprise du mégastore des Champs-Elysées.

ZONE TOURISTIQUE

C'est le début des actions en référé pour faire cesser le travail du dimanche et solliciter parfois le doublement des astreintes auxquelles est condamné le Virgin des Champs. « *Nous étions obligés de frapper très fort pour nous faire entendre. Si nous avions proposé aux salariés de débrayer, peu d'entre eux nous auraient suivis* », reconnaît Jacques Dupont qui, dans l'histoire, compare les relations entre la direction et les syndicats à celles du dompteur et du lion !

Les retournements de décisions préfectorales sur l'ouverture dominicale n'aident pas à construire des relations sociales cohérentes. En 1992, alors que Martine Aubry est ministre du travail, une liste de dérogations au repos du dimanche est arrêtée : c'est en se fondant sur l'une d'entre elles (la notion de zone touristique) que le préfet de Paris autorise le magasin des Champs-Elysées à ouvrir le dimanche, pour un an, à compter du 7 juillet 1992.

Un an plus tard, son successeur refuse de reconduire la mesure... Qu'importe, le mégastore maintient ses portes ouvertes un fameux dimanche 8 août 1993, avec le soutien affiché de certains salariés qui arborent un tee-shirt où l'on peut lire « *Je vote oui à l'ouverture de Virgin le dimanche* » (*Le Monde* du 10 août 1993).

« *Au-delà du travail du dimanche, j'ai défendu l'idée d'aménagement du temps de travail qui me paraît indispensable dans notre secteur* », explique Patrick Zelnik, le président de Virgin France. « *Les syndicats étaient inquiets de dérapages potentiels* », poursuit-il.

Il faut attendre la loi quinquennale, qui retiendra à nouveau le concept de zones touristiques et d'affluence exceptionnelle parmi les dérogations au repos dominical, pour faire taire la polémique.

Clarisse Fabre

Se tenir informé en permanence du climat interne

« Informer le plus objectivement possible la hiérarchie sur le climat social de la société », c'est ainsi que Jean-Yves Mareau, responsable de l'observatoire social de la SNCF, définit sa mission. Vaste tâche en vérité dans une entreprise qui ne compte pas moins de 175 000 agents, répartis sur l'ensemble du territoire. Publics ou privés, tous les grands groupes disposent aujourd'hui d'outils plus ou moins élaborés selon les cas, destinés à « *prendre la température* » dans les rangs. « *Les entreprises publiques font davantage preuve d'innovation sur le sujet, surtout depuis le début des années 90, sans doute parce qu'elles ont à gérer d'importants changements, concernant le statut de leur personnel notamment* », estime Mathieu Brugidou, directeur d'études chargé du social à l'institut de sondages Ipsos.

« *Nous disposons d'une gamme d'outils très diversifiés pour analyser le climat en interne* », indique Claude Loignon, responsable des relations et de la régulation sociales à La Poste. Ce spécialiste a mis au point une classification très précise – en trois catégories – des instruments utilisés, peu ou prou, par toutes les entreprises. Le bilan social annuel (qui regroupe toutes les informations liées à l'âge, aux salaires, aux catégories socioprofessionnelles du personnel), les résultats des élections professionnelles et l'analyse des tracts et de la presse syndicale constituent, à ses yeux, les « *outils objectifs* » de tout observatoire social.

La deuxième source d'informations privilégiée relève de la catégorie des « *éléments perceptifs* ». Il s'agit, autrement dit, des enquêtes d'opinion sur un échantillon représentatif de salariés (11 000 à La Poste, 16 000 à la SNCF), généralement réalisées par un institut de sondage qui procède par envoi d'un questionnaire à domicile, sachant que le taux de réponse tourne autour de 50 %. Effectuées à intervalle régulier (chaque année, tous les dix-huit mois ou tous les deux ans), ces consultations très lourdes (pas moins de 150 questions à la RATP) permettent de « *dresser une sorte de bilan concernant l'état d'esprit du personnel* », analyse Mathieu Brugidou.

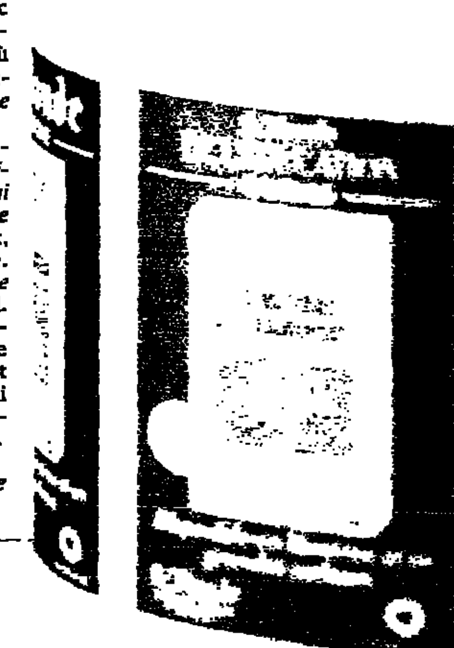
OUTILS INTERPRÉTATIFS

Par-delà la vocation de diagnostic (d'où la dénomination de Socioscope à La Poste), l'intérêt de tels sondages est aussi, à plus long terme, de « *comparer les réponses d'une édition à l'autre, ce qui nous donne une bonne vision de l'évolution des mentalités* », signale Ivan Roth, responsable de l'observatoire social de la RATP, également chargé de l'animation de la commission du dialogue social. Dans le même sens, son homologue à la Société générale, Catherine Helvig, souligne que ces enquêtes à grande échelle permettent d'« *évaluer comment les salariés apprécient les solutions mises en œuvre par la direction pour tenter de résoudre les problèmes qu'ils ont soulevés lors de la précédente consultation* ». D'un coût oscillant, d'après Ipsos, entre 100 000 et 250 000 francs, selon la taille de l'échantillon et l'ampleur du questionnaire, ces sondages sont parfois complétés par des enquêtes ponctuelles sur un sujet strictement défini, comme le temps de travail ou la promotion interne.

Troisième type d'instruments au sein de la panoplie des observatoires sociaux : les « *outils interprétatifs* », à savoir tous les canaux internes par lesquels circule l'information, qu'il s'agisse de la ligne hiérarchique ou de tout autre moyen plus ou moins informel. Ainsi Jean-Yves Mareau, à la SNCF, dispose-t-il d'un réseau d'une centaine de correspondants « *répartis dans toute la France et exerçant tous les métiers* ». A La Poste, où le cercle des correspondants est plus limité en nombre (une dizaine), Claude Loignon exploite même les informations qui peuvent provenir des 270 assistantes sociales de la maison : « *Si l'une d'elles reçoit cinquante agents dans la même semaine aux prises avec le même problème, c'est important de le savoir.* »

Quant à la finalité de cette masse d'informations restituées à la direction générale et à la direction des ressources humaines, Claude Loignon n'en fait pas mystère : « *Les observatoires sociaux sont là pour aider à la prise de décision, pour prévenir les conflits le cas échéant, mais jamais pour les prédire. Tout au plus peut-on alerter sur les risques.* » « *Nous ne sommes pas un instrument de prédiction des grèves* », ironise Jean-Yves Mareau, de la SNCF, à l'unisson avec Ivan Roth, de la RATP : « *Orienter notre activité sur la prévision des conflits sociaux serait par avance voué à l'échec. Nous n'avons pas vocation à jouer les Madame Soleil !* »

Philippe Baverel



jeu du chat
de la souris

ANNE DELALANDRE

L'encadrement intermédiaire est un relais de transmission trop souvent négligé

C'est le cas dans les entreprises publiques, où les organisations pyramidales ralentissent la diffusion des messages stratégiques

Douze, dix-huit mois, si ce n'est plus... Dans une organisation comme La Poste, le temps d'appropriation par les salariés d'un message émis par la direction peut être long, très long. « *Il l'est d'autant plus*, relève Jacques Jordan, directeur de la communication de cet établissement public, *que le contenu touche à la culture de l'entreprise. Lorsqu'il s'agit d'informations touchant au statut du personnel, à sa situation, l'irrigation du corps social est très rapide, presque instantanée. Lorsqu'il s'agit de valeurs, de comportements, elle peut en revanche être très très longue.* » Et de citer en exemple l'entretien personnel, dont le sens et le fonctionnement n'ont toujours pas été compris par de nombreux agents trois ans après sa mise en place.

Ce temps nécessaire à l'appropriation des messages se révèle d'autant plus aléatoire lorsque les discours stratégiques se traduisent par une politique de « *stop and go* » incessante. Les salariés n'ont pas encore pleinement assimilé une décision qu'une autre vient la contredire. Cependant, même lorsque prévaut une certaine continuité dans la stratégie menée, le problème se pose. « *Le temps de maturation d'une idée au sein d'une direction est généralement long. Dès lors, dans son esprit, une fois prise, une décision doit s'appliquer rapidement* », explique Jacques Jordan. Le risque, toutefois, est de perdre l'efficacité recherchée, les salariés sur le terrain n'appliquant pas ou mal cette décision, faute de l'avoir bien comprise. Ce risque est d'autant plus fort que le nombre de messages diffusé est important.

Dans ce dépôt de la RATP, par exemple, les casiers individuels sont inondés de notes diverses et variées. Notes que les agents disent ne pas avoir le temps de lire. Trop nombreux, les messages s'empilent. « *Il y a un seuil au-delà duquel le personnel ne peut, humainement, tout assimiler*, avance le directeur de la communication de La Poste. *Il fait naturellement une sélection en fonction de ses préoccupations du moment.* »

Cette difficulté ne s'explique pas, pour Jacques Jordan, « *par le statut – public ou privé – de l'entreprise, mais avant tout par sa taille. Elle est propre à toutes les grandes institutions* ». Son homologue chez Lafarge, Jacques Suart, met en avant la taille humaine des unités qui composent son groupe, réputé avoir une forte culture de communication : « *Les usines ne comptent pas plus de deux cent cinquante salariés. Les personnes se connaissent. Et dans l'entreprise, peu procédurière, il existe une vraie tradition de communication orale.* » « *La communication a toujours été une priorité des dirigeants*, ajoute-t-il. *Mais, au-delà de la volonté politique, cette réalité est étroitement liée à la façon dont s'exerce le pouvoir : le management est, à tous les niveaux, très collégial.* »

FLUIDITÉ

L'organisation, le mode de fonctionnement d'une entreprise ne sont pas sans expliquer la plus ou moins grande fluidité de la communication en son sein. Et si, dans les entreprises publiques, les messages stratégiques mettent du temps à « *irriguer le corps social* », c'est avant tout, analyse Pierre Crozier, du cabinet de conseil IDRH, parce qu'elles « *sont parmi les dernières grandes entreprises à avoir une organisation pyramidale, fondée sur des niveaux hiérarchiques territoriaux. Chaque échelon n'est qu'un petit maillon de la chaine. En rien le terrain n'est émetteur de stratégie. La plupart des grands groupes privés se composent, eux, désormais, de cellules autonomes qui sont de vraies entreprises au sens plein du terme. Lorsque la direction générale énonce des orientations, celles-ci sont relayées par les responsables du terrain, qui leur donnent un sens localement.* »

Jusqu'alors, à La Poste, les informations étaient envoyées indifféremment à tous, quel qu'en soit le contenu. Avec la réorganisation par branches d'activité qui est engagée, à l'avenir, chaque agent recevra les messages le concernant directement dans son activité. Jacques Jordan sait néanmoins qu'au-delà de cette réorganisation la bonne diffusion de l'information relève aussi du management. Même bien ciblée, une décision sera d'autant mieux assimilée qu'elle aura été expliquée par l'encadrement. Car du haut en bas de l'échelle hiérarchique, la compréhension d'une orientation stratégique peut se révéler très différente. « *Le cadre et l'agent de maîtrise ont un rôle à jouer. La direction de la communication doit s'exprimer en cherchant à être comprise de ses premiers relais d'information. Elle veut les convaincre de procéder de la même façon – « calibrer » le discours, s'interroger sur le sens des mots utilisés. Tous les niveaux hiérarchiques doivent se prêter à un tel exercice*, avance-t-il. *Nous, services de communication, sommes là pour diffuser de l'information. La communication de cette information en tant que telle est du ressort de l'encadrement de proximité.* »

Cet encadrement a longtemps été le grand oublié, constate Bernard Brunhes, conseil en ressources humaines. « *Les entreprises*, souligne-t-il, *utilisent les médias internes, la voie syndicale lorsque le droit du travail l'exige, la parole du patron, mais elles ne travaillent pas, ou faussement, avec le corps intermédiaire.* » C'est pourtant un pilier essentiel d'une politique de communication efficace. Et ce d'autant plus dans une organisation restant centralisée. « *Au sein d'une structure pyramidale, la bonne diffusion d'un message nécessite d'organiser systématiquement des séances de réflexion et d'échange de façon à ce que, d'un niveau à un autre, il soit bien relayé.* »

Derrière tout cela, c'est entre autres le problème de la gestion des carrières de l'encadrement qui est posé. Dans les entreprises publiques, cette dernière reste surtout fondée sur la reconnaissance de compétences techniques et sur l'attrait de postes fonctionnels au niveau central. « *Or plus une entreprise est organisée de façon centralisée*, relève Pierre Crozier, *plus elle a intérêt à avoir un siège léger jouant le rôle de stratège, et à renforcer son encadrement sur le terrain en y nommant des responsables ayant de réelles compétences de management et de communication.* » Et il ajoute : « *Les entreprises auront beau utiliser les supports les plus performants, développer des kits de communication très complets, leurs messages stratégiques ne passeront pas si elles ne tiennent pas compte du processus d'appropriation.* » La communication ne relève pas d'un problème d'outil, « *elle est un acte de management* », confirme Jacques Suart.

Laetitia Van Eeckhout

Parler en dépit d'un avenir incertain

Il est difficile de mobiliser le personnel sur des lendemains imprévisibles

Communiquer dans des périodes d'incertitude ? Pour les directeurs de ressources humaines et autres responsables de la communication interne, l'exercice est difficile, et bon nombre préfèrent garder le silence. Pour de multiples raisons. Par peur d'abord de se voir démentis par les faits. Parce qu'un responsable ne saurait avouer qu'il ne sait pas tout, sous peine de mettre en péril son autorité. D'autres pensent que leurs salariés ne sont pas capables de comprendre ce qui est compliqué. Or, souligne Pierre Labasse, président de l'Association française de communication interne (AFCI), « *la complexité de la situation actuelle nécessite, au contraire, que les salariés s'impliquent dans leur travail. Et il est impossible d'obtenir leur adhésion sans leur fournir des explications sur la situation* ».

Il était beaucoup plus facile, il est vrai, de faire de la communication sociale à l'époque des « trente glorieuses », lorsque la stratégie des entreprises était linéaire, qu'elle reposait sur leur volonté propre de développement. Aujourd'hui, les sociétés sont dépendantes d'un environnement instable, qui fait peser sur elles de multiples contraintes.

Premier facteur d'incertitude, la mondialisation de l'économie a brouillé les cartes. Désormais, il est quasiment impossible de faire de la communication aux salariés sur la stratégie de l'entreprise sans expliquer son environnement. « *Il faut pouvoir dire aux gens : je ne sais pas tout. Je suis dépendant d'une conjoncture générale, de concurrents qui bougent et changent, de l'évolution des clients et de la distribution, ainsi que de celle des consommateurs, mais j'essaie de maintenir la route, de progresser, ce qui suppose tel type d'action pour faire face à ces incertitudes, à ces menaces* », suggère Pierre Labasse.

Une explication d'autant plus indispensable à ses yeux que les entreprises qui se redressent continuent à maintenir une politique de rigueur en matière de salaires et d'emploi. « *Si on n'explique pas cette tendance, les gens croiront que l'entreprise ne s'intéresse qu'à la maximisation des bénéfices à court terme au profit de puissances financières insatiables* ». Difficile de motiver des salariés qui ont cette idée en tête.

Pour Bernard Lairre, président de l'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel), alors que les entreprises sont très chahutées dans leur fonctionnement, que le capital change souvent de mains, « *il n'est plus question de développer chez le salarié le sentiment d'appartenance à une structure pérenne et stable* » par le biais de projets à long terme. « *Il s'agit plutôt de répondre à son besoin d'existence dans un univers de travail chargé de sens ; de rassembler les membres dispersés d'une collectivité économique précaire et éclatée autour de quelques grands symboles unificateurs et évocateurs de la culture du métier, des caractéristiques de son activité économique.* » Les spécialistes du bâtiment seront titillés dans leur fibre de bâtisseurs, les spécialistes de l'énergie valorisés au travers de leur apport à l'activité économique.

« *Face à l'incertitude, les dirigeants doivent parler*, affirme également Michel Antoine, directeur des relations sociales chez IBM. *Il faut donner du sens. Annoncer par exemple que notre priorité, en 1997, c'est la croissance du chiffre d'affaires en France.* » La communication extrêmement chiffrée, précise, des années 80 est dépassée, reconnaît-il. Elle est devenue plus concise, plus ramassée. Plus évasive aussi. Il est prudent d'éviter d'exhiber des chiffres qui pourraient très vite être contredits par la réalité. Quoi qu'il en soit, « *il est important que le message, la ligne directrice, puisse perdurer un moment*, insiste Michel Antoine. *Ce qui peut changer, en revanche, c'est le rythme de croissance* ».

Illustration d'une communication en période d'incertitude, le président du groupe IBM France a envoyé, mi-janvier, une note à tous les collaborateurs du groupe, dans laquelle il fait savoir que la phase de restructuration lourde engagée en 1991 est terminée et fixe les objectifs pour 1997. Dans son message, quelques « symboles » marquent ce retournement de tendance. Le plus fort, sans doute, est l'annonce que les « dispenses d'activité » qui étaient accordées à partir de cinquante et un ans ne le seront plus cette année qu'à partir de cinquante-cinq ans.

Catherine Leroy

Repères

- Selon une enquête réalisée de novembre 1995 à avril 1996 par un groupe d'étudiants du DESS-Ingénierie des ressources humaines sur « *les attentes vis-à-vis de la fonction personnel* », la question de l'écoute, du dialogue et de la circulation de l'information est prioritaire, surtout dans « *un contexte conjoncturel de plus en plus difficile* ». Elle est reliée directement avec la capacité à mobiliser et à motiver les salariés.
- La liberté d'expression du syndicat était, avant 1968, l'objet de fréquents litiges portant aussi bien sur le principe du droit d'affichage que sur le contenu des informations ou sur la censure exercée préalablement par l'employeur. La liberté d'affichage – sur des panneaux réservés à cet usage – est dorénavant reconnue. La diffusion des publications et des tracts de nature syndicale est libre, même à l'intérieur d'un bâtiment situé dans l'entreprise.
Les délégués du personnel ont le droit de se déplacer librement dans l'entreprise, même en dehors des heures habituelles de travail.

Les dirigeants français croient moins que d'autres aux ressources humaines

Une enquête internationale, réalisée par un cabinet-conseil en management, souligne aussi leur autosatisfaction par rapport à leurs homologues étrangers

Les auteurs de l'étude ne s'attendaient pas à voir les Français aussi mal placés dans une comparaison internationale. A l'origine, l'objectif de l'équipe de PA Consulting Group, cabinet de conseil en management, était de réaliser une enquête – intitulée « Dirigeants de l'an 2000 » – dans quinze pays (1), auprès de responsables de haut niveau, sur ce qu'ils pensent être *« essentiel pour diriger une entreprise au siècle prochain »*.

Ayant en mémoire des travaux similaires réalisés dix ans plus tôt par le *Journal of Management MCB University*, leur intention était de mesurer comment les changements économiques avaient pu modifier les états d'esprit des dirigeants. Les résultats qui viennent d'être publiés sont intéressants. Dans un monde où les marchés évoluent de plus en plus vite, l'ensemble des sondés (les cinq premiers responsables dans les cent premières entreprises – selon le chiffre d'affaires – et ce pour chaque pays) pensent, pour résumer, qu'*« il faut créer une organisation capable d'apprendre en permanence »*.

Si cette conclusion est étayée de nombreux tableaux et statistiques plutôt consensuels, l'information majeure de l'étude est malgré tout à chercher du côté de la France. L'Hexagone, même si des divergences existent selon les pays interrogés, se distingue à plusieurs titres et, malheureusement, pas à son avantage. Le décalage est d'ailleurs montré du doigt dans la synthèse réalisée par le cabinet-conseil : *« Les comparaisons révèlent que la France se trouve à la traîne dans certains domaines. Ses chefs d'entreprise croient moins aux ressources humaines, au développement personnel, à la formation continue, au coaching interne ou externe... Ce constat semble démontrer la difficulté actuelle de l'élite française à évoluer vers de nouveaux concepts de management. »*

Qu'en est-il plus précisément ? Remarque préalable, l'échantillon français est légèrement différent de ceux des autres pays, puisque aux cent premières entreprises dans le secteur de l'industrie et de la distribution, sont venues s'ajouter les quinze premières banques et les quinze premières sociétés d'assurances, toujours selon le chiffre d'affaires. Globalement, les responsables français estiment *« être nés dirigeants »*, commente Jean-Pierre Rougier, membre du Management Group de PA. Plusieurs chiffres illustrent cette certitude. A la question : *« Quel est, selon vous, le degré d'importance des sujets suivants sur le développement de carrière des dirigeants ? »*, les responsables français sont ceux à noter le moins bien *« la formation continue au management »*, *« se voir confier des responsabilités à toutes les étapes de sa carrière »*, *« le coaching interne »* et *« avoir des objectifs de développement personnel »*. Ils sont dans la queue du peloton concernant *« l'adaptabilité au changement »*, *« le développement de compétences transversales »* et *« la formation professionnelle »*. Quand ils se montrent bons derniers à accorder de l'importance aux diplômes, c'est de la pure hypocrisie puisque, de tous les sondés, les patrons français se révèlent de loin les plus diplômés, issus en très grande majorité de grandes écoles.

« Nous avons bel et bien affaire à une caste, une caste d'ailleurs un peu vieillissante, reprend Jean-Pierre Rougier, *puisque l'échantillon français est le plus âgé (22,2 % ont plus de 56 ans, contre 17 % dans les quatorze autres pays). L'acquis est le plus important. Tout le reste est mis sous l'éteignoir. Pourquoi d'ailleurs devraient-ils se former puisque leur charisme et leurs savoirs sont innés ? »*

Est-ce encore un hasard si, sur la nécessité de disposer d'une expérience internationale, les responsables français répondent par la négative, contrairement à leurs homologues allemands et italiens, qui en font un élément déterminant ? *« L'ensemble de ces réponses traduit une autosatisfaction qui évite toute remise en cause »*, explique Jean-Pierre Rougier.

Cette incapacité à s'interroger sur soi explique certainement en partie la suite des résultats, qui marginalisent encore les patrons français par rapport à ceux des quatorze autres pays. On touche là à la question sensible du « management du changement ». Combien d'appels à la mobilisation des salariés se sont forgés autour de ce thème-clé des années 90 ? *« Il est essentiel de relativiser entre le discours et la réalité, surtout en ce qui concerne les chefs d'entreprise de l'Hexagone »*, analyse Jean-Pierre Rougier. A la question *« D'après vous, les sujets suivants auront-ils un impact plutôt moins important ou plutôt plus important sur le rôle des dirigeants de l'an 2000 ? »*, il est instructif de souligner les réponses données par les patrons français vis-à-vis du sous-ensemble « ressources humaines et leadership ». Ils appellent, comme tous leurs collègues étrangers, à davantage d'*« adaptabilité »*, de *« flexibilité »* et d'*« interactivité »*, mais, contrairement à eux, semblent peu soucieux de la manière de les obtenir.

Alors qu'en moyenne l'ensemble des interviewés donnent 4,1 points sur 5 à la nécessité d'organiser une formation continue à tous les niveaux de l'entreprise, les managers de l'Hexagone donnent de loin la plus mauvaise note (3,58). De même, ils sont les derniers à estimer que *« gérer les changements de culture d'entreprise »* est un élément important de leur stratégie en ressources humaines. Ils préfèrent focaliser leur énergie sur *« l'accroissement de la flexibilité des contrats et des conditions de travail »* et *« le rôle du middle-management »* ou encore, score étonnant, leur volonté d'*« employer des collaborateurs plus âgés »*.

Marie-Béatrice Baudet

★ **Allemagne, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Malaisie, Japon, Australie, Singapour, Danemark, Norvège.**

Le retard allemand

Trois pays estiment que l'importance des *« licenciements liés à des changements structurels »* grandira encore au vingt et unième siècle : les Allemands (le score le plus élevé), suivis des Italiens et des Japonais. Les patrons français n'en font absolument plus une de leurs priorités. Selon PA Consulting Group, cette exception allemande s'explique en partie par *« la présence d'une approche coopérative – la* Mitbestimmung (cogestion ou codétermination) *– des ouvriers, des employés et du management, qui a peut-être empêché la multiplication des licenciements massifs jusqu'à ces dernières années »*. L'Allemagne aurait donc un retard à rattraper, par rapport à la France ou au Royaume-Uni. Malgré tout, tiennent à spécifier les auteurs de l'enquête, *« les réductions d'effectifs vont probablement continuer à exister en tant que moyen d'action sur le développement de la profitabilité dans un monde de plus en plus soumis à la concurrence »*.

l e c t u r e s

Dirigeants pris au piège

LE MANAGER JETABLE. RÉCITS DU MANAGEMENT RÉEL
de Michel Villette
La Découverte, 186 p., 89 F.

Consultant et enseignant, Michel Villette déroule *« des situations ordinaires »* vécues en entreprise qui illustrent les travers des modes de direction et d'organisation. Impulsion par le sommet de plans d'action mal calibrés, politique de qualité déconnectée de la réalité, formations inadaptées, toute-puissance des ratios de productivité... Les ratés dans le fonctionnement sont nombreux et les intentions pas toujours pures. Ainsi, selon l'auteur, la célèbre culture d'entreprise sert en fait à canaliser les initiatives, par ailleurs chaudement recommandées aux salariés. Au total, ce livre compose *« une large palette de pièges dans lesquels les managers se sont eux-mêmes fourrés »*, alors qu'ils sont en situation instable.

Pour en sortir, Michel Villette propose d'appliquer le concept de *« prudence »* : il s'agit de tenir compte de la réalité et de la singularité des situations vécues, plutôt que d'appliquer des recettes. Les cas décrits sont parfois caricaturaux, mais les critiques émises assez souvent justifiées.

Des accidents complexes

MAÎTRISER LES RISQUES DU TRAVAIL
de Pierre Trinquet.
Presses universitaires de France, 320 p., 198 F.

L'auteur aborde sous différents aspects (statistique, organisationnel, législatif et réglementaire, sociologique, psychologique) *« l'accidentabilité »* liée au travail. Pour lui, *« les causes profondes et réelles des accidents sont à rechercher dans un faisceau de facteurs qui ont leur origine dans des carences de l'organisation générale du travail »*. Il plaide pour *« une plus grande participation des acteurs directs à la conception de leur propre prévention »* et pour la prise en compte de l'écart entre travail réel et travail prescrit. Cette étude fouillée fournit les éléments d'un traitement *« intelligent »* de la maîtrise du risque.

L'inspiration japonaise

LE MODÈLE DE PRODUCTION FLEXIBLE
de Pierre Bardelli
Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 128 p., 40 F.

Mobilisation des salariés pour améliorer la production, organisation en *« îlots de travail à frontières variables »*, *« juste à temps »*, rôle dominant de grands groupes autour desquels gravitent des sous-traitants. Les principaux ingrédients d'un système de fonctionnement désormais célèbre sont présents dans ce « Que sais-je ? » Le livre montre bien l'importance de la culture et des valeurs japonaises dans le développement de ce modèle. Question : ce dernier est-il totalement applicable chez nous ? Pas si sûr. L'auteur lui prédit *« des convulsions plus ou moins vives »* avant qu'il ne se stabilise. Car ce n'est pas seulement l'organisation du travail, mais aussi celle de la société qui est en jeu.

Daniel Urbain

p a r c o u r s

Que deviennent les bénéficiaires d'un congé individuel de formation ?

Une étude montre les atouts et les limites du dispositif dans le secteur du travail temporaire

S'il est une catégorie de salariés qui a besoin du congé individuel de formation (CIF), c'est bien celle des intérimaires. L'absence de liens stables avec une entreprise leur ôte tout espoir d'être formés à l'initiative d'un employeur. Par ailleurs, le CIF est le seul dispositif qui donne aux salariés les moyens matériels de se prendre en main, en garantissant à la fois une rémunération et la prise en charge des frais de formation.

Les entreprises de travail temporaire (ETT) ont dû – à partir du début des années 80 et sous la pression de la gauche au gouvernement – se doter de règles amortissant les effets de la précarité. Elles l'ont fait dans le cadre d'une longue série de négociations paritaires avec les syndicats de la branche.

Dans le domaine de la formation, cela s'est traduit par une plus grande place faite au CIF. Les ETT lui consacrent moitié plus d'argent que les autres entreprises : 0,3 % de leur masse salariale au lieu de 0,2 %. D'autre part, les conditions d'accès ont été adaptées. A l'exigence d'ancienneté dans une entreprise, a été substituée celle d'un nombre minimum d'heures de travail dans la profession. Un contrat de travail d'un type particulier permet d'insérer la formation dans une période de creux, après la fin d'une mission, avec maintien du statut de salarié. Enfin, des conditions privilégiées d'accès ont été aménagées au profit des victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle en quête de reconversion et de ceux qui pratiquent durablement l'intérim.

Le CIF est ainsi devenu un véritable outil d'évolution professionnelle. Et à ce titre il constitue un exemple de ce qui pourrait être développé au profit de ceux, de plus en plus nombreux, qui ne bénéficient pas d'un emploi stable. Un accord national interprofessionnel de 1990 s'en est d'ailleurs déjà inspiré pour rendre le CIF accessible (mais de manière moins favorable) aux salariés en contrat à durée déterminée (CDD).

La limite de ce « modèle » tient à ce qu'il ne peut accueillir qu'un très petit nombre de bénéficiaires dans l'état actuel de la législation. En 1996, plus de la moitié des demandes exprimées dans le secteur ont dû être rejetées (55 %). Le budget du CIF est étroit et la durée croissante des formations les rend de plus en plus coûteuses. Sans doute faut-il repenser le système. Mais sans oublier à quel point il est adapté à cette « formation tout au long de la vie » que voudraient promouvoir tant le gouvernement français que l'Union européenne.

C'est dans cette optique qu'il faut lire *Année 1995. Que deviennent les salariés bénéficiaires d'un congé individuel de formation ?*, une étude réalisée par le Fonds d'assurance formation du travail temporaire (FAF-TT) auprès des quelque 1 600 intérimaires qui ont terminé un CIF entre le 1er janvier 1993 et le 30 septembre 1994.

Près des trois quarts des bénéficiaires sont des hommes, ce qui correspond à la place qu'ils occupent dans l'intérim. Une exception : femmes et hommes se retrouvent à égalité en Ile-de-France – une particularité qui, pour les responsables du FAF-TT, s'explique partiellement par la prédominance du secteur tertiaire dans cette région. Si 45 % environ des intérimaires ont moins de trente ans, ceux qui sont passés par un CIF sont encore plus jeunes : sur dix, près de six ont moins de trente ans.

Les personnes déjà qualifiées sont, elles aussi, surreprésentées. Ainsi, seulement 17 % des bénéficiaires du CIF sont des ouvriers non qualifiés, alors que l'intérim en compte 41 %. En revanche, 41 % sont des ouvriers qualifiés alors qu'ils ne représentent que 33 %. Au total, les ouvriers sont tout de même nettement majoritaires (58 %). Les techniciens, agents de maîtrise et cadres représentent moins d'un cas sur dix.

PROGRESSION PROFESSIONNELLE

Près d'une fois sur deux, c'est par leur agence de travail temporaire que les utilisateurs du CIF ont appris son existence. La durée moyenne des formations est de neuf cents heures. Mais cette moyenne recouvre une grande diversité : moins de cent heures à plus de deux mille. Plus des trois quarts de ceux qui ont suivi une formation validée par un diplôme d'Etat ou un titre homologué ont obtenu celui-ci. Ceux et celles qui ont suivi un stage de perfectionnement ont eu leur attestation de stage dans neuf cas sur dix.

Pour savoir ce que sont devenus les bénéficiaires d'un CIF, les enquêteurs du FAF-TT leur ont demandé dans quelle situation ils s'étaient le plus fréquemment trouvés durant les six à huit mois suivant leur formation. Pour 70 % cette « situation dominante » a été l'emploi, pour 26 % le chômage. L'emploi évoqué est un contrat à durée indéterminée (CDI) dans un cas sur quatre, mais plus souvent des missions d'intérim (44 %). Et le petit tiers restant se partage entre les contrats à durée déterminée (CDD) et une alternance de CDD et d'intérim.

Les ouvriers non qualifiés représentent la catégorie que le CIF fait progresser le plus sur l'échelle socio-professionnelle : 80 % ont accédé à une catégorie supérieure et 54 % sont désormais des ouvriers qualifiés, tandis que 18 % sont devenus employés ; 31 % seulement des employés accèdent à une catégorie socio-professionnelle supérieure ; 14 % des techniciens deviennent ingénieurs et cadres. Une part non négligeable des salariés passés par un CIF changent de secteur d'activité (de l'ordre de 15 %). L'industrie perd 7 % de son effectif initial, tandis que les services gagnent 28 % et le BTP 11 %.

Les jeunes apparaissent particulièrement prêts à se lancer dans l'aventure. Indépendamment de l'âge, le fait de n'avoir aucune qualification semble un frein et la qualification déjà acquise un stimulant. Par ailleurs, il s'avère important que l'environnement professionnel se montre incitatif. On le voit au rôle joué par les agences d'intérim. L'expérience du FAF-TT confirme cette importance, y compris *a contrario* : après avoir fait un effort de publicité autour du CIF, il en vient actuellement à demander à ses délégués régionaux de ne plus en parler, faute de moyens pour répondre à l'augmentation des demandes.

Enfin, l'on découvre que les intérimaires tirent paradoxalement un avantage de leur précarité : leurs efforts de formation se révèlent davantage payants que ceux réalisés par les salariés stables au sein de la plupart des entreprises.

Marie-Claude Betbeder

e n b r e f

RENCONTRES

■ **RÉGION.** La Fédération de la formation professionnelle (FFP) organise, le jeudi 30 janvier au Palais du Luxembourg, à Paris, un colloque intitulé « Vers un espace régional de formation ». La manifestation fera le point sur l'état des pratiques régionales en matière de formation, et notamment sur la place de l'offre privée. Egalement au programme : le rôle des dispositifs – type apprentissage, formation en alternance, etc. – dans la prise en compte des jeunes en difficulté.
Contact : FFP. Tél : 01-44-30-49-49.

■ **ENTREPRISE.** Rendez-vous des opérateurs de la transmission et de la reprise d'entreprise, le Salon des entrepreneurs se tiendra les 29, 30 et 31 janvier à l'Espace Cardin, à Paris. De nombreux ateliers-débats et conférences sont annoncés. Parmi les thèmes qui seront évoqués : « L'évolution de la législation », « L'optimisation des contraintes juridiques, fiscales et sociales », « Le financement de l'entreprise ».
Contact : chambre de commerce de Paris. Tél : 01-45-08-35-25.

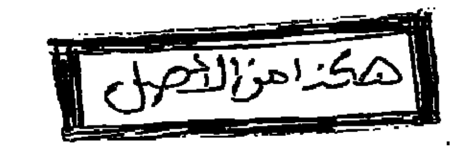
■ **CADRES.** Développement & Emploi (D & E) propose, le mardi 4 février à Paris, une réunion d'échanges et de travail sur « Les expériences de détachement de cadres de grandes entreprises dans les PME-PMI ». Il s'agira de présenter les principaux enseignements tirés de quatre ans d'identification, d'analyse et d'évaluation systématique de nombreuses expériences ou dispositifs français dans ce domaine grâce à l'observatoire Greffe de D & E.
Contact : Développement & Emploi. Tél : 01-49-68-03-00.

■ **FORMATION.** « Capital de temps de formation : caractéristiques et mise en œuvre » : c'est le thème retenu pour la matinée d'actualité organisée par Centre Inffo, le 5 février à Paris. Objectifs : présenter les caractéristiques des dispositions relatives au capital de temps de formation, repérer les branches et les secteurs professionnels dans lesquels il est mis en place, savoir comment les organismes de financement liés aux branches le mettent en œuvre.
Contact : Centre Inffo. Tél : 01-41-25-22-26.

■ **FESTIVAL.** Depuis dix ans, les Journées du Creusot se consacrent à la communication des entreprises et des institutions, dans le cadre d'un festival vidéo. Chaque année, la manifestation récompense la meilleure production audiovisuelle sur un thème lié au monde du travail ou de l'emploi. Pour 1997, la compétition s'intéresse à « L'entreprise à capital humain ». Les débats, qui dureront trois jours – les 25, 26 et 27 mars prochain –, traiteront également d'autres sujets, à savoir : « Ecrire l'histoire des entreprises », « Communiquer la sécurité au travail » et « Filmer le travail, les gestes et les métiers des hommes ».
Contact : Voir et vivre l'entreprise. Tél : 03-85-80-84-85.

PRATIQUE

■ **GUIDE.** A l'heure où les salariés doivent s'adapter à de nouvelles formes d'organisation du travail et aux nouvelles technologies, où l'on parle de *« formation tout au long de la vie »*, la formation continue joue un rôle de premier plan. Pour autant, le secteur fait l'objet de maintes critiques, dont celles liées à son opacité. *Le Guide des organismes de formation continue*, de Pascal Junghans, journaliste (Editions du management), recense 145 organismes représentant la moitié de la profession en termes de chiffre d'affaires. L'auteur ne se veut pas que descriptif ; il a enquêté sur le secteur de la formation et donne son opinion sur les organismes rencontrés. Un ouvrage très utile pour les professionnels comme pour les salariés. Un seul obstacle : son prix assez élevé (440 F).
Contact : Editions du management. Tél : 01-53-24-42-38.



Dirigeants, le cadre que vous recherchez est prêt pour vous rejoindre, et PCM Europe s'engage sur ses compétences.

Lorsqu'une entreprise recrute, elle a quelquefois des difficultés à trouver rapidement les meilleures compétences. Pour tout recrutement, consulter PCM Europe s'avère une démarche innovante et efficace. Leader en France et en Europe depuis 1978 dans le domaine de l'outplacement, PCM Europe accompagne chaque année plus de 1 000 cadres et dirigeants vers leurs nouvelles responsabilités. PCM Europe s'engage.

Les trois premières semaines des programmes sont consacrées à l'évaluation des candidats. Accompagnés par nos consultants, ils clarifient et précisent leurs objectifs, ils se préparent pour d'autres défis professionnels. Ces candidats savent ce qu'ils valent et ce qu'ils veulent. Un candidat sur deux est à nouveau en poste en moins de six mois et 60 % d'entre eux ont fait progresser leur rémunération. Parce qu'ils ont fait de l'outplacement PCM Europe un tremplin, ils sont prêts à s'engager avec vous.

L'organisation par "filières métiers", la présence de PCM Europe dans les grandes métropoles, notamment à travers 18 bureaux en France, favorisent la proximité avec votre entreprise.

Extrait de nos offres de compétences.

Vous pouvez consulter d'autres offres sur Internet http://www.groupecourtaud.com

Manager et entreprendre

Objectif : Dir. Gén. (PME ou Groupe) en repositionnement stratégique ou transition managériale. Exp : DG. Restructurations industrielles et commerciales. ESC Bx, ISSEC. Angl+italien. **Réf 103**

Objectif : direction internationale Exp. : 5 ans USA START UP, direction filiale Japon ; 4 ans dir. international ; 2 ans pdts de conso., pdts de luxe. 34 ans. Ecole de commerce. Bilingue anglais/français. Japonais. **Réf 125**

Objectif : animer/ développer centre profits service entr Exp. : dir. régions / siège CA 1000 MF - ccial-mkting-gestion. Formation secteur espace publicitaire. Anglais. **Réf. 129**

Objectif : directeur centre de profit Exp. : 20 ans. Financement d'entreprises. Création agence. Lanct produits. Restructuration service. Négociations haut niveau. **Réf 131**

Objectif : manager centre d'affaires, banque ou étab. financier. Exp. : 15 ans fin. de l'entreprise, développement et animation commerciale. Anglais courant, espagnol parlé. **Réf. 135**

Objectif : DG PMI, division, filiale. Secteur biens d'éq. indus. Exp. : redressement, création, 15 ans management anglo-saxon. Ing. CNAM + ESSEC IMD. Anglais. **Réf 146**

Carrières internationales

Objectif : manager équipe vente export projet/produit industriel. Exp. : 14 ans matér. TP + 7 ans projet high-tech. Europe Afrique. ESC. Anglais, espagnol. **Réf 119**

Objectif : développer commercial export produits de conso ou de luxe. Exp. : 20 ans vente. marketing, gestion, export. Formation : ESC. Anglais, espagnol. Mobile. **Réf 124**

Objectif : DAF ou dir. organisation et systèmes. Secteur assurance. Exp. : 20 ans consultant orga. (A. Andersen, Deloitte, Ernst) en Espagne. Espagnol, anglais. 43 ans. **Réf 139**

Objectif : développer les exportations sur l'Europe de l'Est. Exp. : 2 ans dans l'export. Dipl Sup. comm. int. Disponible. Mobile. Connaissance de la culture des pays de l'Est. Polonais, russe, anglais. **Réf 160**

Offer : admin. mgr. multinational org. Exp. : 9 yrs Apple computer Eur. : Exec. assist. + facil. mgr. 4 yrs Norwich Union. 5 yrs Coopers &Lybr. Fluent English, French. France based. **Réf 163**

Finance - Gestion Administration - RH

Objectif : accompagner le changement dans la réorganisation de back offices, banques ou conseil. Exp. : 7 ans banque + 2 ans audit - conseil. Formation : SUP. ELEC.- ESCP. Anglais, allemand, espagnol. 32 ans. **Réf 120**

Objectif : réduire les délais de paiement et impayés = gérer crédit clients à temps partiel. Exp. : 10 ans dir. crédit franc/export. Maîtrise de gestion + IEP Paris. **Réf 126**

Objectif : trader banques internationales France ou étranger sur devises. Zone Asie-pacifique. Exp. : 5 ans trading marchés spot foreward - money market. ISG. Anglais. **Réf 130**

Objectif : resp. RH. Exp. : 10 ans en RH gestion carrières/emplois-formation-com. interne-audit, plan social dans groupes multisites (Inf./finances). Maîtrise de droit - CELSA. **Réf 134**

Objectif : secrétariat général à dominante finances en PME services anglo-saxon. Exp. : 10 ans office manager (avocats américains + 100 p.) + 12 ans banque. ESC. Anglais courant. **Réf 141**

Objectif : resp. administratif financier spécialiste grands projets internationaux. Exp. : 15 ans. Mobilité France et reste du monde. DECS anglais. **Réf 149**

Informatique Télécommunications - High-Tech

Objectif : ingénieur commercial. Exp. : 9 ans vente. solutions réseaux LAN/WAN à gds comptes et PME-PMI. Animation équipes commerciales. **Réf 105**

Objectif : concevoir, développer, industrialiser des équipements dans les Télécoms. Exp. : 9 ans ingénieur télécom. Anglais technique. 33 ans. **Réf 107**

Objectif : manager et développer les act. services et support technique d'un éditeur de logiciels ou d'un constructeur. Exp. : + 15 ans service logiciel construct. US. **Réf 122**

Objectif : ingénieur logiciel nouvelles technologies. Exp. : 24 ans développement et conseil chez constructeurs. Formation : ENSIMAG. MS STANFORD. Bilingue anglais. **Réf 127**

Objectif : gérer et administrer un réseau d'entreprise LAN/RAN. Exp. : 8 ans resp. tech. + 15 ans inf. ind. con : WIN NT NOVELL ETHERNET TCP/IP. Anglais courant. **Réf 150**

Objectif : chef de projet électronique. Exp. : 16 ans numérique et ANA BF temps réel, syst MIL, contrôle-commande sécurité, gestion tech. centralisée. Ingénieur EFREI. **Réf 162**

Santé

Objectif : affaires réglementaires. Pharmacien responsable. Exp. : 9 ans affaires réglementaires + 18 ans indus. pharmaceutique. Pharmacien. Anglais. **Réf 109**

Objectif : spécialiste économie de Santé. Exp. : 23 ans Ind. pharma. dont 5 ans resp. médico-soci. Création unité économique. Négo. Techn/éco. Pharmacien. Anglais. **Réf 112**

Objectif : directeur régional RP Ouest. Exp. : 22 ans produits éthiques ind. pharma. dont 9 ans DR gestion de territoire micromarketing sectoriel. **Réf 116**

Objectif : directeur régional industrie pharma. Région Normandie Paris IDF. Exp. : 23 ans industrie pharma dont 7 ans directeur régional. **Réf 140**

Vente - Marketing Communication

Objectif : manager équipe de vente / grands comptes biomédical. Exp. : 8 ans groupe international secteur santé. Formation : docteur ès sciences. Anglais. **Réf 114**

Objectif : health sciences, liaison santé publique nutrition. Exp. : 15 ans médico-pharmaceutique France et international. Anglais, français, néerlandais. **Réf 115**

Objectif : développer vente solutions réseau. Exp. : 5 ans marketing + formation export. + 6 ans vente solutions informatiques. Formation : école navale + IAE. Anglais courant. **Réf 117**

Offer : corporate communications director. Exp. : extensive exp. integrating corporate strategy across national markets. English, French, German. **Réf 121**

Objectif : directeur marketing secteur produits/services grand public. Exp. : 16 ans mkg international, 5 ans distribution. Anglais. **Réf 157**

Objectif : manager vente ou marché, produits ou services informatiques. Exp. : 20 ans vente, dont 8 ans compte EDF-GDF. DEA informatique. **Réf 168**

Production - Logistique R&D

Objectif : resp. site transport. Exp. : 13 ans commercial exploitation management. TB connaissance législation. Maîtrise logistique transport. 42 ans. Mobile. **Réf 102**

Objectif : Ingénieur développement produit. Industrialisation de produits, secteur médical grand public Indus. Exp. : 8 ans. ESCEPEA + DESS gestion qualité. Anglais, espagnol. **Réf 108**

Objectif : manager production et industrialisation. Exp. : 11 ans ind. électronique. Doctorat. Anglais. Rég. Bretagne. 39 ans. **Réf 151**

Objectif : designer, recherche développement, produit graphique. Exp. : 15 ans industrie. Créativité, analyse valeur, volume, suivi étude. ENSAD (Arts déco). **Réf 155**



Member of EUROPEAN CAREER PARTNERS

PCM Europe, 4 rue de Berri, 75008 Paris - Tél. : 01 45 62 20 00 - Fax : 01 45 62 30 04

Aix-en-Provence - Bordeaux - Cergy-Pontoise - Clermont-Ferrand - La Défense - Lille - Lyon - Nancy - Nantes - Nimes - Paris - Rennes - St-Quentin-en-Yvelines - Sophia-Antipolis - Strasbourg - Toulouse
Allemagne - Belgique - Danemark - Espagne - Finlande - Irlande - Italie - Norvège - Pays-Bas - Royaume-Uni - Suède - Suisse

MEDIA SYSTEM

Pour toute information complémentaire, merci de renvoyer le coupon ci-dessous, d'adresser votre carte de visite ou de prendre contact avec Nicole Lachaud.

☐ Vous souhaitez recruter rapidement et êtes intéressé par une ou plusieurs offres de compétences.

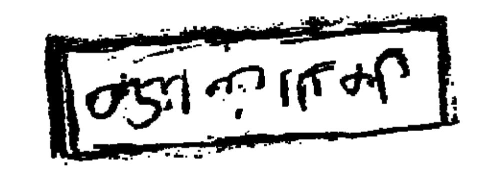
réf ....

☐ Vous souhaitez recevoir une documention sur PCM Europe.

☐ Vous souhaitez rencontrer un de nos consultants.

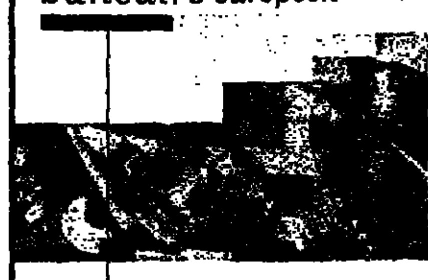
compétences PCM Europe

Nom .... Prénom .... Tél .... Fax ....
Adresse ....
Entreprise .... Fonction ....



Gestion - Finance

Construisez l'avenir dans un grand groupe bancaire européen



Filiale française du Groupe DEXIA, le groupe bancaire européen leader du financement des équipements collectifs, le Crédit local de France est spécialisé dans le financement des projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

En France, il est le premier partenaire financier des collectivités locales. Il a exporté son savoir-faire à l'étranger au travers de ses filiales implantées en Europe et aux Etats-Unis.

Depuis sa création, ses résultats sont en constante croissance.

L'accroissement de ses activités le conduit aujourd'hui à renforcer l'expertise de ses équipes.

Contrôleur de gestion Organisateur du système d'information h/f

Réf. 97C009/CG

Au sein de la Direction du contrôle de gestion, vous participerez au suivi, au contrôle et au pilotage de l'activité bancaire et prendrez en charge l'organisation et la maintenance du système de votre secteur.

Vous assurerez la collecte, la vérification et la synthèse des données financières et comptables. Dans ce cadre, vous établirez des diagnostics et proposerez des mesures correctives. Vous planifierez et suivrez l'élaboration de tableaux de bord de gestion. Vous accompagnerez le développement du Crédit local de France en faisant évoluer les outils existants : conception, réalisation et mise en œuvre de procédures et d'outils informatiques visant spécifiquement à renforcer les contrôles et à développer de nouveaux axes d'analyse. Vous en rédigerez et maintiendrez à jour la documentation. Vous participerez à l'élaboration des cahiers des charges et proposerez des choix d'organisation. Vous administrerez le système d'information du secteur.

Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer un candidat de formation supérieure Bac + 5 école d'ingénieur ou université (MASS-DESS), ayant une bonne maîtrise des outils informatiques d'aide à la décision (bases de données sous SAS, FMS/PC EXPRESS, ORACLE, DATA-BROWSER). Vous devrez justifier d'une expérience réussie de 3 ans minimum, dans un service de contrôle de gestion où vous aurez participé à des travaux de contrôle et de conception. Rigoureux, organisé et créatif, vos qualités relationnelles et votre dynamisme seront les garants de votre évolution au sein d'un groupe international performant.

Adjoint du responsable du secteur Contrôle de Gestion Bancaire h/f

Réf. 97C008/CG

Au sein de la Direction du contrôle de gestion, vous assurerez les fonctions d'adjoint auprès du chef de secteur du Contrôle de Gestion Bancaire, et vous aurez la responsabilité fonctionnelle d'un ou deux collaborateurs.

Vous serez chargé de mettre en œuvre tous les outils de mesure de performance des centres de profit, sur la base de la méthodologie et des principes fixés par la Direction. Vous ferez évoluer les outils informatiques d'élaboration de tableaux de bord de contrôle, de gestion et de pilotage. Vous procéderez aux analyses, aux synthèses et aux commentaires des résultats. Vous développerez, réaliserez des études prospectives et deviendrez un pôle de proposition et d'expertise sur des sujets techniques à caractère financier.

Pour ce poste, nous recherchons un candidat de formation supérieure école d'ingénieur ou universitaire (DESS Banque-Finance) ou expertise-comptable, ayant une expérience réussie (4/6 ans environ) dans le domaine bancaire et financier (audit, contrôle de gestion, comptabilité). Vous devrez posséder une connaissance approfondie des systèmes informatiques et des bases de données, ainsi que des outils SAS, PC EXPRESS, DATA-BROWSER. La maîtrise de la langue anglaise, la connaissance du monde bancaire et un esprit créatif seront des atouts dans le cadre de notre développement européen.

CRÉDIT LOCAL de FRANCE



Nous vous remercions de faire parvenir votre dossier de candidature complet (CV, lettre de motivation, rémunération actuelle) en rappelant la référence du poste choisi à :
Crédit local de France - Direction des Ressources Humaines - Développement des Hommes 7 à 11, Quai André Citroën - BP 1002 - 75901 Paris cedex 15.

Notre métier

Simplifier l'av[illegible] de nos clients (particuliers ou [illegible]prises) en leur proposant des produits d'assurance-vie, de [illegible]voyance, d'épargne ou de [illegible]

Notre esprit de conqu[illegible] nous ouvre des marchés à l'international, notre sens de l'innovation nous permet de renouveler constamment notre offre de produits.

Nos perspectives de croissance sont multiples dans un domaine qui allie technicité, savoir-faire et créativité.

620 collaborateurs en France

80 MDS d'encours gérés

Jeunes Diplômés Grandes Ecoles

X, Centrale, Mines, Ponts, ENSAE, HEC, ESSEC

CONTRÔLE FINANCIER FRANCE

réf. 6093

Chargé du *reporting* financier de Cardif, vous calculez la marge en la projetant sur les périodes futures ; vous suivez l'évolution de l'adossement *actif/passif. Vous établissez les consignes de gestion* à partir du suivi des conséquences des opérations financières à l'actif et de l'évolution du passif.

Vous assurez également le suivi du compte de résultat ; vous validez les arrêtés comptables et effectuez des *simulations.*

De solides compétences techniques - instruments financiers, notions comptables et micro informatique - vous sont indispensables pour réussir. Ce poste vous apportera une bonne connaissance des marchés *financiers* et de l'assurance-vie.

CONTRÔLE FINANCIER INTERNATIONAL

réf. 6094

Au *sein d'une* petite équipe dans notre département Etudes et Contrôles, vous assurez le suivi des structures internationales : • vous élaborez des prévisions *financières en liaison avec l'international* • vous réalisez le reporting financier mensuel des différentes structures (marges financières, adéquation actif-passif).

Vous êtes également chargé de l'analyse des résultats. Vos compétences techniques et réglementaires vous *permettent* de *participer à la mise* en place de nouvelles activités ou de nouvelles structures.

Votre esprit d'analyse, votre rigueur professionnelle s'accompagnent d'une grande souplesse d'esprit et d'un réel goût pour les contacts. Vous parlez Anglais et maîtrisez une autre langue européenne (Espagnol ou Italien).

Forts de cette première expérience du contrôle financier, vous pourrez ensuite évoluer vers des fonctions stratégiques dans l'entreprise.

Merci d'adresser votre candidature, en précisant la référence choisie à Marie-Hélène Audair - Compagnie Bancaire - Recrutement des Cadres - 5, avenue Kleber 75798 Paris Cedex 16.



CARDIF *La signature financière*

COMPAGNIE BANCAIRE

Directeur Administratif et Financier

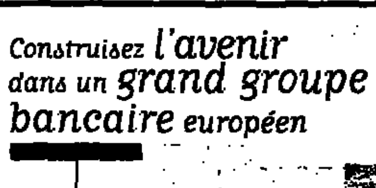
Notre vocation est la promotion de conseil et de services auprès des entreprises de notre région. Notre budget s'élève à 160 MF. Nous souhaitons vous confier une fonction complète et évolutive.

Collaborateur privilégié du Directeur Général, vous contribuez à la réflexion stratégique et à l'analyse de tous nos projets. Vous assurez de façon autonome l'ensemble des responsabilités financières, comptables, administratives et informatiques. Vous animez une équipe de 7 personnes.

A 35 ans environ, vous avez une formation ESC + DESCF ou le diplôme d'expert comptable enrichi d'un troisième cycle et une expérience significative acquise dans une fonction de même nature au sein d'une Entreprise de services. Pour cette opportunité basée dans une ville agréable au Sud de Lyon, nous attendons un homme de talent, pragmatique et rigoureux, attiré par la PME.

Notre conseil vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature référencé 205/03/B, à Ethika, 7 rue Victor Hugo, 69002 Lyon.

Ethika
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES



Construisez l'avenir dans un grand groupe bancaire européen



Filiale française du Groupe DEXIA, le groupe bancaire européen leader du financement des équipements collectifs, le Crédit local de France est spécialisé dans le financement des projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

En France, il est le premier partenaire financier des collectivités locales. Il a exporté son savoir-faire à l'étranger au travers de ses filiales implantées en Europe et aux Etats-Unis.

Depuis sa création, ses résultats sont en constante croissance.

L'accroissement de ses activités le conduit aujourd'hui à renforcer l'expertise de ses équipes.

Directeurs de Projet Développement International h/f

Réf. 179B

Pour accompagner le développement des activités de financement de projets à l'international, nous renforçons l'équipe "développement commercial international" du Département International et des Financements Structurés en intégrant plusieurs directeurs de projet.
Vous aurez pour mission de rechercher de nouvelles opérations de financement sur une zone géographique (Asie, Amérique du Sud...) dans les secteurs d'intervention du Crédit local de France (énergie, télécommunications, infrastructures, environnement) en vous appuyant sur le réseau international du groupe (Londres, Madrid, New-York, Singapour).
Vous serez chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan d'action commercial auprès des banques arrangeuses, des institutions internationales, des agences de crédit export et des principaux sponsors des pays de la zone.
Diplômés d'une grande école ou d'un troisième cycle universitaire, vous aurez acquis une expérience professionnelle de 5 à 8 ans au sein d'une institution financière. Vous y aurez démontré votre aisance relationnelle, vos capacités commerciales et votre autonomie au sein d'une équipe de financements de projets. Votre connaissance des secteurs de l'énergie ou des télécommunications sera un atout.

Ces postes basés à Paris nécessitent de fréquents déplacements à l'étranger. La maîtrise de l'anglais est indispensable pour tous les postes ainsi que la pratique professionnelle de l'espagnol pour l'une des zones.

Directeur de Projet Montage et Analyse secteur des télécommunications h/f

Réf. 179A

Au sein de l'équipe méthode, montages et engagements du Département International et des Financements Structurés, vous aurez pour mission de procéder à l'analyse complète (économique, juridique et financière) des opérations de financement liées au secteur international des télécommunications afin d'en évaluer les risques, tant pour les opérations montées par le Crédit local de France, que pour les dossiers syndiqués par d'autres établissements.

L'avis et la recommandation que vous formulerez contribueront aux décisions d'engagements portant sur des projets particulièrement importants.

Pour ce poste votre formation d'ingénieur généraliste (X, ENST, ESE,...) devra être complétée par une formation économique (INSEAD, ISA, DESS Gestion Finance...). Votre expérience (8 à 10 ans) devra, pour partie au moins, avoir été acquise dans un poste voisin au sein d'une institution financière de premier plan. Votre intérêt et votre connaissance du secteur des télécommunications au niveau mondial devront être avérés.

Pour ce poste basé à Paris, la pratique professionnelle de l'anglais sera indispensable.

Pour l'ensemble de ces postes de directeurs de projet, les conditions offertes et les perspectives d'évolution sont de nature à intéresser des professionnels reconnus.

CRÉDIT LOCAL de FRANCE

Nous vous remercions de faire parvenir votre dossier de candidature complet (CV, lettre de motivation manuscrite, rémunération actuelle) en précisant la référence du poste choisi à notre conseil **ANTHOS - 62, Boulevard Malesherbes - 75008 Paris.**

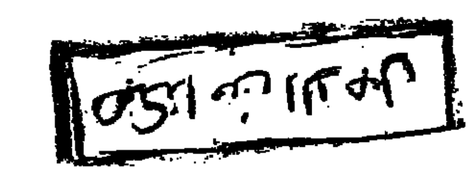
Carrières Internationales

Gestion - Finance

Carrières Européennes en Entreprises

couplage avec un ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES



Conseil et Audit

GEMINI CONSULTING

"L'excellence n'est pas un acte, mais une habitude".
Aristote

Avec plus de 1400 consultants et 22 bureaux dans le monde, Gemini Consulting est l'un des trois premiers cabinets internationaux de conseil en management, leader dans la conception et la mise en œuvre de programmes de transformation des entreprises.

Animés par le souci permanent d'apporter à leurs clients des résultats rapides et mesurables, les consultants de Gemini Consulting construisent avec eux un véritable partenariat, à tous les niveaux de l'organisation. Au sein d'équipes communes, ils mobilisent les énergies indispensables au renouvellement de la vision corporate, à la restructuration des fonctions et processus clés, à la revitalisation de l'esprit d'entreprendre, au développement des hommes et des compétences.

CONSULTANTS

La croissance très rapide de nos activités vous offre l'opportunité de faire une carrière unique dans le conseil en participant à des projets majeurs pour nos clients.

Diplômé(e) d'une Grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieur, vous avez complété votre formation par un M.B.A. Parfaitement bilingue français-anglais, la maîtrise d'une troisième langue européenne est très fortement souhaitée.

Avec une première expérience de deux à cinq ans dans le conseil ou dans une entreprise d'envergure internationale, vous souhaitez mettre à profit et accroître vos compétences avec une dominante :

- Stratégie, Marketing et Management de l'Innovation
- Refonte des fonctions opérationnelles
- Management stratégique des systèmes et technologies de l'information
- Mobilisation et développement des Hommes.

Nous vous remercions d'adresser votre curriculum vitae avec une lettre manuscrite à Simon Belugou, Gemini Consulting 153, rue de Courcelles, 75817 Paris Cedex 17.



GRECOM

Dix ans d'expérience au service de la réussite des projets

Notre spécificité — **Accompagner les projets techniques / informatiques en intégrant la dimension humaine : études et réalisations en Communication, Organisation, Gestion des Impacts Sociaux, Formation.**

Notre équipe — Pluridisciplinaire, mobile intellectuellement, impliquée. Nous la renforçons en recrutant des

CONSULTANTS

Votre profil — Vous pouvez :

- comprendre et maîtriser un projet d'entreprise dans toutes ses dimensions (stratégiques, techniques, humaines...),
- réaliser seul ou en équipe des missions en *Communication, Organisation, Formation,*
- travailler et convaincre à tous les niveaux de l'entreprise.

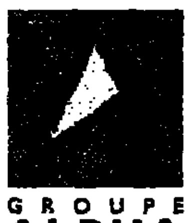
Vous avez :

- une formation supérieure de type Grande Ecole (Ingénieur, ESC, IEP...),
- une expérience professionnelle de deux à dix ans,
- une responsabilité assumée (type chef de projet),
- une double compétence si possible (technique + sciences humaines par exemple),
- le sens de la pédagogie.

Adresser CV + lettre manuscrite à Véronique Athénosy :
GRECOM, 110 boulevard Jean-Jaurès 92100 Boulogne

Consultant junior

Conseil - Audit - Expertise



GROUPE ALPHA

« Réconcilier l'économique et le social »

- **Analyser l'entreprise à la lumière des enjeux spéciaux ;**
- **Apporter à nos clients, les Comités d'entreprise et de groupe, un diagnostic financier et stratégique, leur donner les moyens d'anticiper les restructurations et les mutations technologiques de leur entreprise ;**
- **Mettre en action des équipes pluridisciplinaires proposant des solutions créatives, originales et opérationnelles ;**
- **Intégrer dans ces équipes des experts de secteurs diversifiés comme la mécanique, la banque, l'automobile, l'emballage, le transport.**
- **Diplômé(e)s d'une grande école de commerce (HEC, IEP...), d'ingénieurs (X, Centrale, AM...) ou d'un 3e cycle spécialisé ;**
- **Vous êtes débutant ou vous avez une courte expérience dans l'entreprise et/ou le Conseil ;**
- **Vous appréciez particulièrement un domaine comme l'économie industrielle, l'analyse financière, le contrôle de gestion ;**
- **Et vous avez envie de vous impliquer activement dans le développement d'un groupe de plus de 200 personnes qui saura vous donner diversité et perspectives.**

*Ces postes de **Consultants juniors** sont basés à Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Toulouse et Paris.*
Envoyez vite au MONDE PUBLICITÉ *votre dossier de candidature (lettre, photo, CV, prétentions) et région souhaitée sous le n°9066.*
LE MONDE PUBLICITÉ 133, avenue des Champs Elysées 75409 Paris Cedex 08

SV&GM

Pôle conseil du Groupe SALUSTRO-REYDEL, nous sommes spécialisés dans le conseil en management, l'organisation, la mise en œuvre des grands systèmes d'information, l'accompagnement humain des changements dans l'entreprise.
Nous possédons un savoir spécifique dans les domaines de la santé, du secteur public et des collectivités territoriales.

Nos 150 collaborateurs accompagnent les projets des grandes entreprises dans tous les secteurs de l'économie : industrie, services, banques et assurances.
Aujourd'hui, pour renforcer nos équipes, nous recherchons des

CONSULTANTS pour réussir le changement...

Diplômés d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs (HEC, ESCP, ESSEC, X, Centrale...).

Seniors - A 28/30 ans, vous avez développé, en entreprise ou en cabinet, un savoir-faire reconnu dans l'un des domaines *suivants* : l'organisation financière et comptable ou commerciale et administrative ; la recherche de productivité, les diagnostics organisationnels et financiers ; le déploiement des grands systèmes d'information, les systèmes d'information groupe (tableaux de bord, consolidation financière et comptable) ; les ressources humaines.
Vous souhaitez évoluer dans une structure à taille humaine, renforcer votre domaine d'expertise ou développer vos talents de généraliste. ***Réf. 606***

Juniors - Vos stages vous ont permis d'aborder l'un de nos domaines d'intervention.
Vous êtes *créatif*, autonome, et vous disposez de bonnes qualités relationnelles. Vous souhaitez découvrir le métier de conseil et développer votre connaissance de l'entreprise. ***Réf. 607***

Joëlle FLORIN-LALANDE vous remercie de lui adresser votre candidature sous la réf. choisie, à SV & GM, 15, rue Beaujon, 75008 Paris.



SV&GM
Conseil en management

Consultant Associé

CABINET DE RECRUTEMENT DE CADRES DIRIGEANTS
PARIS 8e
recherche un

BANQUE / CAPITAL-MARKET ou HAUTES TECHNOLOGIES

Vous possédez une expérience significative dans le recrutement de Cadres Dirigeants en Cabinet.

Le développement de clientèle fait déjà partie de votre activité.

Merci d'adresser votre candidature sous référence LL653292 à ***CANDISSIMO*** - BP 80 92105 BOULOGNE Cedex qui transmettra. *Confidentialité totale garantie.*

Arthur D Little

CABINET INTERNATIONAL
(52 bureaux dans le monde)

Stratégie, organisation et management. Présent dans des entreprises de tous secteurs d'activités pour des interventions de haut niveau réunissant conception et mise en œuvre pratique, recherche pour son bureau de Paris un :

Consultant confirmé Industrie Pharmaceutique

Agé de 30/40 ans environ, de formation supérieure, vous possédez une expérience significative, acquise dans l'industrie pharmaceutique et/ou en cabinet de conseil. Vous connaissez parfaitement les particularités de cette industrie en France *et* à l'international.

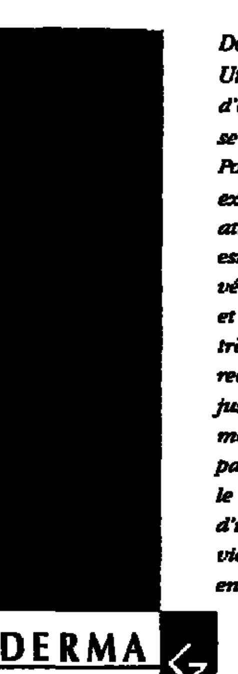
Sachant travailler en équipe, vous êtes ambitieux mais respectueux des autres. Vous participerez immédiatement à nos missions nationales et internationales.

Une parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation et photo) à :
Nicolas Gervais, Arthur D. Little - 15, rue Galvani - 75017 Paris

Conseil et Audit

Nous avons choisi la dermatologie.



Devenir numéro un mondial. Une ambition que partagent beaucoup d'entreprises, mais combien d'entre elles se donnent les moyens d'y arriver ? Pour Galderma, laboratoire dédié exclusivement à la dermatologie, atteindre la première des premières places est plus qu'une ambition, c'est une véritable raison d'être. Filiale de Nestlé et de L'Oréal, l'entreprise développe son très haut niveau de compétence dans la recherche et la production de médicaments jusqu'à leur commercialisation dans le monde entier. Ce projet ambitieux est en passe de devenir une vraie réussite puisque le chiffre d'affaires de l'entreprise, au rythme d'une croissance régulière de 20 % par an, vient de dépasser, pour la première fois en 1996, le milliard de francs.

Juriste droit commercial international

Evoluer dans un contexte international, c'est confronter ses connaissances à de multiples cas aussi enrichissants que diversifiés. Dans cet objectif, vous assisterez notre Directeur Juridique dans la rédaction des contrats internationaux et le suivi des dossiers. Parallèlement, vous prendrez en charge la gestion des informations juridiques relatives à nos filiales et en assurerez la transmission auprès de nos maisons-mère. Ces missions, sources d'évolution et d'épanouissement, vous permettront d'affiner vos acquis professionnels en capitalisant notamment sur votre esprit d'initiative et votre capacité à assumer de multiples responsabilités. Avocat et/ou possédant un troisième cycle juridique français ou étranger, vous avez 3 à 5 ans d'expérience en cabinet. De langue maternelle anglaise ou parfaitement bilingue, vous saurez faire preuve d'une autonomie sans faille dans la gestion quotidienne des dossiers qui vous seront confiés. **(réf. JDCI/NP34)**

Responsable audit et procédures

Votre objectif professionnel est clair : optimiser sans cesse l'efficacité administrative et financière d'une entreprise en faisant évoluer son organisation et ses méthodes de fonctionnement. Pour cela, nous vous proposons de concevoir, initier et mettre en œuvre nos politiques d'audit interne et de procédures et ce pour l'ensemble de nos filiales, sites de production et centres de recherche. Vous développerez et adapterez ensuite les outils nécessaires à notre croissance en tenant compte des réalités du terrain. Diplômé HEC, ESSEC ou ESCP, vous avez 4 à 5 ans d'expérience en cabinet d'audit dans un contexte anglo-saxon. Impérativement bilingue anglais et si possible espagnol, vous avez une forte sensibilité internationale. Vous voyagerez 8 mois par an environ. **(réf. RAP/NP35)**

GALDERMA

Les postes proposés ici sont basés à Levallois-Perret. Alors, si participer activement à la réalisation d'un projet ambitieux vous motive, merci d'envoyer votre dossier de candidature en précisant la référence choisie aux Laboratoires Galderma, Recrutement, 20 Avenue André Malraux, 92309 Levallois-Perret Cedex.

CONSULTANT JUNIOR

Management du changement

Paris - Après une première expérience en entreprise ou comme consultant, rejoignez PA Consulting Group, leader européen du conseil en management et technologie. Au sein d'une petite équipe en croissance continue, vous accompagnerez nos clients dans la mise en œuvre concrète de leurs processus de changement et vous contribuerez en particulier à développer notre réputation dans la conduite de projets d'assurance qualité dans l'industrie et les services. Vous bénéficierez d'un environnement pluridisciplinaire et pourrez vous appuyer sur des méthodes éprouvées. Bien sûr, vous êtes ingénieur diplômé et pratiquez l'anglais couramment. Mais, surtout, vous aimez travailler avec bonne humeur. Si vous avez envie de partager notre aventure..., adressez votre candidature sous la référence 001/M à Francis WILLIGSECKER - **PA Consulting Group - 114, avenue Charles de Gaulle - 92522 NEUILLY Cedex.**

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

SV&GM
Conseil en management

Consultants Seniors en management

Parmi les tout premiers cabinets français (87 MF de CA, 100 consultants et un taux de croissance annuel de 20 %), SV&GM intervient dans différents secteurs économiques.

Nous recrutons, aujourd'hui, des auditeurs externes, diplômés d'école supérieure de commerce (Hec, Essec, Escp).

Agé(e) de 23/28 ans, vous avez acquis une expérience de 2 à 3 ans dans un important cabinet d'audit et souhaitez vous investir dans des missions de conseil et devenir un consultant impliqué.

Vous aimez concevoir et mettre en œuvre. Vous êtes créatif, autonome, disponible immédiatement pour participer, avec nos équipes, à l'organisation de sociétés, à la mutation de systèmes d'information, à l'amélioration des structures.

Vous développerez votre sens des responsabilités à travers la qualité et la variété de nos missions.

Réf : 4503

Poste basé Paris 8ème + déplacements.

SV & GM - Conseil en management
Evelyne LEVY, 15, rue Beaujon - 75008 PARIS

DIPLÔMÉS D'UNE GRANDE ÉCOLE
X, MINES, CENTRALE, TÉLÉCOM, ENA, HEC, ESSEC ET/OU MBA...

...e can make a ...l contribution to your career

Managers

Vous avez une solide expérience du conseil et démontré vos qualités de leadership. Vous dirigerez et encadrerez des équipes pluridisciplinaires auprès de directions générales en France et à l'étranger. (réf. MA)

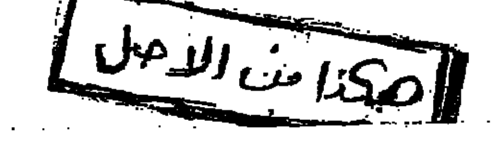
Consultants

Vous bénéficiez d'une première expérience réussie de 3 ans environ en entreprise ou dans le conseil. Impliqué dans des missions en France et à l'étranger, vous développerez vos compétences dans les domaines clés de l'entreprise : stratégie, fusion et acquisition, restructuration, organisation, systèmes d'information. (réf. CS)

Pour l'ensemble de ces postes, vous êtes parfaitement bilingue anglais et maîtrisez si possible une autre langue européenne.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence choisie à Alix Guiraud, A.T. KEARNEY, 8/10 rue Victor Noir, 92200 Neuilly-sur-Seine.

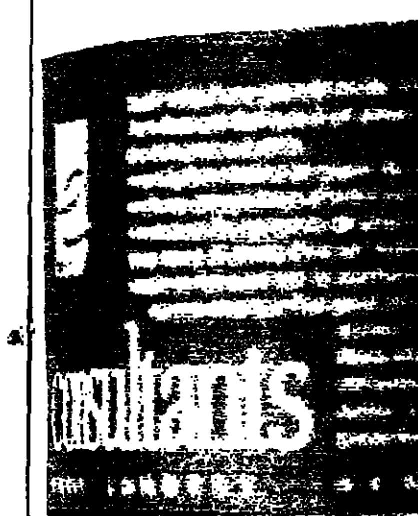
ATKEARNEY
http://www.atkearney.com



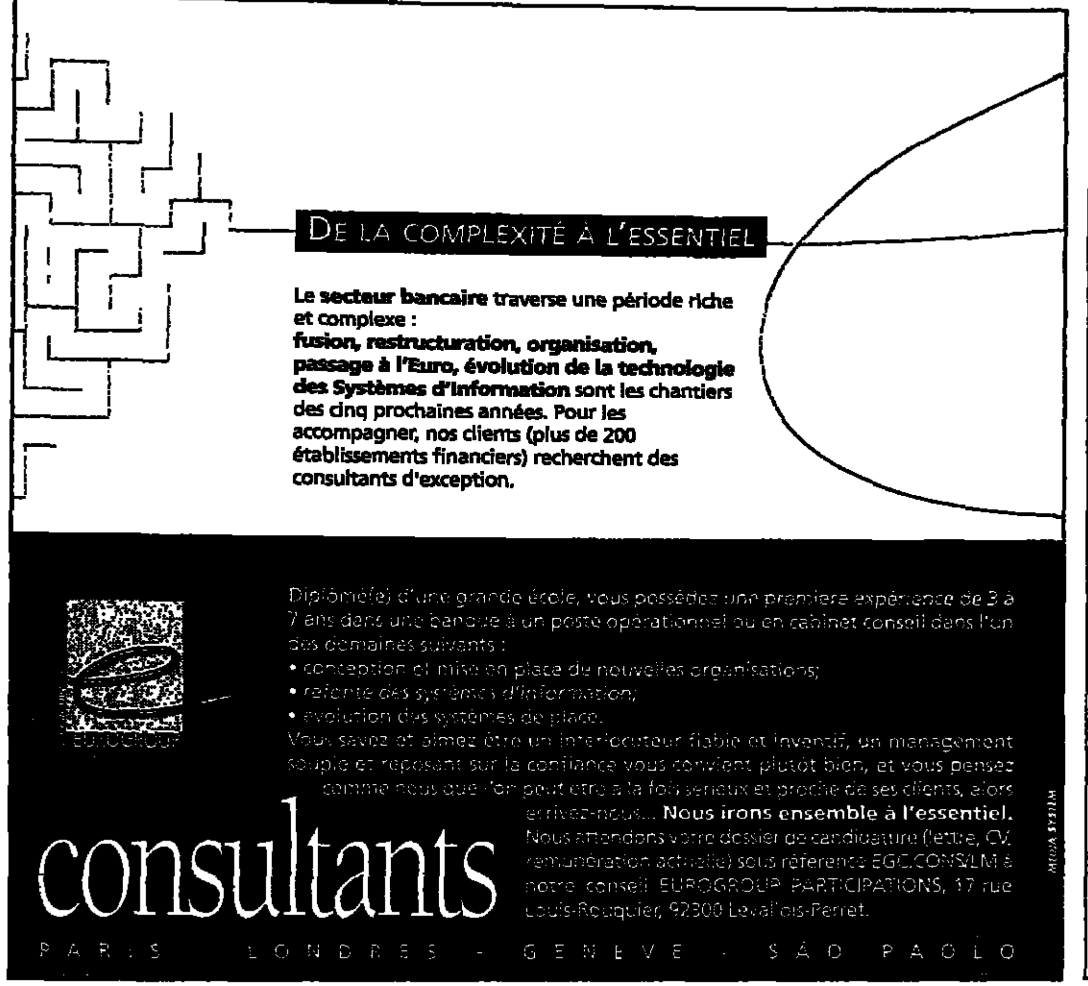
Conseil et Audit



Formation Professionnelle



Conseil et Audit



Avez-vous ce **plus** qu'attendent nos clients du secteur de la distribution ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Écrivez-nous : le Conseil avec KPMG Peat Marwick, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux

Nos professionnels connaissent le métier de nos clients et ont pour mission de faire aboutir leurs projets. Ils possèdent des compétences reconnues en stratégie, gestion, organisation, systèmes d'information, pilotage du changement et s'appuient sur 75 000 collaborateurs dans 142 pays.

Ils accompagnent les projets de nos clients des secteurs **de la grande distribution, de la VPC et de la distribution spécialisée, grand public et professionnelle.**

Au-delà de leur compétence, c'est leur discernement, leur esprit d'équipe et leur enthousiasme qui font la différence.

Diplômé(e) d'une grande école, vous parlez anglais et possédez *une expérience réussie de trois à huit ans* dans l'un des domaines suivants :
- **marketing et vente,**
- **logistique,**
- **technologies de l'information.**

Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Bénédicte de Durand vous remercie de lui adresser votre candidature, sous la référence 554, à KPMG Peat Marwick - Tour Framatome - 1, place de la Coupole - 92084 Paris-La Défense Cedex.

KPMG Peat Marwick

Évidence

Conseil en Carrières



Dirigeants prêts à évoluer ?

Inspirez-vous des sportifs de haut niveau qui utilisent depuis longtemps un entraînement personnel pour optimiser leurs performances.

Depuis 22 ans, les consultants de Forgeot, Weeks ont conseillé et suivi plus de 8000 dirigeants et cadres supérieurs. Y compris dans la prospection de la face cachée du marché.

Coaching, bilan de carrière, outplacement : de plus en plus souvent, les entreprises prennent en charge nos prestations. Alors, n'hésitez plus : prenez rendez-vous pour un premier entretien exploratoire strictement confidentiel et sans frais.

Forgeot, Weeks

CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

PARIS : 128, rue du Fbg St-Honoré - 75008 - Tél.: 01 45 63 35 15 - Fax : 01 45 63 35 18
GENEVE : 12, rue du Mont-Blanc - 1227 - Tél/Fax : 022 342 52 49
LA HAYE : Leidsestraatweg 77 - 2509 GC - Tél.: (31) 70 383 7173 - Fax : (31) 70 383 0124
BUREAUX ASSOCIES : LONDRES - ZURICH - FRANCFORT

Dirigeants

Marquez l'avenir de votre empreinte...

La Caisse d'Epargne de Picardie se place au premier rang des établissements financiers de sa région : 1 000 collaborateurs, des fonds propres de 1,5 milliard de francs et un total bilan de 34,3 milliards. Solidement implantée à travers 9 groupes et un siège basé à Amiens, elle agit sur les pôles économiques de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

DIRECTEUR FINANCIER ET DES RISQUES

En étroite relation avec le Président du Directoire, vous avez en charge d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre la politique financière et d'engagements et d'optimiser la gestion des ressources et des emplois. Votre responsabilité s'exerce à un double niveau.

En tant que membre du Comité de Direction Régional, appelé à faire partie du **Directoire**, vous contribuez à la définition de la politique générale et à sa mise en application.

Au sein de votre propre Direction où vous animez une équipe de 35 collaborateurs, vous conduisez et réalisez les plans d'actions dans les domaines spécifiques tels que : gestion financière et trésorerie, comptabilité, contrôle de gestion, fiscalité, recouvrement, engagements et risques dans le respect de la réglementation.

De formation supérieure financière, vos précédentes expériences bancaires ont prouvé votre capacité à vous intégrer dans une équipe dirigeante impliquant une vision transversale, à représenter la Caisse d'Epargne dans l'environnement professionnel et institutionnel.

Vos qualités de management stratégique et humain doublées d'une excellente aptitude à la négociation vous permettent d'appliquer avec fiabilité et rigueur les dispositions financières, fiscales, comptables, juridiques et réglementaires, garantissant ainsi la sécurité financière.



CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE

Pour ce poste basé à Amiens, merci d'adresser votre candidature sous réf. 97/LM à La Caisse d'Epargne de Picardie, DRH, 2 bd J. Verne, BP 0727, 80007 AMIENS cedex 1.

NC Communication

Le Monde des Cadres

participez activement à nos campagnes de promotion de la santé

SANTÉ PUBLIQUE — PARIS

Nous sommes **l'un des acteurs majeurs** dans le domaine de la Santé en France.

Dans le cadre de notre **développement**, le responsable de **l'activité «Promotion de la Santé»** cherche un nouveau collaborateur.

Votre mission :
- **A l'échelon départemental : évaluer** les besoins, aider à créer des **projets** de Promotion de la Santé, **négocier** les **objectifs** et en **suivre** les **réalisations**.
- **A l'échelon national : coordonner** et **animer** le réseau de groupements, **faciliter l'échange** d'informations et d'expériences, **participer** à la **formation**.

Vos atouts :
- Formation supérieure **Santé** ou **Social.**
- 5 ans minimum d'**expérience** en actions de promotion de la Santé.
- **Professionnel** de **terrain**, à l'écoute, *on vous reconnaît* **aisance relationnelle et autorité de compétence.**
- ***Mobilité*** *(60% du temps environ).*

Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions) sous référence FF 02 à notre Conseil, qui vous garantit une stricte *confidentialité*.

2, rue Louis David - 75116 PARIS
8, rue Duquesne - 69006 LYON



COGEPLAN

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

★ EURO RSCG

Important Groupe industriel international
(CA de 10 milliards de Francs) recherche un

Responsable Stratégie Développement

Au sein de la Direction Stratégie et Développement International, vous aurez pour missions de :
- conduire des études de stratégie,
- contribuer à la planification stratégique,
- participer à des acquisitions internationales, de l'identification à la négociation.

Fort d'une double formation supérieure (Ingénieur + MBA ou équivalent), vous possédez une expérience de 3 à 6 ans acquise en milieu industriel (et/ou en Conseil).

L'anglais courant est indispensable, l'allemand ou une autre langue est souhaité.

Le poste basé à Paris nécessite des déplacements en province et à l'étranger.



Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et prétentions sous référence PB653051 à EUROMESSAGES 78 Bd de la République - 92514 Boulogne Cedex, qui fera suivre

OTC

Important Groupe financier recherche pour son siège situé à Paris un

Economiste

De formation supérieure en économie (DEA, DESS, ENSAE ou ingénieur avec spécialité économie), complétée idéalement par *Sciences Po.*, vous possédez impérativement une expérience *de 2 à 4 ans en tant que Chargé d'Etudes Economiques* dans le domaine bancaire.

La mission qui vous sera confiée est très variée :
- **établissement des prévisions économiques et financières,**
- **élaboration d'études conjoncturelles, concurrentielles et sectorielles,**
- **suivi économique des différents pays européens et émergents.**

Doté d'un excellent esprit d'analyse et de synthèse, vous êtes responsable de la rédaction de notes, comptes rendus sur des sujets *économiques et financiers*.

Votre expérience dans un environnement similaire doublée d'un intérêt pour la chose publique et les institutions économiques et politiques seront des atouts indispensables au bon déroulement de votre mission.

Votre réussite dans ce poste vous ouvrira de réelles perspectives d'évolution dans notre Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la référence 9030 à AUSTIN KNIGHT - 26, avenue de l'Opéra 75001 PARIS.

Origny (2 700 personnes), filiale du Groupe Holderbank, premier cimentier mondial, fabrique et commercialise des ciments, bétons et granulats dans la moitié nord-est de la France.
Afin d'organiser la gestion de nos archives et d'en assurer le suivi nous créons aujourd'hui la fonction d'

Archiviste H/F
Thionville

Rapportant au secrétaire général du groupe, vous êtes chargé de créer un service d'archives centralisées depuis la conception jusqu'à l'implantation physique.
Vous commencez par recenser toutes les archives existantes, classées aujourd'hui en différents lieux et vous organisez le transfert et l'organisation.
Vous intégrez ces archives dans une base de données et vous mettez en place les procédures d'accès.
Vous gérez ensuite la conservation, le classement et la communication des dossiers et vous entretenez pour cela des relations avec les différents services *de l'entreprise et avec ses filiales.*

Avec une formation supérieure d'archiviste, vous témoignez impérativement d'une expérience réussie de plusieurs années dans la fonction. Vous maîtrisez la micro-informatique. Vous alliez à d'excellentes capacités d'organisation et à votre rigueur de bonnes aptitudes relationnelles.

Si vous souhaitez vous investir dans ce poste à responsabilités ou vous pourrez mettre en valeur votre sens de l'initiative et votre dynamisme, adressez votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo et rémunération actuelle) sous référence CG 96008/1 à notre conseil : C.G.R.H., 24 avenue Victor-Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

ORIGNY

MEDIA SYSTEM

GROUPE DE PRESSE
éditant des titres leader sur leur marché

recherche

1. Un directeur de la promotion des abonnements

Il sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des opérations de marketing direct d'une gamme de titres.

- Définition des plans de promotion tant au niveau des recrutements que du réabonnement,
- Responsabilité des opérations de marketing direct (brief agences, conception des opérations et des offres, contrôle du bon déroulement des opérations),
- Suivi général de l'évolution de la diffusion des titres : analyses des résultats et propositions d'actions,
- Elaboration des budgets et contrôle, optimisation des coûts.

Profil : 30-35 ans environ
au moins 5 ans d'expérience dans la presse ou en agence de marketing direct.

Réf.: PROMO1/97

2. Un chef de produits promotion/diffusion

Il sera chargé de la mise en place, du contrôle et du suivi des opérations de promotion de la diffusion de plusieurs titres

- Suivi des opérations de recrutement et de réabonnement,
- Interface opérationnelle avec la gestion des abonnements (fichiers-déduplication),
- Recherches de fichiers et de primes,
- Suivi des dépenses,
- Suivi de l'évolution de la diffusion : *réabonnements, paiements de facture, recrutements, portefeuille d'abonnés.*

Profil : 25-30 ans environ
1re expérience commerciale/marketing dans la presse ou en agence.

Réf.: PROMO2/97

Qualités requises pour ces 2 postes :
- Esprit d'équipe et ouverture d'esprit
- Sens commercial et des marchés
- Grande disponibilité
- Organisé, rigoureux et gestionnaire.

Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. au Monde Publicité sous N° 9067
133, avenue des Champs-Elysées - 75409 Paris Cedex 08

Dans le cadre se son développement, AXES MANAGEMENT S.A., cabinet de conseil, d'audit et de formation dans le domaine du management public, recherche

AXES management

1 CONSULTANT (H/F) en GESTION et FINANCES PUBLIQUES

❑ Vous souhaitez :

- participer à des missions de conseil et d'audit dans les domaines budgétaire, financier, organisationnel et du contrôle de gestion,

- concevoir et animer des séminaires de formation sur ces mêmes thèmes auprès de tous types d'organisations publiques (Etat, collectivités territoriales et établissements publics ...),

- valoriser votre expérience professionnelle en participant aux publications et aux activités scientifiques du cabinet.

❑ Vous êtes :

- de formation supérieure (3ème cycle de gestion, écoles de commerce) et vous avez une bonne connaissance des règles de la comptabilité publique,

- doté d'un fort esprit d'analyse et de capacités autonomes de travail,

- disponible pour de fréquents déplacements.

Vous disposez d'une première expérience significative acquise au sein d'un cabinet de conseil/formation ou d'une organisation publique.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo) à
AXES MANAGEMENT, 55 rue Traversière - 75012 Paris

ELECTRONIC ARTS

RESPONSABLE TRADUCTION FRANCE

Filiale Française d'un goupe Américain premier éditeur mondial de jeux vidéo, nous recherchons pour LYON :

Sous la responsabilité du Directeur Marketing France et en collaboration avec la Responsable Traduction Europe, votre mission comprend :
- *la gestion de la localisation Française de tous les produits* : relations avec les sous-traitants, tests produits localisés, suivi administratif et contrôle des coûts et des délais.
- *l'encadrement et la dynamisation de l'équipe* de traductrices.

A 25-30 ans, parfaitement bilingue Anglais, organisé et perfectionniste, vous possédez une expérience d'encadrement et de traduction.

Adresser lettre de motivation, CV, photo et prétentions en précisant la **réf. LS EA Trad.** à notre conseil en Ressources Humaines :

TRIUMVIRAT - 23 A, avenue de Veyssières
69130 ECULLY.

Triumvirat RESSOURCES HUMAINES

★ EURO RSCG

Marketing - Communication

CONSULTANT EN RECRUTEMENT ET RH

Barcelone

Filiale espagnole d'un groupe français de Conseils en Recrutement et RH, nous avons assis notre développement sur l'originalité et la complémentarité des services apportés à nos clients : le *recrutement de cadres par annonce* ou en approche directe, la formation, les « assessments ».

Le consultant (H ou F) à qui nous proposons de nous rejoindre est un *professionnel du recrutement* et des RH et son expérience en entreprise ou en cabinet l'a convaincu de l'importance en la matière d'un conseil de qualité. Il a donc autant d'ardeur à le vendre que de compétence à le mettre en œuvre. Nous l'aiderons en l'initiant à nos méthodes, en France et à Barcelone et il serait bon qu'il maîtrise nos deux langues.

Merci d'adresser votre dossier de candidature s/réf. 5425 LM à Sources, 108, rue St-Honoré, 75041 Paris cedex 01.



Première compagnie d'assurance de personnes en France. avec un CA de 84 milliards de francs. 14 millions d'assurés et 2 300 collaborateurs. nous recherchons un

CHEF DE PRODUITS

Rattaché au responsable du service marketing produit, vous êtes chargé d'une part, d'élaborer des propositions d'offres produits dans le cadre de notre stratégie et des conventions avec nos partenaires, et d'autre part de mettre en place les offres produits retenues.

Vous avez pour mission : • la réalisation de plans marketing définissant les offres commerciales et leur positionnement à partir des études de marché, de la concurrence, mais également des produits déjà existants et des grandes orientations stratégiques • la coordination de la conception et de la commercialisation du lancement des produits • la définition du positionnement des produits et les recommandations en matière de politique des produits • l'expression des besoins des différents services et départements concourant à la fabrication des produits • la négociation avec les partenaires à chacune des étapes du lancement de produits.

Vous justifiez d'une expérience de 6 à 10 ans minimum, acquise dans le milieu bancaire ou des assurances, durant laquelle vous avez eu une approche commerciale du terrain et une expérience significative du marketing (gestion de projets). Vous êtes parfaitement familiarisé avec les produits financiers et de placements.

***Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation manuscrite et CV)* sous la réf. LMCP/AD à CNP, Anne Dimanche, ARH 21, 4 place Raoul Dautry. 75716 Paris Cedex 15.**

MEDIA SYSTEM

Nous sommes un groupe de dimension mondiale, leader sur le marché en forte croissance des solutions de télécommunications destinées aux entreprises et administrations. L'importance de nos activités dans le monde et l'évolution constante de notre offre en termes de produits et services (intégration télécom et informatique), nous conduit à rechercher un

INGENIEUR MARKETING H/F

PARIS OUEST

STRATEGIE PRIX (offres techniques complexes)

Missions et Responsabilités

Vous êtes chargé de définir et de mettre en œuvre la politique tarifaire de notre offre «Software» standard ou spécifique. Proche de la Technique et du Marketing-Produit, vous déterminez le coût et la valeur des applications. Attentif aux impératifs de rentabilité et aux contraintes commerciales, vous calculez les prix et les marges dans une optique de cohérence et de compétitivité. Outre votre travail d'analyse et d'élaboration, vous vous rendez dans les filiales pour vous assurer de l'homogénéité de notre offre. Dans le cadre de certains projets, vous assistez nos équipes commerciales pour les positionnements de prix. Vous jouez un rôle important dans le mix-produit et influez directement sur les performances de notre groupe.

Profil et Offre

Vous avez 30/35 ans environ. Ingénieur de formation, vous évoluez dans un environnement high-tech (informatique ou télécom). Vous exercez une fonction marketing ou occupez un poste au contact du marché et des clients (Technico-Commercial, Avant-Vente, Offres,...). Votre compréhension des offres techniques complexes, intégrant hardware et software, vous permet d'en déterminer la valeur et le prix, en particulier pour la partie «Logiciel». Rigoureux et méthodique, vous avez un bon esprit d'analyse et l'acuité nécessaire pour bien percevoir l'évolution des techniques et des marchés. Disponible, ouvert et créatif, vous avez de bonnes capacités de communication. Nous vous donnerons les moyens d'exprimer pleinement votre potentiel dans un contexte vous garantissant de réelles perspectives d'évolution.

Les entretiens avec la société auront lieu le jeudi 27 février.

PREMIERE Ligne

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous la référence 6016 à notre conseil : PREMIERE LIGNE - 54, avenue du Général Leclerc - 92513 BOULOGNE Cedex Fax : 01 46 05 00 34.

★ EURO RSCG

Le Monde Economie le lundi *
Le Monde Emploi le mardi **

Deux rendez-vous
à ne pas manquer pour vos opportunités de carrière

* daté mardi
** daté mercredi

Consultant senior en communication interne

Au sein de l'équipe spécialisée d'une grande agence de communication parisienne, vous interviendrez au plus haut niveau dans les différents aspects de la communication interne et sociale (politique de changement social, évolution des métiers et des compétences, motivation des équipes...), de l'analyse de la problématique à la mise en œuvre des recommandations.

A 30/35 ans, de formation HEC, Essec, ESCP, IEP ou l'équivalent, vous avez acquis une solide connaissance de l'entreprise et des ressources humaines à travers une expérience de 5 années au minimum dans une grande entreprise et/ou en agence. Anglais courant.

Forte implication, sens de l'écoute, aptitude à rédiger et à animer de jeunes collaborateurs, goût du travail en équipe, alliés à une véritable éthique professionnelle sont autant d'atouts qui nous amèneront à retenir votre candidature.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions sous référence 38889 à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes.

Agence de publicité spécialisée

recherche pour renforcer son équipe

CHEF DE PUBLICITÉ H/F
GESTION DE CLIENTÈLE

A 25-30 ans, de formation BAC + 2, vous avez une première expérience d'assistant trafic ou assistant chef de publicité en agence et vous souhaitez donner une nouvelle dimension à votre carrière.

Nous vous proposons de rejoindre une structure en développement constant pour prendre progressivement en charge la gestion d'un portefeuille clients en étroite collaboration avec votre responsable de clientèle.

Vous connaissez les contraintes liées à l'univers des agences : souplesse, réactivité, fiabilité et exigence.

Vos qualités de rigueur, d'organisation, votre sens réel du travail en équipe et votre aisance commerciale sont vos meilleurs atouts de réussite dans ce poste basé à PARIS.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle *(sous réf. n° 9062)* à :

LE MONDE Publicité
133, avenue des Champs-Elysées - 75409 PARIS Cedex 08

Règle n°3 :

grandir intelligemment

Jeune agence spécialisée dans la communication pour les ressources humaines, **PARANNONCES** a rapidement prouvé sa créativité et son dynamisme.

Les chiffres parlent pour nous : CA X 5, effectif X 3 en 3 ans.

Au delà de ces performances, notre plus grande satisfaction est la fidélité de nos clients qui apprécient notre démarche.

Vous êtes un "Pro" de ce métier ?

Vous voulez exprimer votre talent au sein d'une équipe dynamique et créative ?

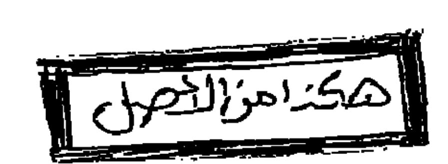
Vous recherchez une agence qui tout en grandissant saura préserver sa philosophie ...et votre personnalité ?

Parlons-en il se pourrait que nous partagions les mêmes objectifs : **Chefs de Publicité, Chefs de Groupe, Gestionnaires, Développeurs...**, nous sommes prêts à vous faire découvrir les multiples atouts d'une équipe dynamique, qui évolue rapidement, sans se prendre trop au sérieux.

Adressez votre candidature détaillée (CV, photo, prétentions) à Jean-Philippe BARUCH **PARANNONCES**, 13, rue Charles Lecocq 75737 PARIS cedex 15. DISCRETION ASSURÉE

PARANNONCES

Juristes - Ressources Humaines



Juristes - Ressources Humaines

Cabinet d'avocats français recherche un

Avocat en Droit des Affaires

Paris

Participant au développement du Cabinet, vous intervenez en tant qu'avocat auprès d'une clientèle française et étrangère sur des dossiers de droit des *sociétés (constitution* de sociétés, augmentation ou réduction de capital, fusions/acquisitions, etc.) et de droit commercial (rédaction de contrats d'achat/vente, accord de partenariat, etc.).

Agé d'environ 30 ans, Avocat, de formation juridique supérieure, vous avez acquis une expérience d'au moins 3 ans en droit français des affaires au sein d'un cabinet d'avocats et vous avez une certaine pratique et goût pour la plaidoirie.

Volontaire et rigoureux, vous possédez un bon raisonnement juridique et de réelles aptitudes rédactionnelles qui vous permettent d'intervenir tant en conseil qu'en contentieux.

Vous souhaitez développer ces compétences au sein d'une structure vous assurant autonomie et progression .

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Stéphanie Dru, Michael Page Tax & Legal,** 3 bld Bineau, 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper **votre CV sur 3617 code MPage** (Coût/ch 3,48F/Mn) sous référence SD15627

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Important groupe international de tout premier plan évoluant dans le secteur des hautes technologies recherche un

Juriste d'Affaires Internationales

Au sein de la Direction Juridique, vous travaillerez sur des dossiers divers transmis par l'ensemble des sociétés du Groupe.

Vous interviendrez plus particulièrement, en collaboration avec les juristes des filiales, en matière de contrats internationaux de nature commerciale (accords de coopération, accords de groupement, contrats de fournitures, de vente et de distribution, contrats clés en main, etc.) et de contrats relatifs à la propriété industrielle (contrats de recherche et développement, de licence, de transferts de technologie, de savoir-faire, etc.). Vous pourrez également être sollicité à l'occasion d'opérations d'acquisition et de restructuration.

Agé d'environ 30/35 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE, etc.) idéalement complétée par une formation juridique allemande, vous justifiez d'une expérience de 5 ans minimum acquise au sein d'une entreprise industrielle *internationale ou au sein d'un cabinet d'avocats d'affaires.*

Vous êtes mobile et vous devez impérativement être opérationnel en allemand et en anglais.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle + n° de tél. à **Christophe Blanc, Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex ou de **taper votre CV sur le 36.17 code MPage** (Coût/ch 3,48F/Mn) sous réf. CB14795

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Important groupe industriel français de dimension internationale recherche un

Juriste Droit Social

Ouest de Paris

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, vous assurez un rôle de conseil en matière de réglementation sociale.

A ce titre, vous assistez le chef d'établissement dans la préparation des différentes institutions représentatives du personnel et gérez les relations avec les mandatés. Vous intervenez en qualité de support des sites et êtes également *l'interlocuteur privilégié* de l'administration du travail (Inspection, DDTE, etc...), de l'URSSAF et des organisations professionnelles.

Agé(e) de 30 ans, de formation juridique supérieure en droit social (DEA, DESS, DJCE), vous avez acquis une expérience équivalente au sein d'une entreprise. La maîtrise de l'anglais sera un atout supplémentaire qui vous permettra notamment d'évoluer au sein de notre groupe.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Pierre-Olivier Landry, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **de taper votre CV sur le 36.17 MPage** (Coût/ch 3,48F/Mn) sous réf. POL15664

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

BAYARD PRESSE, recherche pour sa **direction juridique**

Juriste confirmé(e)

La diversité des activités de notre groupe (presse, édition, diffusion, international, multimédia...) vous conduira à intervenir dans des domaines nombreux et variés notamment les marques, les sociétés, la propriété littéraire et artistique, les contrats commerciaux et internationaux, le multimédia, le droit de la presse...
Sur ces différents dossiers, sous la responsabilité du directeur juridique, vous serez amené(e) à conseiller les différentes directions et services du Groupe.
Après un troisième cycle en droit des affaires (DEA, DESS), vous avez acquis une *expérience confirmée* de 5 années au minimum dans ces différents domaines.
Vous maîtrisez l'anglais, la pratique d'une autre langue serait un plus. Vos qualités relationnelles et votre capacité d'adaptation favoriseront votre intégration sur ce poste.

Adressez lettre, CV et prétentions *sous référence* MCM/Jc/15 à Bayard Presse, DRHS, 3 rue Bayard, 75393 Paris Cedex 08.



4e groupe de presse français
81 publications, dont 45 à l'étranger
2,16 milliards de CA - 1 800 personnes

BAYARD PRESSE

Guillaume Tell

CLIFFORD CHANCE,
cabinet international d'avocats, Paris Trocadéro
recherche un

AVOCAT DROIT SOCIAL

Spécialiste du droit social, vous interviendrez en tant que conseil auprès d'une clientèle tant française qu'étrangère sur des dossiers de droit du travail et de la sécurité sociale. Vous serez également amené à travailler, en coopération avec le département Judiciaire sur des dossiers de contentieux prud'homal et de la sécurité sociale.

Avocat ou titulaire du CAPA, doté d'une formation juridique supérieure avec si possible une spécialisation en droit social (DESS, DEA, DJCE), vous possédez une première expérience de 3 à 5 ans dans cette spécialité. Votre rigueur, votre autonomie et votre goût du travail en équipe vous permettront d'être rapidement opérationnel. Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la réf. ACD/VHS à Anne Cadieu, Responsable des Ressources Humaines, Clifford Chance, 112 avenue Kléber, BP 163 Trocadéro, 75770 Paris cedex 16.

CLIFFORD CHANCE

AMSTERDAM BANGKOK BARCELONE BRUXELLES BUDAPEST DUBAI FRANCFORT HANOI HO CHI MINH CITY HONG KONG LONDRES MADRID MILAN MOSCOU NEW YORK PARIS PRAGUE ROME SHANGHAI SINGAPOUR TOKYO VARSOVIE BUREAUX ASSOCIES BAHREIN

SOCIETE DE HAUTE TECHNOLOGIE

recherche son

RESPONSABLE JURIDIQUE ET RESSOURCES HUMAINES

Au sein de cette société de taille moyenne (250 personnes), filiale d'un groupe international, qui réalise les 3/4 de son chiffre d'affaires à l'étranger et est un des leaders mondiaux de *son secteur, vous créez la fonction de Responsable Juridique et Ressources Humaines.*

A ce titre, vos principales missions dans le domaine juridique seront d'assurer le conseil de premier niveau auprès de la Direction en matière de droit des sociétés, de la concurrence et de la distribution, de prendre en charge le secrétariat juridique de la société, de participer *à la négociation, l'élaboration et la rédaction de contrats en francais et en anglais et* d'assurer l'interface avec les conseils extérieurs. Par ailleurs, vous reprenez en main l'administration du personnel (paye, déclarations sociales, droit social, ...) et mettrez en place les premiers éléments d'une véritable politique de ressources humaines.

Agé de 30-35 ans et de formation DESS ou DEA de droit complétée le cas échéant par une double formation, vous avez débuté au sein d'un cabinet d'avocat ou d'une Direction Juridique d'un groupe, avant d'évoluer vers des fonctions de Responsable Juridique dans une filiale d'un groupe étranger ou dans une société ouverte sur l'international. Vous aurez par la suite élargi votre domaine de compétences aux ressources humaines.

Anglais très courant indispensable.
Poste basé dans le sud de la France.
Rémunération attractive.
Merci d'adresser votre CV sous réf. 3117.

FAIRWAY Horizon, 40 rue La Pérouse 75116 Paris

FAIRWAY
H O R I Z O N

Important Groupe International dont le siège est basé à Paris recherche son

DIRECTEUR JURIDIQUE

Rattaché à l'un des Directeurs généraux du Groupe, vous prendrez en charge la responsabilité des affaires juridiques de la société mère et de ses filiales et animerez une équipe de juristes.

De formation juridique en droit privé, vous possédez une expérience internationale d'au moins 10 ans acquise en cabinet ou dans une grande entreprise.

La maîtrise de la langue anglaise est souhaitée.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) s/réf. VDM2655 à EUROMESSAGES, 78, bd de la République, 92514 BOULOGNE Cedex ,qui transmettra.

Société internationale de services pétroliers en forte croissance, opérant dans le monde, recherche pour son siège en région parisienne :

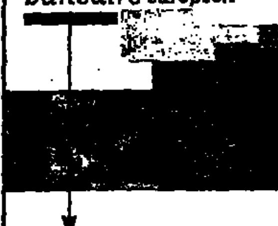
DIRECTEUR JURIDIQUE GROUPE

Vous veillez, avec une équipe restreinte mais motivée, à la gestion des risques du Groupe et participez à son développement, en étroite collaboration avec la Direction Générale.
De formation DJCE - L.L.M. en Droit international des Affaires, vous possédez, à 38-45 ans, une expérience internationale réussie, notamment en Entreprise, dans la négociation des contrats clés en main, Joint Ventures et fusions/acquisitions.
Anglais courant indispensable - Espagnol souhaité.

Merci d'adresser lettre + C.V., sous référence JO197M
chez TRIODE : 223 Boulevard Pereire - 75017 Paris

Juristes - Ressources Humaines

Construisez l'avenir dans un grand groupe bancaire européen



Filiale française du Groupe DEXIA, le groupe bancaire européen leader du financement des équipements collectifs, le Crédit local de France est spécialisé dans le financement des projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie.

En France, il est le premier partenaire financier des collectivités locales. Il a exporté son savoir-faire à l'étranger au travers de ses filiales implantées en Europe et aux Etats-Unis.

Depuis sa création, ses résultats sont en constante croissance. L'accroissement de ses activités le conduit aujourd'hui à renforcer l'expertise de ses équipes.

Juriste international h/f

Réf. 97014/CAJ

CRÉDIT LOCAL de FRANCE

Rattaché au responsable du secteur droit financier et international, vous assurerez des fonctions de conseil et d'assistance juridique et serez une force de proposition auprès des services opérationnels en charge des opérations internationales (financement de projets, crédits syndiqués).

Vous participerez à l'étude des conditions d'implantation et de développement du groupe à l'étranger. Vous interviendrez également dans l'étude et l'analyse de montages spécifiques et des financements structurés domestiques. Vos fonctions vous amèneront à représenter le Crédit local de France à l'occasion de contacts et réunions extérieures.

Agé de 30/32 ans, de formation supérieure en droit des affaires internationales (DEA, DESS) complétée par un diplôme de droit étranger ou de droit comparé, vous justifiez d'une expérience significative acquise en cabinet ou dans un établissement financier.

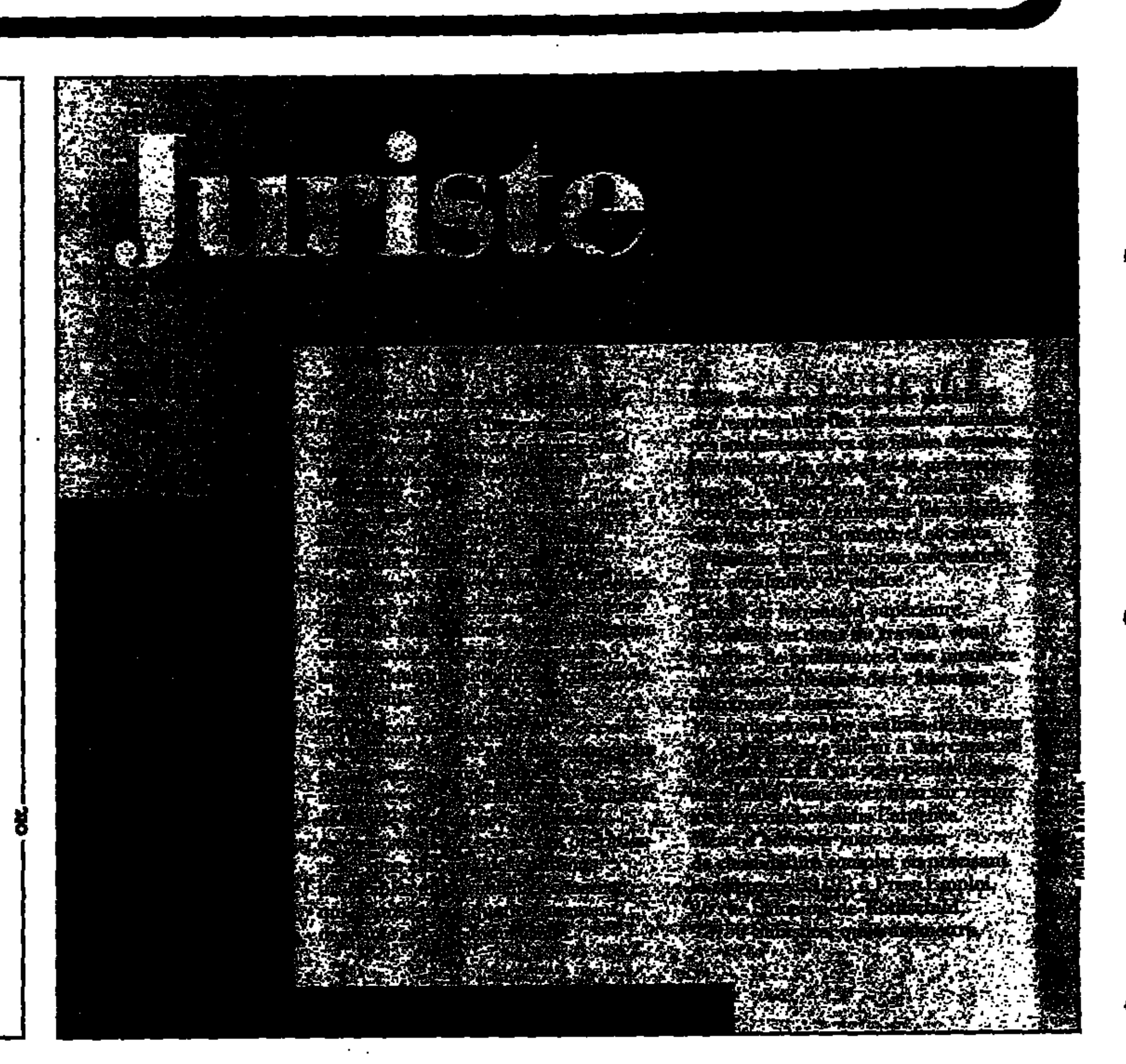
Une pratique professionnelle de l'anglais et la connaissance d'une autre langue européenne sont indispensables.

Rigoureux et disponible, votre aisance relationnelle et votre sens du conseil vous permettront de vous intégrer rapidement au sein d'une équipe dynamique et de progresser au sein du groupe.



Nous vous remercions de faire parvenir votre dossier de candidature complet (CV, lettre de motivation, rémunération actuelle) en rappelant la référence 97014/CAJ à :

Crédit local de France - Direction des Ressources Humaines
Développement des Hommes
7 à 11, Quai André Citroën - BP 1002 - 75901 Paris cedex 15.



nouveau regard sur votre carrière.

Juriste et Responsable Audit

Retrouvez-nous en rubrique Conseil/Audit

LYON - ORGANISME PUBLIC recherche un(e)

Attaché(e) aux Affaires Juridiques

Vous assisterez le Secrétaire Général dans l'administration et la gestion de l'organisme.

Vous aurez en charge le montage d'opérations juridiques complexes, l'appui juridique aux services, la mise en place de procédures administratives de gestion interne, ainsi que le contentieux devant les tribunaux.

Bac + 5 à double compétence juriste/gestionnaire, vous serez en mesure d'assurer la conduite de projets.

La connaissance du droit public, une capacité de synthèse et rédactionnelle, une expérience de 6 ans environ dans un domaine similaire sont nécessaires.

Envoyer lettre motivée de candidature et CV détaillé sous référence 247 (sur l'enveloppe) à COMMUNIQUE 51, avenue Jean Jaurès - 69361 Lyon cedex 07, qui transmettra.

Gestion - Finance

Contrôleurs de gestion confirmés

POUR LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Adjoint au responsable du contrôle de gestion de la Direction du Développement International, vous participerez à l'amélioration du système d'information de gestion (normes, procédures, outils informatiques).
Vous aurez un rôle de conseil auprès de nos implantations à l'étranger en matière de principes et d'organisation du contrôle de gestion. Vous animerez une équipe de 2 chargés d'étude. De formation supérieure (grande école de commerce ou d'ingénieurs), vous êtes âgé de 30 ans environ et avez acquis une expérience en contrôle de gestion et/ou conseil en organisation.
Ce poste requiert autonomie, esprit d'analyse et une forte capacité de communication.
La maîtrise de l'anglais et une disponibilité pour des déplacements à l'étranger sont indispensables. (Réf. CM/CGI)

POUR LA DIRECTION FINANCIERE ET DU DEVELOPPEMENT

Au sein du département Contrôle de Gestion du Groupe (24 personnes), vous seconderez le responsable de l'équipe chargée d'établir les résultats mensuels, d'analyser les écarts budgétaires des centres d'activité et de préparer les documents de synthèse destinés à la Direction Générale.
Vous travaillerez en liaison avec les contrôleurs de gestion des directions et veillerez à l'application des règles internes du Groupe.
De formation supérieure (grande école de commerce ou d'ingénieurs), vous avez de solides connaissances en comptabilité et en gestion.
A 30 ans environ, votre expérience dans un cabinet d'audit ou dans le service contrôle de gestion d'une entreprise vous a permis de développer votre capacité d'analyse et votre sens critique. Ce poste requiert également la maîtrise des outils micro-informatiques et de bonnes qualités rédactionnelles. (Réf. CM/CGD)

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions), sous la référence choisie à Chantal Maria, Société Générale, Service du Recrutement, Espace 21, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Avec 45 000 collaborateurs dans le monde, 2 000 agences en France et plus de 500 implantations dans 70 pays, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, groupe international, est active dans tous les métiers de la banque et de la finance.



CONJUGUONS NOS TALENTS.